Nantes Métropole

RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 16 février 2018

PROCÈS-VERBAL

	•	Désignation du secrétaire de séance	06
	•	Compte-rendu des délégations	06
	•	Approbation du procés-verbal du 08 décembre 2017	06
01	•	Révision du Plan de Déplacements Urbains – 2018-2027 – Perspectives 2030 - Arrêt du projet	06
02	•	La transition énergétique c'est nous - Conclusions et suites du débat	27
03	•	Plan Climat Air Énergie Territorial – Arrêt du projet	41
04	•	Budget primitif 2018 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements – Dispositions budgétaires et comptables – Instruments de couverture des risques de taux – Dispositif d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Dispositions diverses	51
05	•	Vote des taux 2018 de la fiscalité directe locale	67
06	•	Promotion portuaire territoriale – Convention cadre de partenariat – Convention de financement avec le PASCA – Approbation	68
07	•	Chronographe – Approbation du projet scientifique et culturel	71
08	•	Fonds d'aide aux jeunes – Règlement intérieur modifié – Convention de gestion avec la mission locale - Approbation	74
09	•	NANTES – SAINT-HERBLAIN – Projet du Grand Bellevue - Bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) - Concession d'aménagement – Approbation	77
10	•	NANTES – REZE – BOUGUENAIS - Projet urbain de Pirmil Les Iles – Bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement concerté (ZAC)	84
11	•	La CHAPELLE SUR ERDRE – La Babinière – Implantation du CREPS – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	90
12	•	NANTES - Projet urbain de l'Île de Nantes – Indemnisation des commerçants – Avenant à la concession d'aménagement – Modification de la composition de la Commission de Règlement Amiable – Approbation	92
13	•	REZE - NANTES – Lignes de tramway centralité métropolitaine – Pôle d'échanges multimodal - Marché de maîtrise d'œuvre - Lancement d'une procédure négociée	93
14	•	Mandat DSP 3 modifié – Mandat DSP 5 modifié – Réfection des quais de stations et des voiries dans les CETEX – Travaux de serrurerie en station et dans les CETEX - Aménagement de passerelles dans les CETEX de Dalby et Saint-Herblain - Transformation de la station de compression du CETEX de Trentemoult - Lancement de procédures adaptées	95
15	•	Busway électriques de 24 M – Adaptation des infrastructures et centre technique	97

d'exploitation de Vertou – Travaux de rénovation des stations et de la plate-forme – Lancement d'une procédure adaptée – Marchés de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des travaux – Lancement de procédures négociées

16 • Mandat « rénovation et mise aux normes du patrimoine immobilier mis à disposition de la SEMITAN période 2012-2015» - Complément au programme de l'opération – Lancement de consultations 100

17 • Convention relative aux tarifs intermodaux applicables sur la ligne Nantes-Chateaubriant et sur les réseaux TAN et LILA - Avenant n°2 – Approbation 101

18 • Attribution de fonds de concours pour les travaux d'aménagement du cimetière de Bouguenais – Approbation 102

19 • Attribution de subventions aux tiers 103

20 • Habitat - Contrat d'objectifs et de moyens Nantes Métropole – Nantes Métropole Habitat pour la période 2018-2021 : Dispositif d'accompagnement exceptionnel 107

21 • Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise – Programme de travail et subvention 2018 111

22 • Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières et accord-cadre relatif à des prestations de transports d'œuvres et d'objets d'art 114

23 • NANTES - Prestation de nettoiement du Parc des Chantiers et des espaces intérieurs et extérieurs du Mémorial de l'abolition de l'esclavage - Lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation 116

24 • Ile de Nantes - Préparation de l'assiette foncière du futur CHU – Marchés négociés avec les concessionnaires de réseaux 117

25 • Personnel métropolitain – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation 118

26 • Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Convention avec l'État 121

28 • Acquisition d'équipements de signalisation lumineuse, contrôles d'accès, comptage – Lancement d'un appel d'offres ouvert et d'une procédure adaptée 121

29 • Prestations d'investigations, d'études et d'assistance technique en géotechnique, chaussées et ouvrages d'art – Lancement d'un appel d'offres ouvert 122

30 • Achat et vente d'eau en gros – Convention avec la CARENE – Approbation 123

31 • Assainissement - Délégations de Service Public – Avenants – Fin de contrat 124

Nantes Métropole

CONSEIL DU 16 FÉVRIER 2018

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole , dûment convoqué le 9 février 2018, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Dominique DUCLOS

Point 01 (9 h 10 à 10 h 33)
Présents : 82

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme FAVENNEC Katell, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, M. JUNIQUE Stéphane, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MAUDUIT Benjamin, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13

Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. SOBCZAK André), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), Mme DUPORT Sandrine (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. MORIVAL Benjamin), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme MEYER Christine (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme NAEL Myriam (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), M. NICOLAS Gilles (pouvoir à M. JUNIQUE Stéphane), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. HUCHET Erwan), M. PRAS Pascal (pouvoir à M. ROUSSEL Fabrice), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à M. MARTIN Nicolas)

Absents : 2

M. LE BRUN Pierre-Yves, M. MARTINEAU David

Point 02 (10 h 34 à 11 h 37)
Présents : 84, Absents et représentés : 11, Absents : 2
Arrivée de Mme Aïcha BASSAL, annule pouvoir donné à M. André SOBCZAK
Arrivée de M. Ali REBOUH, annule pouvoir donné à M. Pascal BOLO

Point 03 (14 h 01 à 14 h 31)
Présents : 83, Absents et représentés : 9, Absents : 5

Points 04 à 08 (14 h 32 à 15 h 52)
Présents : 82, Absents et représentés : 9, Absents : 6
Arrivée de Mme Stéphanie HOUEL, annule pouvoir donné à Mme Rozenn HAMEL
Arrivée de M. Stéphane JUNIQUE
Départ de M. Jean-Guy ALIX, donne pouvoir à Mme Lydie LUTUN
Départ de M. François FEDINI, annule pourvoir Mme Sandra IMPERIALE
Départ de M. Matthieu ANNEREAU
M. Franckie TRICHET donne pouvoir à Mme Liliane NGENDAHAYO

Point 09 (15 h 53 à 16 h 13)
Présents : 78, Absents et représentés : 11, Absents : 8
Départ de Mme Fabienne PADOVANI, donne pouvoir à M. Michel CAILLAUD
Départ de M. Louis RAMIN, donne pouvoir à M. Philippe SEILLIER
Départ de M. Joseph PARPAILLON
Départ de Mme Monique MAISONNEUVE

Points 10 à 12 (16 h 14 à 16 h 36)
Présents : 76, Absents et représentés : 11, Absents : 10
Départ de Mme Myriam NAEL
Départ de M. Xavier FOURNIER

Point 13 (16 h 37 à 16 h 42)
Présents : 76, Absents et représentés : 12, Absents : 9
M. Xavier FOURNIER donne pouvoir Mme Anne-Sophie GUERRA

Points 14 à 16 (16 h 43 à 16 h 52)
Présents : 75, Absents et représentés : 13, Absents : 9
Départ de M. Benoit BLINEAU, donne pouvoir à Mme Ghislaine RODRIGUEZ

Points 17 à 18 (16 h 53 à 16 h 55)
Présents : 74, Absents et représentés : 13, Absents : 10
Départ de Mme Abbassia HAKEM

Point 19 (16 h 56 à 17 h 03)
Présents : 74, Absents et représentés : 14, Absents : 9
Mme Abbassia HAKEM donne pouvoir à Mme Christine MEYER

Point 20 (17 h 04 à 17 h 17)
Présents : 73, Absents et représentés : 15, Absents : 9
Départ M. Thomas QUERO, donne pouvoir à Mme Elisabeth LEFRANC

Points 21 à 22 (17 h 18 à 17 h 21)
Présents : 72, Absents et représentés : 16, Absents : 9
Départ de M. Christian COUTURIER, donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON

Points 23 à 24 (17 h 22 à 17 h 28)
Présents : 71, Absents et représentés : 17, Absents : 9
Départ de M. Pascal BOLO, donne pouvoir à M. Alain ROBERT

Points 25 à 26 et 28 à 31 (17 h 29 à 17 h 36)
Présents : 70, Absents et représentés : 18, Absents : 9
Départ de Mme Cécile BIR, donne pouvoir à Mme Catherine CHOQUET

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M^me^ la Présidente : « Nous avons donc à désigner un Secrétaire de séance. Je propose Dominique Du-clos. Merci. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2017

M^me^ la Présidente : « Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017. Je mets aux voix ce procès-verbal. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté. »

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^me^ la Présidente : « Nous avons ensuite à approuver le compte rendu des délégations. Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'un vote mais simplement d'une information du Conseil desdites décisions. Merci. »

M. Affilé présente le dossier suivant :

Direction de la stratégie et des études

01 – REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS - 2018-2027, PERSPECTIVES 2030 - ARRET DU PROJET

EXPOSE

Par délibération n°2014-102 du 17 octobre 2014, le Conseil communautaire de Nantes Métropole a prescrit la mise en révision du plan de déplacements urbains (ci-après PDU) 2010-2015 – perspectives 2030 de la Métropole nantaise, en même temps qu'il a acté l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUm) et constaté la nécessité de réviser le programme local de l'habitat de la Métropole (PLH) arrivant à échéance en 2016.

A travers cette délibération, le Conseil a souhaité engager une démarche intégratrice, en consolidant la transversalité des politiques publiques que mène la Métropole en matière d'urbanisme, de déplacements et d'habitat autour du projet métropolitain.

Par délibération n°2016-133 du 17 octobre 2016, le Conseil métropolitain a fixé les modalités d'élaboration du PDU ainsi que les modalités de la concertation de ses partenaires, des citoyens et des acteurs du territoire.

UNE DÉMARCHE LARGEMENT CONCERTÉE

La révision du PDU, s'appuie sur une démarche participative très large, associant à l'échelle de l'agglomération, et, au-delà, en lien avec son bassin de vie, les citoyens, partenaires institutionnels et non institutionnels, ainsi que les différents acteurs du territoire et associations.

La démarche d'élaboration du nouveau projet de PDU s'est organisée, autour de trois grandes phases :

Phase1 (Oct.-Déc. 2016) : Diagnostic et évaluation

Le diagnostic et l'évaluation ont été menés en s'appuyant d'une part, sur les différentes enquêtes qualitatives et quantitatives et d'autre part sur une instance pluraliste qui a produit une analyse qualitative et des préconisations. Cette phase a permis de tirer les enseignements de la politique publique de déplacements menée depuis 2010 et d'identifier les défis pour l'avenir

Phase 2 (Jan. -Mars 2017) : définition des enjeux, objectifs et orientations du PDU

Les enjeux et objectifs initiaux du PDU à l'horizon 2030 ont été réinterrogés et précisés, des orientations stratégiques et des perspectives d'actions ont été définies.

Phase 3 (avril-déc. 2017) : définition du Plan d'actions

Plusieurs ateliers par type de public ont été organisés afin d'enrichir les ambitions de la Métropole et ses actions.

Depuis la phase d'évaluation de la politique de déplacements menée précédemment jusqu'à la phase d'élaboration des orientations à l'horizon 2030 et du plan d'actions 2018-2027, une pluralité d'acteurs a été impliquée dans la révision du PDU :

- Le conseil de développement qui a été saisi officiellement par Nantes Métropole pour faire des propositions pour enrichir le plan d'actions ;

- Un groupe de travail citoyen-acteurs a produit un avis qui a été instruit par la Métropole et décliné dans le plan de déplacements urbains (PDU) ; ce groupe de travail a été composé :
  - d'un panel de 50 citoyens volontaires recrutés suite à une enquête et à un appel à candidature via les réseaux sociaux de Nantes Métropole ;
  - des associations représentatives des personnes à mobilité réduite et handicapées, des usagers de l'espace public et des transports, et de la protection de l'environnement ;
  - des acteurs du territoire représentants des professionnels des déplacements (transporteurs, logisticiens), générateurs de déplacements de par leur activité (principaux employeurs de la Métropole , artisans, commerçants, ...) et les chambres consulaires ;
  - des représentants des commissions ou conférences consultatives métropolitaines : commission métropolitaine à l'accessibilité universelle, conseil des usagers de l'espace public, conférence permanente Loire, Commission Métropolitaine aux acteurs économiques ;

- un groupe de travail constitué des représentants élus et techniques du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire (membre du comité de pilotage) et des communautés de communes limitrophes ;

Plus de 200 contributions en lignes et autres contributions écrites, ainsi que celles produites dans le cadre des grands débats Loire et transition énergétique, sont également venues enrichir le contenu du PDU.

Tout au long de la démarche, les élus de la Métropole ont été associés de manière étroite, à travers, les instances métropolitaines existantes : les conférences territoriales, la conférence des maires et la commission mobilités et aussi à travers des instances spécifiques, animées par Bertrand Affilé, Vice-Président en charge des déplacements :

- le comité des élus communaux intégrant les maires et/ou leurs représentants associés à chacune des étapes du PDU
- les comités techniques et de pilotage du PDU : associant les vice-présidents de Nantes Métropole en charge des thématiques en lien avec les déplacements, les représentants de l'État, de la Région du Département et du SCOT Métropolitain.

Éléments de diagnostic et enjeux du PDU

Le bilan des actions réalisées pour la période 2010-2015 fait apparaître des offres de services qui ont été confortées : 1.3 milliards d'Euros ont été consacrés à la réalisation des actions du PDU. Parmi les actions phares mises en œuvre, on peut citer notamment l'engagement de la ville apaisée (dont la création de la zone à trafic limitée), la réalisation de 7 lignes Chronobus et de deux ouvrages de franchissements sur la Loire, la création de la carte Libertan, la poursuite des aménagements cyclables rapides (axes est-ouest et nord-sud vélo), le développement des pôles d'échanges (près de 1500 places pour les voitures et 670 places pour les vélos). Cela s'est traduit par un report important de l'usage de la voiture (-6 points) vers les modes alternatifs de déplacement, sans pour autant diminuer les flux automobiles qui restent en augmentation (+0.5%/an) en raison de la forte dynamique démographique et économique du territoire.

Face à ce constat (près de 300 000 déplacements quotidiens supplémentaires attendus d'ici 2030), les contributions recueillies, notamment un avis citoyen, font ressortir des attentes fortes, parmi lesquelles :

- la poursuite par la Métropole du développement de l'éventail de services de déplacement ;
- le développement de l'information, de la pédagogie et de la communication comme outils amplificateurs du changement de comportement ;
- l'accompagnement des initiatives individuelles comme collectives, des expérimentations à même de réinventer la mobilité d'aujourd'hui et de demain.

Ces attentes s'appuient sur la nécessité :

- d'ancrer la politique des déplacements dans les grandes transitions (énergétique, écologique, numérique, sociétale...) ;
- d'une action collective pour y parvenir ; tous acteurs du changement.

De ces attentes, Nantes Métropole a dégagé 5 enjeux majeurs devant guider le nouveau PDU :

1. Garantir une mobilité pour tous ;
2. Préserver l'environnement et la santé publique ;
3. Assurer un cadre de vie de qualité et promouvoir le bien-vivre ensemble ;
4. Poursuivre le développement d'une Métropole attractive et rayonnante ;
5. Répondre à l'ensemble de ces enjeux à un coût maîtrisé.

LA STRATÉGIE DU PDU

L'ambition de **concilier ville mobile et ville durable**, portée par les deux précédents PDU, reste toujours d'actualité.

Pour tendre vers cet objectif global, suivre et évaluer sa réalisation, des objectifs qualitatifs et quantifiés à l'horizon 2030 ont été confirmés, notamment les objectifs de report vers les modes actifs (+13 points) et le mode voiture-passager (+2 points).

1- Orientations à 2030

La stratégie du PDU s'organise autour de cinq grandes orientations stratégiques à 2030 :
1 / Innover pour impulser et accompagner le changement de comportement
2 / Organiser la Métropole rapprochée, le territoire des courtes distances
3 / Poursuivre la construction d'un espace public apaisé et de qualité à l'échelle du piéton et du cycliste
4 / Organiser les liens entre les territoires, à l'échelle métropolitaine et au-delà
5 / Fédérer les acteurs du territoire pour coordonner et amplifier les actions à toutes les échelles

2- Plan d'actions 2018-2027

Pour la période 2018-2027, un plan d'actions, s'inscrivant dans les orientations précitées, se décline en 16 fiches-actions et 58 actions, représentant un budget global de 3.3 milliard d'euros.
Des actions proposées, quatre axes de travail majeurs portés par la Métropole se dégagent :

1) Faciliter les usages pluriels à toutes les échelles du territoire.

Il est proposé de prolonger le réseau, de tramway (L1), de Busway (L4) et de Chronobus (C9 et C3) au-delà du périphérique et de développer des parkings relais (près de 3 000 places entre 2014-2020 contre 1 267 places entre 2007-2014). L'État, la Région, le Département et la Métropole poursuivent les réflexions et les actions communes visant à améliorer la qualité de desserte en transports collectifs (LILA et ferroviaire), le fonctionnement des grandes infrastructures routières (le périphérique et les franchissements) et autres services (axes structurants vélo, covoiturage, information, harmonisation tarifaire et de billettique). La Métropole confirme sa volonté de développer des partenariats avec les territoires voisins afin de mettre en œuvre des réponses communes aux besoins de déplacement.

Le bouquet de services sera étendu et dès septembre 2018, le service de location vélo en libre-service et de longue durée sera conforté.

Un coordinateur de la mobilité sera créé afin de mettre en cohérence les démarches d'information, de souscription et de gestion des contrats de tous les services de mobilité proposés aux usagers.

Il s'agit également d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité des services de mobilité, d'accompagner l'évolution des temps de la ville et de valoriser les initiatives individuelles et collectives émergentes, de mettre le numérique au service de la mobilité durable.

Par ailleurs, il devient nécessaire d'accompagner la transformation en profondeur de la mobilité en réinterrogeant les leviers du changement de comportement.

2) Maintenir la performance des services de déplacement, particulièrement pour les transports collectifs,

Au-delà de la rénovation et du maintien du réseau existant, ce PDU acte le passage d'un réseau de transports collectifs en étoile à un réseau maillé : poursuite de la connexion L1&2, nouveau franchissement et extension du tramway à l'ouest de l'Ile-de-Nantes, amélioration de la performance des lignes de rocade (C20, L10, L50, ...). Il conforte aussi la performance des autres lignes notamment en extra-périphérique (des aménagements qui permettront d'améliorer les vitesses commerciales et la

régularité des bus). La mise en accessibilité du réseau et l'amélioration des capacités du matériel roulant seront poursuivies avec des quais réaménagés et des rames tramway et des Ebusway plus longs. Un schéma de navettes fluviales sera élaboré en 2018 et la Métropole accompagnera la Région dans l'étude de solutions de franchissement à l'échelle du bassin de vie.

Suite à l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes, il a été inscrit dans le PDU, la réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité de l'aéroport Nantes-Atlantique. Il dressera dès 2020, un plan d'actions à mettre en œuvre en termes de desserte performante et structurante en transport en commun (dont le prolongement du tramway) et d'amélioration des liaisons avec les centralités et les pôles d'échanges voisins. Il est également inscrit l'amélioration des dessertes ferroviaires vers Paris, Massy et Roissy, afin d'assurer une meilleure liaison et interconnexion avec les aéroports et les Métropole s.

3) Favoriser une mobilité de proximité douce et apaisée et des continuités cyclables structurantes

La Métropole confirme son ambition de forte augmentation de la part des modes doux dans les déplacements quotidiens (+12 points d'ici 2030).
Une démarche transversale articulant le PLUm, le PLH et le PDU a été menée afin d'intégrer la question de la mobilité en amont des projets et dans l'organisation du développement urbain. Rapprocher les lieux d'habitat, d'emploi et de services et la priorisation du développement urbain autour des arrêts de transports collectifs et des centralités favorisent le recours à la marche et au vélo pour les déplacements quotidiens.

La Métropole s'engage à ce que 70% de ses voiries agglomérées soient apaisées d'ici 2027. Les aménagements en faveur du piéton et du cycliste seront encadrés par les plans communaux ville apaisée et modes doux.

Un schéma directeur prévoit d'identifier les liaisons cyclables structurantes et de prioriser les aménagements à mettre en œuvre dans le cadre du plan vélo 2020-2027. Par ailleurs, le déploiement du stationnement sécurisé sera poursuivi. La Métropole amplifiera les actions de sensibilisation à l'éco-mobilité scolaire (50 écoles d'ici 2020).

4) Impulser de nouveaux usages des véhicules

Il s'agit de réinventer l'usage du véhicule plus écologique et économique, en développant **une approche servicielle et collective de la voiture.** L'ambition est de faire de la voiture le transport collectif de demain plus particulièrement pour les territoires peu denses, peu mixtes et sur les grandes pénétrantes de l'agglomération, grâce au covoiturage et à l'autopartage. Ainsi, l'objectif de part modale véhicule-passager est porté à 14% au lieu des 12% actuels, soit un taux d'occupation du véhicule de 1.52 au lieu de 1.27, permettant de réduire de manière significative la circulation automobile. Une étude sera initiée en vue de la mise en œuvre du covoiturage (lignes virtuelles, expérimentions de réservation de voies sur les pénétrantes pour les transports collectifs et les covoitureurs). Enfin un schéma directeur structurera l'action relative au covoiturage et amplifiera son impact en associant les territoires voisins.

La Métropole souhaite également accentuer la mutation énergétique des déplacements en accompagnant et en impulsant le développement de filières énergétiques alternatives (GNV, électrique, hydrogène, ...), en poursuivant notamment les réflexions sur la production du biogaz.

Les fonctions logistiques sont des fonctions inhérentes à la dynamique du territoire. Un appel à projet et la refonte de la réglementation du centre de Nantes seront mis en œuvre dès 2018 afin d'impulser et d'accompagner les initiatives innovantes de rationalisation des flux (mutualisation des moyens, massification des flux, développement de points relais, recours aux véhicules les moins polluants...).

Le développement des modes fluvial (Flexiloire) et ferroviaire comme alternatives au réseau routier pour le transport de marchandises est une ambition forte.

Il est important de souligner que le Plan de déplacements urbains doit jouer un rôle de catalyseur et impulseur de nouveaux projets multi-partenariaux et innovants. Dans ce cadre, il ne constitue pas une fin en soi, mais le socle d'une ambition de co-construction des services de déplacements pour demain.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Conformément au code des transports, le projet de Plan de déplacements urbains ainsi que ses deux annexes (un rapport environnemental et un schéma directeur d'accessibilité des transports collectifs approuvé le 19 octobre 2015) doit être arrêté par le Conseil Métropolitain.

Celui-ci sera ensuite soumis pour avis aux personnes publiques associées (l'État, la Région, le Département et les 24 communes membres) ainsi qu'à l'autorité environnementale, puis fera l'objet d'une enquête publique en juin 2018.

L'instruction des avis des personnes publiques associées, de l'autorité environnementale ainsi que des observations du public permettra de procéder aux derniers ajustements du projet avant son approbation définitive par le Conseil métropolitain fin 2018.

M^me^ la Présidente : « Première délibération à l'ordre du jour ce matin : un sujet extrêmement important, un sujet qui touche à la fois le quotidien des habitants de nos 24 communes et qui en même temps prépare l'avenir de la Métropole puisque nous avons travaillé collectivement sur cette dimension prospective. Je donne donc la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. Nous allons ce matin, si vous en êtes d'accord, arrêter le Plan de Déplacements Urbains. J'ai bien dit "arrêter". Arrêter ne veut pas dire approuver, je vous l'expliquerai par la suite.

Un peu exceptionnellement, nous allons avoir quelques diapos puisque parler de déplacements, uniquement par la parole, et sans avoir un peu d'images c'est compliqué. D'autant plus que vous le savez, ce document est extrêmement stratégique. Johanna a parlé de la vie quotidienne de nos habitants, mais c'est aussi un document extrêmement structurel, un document structurant pour notre agglomération, à l'image du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et du Programme Local de l'Habitat qui sont liés de façon très forte. De même, le Plan Climat Air Énergie Territorial dont nous reparlerons juste après, et qui est intimement lié également à ce Plan de Déplacements Urbains.

Je vais essayer de vous résumer un certain nombre de choses puisque ceux qui ont assisté aux Conférences territoriales, qui ont vu le développement complet, se rappelleront sans doute que ça prend vraiment du temps. Donc l'important je pense est de synthétiser à la fois l'esprit, de présenter rapidement le plan d'actions qui est la traduction concrète de ce qui nous amène à délibérer, et ensuite de pouvoir échanger et répondre bien sûr aux questions qui ne manqueront pas de se poser.
Vous avez normalement tous été destinataires d'un document par voie numérique, à la fois du PDU mais aussi de ses annexes, et les annexes ont leur importance puisqu'elles sont une sorte de matrice dans laquelle on a créé ce PDU.

Je vais commencer par vous présenter le calendrier, la démarche de révision, ensuite les enjeux, les objectifs, et puis des actions du PDU sur lesquelles je resterai un peu plus longtemps.

Donc l'élaboration du PDU : vous vous rappelez que c'est en octobre 2014 que nous avons lancé la démarche de révision du Plan de Déplacements Urbains et si vous regardez la diapo qui vous est affichée, vous voyez que nous y sommes revenus, sur les modalités de révision, en octobre 2016. Donc deux ans après. Et je pense que légitimement, vous pourriez vous dire : *"Mais qu'avez-vous fait pendant cette année 2015 et tout le début de l'année 2016 ?"*

On a profité de cette année 2015 pour réaliser une grande enquête déplacements au niveau du Département, donc pas tout seuls bien sûr, avec d'autres collectivités. Cette enquête déplacements a concerné sur l'ensemble du Département 20 000 personnes qui ont été interrogées, dont 9 000 sur Nantes Métropole . Évidemment, toute cette enquête déplacement a produit une somme de données extrêmement importante sur les déplacements, les origines, destinations, sur la longueur et la durée des déplacements.
L'intérêt d'avoir une enquête départementale et pas seulement une enquête métropolitaine, c'est que bien sûr nous prenons ainsi en compte tous les déplacements qui sont faits de l'extérieur de la Métropole vers la Métropole ou de la Métropole vers l'extérieur de la Métropole , et on sait tous que ce sont des déplacements qui sont notamment extrêmement générateurs de trafic.

Ensuite, en octobre 2016, nous avons arrêté les modalités de révision du PDU avec un découpage en trois phases.

- La première phase, c'était l'évaluation de la politique publique de déplacements, sur la fin de l'année 2016.
- La deuxième était la définition des objectifs et des orientations pour le PDU : janvier et mars 2017.
- La troisième, la définition du plan d'actions, du printemps jusqu'à cette rentrée 2017.

On vous a indiqué quelques chiffres, j'y reviendrai également. Nous avons réalisé 48 rencontres dont 18 avec les communes ou leurs services et huit avec les citoyens et les acteurs du territoire, donc ça nous amène aujourd'hui à arrêter le projet de PDU et pour la suite, j'y reviendrai à la fin de l'exposé.

Évidemment le PDU, je vous l'ai dit, s'inscrit dans un cadre global des documents stratégiques. Nous avons ici un certain nombre de documents qui ont donné lieu à de très nombreuses contributions, de très nombreux débats, de très nombreuses réflexions, et qui nous ont permis d'intégrer le Plan de Déplacements Urbains à l'intérieur d'un tout le plus cohérent possible, notamment en matière de lien entre aménagement et déplacement.

Vous le voyez, c'est :

- le PLUM, le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain,
- notamment le PADD que nous avons voté ensemble, qui est le document socle, sur lequel l'ensemble de ces politiques s'articule,
- le Programme Local de l'Habitat également,
- l'avis citoyen, j'y reviendrai,
- les grands débats que nous avons eus : le grand débat sur la transition énergétique, le grand débat la Loire et nous ;
- et bien entendu, il était nécessaire d'établir des connexions avec le Plan Climat Air Énergie Territorial pour obtenir une cohérence d'ensemble et ne pas se donner des objectifs qui auraient été rivaux ou opposés les uns des autres.

Le dialogue citoyen pour l'élaboration du PDU : nous avons constitué trois ateliers d'acteurs.

- Un panel citoyen d'une cinquantaine de personnes, des personnes qui s'étaient portées volontaires, qui avaient répondu à l'appel et qui ont été tirées au sort.

- Les associations : les associations traditionnelles du secteur de la mobilité, la FNAUT, Place au vélo, l'ANDE, les associations représentant les familles, etc., un nombre assez significatif et assez diversifié,

- Et puis bien sûr les acteurs économiques de la logistique, mais aussi les acteurs économiques représentés par les chambres consulaires.

Nous avons donc réuni le 9 février 2017, il y a un peu plus d'un an, l'ensemble de ces acteurs pour commencer à travailler, lancer des pistes, et ensuite nous les avons fait travailler en atelier, hors présence d'élus, en complète autonomie de réflexion. Puis nous avons organisé un forum de croisement, là aussi sans présence d'élus. Et c'est le 14 juin simplement que l'ensemble de ces réflexions ont été présentées aux élus, avec une présentation du projet de PDU qui date maintenant d'un petit mois aux participants de la démarche qui était en fait la réponse concrète que nous proposions.

En parallèle, nous avons aussi une concertation numérique qui a débouché sur à peu près 200 contributions numériques, et puis des contributions du Conseil de développement, d'acteurs associatifs, de partis politiques également ou même de communes, le tout faisant une trentaine de contributions écrites. Et donc c'est tous ces éléments qui ont été synthétisés, regroupés, malaxés pour constituer le socle des grandes intentions du PDU, et ensuite c'est ce sur quoi nous avons travaillé.

Alors, quels sont les grands enjeux du PDU qui ont été identifiés, notamment par tous les acteurs ou par toute la réflexion des acteurs ? Eh bien vous le voyez, cinq enjeux qui sont assez classiques.

- L'attractivité, pourquoi ? Parce que les déplacements, la mobilité participent aujourd'hui largement à l'attractivité d'un territoire. Plus un territoire est un territoire où l'on se déplace bien, bien doté, bien pourvu en transports en commun notamment, bien desservi, plus ce territoire est attractif, notamment pour des entreprises qui viennent de l'extérieur de notre aire métropolitaine.

- Ensuite, un enjeu extrêmement important en matière de cadre de vie et de bien vivre ensemble qui renvoie bien sûr à l'occupation de l'espace public, qui aujourd'hui trop souvent est laissé à la voiture et prive ainsi et les habitants et les acteurs économiques – on peut penser à la restauration notamment – de pouvoir s'installer sur l'espace public et faire animer, vivre l'espace public. C'est ici un enjeu important, notamment pour éventuellement réactiver ou réanimer un peu de vie sociale dans nos cœurs de bourgs ou nos cœurs de centre-ville.

- Une mobilité pour tous, un objectif de justice sociale, c'est-à-dire faire en sorte que chacun puisse trouver sa solution de mobilité, la solution de mobilité la plus appropriée à sa situation personnelle. Évidemment, ici il faut penser que cela doit s'appliquer sur l'ensemble des territoires et l'ensemble des usagers.

- Un enjeu en termes d'environnement, de santé publique et de transition énergétique. Ici bien entendu, on renvoie sur l'énergie qui est utilisée et produite parfois aussi, mais surtout utilisée, et qui renvoie à un certain nombre de particules fines ou de gaz à effet de serre, je n'insisterai pas sur ce sujet, je pense que Julie aura l'occasion de davantage l'exposer. Mais ici très clairement, les mobilités participent pour une part très significative à la pollution de notre environnement, et donc nous avons un objectif qui est à la fois un enjeu de protection de l'environnement, mais aussi de santé publique.

- Et enfin, la maîtrise des dépenses et évidemment, la maîtrise de dépenses ne concerne pas que la maîtrise des budgets publics mais aussi la maîtrise des budgets privés. Il serait extrêmement tentant et facile de reporter par exemple sur l'usager le financement de ce PDU, ou de le faire reposer intégralement sur le contribuable. Ici, il s'agit, en optimisant les dépenses, de rechercher un partage le plus juste et le plus acceptable possible de ce financement.

Les objectifs du PDU : suite à une remarque faite en Commission, nous avons mis sur le même graphique et non pas en séparant 2002-2008, 2008-2015 et 2015-2030. On a essayé de reconstituer un seul et grand graphique pour gagner un peu en lisibilité. Vous voyez que les objectifs sont en partie ceux du PDU précédent, 2010-2015.

Ici ça veut dire quoi ? On reste sur des objectifs qui sont extrêmement ambitieux en réduction de la part de la voiture solo... Vous voyez que la voiture et les deux-roues motorisés solo ont un objectif en 2030 de part modale de 27 %, et à l'inverse, nous maintenons l'objectif de 12 % pour la part modale du vélo.

Certains m'ont déjà fait observer : *"C'est très ambitieux, ça coûterait très cher, il faudrait peut-être multiplier par quatre le budget de la politique vélo, on n'aura pas les moyens de le faire, il faut changer les comportements."* Je suis d'accord. En même temps, je vous dis : si nous étions redescendus à 7 ou 8 %, autrement dit si le message que nous avions envoyé était un message de renonciation, de baisser les bras, je pense que ce ne sont pas les meilleures conditions pour essayer d'atteindre un objectif de multiplication par trois ou par quatre de la part du vélo dans les déplacements.

Donc ici, nous avons maintenu sciemment cet objectif pour marquer notre ambition et il nous appartiendra d'avoir effectivement, vous le verrez après, les moyens de cette ambition. Un élément qui est apparu au cours des Conférences territoriales, notamment nous avons beaucoup parlé de covoiturage, c'est l'augmentation de la part de la voiture partagée. Puisque vous voyez qu'entre 2015 et 2030, nous proposons de passer cette part de 12 à 14 %, donc c'est plus 2 points, mais il faut toujours se rappeler que c'est plus 2 points de part modale sur un nombre de déplacements qui augmente très significativement.
Donc ici, ça nous amènera, on vous le dit sur la diapo, à mieux remplir, d'une certaine façon, les voitures, en passant à un peu plus de 1,5 passager par voiture au lieu de 1,27 aujourd'hui. Donc ça, ça veut dire concrètement qu'au lieu d'avoir une voiture sur quatre qui soit partagée, eh bien ça nécessitera de passer à une sur deux pour tomber sur cette moyenne.

Nous avons également les actions emblématiques sur le PDU 2018-2027. C'est un plan d'actions qui se décompose de 16 fiches action et qui précisément regroupe 58 actions. Vous verrez si vous avez étudié avec attention que parfois nous avons deux actions par fiche action et parfois jusqu'à quatre, en fait tout dépend de l'importance de chacune de ces fiches action.

Quatre grandes affirmations qui ont été reprises dans la feuille de route de la transition énergétique, et c'est pour ça que vous voyez le logo du grand débat : tout simplement parce que nous souhaitons matérialiser concrètement les correspondances entre les grandes réflexions qui ont animé notre territoire.
Le plan d'actions coûtera globalement sur 10 ans 3,3 milliards d'euros, c'est-à-dire 330 millions d'euros par an, et pour Nantes Métropole 2,9 millions d'euros sur 10 ans, soit 290 millions d'euros par an. Ici bien entendu, la différence, c'est l'ensemble des accompagnements financiers, des partenariats que nous pouvons obtenir de l'État, de l'Union européenne ou d'autres institutions.

Donc quatre grandes affirmations.

1 - La première, c'est favoriser une mobilité de proximité douce et apaisée des continuités cyclables structurantes. Vous voyez qu'ici, ça répond à plusieurs enjeux en fait. On n'est pas restés sur les enjeux, on passe sur les moyens de répondre à ces enjeux.
2 - Impulser de nouveaux usages du véhicule vers une approche servicielle et collective notamment de la voiture, ce qui a conduit certains élus à dire que ce PDU par rapport au précédent était peut-être un PDU qui d'une certaine façon réhabilitait l'usage de la voiture, mais un usage partagé et collectif de la voiture.

3 - Maintenir la performance des services de déplacement particulièrement pour les transports collectifs.
4 - Faciliter les usages pluriels à toutes les échelles, faire une Métropole facile, accessible, connectée et maillée, et là ça répond à la fois aux usages et à l'architecture de notre réseau. Pour les transports collectifs, je ne l'ai pas dit tout à l'heure quand il y avait le graphique mais nous envisageons de gagner une part, un point de part modale et ce point de part modale aussi s'applique sur un bien plus grand nombre de déplacements.

Donc, je vais essayer de résumer les actions emblématiques.

Par rapport à l'affirmation *"favoriser une mobilité de proximité douce et apaisée des continuités cyclables structurantes"*, ça signifie par exemple d'amplifier la ville apaisée avec un objectif en 2027 de 70 % des voiries agglomérées apaisées. Donc il s'agit clairement des voiries qui sont en agglomération. Il ne s'agit pas de mettre en zone 30 toutes les routes de campagne qui desservent notre territoire. Il s'agit vraiment des quartiers pavillonnaires, des cœurs de bourgs, des quartiers où on a beaucoup d'habitants, et où on doit favoriser le déplacement en modes actifs, soit par le vélo, soit par la marche à pied, soit par de nouveaux modes, de nouvelles mobilités.

Donc ça nécessitera d'amplifier les actions en faveur de la marche et du vélo – mais peut-être que du coup, Jacques Garreau fera un complément sur le sujet s'il le souhaite.

Ensuite, *« Impulser de nouveaux usages des véhicules pour faire de la voiture le transport collectif de demain en complémentarité avec les autres services de déplacement »*. Il s'agit par exemple :

- d'expérimenter d'ici 2020 des dispositifs d'accès spécifiques pour le covoiturage et les transports collectifs sur les pénétrantes ;
- de mettre en œuvre une plate-forme numérique de covoiturage à l'échelle de la Loire-Atlantique et de la région Bretagne, processus qui est en cours aujourd'hui mais qui n'est pas achevé ;
- de mettre en œuvre des lignes de covoiturage pour les courts trajets, ce que j'appelle parfois du court-voiturage ;
- de réaliser un schéma directeur de covoiturage à l'échelle du bassin de vie, et l'échelle du bassin de vie c'est le Pôle métropolitain et les communes de l'aire urbaine, notamment les communes du sud Loire qui souhaitent travailler sur ce point ;
- d'impulser et accompagner les changements de comportement de mobilité à la fois par la tarification, par la sensibilisation, par la pédagogie.

Concernant la troisième affirmation *« maintenir la performance des réseaux de transport de déplacement, de services de déplacement, particulièrement pour les transports collectifs »*. Une grande fiche action qui concerne :

- la rénovation de notre réseau de transport collectif avec du matériel roulant plus capacitaire ;
- la rénovation des infrastructures ;
- la création de nouveaux centres techniques.

Conforter par ailleurs le maillage du réseau pour passer d'un réseau en étoile à un réseau maillé. Par exemple, ça signifie :

- poursuivre la mise en œuvre de la connexion ligne 1 ligne 2 avec la création d'un tronçon tramway jusqu'à Babinière à l'horizon 2024 ;
- créer deux lignes de tramway desservant les grands projets urbains de la centralité dont le nouveau CHU et la ZAC Pirmil - Les Isles ;
- prolonger et créer des lignes structurantes allant au-delà du périphérique : la ligne 1 du tramway mais aussi la ligne 4 du busway, la C3, la C9, la desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique que nous avons inscrite suite à la décision gouvernementale ;
- créer ou améliorer des lignes de rocade, tant au nord Loire qu'au sud Loire ;
- et poursuivre l'amélioration des performances des lignes desservant les communes, les lignes ordinaires, notamment en s'appuyant le plus possible sur des voiries où les bus pourront avoir leur voie réservée en site propre.

Pour ce qui est de *« Faciliter les usages pluriels à toutes les échelles vers une Métropole facile, accessible, connectée et maillée »* :

- s'appuyer et développer des solutions numériques. Il me semble que nous avons sur Nantes un écosystème numérique particulièrement développé qui pourrait s'emparer d'appels à projets en ce sens ;
- également intégrer l'ensemble des services de mobilité sur la carte Libertan et avoir un coordonnateur unique de mobilité avec un bouquet de services qui soit le plus large possible

et qui soit là aussi le plus simple possible à utiliser avec un seul support, avant peut-être un jour de passer sur des supports complètement dématérialisés ;

- accompagner également l'évolution du temps des villes pour soulager les périodes de pointe et accompagner les initiatives individuelles et collectives qui iraient dans ce sens ;
- amplifier la mutation énergétique des véhicules, là pas besoin de vous faire un dessin, il y aura quelques délibérations, je pense, sur le e-busway, les bus GNV, le Navibus, les véhicules utilitaires et de service de notre propre flotte ;
- c'est également la réglementation des livraisons en ville, le développement de filières énergétiques alternatives et locales, notamment l'hydrogène et le biogaz.

Et puis améliorer l'accessibilité de la Métropole et l'intermodalité :

- nous avons en matière de parking relais créé 3 000 places, nous aurons en 2020 créé 3 000 places nouvelles de stationnement,
- nous avons optimisé, avec la décision que nous avons prise précédemment, l'utilisation des parkings relais et nous prévoyons entre 2020 et 2027 de créer 2 000 places nouvelles avec évidemment une réflexion pour que ces parkings relais soient placés le plus près possible des transports en commun structurants permettant de sortir du périphérique, d'aller aux parkings relais et ensuite de prendre des transports pour pouvoir aller rapidement dans le centre-ville.

Les prochaines étapes. Si vous acceptez d'arrêter le Plan de Déplacements Urbains aujourd'hui, nous lancerons la consultation des personnes publiques associées : l'État, la Région, le Département, les Chambres consulaires et bien entendu les Conseils municipaux de l'ensemble des 24 communes de l'agglomération.

Nous aurons donc au mois de juin une enquête publique une fois que l'ensemble des communes auront délibéré. Cette enquête publique se fera, je vous l'annonce, après la tenue de quatre réunions publiques non pas de concertation mais plus d'information, de décryptage, qui auront lieu dans chacun des quatre grands cadrans de notre Métropole . J'ai souhaité faire cette présentation de façon à ce que les habitants intéressés ou les acteurs économiques intéressés puissent avoir toutes les clés pour se rendre éventuellement près des registres du commissaire-enquêteur pour déposer leur contribution.

Nous aurons la remise du rapport d'enquête en septembre donc vous voyez, l'instruction du rapport du commissaire enquêteur nous permettra de voter le Plan de Déplacements Urbains, de l'approuver au Conseil métropolitain du mois de décembre. Je crois que j'ai à peu près fait le tour. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Dubettier-Grenier. »

M^me^ Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de souligner le travail accompli dans le cadre de cet arrêt du projet. Les objectifs du PDU 2018-2027 sont très ambitieux au regard de la dynamique métropolitaine pour les années à venir, qui se traduira par 300 000 déplacements supplémentaires quotidiens d'ici 2030.

Les objectifs affichés, 72 % des déplacements en mode alternatif, covoiturage, marche, vélo et transports en commun, amènent des commentaires. Au vu de la situation actuelle, première remarque : les parts modales décrites pour 2030 correspondent à des objectifs. Elles ne tiennent pas compte de la réalité des pratiques de nos concitoyens. S'il est bien sûr légitime et important de fixer un cadre contraignant, il ne faut pas se couper de la réalité vécue au quotidien par les habitants.

À cet égard, on peut regretter que le précédent PDU n'ait pas été évalué de manière plus précise. Par exemple, la part de l'automobile, qui était de 47 % en 2008, avait été fixée à 31 % pour 2030 dans le PDU 2010-2015. En 2015, cette part de l'automobile a été baissée de 4 % pour arriver à 43 %, ce qui est certes une avancée, mais qui reste très modeste tout de même, et malgré tout, on projette une part à 27 % pour 2030. Dans ce nouveau PDU, comme je l'ai dit précédemment, on attend des volumes beaucoup plus importants. Est-ce donc réaliste et en phase avec ce que vivent nos concitoyens au quotidien ?

Deuxième remarque : on ne peut que constater et déplorer un déficit concernant l'offre de transport en commun performant et structurant sur certains secteurs.

Je constate également, et là c'est une bonne chose, que l'utilisation de la voiture n'est plus aussi stigmatisée qu'elle ne l'était dans le précédent PDU. Il est bien sûr nécessaire que les habitudes de déplacement se modifient, mais il est particulièrement compliqué pour nous, élus, de porter un changement de modes de déplacement quand la voiture n'est que le seul moyen de locomotion permettant de se déplacer sur la Métropole.

L'incompréhension est totale de la part de nos concitoyens sur l'objectif affiché d'une baisse importante de la motorisation. Voilà ce qu'ils me disent : *"Nous sommes d'accord pour ne plus prendre notre voiture, pour ne plus utiliser notre véhicule, mais donnez-nous la possibilité d'utiliser des transports en commun performants."* Et là encore, le ressenti des habitants, fruit de leur expérience quotidienne, paraît parfois bien éloigné de la vision de la Métropole. Il faut y être attentifs.

Ceci étant, impulser de nouveaux usages du véhicule par le covoiturage est une réponse très intéressante et adaptée pour réduire les flux pendulaires. Les déplacements à l'intérieur de nos communes et sur la Métropole constituent un enjeu majeur, tant au niveau local qu'à l'échelle métropolitaine. Nous accueillons chacun dans notre commune de nouveaux habitants. Je pense qu'il est de notre responsabilité de mettre en place des moyens de déplacement adaptés si nous voulons continuer d'assurer une qualité de vie appréciée et reconnue, mais aussi pour que l'attractivité de nos territoires soit vécue comme positive.
C'est tout le sens de ma démarche avec François Vouzellaud depuis 2014 auprès de vous-même, Madame la Présidente, et de Bertrand Affilé. Carquefou, de par sa situation géographique, une proximité avec la communauté de communes Erdre et Gesvres, et son poids économique, troisième pôle économique de l'agglo, a vu depuis trois ans une augmentation du trafic matin et soir avec pour conséquence des temps de déplacement en transport en commun dégradés.

L'étude de déplacement que nous demandions a enfin été réalisée. Cette étude confirme de manière irréfutable et quantifiée la congestion de Carquefou. Elle apporte aussi – et ça, c'est bien – des points positifs et elle laisse augurer des solutions pour pallier cette situation :

- le fameux péage de Vieilleville, qui est un point de blocage évident dans la fluidité,
- le contournement nord de l'agglomération,
- la ligne de chemin de fer Carquefou-Doulon, Ile de Nantes - CHU, aéroport, qui pourrait accueillir un transport en commun structurant et qui serait une bonne solution pour améliorer les déplacements nord-sud et le franchissement de la Loire (l'emprise existe, elle passe au cœur de quartiers fortement urbanisés et qui sont appelés à l'être davantage, ce serait donc une erreur de s'en priver),
- la création de parkings relais au nord de l'agglomération, connectés aux transports en commun dont je viens de parler.

Je vous rejoins sur votre souhait d'organiser un transport en radial sur l'agglomération nantaise.

La ville des courtes distances doit aussi se déployer sur notre pôle par l'organisation de liaisons transversales entre nos trois communes : Thouaré, Sainte-Luce, Carquefou. Cela passe aussi par le devenir de la route de Paris. Nous avons été informés d'une étude sur la requalification de cet axe routier. Nous souhaitons donc y être associés.

Il me paraît nécessaire, comme l'a souligné du reste Éric Buquen, qui est en charge de cette étude de déplacement, que l'on apporte des solutions rapides à certaines problématiques identifiées de la situation actuelle et que par ailleurs soient actées noir sur blanc les préconisations de l'étude du futur PDU.

Nous sommes donc dans l'attente de ces éléments concrets qui nous permettront d'atteindre les objectifs ambitieux de ce PDU. Vous l'avez compris, Madame la Présidente, nous approuvons le cadre général du projet mais nous restons attentifs et vigilants sur la déclinaison est de ce futur PDU. C'est la raison pour laquelle les élus carquefoliens métropolitains s'abstiendront sur cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Merci Madame la Présidente. Avec cette délibération, nous débattons sur l'un des sujets les plus structurants pour notre Métropole. Il ne s'agit pas seulement avec le PDU de la gestion de flux de déplacements, mais plus encore de répondre aux défis du développement urbain. Il s'agit également de l'accessibilité des transports à tous, l'attractivité territoriale, les enjeux de santé, les nouveaux besoins de mobilité.

De plus, l'attractivité de notre Métropole nantaise entraîne une croissance démographique constante et notre politique de déplacement doit s'y adapter. Avec le nouveau plan de déplacements, nous prenons bien en compte la diversité des modes de déplacement, le besoin de fluidifier et d'aller vers un usage plus apaisé de notre espace public réclamé par nos concitoyens.

Nous réaffirmons également notre préoccupation de relier l'hypercentre et les territoires entre eux, avec notamment le prolongement des lignes de tram et du busway au-delà du périphérique et notre volonté de travailler avec d'autres collectivités, les intercommunalités, le Département et la Région.

Nous prenons également en compte les exigences environnementales et de santé et nous souhaitons nous adapter aux mesures... aux nouveaux usages, en facilitant par exemple le covoiturage avec l'aide du numérique. Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils illustrent une volonté claire d'investir et d'avancer vers des déplacements facilités.

Nos objectifs restent les bons :

- proposer des alternatives à la voiture en ville et faciliter des usages alternatifs par un réseau de transports en commun efficient et accessible, des aménagements doux, pistes cyclables, voies piétonnes, la location de vélos en libre-service ;
- continuer à investir dans les transports en commun pour étendre le réseau, obtenir un meilleur maillage du territoire et améliorer le confort des passagers.
- Il faut aussi faciliter l'accessibilité du réseau aux personnes en situation de handicap, mieux utiliser les capacités fluviales, tant pour le transport en commun que pour le fret : c'est un point important pour le Groupe communiste.
- Autre objectif essentiel à nos yeux : garantir l'accessibilité à tous grâce à une politique tarifaire socialement juste, telle que notre majorité l'a mise en place, et faire en sorte de renforcer l'efficacité de ce système.

Ces objectifs peuvent nous permettre de changer des pratiques afin d'augmenter les usagers des transports en commun, la pratique de la marche à pied, du vélo, du covoiturage. Toutefois, restons mesurés sur l'évolution de ces pratiques. Il nous semble de ce fait que nous avons tendance un peu à surévaluer l'objectif des pourcentages de déplacement en vélo, ce qui n'enlève rien au fait qu'il faille continuer nos politiques en sa faveur. Outre les déplacements métropolitains, le rayonnement régional et national de notre agglomération doit nous conduire à nous soucier de nos grandes infrastructures de transport.
Il va sans dire que les dernières décisions nationales autour du non-transfert de Nantes Atlantique vont avoir un impact majeur sur l'aménagement de notre territoire et notamment en matière de déplacements. Mesure-t-on pleinement l'ampleur des conséquences ? La décision prise, le Gouvernement doit assumer et investir pleinement dans les nouvelles liaisons tram-train et tramway du centre-ville vers Nantes Atlantique, comme il doit, en lien avec les collectivités locales, aider au développement de celles-ci et garantir les conditions de vie acceptables aux populations survolées.

De ce point de vue, la question d'un nouveau franchissement de la Loire se pose, comme celle du développement de nos infrastructures portuaires, comme celle d'une meilleure accessibilité ferroviaire aux Métropole s voisines, accessibilité ferroviaire qui par ailleurs risque elle aussi d'être remise aux calendes grecques. Une mauvaise nouvelle n'arrivant jamais seule, le Conseil d'orientation des infrastructures a rendu un rapport le 1er février et remet l'étude des lignes nouvelles Grand Ouest à 2038.

Les élus locaux, les habitants attendent des réponses. On ne peut échanger un grand projet d'aménagement du territoire contre le mépris de la représentation et des populations locales et du suffrage universel. Quoi qu'il soit décidé, notre Métropole est attractive, nous continuerons de la développer. Les questions d'aménagement du territoire, et notamment l'étalement urbain, qui se posaient hier continueront à se poser demain. Ces questions ne peuvent être balayées d'un revers de la main par un zadiste ou un Ministre. Merci de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Madame Maisonneuve. »

Mme Maisonneuve : « Je souscris pleinement aux cinq enjeux majeurs du futur PDU. Nous ne pouvons qu'être d'accord pour accompagner de façon volontaire le changement de comportement lié aux déplacements. Cependant, j'attire l'attention sur le maillage entre les territoires. Nous devons passer d'un maillage en étoile à un réseau maillé, aussi bien pour les transports en commun, pour relier les lignes de tramway, que le réseau routier, les circulations piétonnes et vélo.

Nous devons être volontaires dans cette démarche et mettre les moyens nécessaires pour qu'en 2030, l'ensemble du territoire métropolitain soit réellement maillé. Nous devons nous inscrire dans la même dynamique que lorsque l'on a développé le réseau de tramway.
Certains parlent aussi d'un périphérique vélo. Pourquoi ne pas commencer par relier La Chapelle-sur-Erdre à Basse-Indre ? Enfin, plus particulièrement sur ma commune, je me félicite du démarrage du contournement du bourg et des études préopérationnelles. Il participera du maillage entre les différents territoires. Nous voterons donc ce dossier avec Monsieur le Maire. »

Mme la Présidente : « Merci. Marc Denis. »

M. Denis : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, ce Projet de Déplacements Urbains nous propose quatre axes d'actions volontaristes qui sont indispensables pour accompagner le dynamisme de notre agglomération, agglomération qui accueille chaque jour de nouveaux habitants.

Ces actions sont indispensables car il ne faut pas relâcher notre effort pour répondre aux nouveaux et nombreux enjeux, qu'ils soient climatiques, sanitaires ou sociaux.

Les enjeux climatiques sont connus de tous et les experts nous rappellent régulièrement les objectifs et les échéances qui sont à respecter.

L'enjeu de la santé est primordial, que ce soit à travers l'amélioration de la qualité de l'air ou à travers la pratique de la marche et/ou du vélo.

L'enjeu de réduction des inégalités sociales est également essentiel et cela passe par la desserte de tous nos quartiers par un réseau de transports collectifs de qualité, un réseau accessible à tous nos concitoyens et d'abord à ceux dont les revenus sont les plus modestes, grâce à la tarification solidaire. Ça passe aussi accessoirement dans une démarche d'urbanisme par l'installation de quartiers à proximité de lignes structurantes et non pas au milieu de nulle part. Ce volontarisme est important car l'évolution de part modale n'est pas à la hauteur des espérances affichées dans le précédent PDU, et de gros efforts restent à faire d'ici 2030. Je pense notamment au vélo.

Les Élus écologistes et citoyens ont pris leur part à la construction comme à la démarche de consultation autour de ce projet de PDU. Nous nous retrouvons donc dans les axes d'action et les grandes orientations.
La poursuite du développement du réseau des transports collectifs est indispensable en passant à un réseau maillé. Les grandes orientations prises comme la connexion ligne 1 – ligne 2 et la desserte ouest de l'île de Nantes répondent à nos propositions lors des municipales. Évidemment, nous soutenons la desserte de Nantes Atlantique par le tramway ou le train. C'est également une très ancienne position des écologistes.

Le partage de l'espace urbain au profit de la marche et du vélo est indispensable pour développer ces modes. Ma collègue Catherine Choquet y reviendra plus en détail tout à l'heure car il ne suffit pas d'afficher de bonnes intentions sur le papier, il faut un réel partage de l'espace urbain au profit des habitants et non des voitures.

Les nouvelles pratiques liées à l'évolution de la société et de ses modes de vie sont à encourager : covoiturage, autopartage. La possession d'une automobile n'est plus une priorité pour nombre de nos concitoyens. L'usage des nouvelles technologies sera un atout important pour aider à développer ces nouvelles pratiques. Je souhaite revenir sur plusieurs points précis de ce projet de PDU, notamment sur le stationnement – un thème toujours sensible évoqué à la fois dans la partie stratégie du PDU et dans l'une des fiches action.

Nous insistons sur le fait que la Métropole doit avoir une action extrêmement volontariste en ce domaine. Le stationnement doit vraiment être un levier majeur de notre politique de déplacement en nous permettant d'atteindre nos objectifs. Cela passe à la fois par la mutualisation de places de stationnement publiques et privées, mais aussi par une réduction de l'offre de stationnement de surface au profit des autres modes de déplacement.
Pour notre part, nous réaffirmons notre opposition à tout nouveau projet de parking en centre-ville et l'abandon du projet de parking sous le cours Saint-Pierre, un projet qui est onéreux, qui est dispendieux, dans un sous-sol constitué de roche et juste au-dessus du canal Saint-Félix.

Sur les franchissements de Loire, plusieurs projets sont évoqués : le doublement du pont Anne-de-Bretagne, de nouvelles navettes fluviales, l'amélioration du fonctionnement des ponts de Cheviré et de Bellevue, nous les approuvons, mais nous rappelons notre opposition à tout projet de franchissement autoroutier de type pont ou tunnel, projet qui ne serait qu'un aspirateur à voitures, très coûteux, et en totale contradiction avec nos objectifs de diminution de la circulation automobile.

Sur l'étoile ferroviaire, le projet de PDU détaille les souhaits de la Métropole concernant la valorisation de cette étoile ferroviaire. Nous y souscrivons pleinement. Les infrastructures existent : les rails, les gares, la mise en place de liaisons cadencées à la demi-heure ou au quart d'heure doit être une excellente alternative à l'usage de la voiture personnelle, principalement pour les trajets domicile-travail. Le Conseil de développement le dit très bien dans l'une de ses recommandations sur le PDU : l'étoile ferroviaire structure un nouveau territoire de vie et ce potentiel reste trop peu pris en compte.

Qu'on aille de Carquefou jusqu'à l'aéroport de Nantes Atlantique, tout va bien. Que l'on puisse aller de Saint-Herblain – pour ne pas le nommer – jusqu'à Saint-Sébastien de l'autre sans passer une demi-heure ou trois quarts d'heure à la gare de Nantes pour attendre la correspondance, ce serait encore mieux.

Sur l'autopartage, cela fait partie des nouvelles pratiques à développer comme le covoiturage. Nous regrettons que le projet de PDU fasse la part belle au covoiturage et n'évoque pas ou quasiment pas l'autopartage. Nous pensons que ces solutions alternatives doivent être développées toutes les deux, d'autant plus que l'actuel système d'autopartage montre ses limites. Il est coûteux, il est limité à l'intérieur des boulevards de ceinture nantais. Un système développé de covoiturage sur le territoire de l'agglomération serait une alternative crédible à l'usage de la voiture solo. Je reprendrai là aussi une recommandation du Conseil de développement : *"voiture partagée : il faut dépasser Marguerite"*. C'est joli comme expression ! Voilà.
Je termine juste pour dire que les élus écologistes et citoyens voteront donc ce projet de PDU. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci Madame la Présidente. Je tiens évidemment à féliciter les équipes de la Métropole pour le travail présenté qu'on a eu un peu tard, qu'on a eu dans nos boîtes aux lettres très tardivement. Et donc oui, évidemment félicitations pour ce travail, même si j'ai quelques regrets, vous l'imaginez.

On parle d'un budget de 3,3 milliards d'euros à 10 ans. Pour un projet à 10 ans avec neuf zéros, je trouve quand même un peu dommage que la majorité ne regarde pas l'avenir avec une longue-vue. Dans ce PDU, vous ne parlez pas réellement d'innovation. Vous ne laissez pas la place à la créativité et à l'accueil de nouveaux projets d'avenir.

Je crois pour ma part qu'il est temps de voir l'avenir de la Métropole autour de grands projets qui imaginent les nouveaux modes de transport de demain. J'ai deux exemples en tête : tout d'abord, les véhicules autonomes. On sait qu'il y a quelques expériences qui ont été menées par les ingénieurs nantais, et d'autres villes comme Lyon l'ont déjà expérimenté de façon définitive et avec succès, ils fêtent d'ailleurs leurs 18 mois et ont fêté à Las Vegas la première place et la seule ville à être capable d'accueillir ces voitures autonomes.

Je parle également de l'Hyperloop, ce système qui permet de voyager à près de 1 000 kilomètres/heure dans des tunnels installés entre deux points qui peuvent être des villes ou des régions. Je ne vais pas remuer le couteau dans la plaie avec Notre-Dame-des-Landes mais je crois que c'est l'accueil de ces grands projets et de ces nouvelles idées dont nous avons besoin et qu'on ne voit malheureusement pas au sein de ce PDU.

Madame la Présidente, je me permets de noter ce manque d'innovation de long terme au sein d'un projet qui est pourtant à 10 ans, et c'est pourquoi je vous propose de vous arrêter sur la question de l'Hyperloop afin que Nantes et sa Métropole puissent devenir une terre d'expérimentation et d'étude sur un sujet qui prend de plus en plus de place dans cette course à l'innovation sur les transports.
Pour ceux qui souhaitent savoir ce que c'est que l'Hyperloop et qui ne le savent pas, vous pouvez le voir sur Google. J'en vois déjà quelques-uns qui le font. Et sinon, vous pouvez venir prendre un café tout à l'heure avec moi pour que je puisse vous expliquer, mais sachez que Toulouse a donné déjà son feu vert au premier test. Ce n'est donc pas un projet farfelu. C'est un projet qui permettrait de tirer la ville vers le haut sur les questions des transports, sur les questions des mobilités et de l'aménagement du territoire, et qui permettrait également de développer l'écosystème qui tourne autour. Je parle évidemment du numérique à Nantes.

Je crois que si nous souhaitons faire partie des villes en pointe sur la question *smart city*, nous devons imaginer la ville de demain et donc l'organisation des déplacements qui seront portés par ces nouveaux transports de demain. Je crois que notre rôle de politique, c'est d'avoir une vision. Une vision à court terme nécessaire pour l'administration quotidienne de nos collectivités, c'est évident, mais à l'heure actuelle nous devons aussi avoir la vision de la ville de demain et c'est, je crois, la condition de notre réussite à terme. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot pour information : je partage avec vous ce souci de l'innovation et je suis ravie de vous dire que mes équipes ont d'ores et déjà pris contact effectivement avec les équipes qui travaillent sur ces projets Hyperloop et qu'un rendez-vous est d'ores et déjà acté. Puisque je crois effectivement qu'il faut être attentifs à toutes ces propositions d'innovation. Catherine Choquet. »

M^me^ Choquet : « Madame la Présidente, chers collègues, moi j'interviendrai non pas sur l'Hyperloop mais sur le quotidien, plutôt sur les petites distances, sur les déplacements doux. Pour construire ce PDU, on

s'est appuyés sur une enquête réalisée par l'AURAN, une enquête mobilité et déplacement qui montre que plus de la moitié des déplacements qui sont faits dans la Métropole concernent des distances de moins de trois kilomètres, et qu'un quart de ces distances sont même inférieures à 1 kilomètre. Et tous ces chiffres se confirment depuis plusieurs années.

Donc ces courtes distances peuvent être effectuées à pied ou à vélo. Il est logique que notre PDU s'en préoccupe en priorité. La marche, le vélo, on l'a dit, c'est bon pour la santé, pour le porte-monnaie, pour la planète. Les alertes climatiques nous incitent maintenant à changer nos politiques, à changer nos comportements, et notre collectivité évidemment doit être ambitieuse en faveur de ces deux modes de déplacement : le vélo et la marche à pied.

Le projet de PDU présente ici deux actions qui sont indispensables à mener : c'est le territoire de courtes distances et la construction d'un espace public apaisé. On voit bien actuellement qu'une agglomération qui est étalée avec beaucoup de voirie automobile n'est pas une agglomération qui encourage la pratique de la marche et du vélo. Il nous faut donc redonner la priorité aux habitants et retrouver cette animation et cette vie sociale que vous cherchez à retrouver, Monsieur le Vice-Président, sur les espaces publics, vous l'avez dit dans votre présentation.

La réalisation d'un espace public apaisé à l'échelle du piéton et du cycliste passe notamment par la réalisation de zones 30, mais il faut que ce soient des zones 30, de vraies zones 30, pas simplement du marquage au sol et trois panneaux à l'entrée et à la sortie. Il faut effectivement des zones qui sont débarrassées du stationnement automobile. C'est très important car c'est dans ces conditions que l'objectif de passer 70 % des voiries en zone 30 est un objectif réellement ambitieux.
En ce qui concerne la marche à pied, les chiffres du PDU montrent que la progression est satisfaisante. On est passés de 21 à 26 %, même 32 % à l'intérieur du périphérique, et les objectifs pour 2030 sont donc accessibles.

Mais je serais moins optimiste pour ce qui est du vélo. Que dire du vélo ? Effectivement, à l'intérieur des boulevards, on le voit, la pratique du vélo augmente sensiblement. On le constate chaque jour : on est aujourd'hui à 6 % de part modale dans les centres-villes. Pourtant, malgré tous nos investissements réalisés depuis 20 ans maintenant, cette part progresse peu dans l'agglomération. Elle est seulement de 3 %. Nous sommes donc très loin de l'objectif de 12 % que nous nous fixons pour 2030, objectif que nous nous étions déjà fixé dans le précédent PDU et que nous n'avons pas pu atteindre. Nous sommes passés de 2 à 3 %.

C'est en même temps un objectif, 12 %, qui reste modeste par rapport à d'autres villes, aux Pays-Bas par exemple, où l'on peut atteindre 50 %, ou à Copenhague. Je ne sais pas ce que l'on ambitionne – le 12 % devrait être réalisable. On ne fera pourtant pas mieux dans ce plan de déplacements que dans le plan de déplacements précédent si on ne change pas de moyens : il faut absolument un budget important, un budget conséquent.

Pour faire émerger une génération vélo en fait, l'actuel plan vélo dispose de 50 millions d'euros ; dans le nouveau PDU, ce montant est doublé. Il porte à 110 millions. C'est une somme qui reste modeste par rapport aux 3,3 milliards qui sont engagés mais c'est un doublement, un effort important que nous saluons.
Parmi les priorités, il faut évidemment développer les axes structurants en site propre sans obstacle, sans détour, permettant de se déplacer rapidement, en toute sécurité. Il faut supprimer les discontinuités cyclables, il faut supprimer les stationnements en épi et enfin il ne faut pas hésiter à faire respecter les aménagements cyclables par la verbalisation.

Mais il n'y a pas de politique vélo sans politique de stationnement. Il est donc indispensable d'augmenter le nombre de stationnements sécurisés pour les vélos dans tous les quartiers. Sur ce sujet, je salue d'ailleurs l'une des orientations de notre feuille de route sur la transition énergétique que nous présentera notre collègue Julie Laernoes dans la matinée je pense. Il s'agit de réserver, de transformer un étage de parking pour le réserver à l'usage des vélos, des PMR et des véhicules électriques : c'est une démarche qui pourrait se généraliser pour d'autres parkings.

Je souhaite finir cette intervention sur deux points précis : l'accès au tramway et l'écomobilité. Aujourd'hui, interdiction est faite aux cyclistes de monter en vélo dans le tram sauf avant 7 heures du matin et après 7 heures du soir – décision qui d'ailleurs a été prise sans consultation avec les associations d'usagers du vélo. Bien sûr, cette interdiction est logique aux heures de pointe mais elle n'intègre pas le taux de remplissage du tramway en temps réel, quand les vélos ne gênent pas du tout les autres usagers. C'est une proposition que j'ai entendue, faite par d'autres collègues, de voir comment on pourrait rendre le parc roulant plus connecté. C'est une évolution qui peut s'imaginer.

Et enfin, en ce qui concerne l'écomobilité scolaire, ça figure dans le PDU : une des pistes possibles pour développer l'usage du vélo c'est l'une des questions qui revient régulièrement, même peut-être le plus fréquemment, dans les Conseils d'école : comment aller à l'école à pied, à vélo et même maintenant à trottinette, en toute sécurité ? C'est une piste qui manque cruellement d'ambition puisque l'on parle de 50 écoles sur les 24 communes de l'agglomération, ce qui est très peu en sachant que Nantes compte déjà 113 écoles.

C'est d'autant plus dommage que l'une des mesures adoptées lors du Comité interministériel de la sécurité routière du 9 janvier dernier prévoit justement de généraliser l'apprentissage de la mobilité à vélo à l'école primaire. Développer ces déplacements doux, accompagner la génération vélo, protéger et éduquer nos enfants doivent être les éléments forts d'un nouveau Plan de Déplacements Urbains. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « Madame la Présidente, chers collègues, nous allons voter aujourd'hui notre troisième Plan de Déplacements Urbains. Il permettra à l'échelle des 10 prochaines années à notre Métropole d'améliorer la mobilité et d'accompagner tant le développement urbain que les usages qui évoluent et continueront d'évoluer, nous en sommes persuadés, en matière de mobilité.

Je voudrais souligner dans cette intervention les trois grandes caractéristiques de ce nouveau PDU. La première, c'est celle de la cohérence avec l'ensemble des politiques publiques portées par la Métropole .

En effet, ce Plan de Déplacements Urbains a été élaboré en s'appuyant sur le PADD qui avait été coconstruit avec chacune des 24 communes. Il a donc été élaboré en cohérence avec notre futur Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, mais aussi le Plan Local de l'Habitat et, nous le verrons tout à l'heure, avec le Plan Climat Air Énergie Territorial qui nous est aujourd'hui soumis également.

Cette imbrication totale de nos politiques nous permettra de concilier accessibilité, mobilité au quotidien et exigence écologique.
La seconde caractéristique de ce plan, c'est qu'il nous permettra de poursuivre la construction d'une Métropole des courtes distances où il est possible de se loger, de travailler, d'accéder à la formation et aux loisirs sans avoir à se déplacer ni trop loin ni trop longtemps, et ce en utilisant une variété de modes de déplacement.

On ne peut qu'apprécier que ce plan soit soutenu par un budget volontariste, en forte hausse par rapport à la précédente révision. J'y vois là le signe d'un engagement fort et d'une volonté de franchir un nouveau cap afin d'atteindre les parts modales que nous nous sommes fixées. Plusieurs interventions ont débattu autour de ces parts modales, notamment celle du vélo. Pour certains, ce n'est pas tout à fait assez, pour d'autres c'est trop.

Je crois qu'il ne faut pas baisser la garde, en particulier pour les modes actifs. N'ayons pas peur d'afficher nos ambitions pour montrer le cap à l'ensemble de nos concitoyens. Notre nouveau plan promouvra ainsi fortement le covoiturage, l'autopartage, qui sont des solutions qu'il est impératif de développer pour réduire la congestion automobile. Notre objectif étant qu'à terme, près de trois quarts des déplacements se fassent autrement qu'en voiture individuelle. Je sais que pour y parvenir, nous pouvons compter sur l'expérimentation et l'innovation de notre territoire. Et cela tout particulièrement pour le développement de la marche et du vélo dans toutes les communes en apaisant 70 % des voiries d'ici à 2027, apaisées à 30 kilomètres/heures, et en poursuivant l'aménagement des continuités cyclables. C'est essentiel pour inciter nos concitoyens à préférer les modes de déplacements actifs.

Petite correction : ce n'est pas 110 millions qui vont être consacrés, fléchés vers le vélo durant ce plan. Quand on cumule l'ensemble des dépenses en direction du vélo, c'est 177 millions qui vont être fléchés vers le vélo, qui vont vraiment donner corps à un véritable schéma directeur des liaisons cyclables structurantes.

Quant aux 50 écoles qui sont fléchées sur le plan mobilité, c'est jusqu'en 2020. Et ce plan va jusqu'en 2027. Nous allons pouvoir poursuivre bien au-delà de ces 50 premières écoles.

De même, ce plan soutiendra le développement et la rénovation de notre réseau de transports collectifs, il ne faut pas l'oublier. Il est reconnu pour sa très grande qualité afin de maintenir sa performance, et à ce sujet nous avons déjà pris ici même de nombreux engagements en ce sens, avec une étape supplémentaire dans la connexion des lignes 1 et 2 du tramway, une nouvelle ligne de tram sur l'île de Nantes avec la desserte du CHU, le busway au-delà du périphérique, des nouvelles lignes de chronobus.

Enfin, la troisième caractéristique que je retiens de ce PDU, c'est la volonté de nous donner les moyens d'accompagner le changement des comportements des habitants et des habitantes dans leur mobilité du quotidien. En agissant sur la réduction des déplacements, notamment automobiles, nous agissons directement sur les émissions de polluants. Et en poursuivant la construction d'un territoire où la vitesse est apaisée, nous permettrons que les usagers piétons et cyclistes se déplacent en toute sécurité et sérénité dans l'ensemble des 24 communes. Nous allons contribuer à une Métropole plus durable et plus solidaire inscrite pleinement dans la transition énergétique.

C'est pourquoi, au nom du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, je vous invite à voter en faveur de cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Beaucoup de choses ont été dites sur ce PDU. Je voulais revenir sur d'abord une question de méthode. Ça fait presque un mois que le Gouvernement a annoncé l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. On a eu l'occasion à plusieurs reprises les uns et les autres de s'exprimer sur ce dossier. Je crois qu'il faut redire que c'est un coup sévère porté à l'attractivité du territoire métropolitain et plus largement du Grand Ouest, là où d'autres territoires, pas très loin de nous, ont réussi à construire leur accessibilité pour les années à venir, et j'ai déjà eu l'occasion au sein de cette assemblée de le dire. C'est aujourd'hui devenu une réalité puisque depuis quelques mois, Rennes est à 1 heure 25 de Paris, Bordeaux est à 2 heures et aujourd'hui, l'annonce gouvernementale d'abandon du projet fait prendre à Nantes un retard certain dont du reste personne, je pense, ou très peu se réjouissent ici.

De ce fait, présenter aujourd'hui le projet de PDU, même s'il est bien précisé qu'il ne s'agit que d'un projet et que le document définitif ne sera voté qu'en fin d'année, nous interroge sur le timing que vous avez souhaité adopter. Vous avez reporté, Madame la Présidente, le vote du PLUM qui ne sera voté qu'en 2019. Je crois que vous auriez pu – peut-être auriez-vous dû – reporter celui du PDU pour mieux prendre en compte l'abandon de ce projet et les avancées qui sont engagées aujourd'hui à travers le contrat d'avenir pour les Pays de la Loire qui est porté par la Présidente de région, qui a été validé lundi dernier par tous les élus présents à la CTAP, dont vous-même d'ailleurs, avec une délibération qui permet à l'ensemble des élus de porter auprès du Gouvernement les souhaits d'accessibilité de notre Métropole . Je crois qu'on aurait pu certainement, sur le calendrier de ce PDU, réfléchir à la manière dont on pouvait l'inscrire par rapport à l'abandon du projet qui forcément change beaucoup de choses pour l'accessibilité de la Métropole nantaise.

Deuxième question de méthode, ça a été souligné par quelques-uns des intervenants précédents : je trouve difficile de valider un Plan de Déplacements Urbains sans avoir tiré un bilan clair et précis du précédent. Certains intervenants ont souligné que des objectifs fixés dans le PDU 2010-2015 n'étaient pas atteints. Catherine Choquet vient de parler du vélo. Véronique Dubettier-Grenier a évoqué également la question des objectifs en termes de flux automobiles.

Nulle part dans le document que vous nous présentez aujourd'hui on ne retrouve une évaluation claire des objectifs que la collectivité s'était donnés sur la période 2010-2015. Il n'est donc pas possible de savoir quels sont les objectifs que nous avons atteints, quels sont les objectifs que nous avons peut-être dépassés et ceux qui n'ont peut-être pas été atteints en termes de report modal, en termes de développement du vélo par exemple.

Il est donc compliqué de savoir où faire porter précisément nos efforts les plus importants sur la période 2018-2027. Donc ce que nous vous demandons, c'est que pour le vote du PDU définitif, à la fin de l'année, j'imagine vraisemblablement en décembre, vous puissiez nous fournir un document précis qui évalue le niveau de réussite des différentes actions présentées dans le PDU 2010-2015. Voilà pour ces deux questions de méthode.

Sur le fond, je le fais très rapide puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Bien sûr il y a des idées qui sont intéressantes. Vous parlez de développement d'une navette fluviale, vous l'avez annoncé récemment, vous parlez de l'accès des voitures en covoiturage aux voies de bus, ce sont des propositions que nous avons portées également et dont nous rejoignons l'intérêt que vous nous proposez aujourd'hui.
Vous parlez également du développement du covoiturage et de l'autopartage et là-dessus je rejoins mon collègue Marc Denis sur le fait que le PDU est très peu ambitieux aujourd'hui sur la question de l'autopartage. Je relève notamment qu'au travers de la quasi-centaine de pages du document que vous nous présentez, il n'est fait jamais allusion au dispositif d'autopartage Marguerite. Est-ce que vous pouvez nous dire quelles sont vos intentions concernant ce dispositif ? Est-ce que vous comptez

l'abandonner ? Est-ce que vous comptez au contraire le pérenniser, voire même le financer – puisqu'aujourd'hui, il me semble qu'il n'est pas financé par Nantes Métropole ?
Il y a des idées intéressantes et nous nous en réjouissons. Elles permettront à la Métropole d'avancer sur cette question essentielle des déplacements. Il y a aussi des idées moins intéressantes et je crois qu'il y a même de mauvaises idées.

Je voudrais souligner, personne ne s'en est fait l'écho, du passage au stationnement payant à tout l'intraboulevard nantais, c'est-à-dire tout le périmètre qui est situé à l'intérieur des boulevards de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, boulevards des Anglais, les Belges et les Poilus. Là-dessus, je crois qu'il y a une immense supercherie qui se cache derrière cette extension très large du stationnement payant. Vous nous avez dit récemment en Conseil municipal de Nantes que la réforme des amendes qui passent maintenant en gestion locale alors qu'elles étaient précédemment gérées par l'État ne délivrerait, n'engendrerait aucun bénéfice financier pour la Ville. Un quotidien s'est fait récemment l'écho des 4 millions d'euros de manne financière que permet cette réforme du stationnement et le passage de l'amende de 17 à 35 euros que vous avez choisi d'opérer dans ce cadre.

Avec l'extension de cette zone de stationnement payant à tout l'intraboulevard nantais, c'est encore une manne financière considérable que vous allez prélever auprès des Nantais et là-dessus, je crois vraiment que vous vous moquez des Nantais. On continue les prélèvements obligatoires. Vous vous étiez engagés à ne pas augmenter les impôts, vous les avez augmentés et vous continuez dans cette logique de prélèvement avec l'extension du stationnement payant.

Enfin, il y a un certain nombre de points durs qui ne nous semblent pas résolus à travers le PDU tel que vous nous le présentez aujourd'hui. La question de l'accès à la gare de Nantes : je rappelle qu'on prévoit un doublement du trafic d'ici 2030. Nous considérons qu'il n'est pas suffisamment anticipé aujourd'hui en termes d'accessibilité. Nous aurons demain une gare qui sera certainement très belle mais qui sera moins accessible qu'aujourd'hui pour les habitants de l'agglomération hors centre-ville nantais, et encore davantage pour les habitants hors agglomération.
La question du périphérique est également un enjeu fondamental pour l'accessibilité et l'attractivité de Nantes et de Nantes Métropole . On sait aujourd'hui que le périphérique est en voie de saturation, on sait que cette saturation, elle est notamment liée au passage de véhicules en transit.

L'intérêt des Nantais eux-mêmes et des habitants de la Métropole serait donc de construire un franchissement extranantais pour soulager Nantes, et sur cette question des franchissements, il y a un certain nombre de choses qui figurent dans le PDU sans qu'on ait vraiment une vision claire de ce qui est souhaité par la Métropole . Vous évoquez la question d'un nouveau franchissement à l'ouest de l'île de Nantes. Est-ce que vous considérez qu'il s'agit du doublement du pont Anne-de-Bretagne ou d'un franchissement supplémentaire à ce doublement que vous préparez ? Vous évoquez également que la Métropole accompagnera la Région dans l'étude d'un nouveau franchissement à l'échelle du bassin de vie. Est-ce que vous pourriez éclaircir ce point et nous dire si, au travers de ce PDU, vous êtes favorable à deux nouveaux franchissements de Loire à l'horizon de cette fin du PDU 2018-2027 ?

Enfin, un dernier point sur la question des coûts associés à l'abandon du projet d'aéroport sur Notre-Dame-des-Landes. Vous avez évoqué le fait que ce PDU générerait 3,3 milliards d'euros d'investissement de la Métropole nantaise : est-ce que vous avez pris en compte – et pourquoi pas déjà budgété – les infrastructures que nous devrons mettre en place pour pallier l'abandon de ce projet, travailler à une meilleure accessibilité de Nantes Atlantique et dont on peut imaginer qu'elles seront financées au moins partiellement par notre collectivité de Nantes Métropole ? »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Madame la Présidente, chers collègues, juste pour compléter le propos de Laurence Garnier, sur l'autopartage vous savez l'attention que je porte sur ce sujet. J'interviens assez régulièrement. S'il me semble qu'effectivement il faut qu'on ait une réflexion au niveau du bassin de la Métropole sur la problématique d'autopartage, moi je voudrais qu'on apporte une attention particulière sur la nature de cet autopartage et sur le fait qu'il n'est pas digne d'une Métropole comme la nôtre de ne pas pouvoir offrir un service d'autopartage qui soit des véhicules propres et notamment des véhicules électriques.

J'interpelle régulièrement l'assemblée sur ce sujet des véhicules électriques, sur la façon dont on peut accompagner les véhicules propres à investir notre Métropole. C'est un sujet sur lequel, il me semble, nous ne sommes pas suffisamment mobilisés, et je voudrais qu'au-delà même de la question de savoir si on renouvelle ou si on s'approprie la politique d'autopartage, on puisse réfléchir très clairement à développer un service d'autopartage propre sur l'ensemble du territoire de la Métropole. »

Mme la Présidente : « Merci. Jean-Guy Alix. »

M. Alix : « Merci Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je voudrais revenir sur la réflexion de Monsieur Garreau qui nous parle d'une cohérence territoriale pour ce PDU. Je n'en suis pas si sûr et je voudrais pouvoir le vérifier avec vous en ce qui concerne le cadran nord-est dans lequel s'inscrit évidemment la commune de Sainte-Luce. Je rappellerai ici que pour moi, une cohérence territoriale, c'est prendre en compte l'urbanisation, entre autres, de ces secteurs qui touchent Sainte-Luce, Nantes tout de suite à côté, avec cette programmation des Gohards dont on a souvent parlé mais pour laquelle nous ne voyons pas de prise en compte de plan de circulation ou de plan de déplacements nouveau.

Il y a cette urbanisation qui va se faire effectivement tout de suite à la sortie de Sainte-Luce ouest et puis, à l'est, il y a le développement de communes comme Thouaré, etc.,Un seul axe pendulaire va de Mauves à la ville centre, avec une ligne qui devient poussive et que l'on est en train à mon avis d'handicaper de plus en plus : la ligne C7. Elle a effectivement une performance, un score qui semble encore insuffisant. Je crains qu'il ne le devienne encore plus puisque nous ne faisons rien pour alléger le flux de voitures qui grossit et qui congestionne cet axe pendulaire que nous avons souvent dénoncé ensemble.

Je salue effectivement la priorité de ce PDU aux transports structurants. Notre quartier nord-est est un quartier qui participe et qui contribue je crois le plus à l'accueil des nouvelles populations de l'agglomération, je pense qu'on a une proposition dans le PDU qui est une proposition indigente. On a alerté Monsieur Affilé dans une rencontre récente, je crois qu'il va être temps qu'on se penche très sérieusement sur des solutions alternatives et la confirmation de propositions telles que la liaison du C7 jusqu'à la ville centre et l'abandon de cette halte, cette rupture de charge à la Souillarderie dont on sait que cet arrêt est insatisfaisant.
Je sais que souhaiter cette ligne en site propre n'est certainement pas pour demain mais en tous les cas, d'évoquer des solutions de transport rapide, peut-être par la Prairie-de-Mauves puisque c'est une solution alternative à une demande de ligne ferroviaire ou de halte ferroviaire du TER qu'on avait souhaitée, on n'est pas contre l'idée. Mais il faudrait la pousser très vite, d'une liaison bus par la Prairie-de-Mauves partant de Mauves justement ou de Thouaré, avec trois ou quatre arrêts, mais une liaison rapide avec la ville centre.

Voilà nos demandes. Elles sont pressantes parce que je vous assure que la congestion de ces axes, on la vérifie au quotidien maintenant, avec une urbanisation qui ne s'est pas arrêtée pour autant. Je vous demande de prendre ça en charge, ça fait partie de la cohérence territoriale dont parlait Monsieur Garreau tout à l'heure. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, je vais essayer de respecter l'article 12 du règlement qui prévoit des interventions pas plus longues que cinq minutes.

Madame la Présidente, chers collègues, le projet de PDU qui nous est présenté aujourd'hui, soumis à l'approbation de notre Conseil, amène quelques observations. Il convient de noter quelques points qui vont dans le bon sens, même si nous savons que pour passer des objectifs à leur réalisation, la route peut être longue. Une ambition forte de ce projet de PDU est de parvenir à trois quarts des déplacements en mode alternatif et un quart en mode motorisé individuel.

Pour cela, on nous annonce quelques éléments qui semblent aller dans le bon sens, à savoir une volonté de passer d'un réseau de transports collectifs en étoile à un réseau maillé grâce à l'amélioration des lignes de rocade. La performance de lignes en extrapériphérique serait confortée par des aménagements améliorant les vitesses commerciales, la régularité des bus. Un schéma de navettes fluviales serait également élaboré dans l'année, l'étude concernant le franchissement est aussi mentionnée. Nous serons d'ailleurs attentifs à ce dossier crucial pour les déplacements, aussi bien pour notre Métropole qu'au-delà de notre territoire.

Également, l'offre de parkings relais serait également développée. C'est nécessaire tant l'affluence est grande dans ces P + R. Augmenter cette offre devrait favoriser le recours à l'intermodalité et donc participer à la réduction de la circulation et des bouchons qui demeurent une plaie pour notre agglomération.
La Métropole développerait aussi le dialogue et les partenariats avec les territoires voisins. Cela va aussi dans le bon sens. L'accent est aussi mis sur les modes doux, ce qui est normal, à l'heure de la transition énergétique.

Enfin, le quatrième point du plan d'actions du PDU intitulé *"impulser de nouveaux usages des véhicules"* nous parle d'une approche servicielle et collective de la voiture qui deviendrait le transport collectif de demain, et cela surtout pour les territoires peu denses. Remarquons que si c'est une approche à tenter, elle ne doit pas être considérée comme la seule solution pour ces territoires.
Quelques bémols viennent tout de même mitiger les efforts que nous venons de remarquer. Il faut aussi partager les critiques si on veut progresser ensemble vers une Métropole qui serait enfin en pointe sur les mobilités. En effet, il faut rappeler que pour certains de nos concitoyens, selon leur lieu de résidence et leur horaire de travail par exemple, il n'est pas encore possible aujourd'hui, même si cela s'améliore, de se déplacer autrement qu'avec leur véhicule personnel. En 2018, dans la sixième Métropole de France, cela témoigne d'un retard certain auquel il faut que le nouveau PDU remédie.

Il faudra aussi apporter à nos concitoyens ainsi qu'à leurs communes des solutions adaptées à leurs spécificités. Les objectifs portés par ce nouveau PDU devront dans l'avenir devenir réalité. Nos concitoyens attendent beaucoup et sont en droit de le faire, notamment au regard de l'augmentation des tarifs de la TAN, et bien sûr sur les taux de fiscalité de la Métropole qui ont aussi augmenté dans ce mandat.
On nous annonce également que suite à l'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes, la réalisation d'un schéma d'accessibilité de l'aéroport Nantes Atlantique a été inscrite dans le PDU. Cela va représenter des dépenses supplémentaires et être source de négociation, notamment avec l'État, et sur cette démarche, vous avez tout notre soutien.

Ce dernier élément va sans doute changer la donne d'un certain nombre de dossiers. Il faudra être d'autant plus vigilants sur l'enjeu majeur du coût. Il faut nous assurer que nous serons capables de rester dans l'enveloppe d'un coût global sur 10 ans de 2,9 milliards d'euros. Assurons-nous donc d'avoir les moyens de nos ambitions.

Et pour conclure, au regard de ces quelques éléments saillants, un certain nombre d'entre nous votera cette délibération sur le projet du PDU et si ce vote ne représente pas notre opposition fin 2018 sur l'adoption finale, il est pour nous une manière encourageante de vous redire à quel point nos attentes sont fortes quant à l'amélioration des mobilités pour nos communes et nos concitoyens, quel que soit l'endroit de leur territoire. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je rappelle que je demande que les demandes de prises de parole se fassent avant que je redonne la parole au rapporteur. Monsieur Seillier. »

M. Seillier : « Merci Madame la Présidente de m'accorder la parole. Je voulais simplement souligner, parce que je ne l'ai pas entendu dans toutes les déclarations, concernant ce Plan de Déplacements Urbains qui est un élément important pour l'avenir de notre agglomération, c'est l'élément sécurité dans les transports.

Je crois qu'on ne pourra pas atteindre les objectifs tels qu'ils ont été définis aujourd'hui dans ce PDU ni accompagner les ambitions qui sont celles intrinsèques à celui-ci, si dans les transports en commun il n'est pas pris en compte cette insécurité que subissent aujourd'hui nos concitoyennes. J'en appelle ici à votre sensibilité féminine Madame, pour que vous puissiez aussi vous faire l'écho, en tous les cas pour ce qui me concerne de façon très pragmatique et primaire, des ressentis qui sont reportés régulièrement par ces personnes.

Il s'avère qu'on a un climat d'insécurité qui est plus qu'un climat d'insécurité, qui est une véritable atteinte à l'intégrité physique de ces personnes qui utilisent les transports en commun et pour lesquelles je pense il est nécessaire d'accompagner le PDU de cette prise en compte. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Vous pouvez compter sur mon entière détermination sur ce sujet, mais – je dois l'avouer – pas du tout au titre de la sensibilité féminine, au risque de vous décevoir, mais au titre du droit à la sécurité et de l'égalité entre les hommes et les femmes.
Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bien. Alors, ce n'est pas si simple que ça de répondre à l'ensemble de ces questionnements, à moins que vous n'admettiez une réponse qui soit légèrement plus longue que l'exposé premier, ce dont je doute un petit peu. Je vais essayer de synthétiser.

Bien entendu, vous l'avez compris, notre démarche a été, notamment sur la période 2014-2016, d'évaluer le PDU, particulièrement en 2015 avec l'enquête déplacement puisque ça tombe bien, c'était la dernière année de validité de ce PDU. Et donc, pages 11 à 19 du document, vous retrouverez ce qui correspond à l'évaluation du PDU précédent. Peut-être que pour certaines et certains, une lecture un peu trop rapide ne leur aura pas permis de trouver les éléments, mais bon, j'admets qu'on puisse ne pas

forcément se délecter de la lecture intégrale de ce document de 80 et quelques pages, sans compter les annexes.

Nous avons un certain nombre de questions qui ont été posées, qui sont des questions pratiques, auxquelles il faudra répondre. Je pense en particulier au statut du péage de Vieilleville dont on sait qu'il est problématique pour la circulation sur le quart nord-est de l'agglomération, particulièrement sur Carquefou et également Nantes est. Nous avons sur ce secteur, sur le secteur est, sur le quart nord-est et sur le quart sud-ouest, des études de déplacement en cours qui vont évidemment intégrer des paramètres différents.

Sur le quart sud-ouest, la desserte à prévoir de Nantes Atlantique va bien sûr nécessiter de faire une étude un peu plus poussée et de réorganiser vraisemblablement le réseau de transports en commun, le réseau de voirie, le réseau également pourquoi pas de vélo, puisqu'on a aussi le droit de se rendre à vélo à l'aéroport. Donc ici, c'est une étude qui va être menée au cours de l'année 2018 et sans doute un petit peu plus tôt pour la desserte de l'aéroport.

J'ai été un peu surpris qu'on nous dise : *"Il faut attendre, il aurait fallu reporter l'approbation de ce PDU et le faire un petit peu plus tard, prendre le temps de la réflexion."* En fait, je pense qu'il faut avancer maintenant. Et notre PDU est aussi attendu pour servir de base à un certain nombre d'évolutions. Donc, si on repousse, on repousse, on repousse, eh ben on temporise, certes, on temporise mais on n'avance pas. Donc, pour éviter je crois ce à quoi nous sommes tous attachés, éviter la stagnation et le repli, eh bien on vous propose d'avancer et d'intégrer au fur et à mesure tous les paramètres qui se présentent, qu'ils soient très structurants ou un peu moins structurants.

Donc effectivement, dans les très structurants, on trouve le maintien de l'aéroport sur Nantes Atlantique, on trouve aussi l'évolution de la desserte notamment avec l'étoile ferroviaire qui a été évoquée, et le petit bruit qui commence à monter de la part de la SNCF de fermeture d'un certain nombre de gares sur notre agglomération. Là, on verra bien comment les choses se passeront mais vous voyez qu'ici, bien entendu, c'est très structurant. Vous avez été nombreux à le dire. Le train est, notamment pour le périurbain, un très bon substitut à la voiture.

Donc attention à toutes ces évolutions, et il ne faudrait pas qu'une succession de décisions nous obligent petit à petit à compenser de plus en plus, évidemment en s'appuyant sur nos fonds et pas sur des fonds d'État. C'est bien aussi la question à un moment : lorsque l'État prend des décisions, lorsqu'une grande entreprise publique prend des décisions, eh bien il lui appartient aussi, il appartient à ces institutions de prendre en charge les conséquences de ces décisions. Et donc c'est évidemment ce à quoi nous allons nous attacher.

Il y a un certain nombre d'éléments. L'autopartage, Monsieur Grelard, je vous ferai la même réponse : c'est une initiative privée. Donc on peut effectivement dialoguer avec le porteur de cette initiative. On peut essayer de faire en sorte qu'il arrive à moderniser son parc de véhicules notamment avec des véhicules propres. On ne peut pas l'obliger à le faire. Quant à prendre en charge ce service qui jusqu'à présent est toujours relativement déficitaire et à l'étendre, ça veut dire qu'on est dans le déficit et qu'on crée nous-mêmes une concurrence avec nos propres réseaux de transports en commun, ce qui n'est pas forcément l'élément le plus positif parce que du coup, on cumule les déficits.

Par ailleurs, moi je veux bien qu'on nous dise que sur ce PDU il n'y a pas d'ambition en matière d'innovation, de création, de créativité. J'ai évoqué je crois l'utilisation et le recours du numérique pour notamment faciliter la vie de nos usagers des transports en commun et d'autres usages et d'autres modes de déplacement.

Je pense qu'on peut difficilement nous faire le grief d'être peu innovants, peu créatifs, dans cette Métropole, en matière de déplacements lorsque nous sommes en pointe en matière notamment de bateau et un jour, sans doute, de véhicules à hydrogène...Lorsque nous allons mettre en place – ce qui est une première mondiale – des e-busways de 24 mètres électriques.
Après, que cette invention ou cette capacité de création et d'innovation ne soient pas en phase avec les aspirations de certains ou de certaines, très bien, mais en même temps on ne peut pas dédaigner le travail qui est fait.

Sur les éléments de critique un peu plus saillants, j'ai entendu un certain nombre de choses qui relèvent à la fois du catalogue d'intention, ou du catalogue de désinformation. Par exemple, nulle part il n'est écrit que nous envisageons de faire circuler les voitures de covoitureurs sur des voies de bus, mais sur des voies réservées, notamment pour les cars, les autocars et le covoiturage. Et là, ça devient tenable tout simplement parce que si on met du covoiturage sur les voies de bus, ça veut dire que nos voies de bus

vont être très vite congestionnées et du coup les performances de notre réseau de transports en commun vont s'effondrer.

Il ne faut pas lire trop vite et assimiler trop vite, par exemple, autocars et autobus. Je sais que ça commence pareil mais malheureusement ça ne recouvre pas tout à fait la même réalité. Ça éviterait à certaines de dire des bêtises.

Sur les questions importantes comme celle des franchissements, oui, c'est vrai que nous participons à l'étude régionale, et c'est bien normal puisque le franchissement est imaginé sur le territoire de notre Métropole. Nous avons déjà dit notre opposition à un franchissement de nature autoroutière et un pont qui pourrait être en amont, en aval, cela dépend d'où on part, en aval de Nantes et plutôt d'autres franchissements positionnés un peu plus en intrapériphérique. L'étude est en cours. Attendons de voir les résultats de l'étude. C'est difficile de donner une réponse et d'avoir un avis sur la question avant que l'étude n'ait été complètement réalisée.

Et puis tous les collègues qui ont évoqué des points que j'ai souvent évoqués avec eux, soit en Conférence territoriale, soit en rendez-vous après les Conférences territoriales, bien entendu les dossiers d'études que je vous ai annoncés, qui à un moment ou un autre déboucheront sur des réalisations, vous pouvez compter sur ma détermination pour aller au bout de ces études et pour essayer de faciliter la vie des habitants de l'ensemble des communes de notre agglomération.

Si vous me permettez Madame la Présidente, j'aimerais bien terminer en remerciant un certain nombre de personnes :

- le département déplacements dirigé par Bénédicte Levionnais, et en particulier Lamia Rouleau qui est devenue la "Madame PDU" du département, en tout cas qui m'a accompagné vraiment de façon très précise et très rigoureuse, vous l'avez vue aussi lors des Conférences territoriales ;
- tous les contributeurs qui ont pris du temps pour essayer de nous faire des contributions qui tiennent la route, qui soient logiques, qui soient cohérentes, certaines sont plus riches que d'autres mais tous les contributeurs ont au moins le mérite d'avoir participé quelle que soit la forme de cette contribution, quelle que soit la forme de cet apport à la réflexion collective ;
- l'AURAN également qui nous a accompagnés dans cette démarche.

Et puis j'aimerais aussi souligner que ce PDU, ce n'est pas le travail des services et du Vice-Président, c'est le travail aussi des services et de l'ensemble des élus du groupe déplacement : Éric, Catherine, Claudine, Jacques, Christian, Michel et Marc qui participent régulièrement aux réunions et notamment aux Comités de pilotage de ce PDU. Et puis bien sûr l'ensemble des élus et des services des communes puisque pour faire vivre le dialogue et pour essayer de progresser collectivement il faut bien que et les services métropolitains et les services des communes se parlent et il faut que les élus des communes et les élus de la Métropole se parlent aussi et c'est ensemble qu'on parvient à co-construire un PDU qui je le pense est à la hauteur de nos ambitions. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste deux mots avant de mettre le Plan de Déplacements Urbains aux voix.

1 - Le premier pour rappeler qu'il s'agit bien là d'un document d'orientation stratégique et donc naturellement, comme cela a été évoqué par certains, nous aurons besoin de points d'étape réguliers pour s'assurer collectivement de la mise en œuvre étape par étape, pragmatique, de ce que nous votons aujourd'hui, qui est, je le redis, un cap, un document d'orientation stratégique.

2 - La deuxième chose, à mon tour pour remercier celles et ceux qui ont contribué activement à l'élaboration de ce PDU, remercier les Maires qui ont été très attentifs et très exigeants. C'est bien légitime sur un sujet aussi important. Remercier effectivement l'ensemble des élus qui dans le cadre des groupes de travail ont pu être force de proposition et faire évoluer la proposition que nous allons soumettre aux voix aujourd'hui. Remercier très sincèrement les services qui nous ont accompagnés sur un sujet important, sur un sujet qui a demandé beaucoup de temps, beaucoup de mobilisation, beaucoup d'attention. Et puis remercier Bertrand Affilé, Vice-Président en charge de ce sujet, parce que je sais l'énergie et la mobilisation importante qu'il a mises sur ce sujet.

Je vous invite donc à voter très largement, naturellement, ce Plan de Déplacements Urbains.

Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Qui est favorable ? Merci à tous, et je me réjouis que ce Plan de Déplacements Urbains soit adopté à une très large majorité. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 75 VOIX POUR ET 20 ABSTENTIONS

1 - Arrête le projet de PDU 2018-2027, perspectives 2030 de la Métropole nantaise ;

2 - Autorise Mme la Présidente de Nantes Métropole ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

Mme la Présidente : « Chers collègues, un petit point d'explication sur le déroulé de la séance qui va suivre. Vous le savez, nous avons maintenant à l'ordre du jour de notre Conseil la délibération numéro 2 qui s'intitule *"la transition énergétique c'est nous"*, et qui vise à partager ici les conclusions du grand débat sur la transition énergétique et la feuille de route que nous vous proposons d'adopter.

La proposition de déroulé est donc la suivante : nous allons avoir un temps de présentation de la feuille de route issue du grand débat. Nous accueillons un certain nombre de membres, d'acteurs du grand débat, j'y reviendrai, qui viennent de nous rejoindre, je les salue. Et puis à 11 heures 30, nous suspendrons la séance pour avoir un temps de communication spécifique sur ce grand débat. Nous reprendrons donc nos travaux à l'issue, après la pause déjeuner. Voilà les quelques éléments pratico-pratiques et de déroulé que je voulais évoquer avec vous. »

*
* *

Mme Laernoes et M. Roussel présentent le dossier suivant :

Direction énergies environnement risques

02 - LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE C'EST NOUS - CONCLUSIONS ET SUITES DU DÉBAT

EXPOSE

Par délibération en date du 29 avril 2016, Nantes Métropole a lancé un grand débat citoyen sur la transition énergétique. Le dialogue avec la société civile constitue un principe d'action pour la mise en œuvre de toutes nos politiques publiques et l'intérêt de ce grand débat sur la transition énergétique était de répondre au défi climatique, qui devient une urgence telle qu'il impose un engagement plus fort et une ambition renouvelée.

Le pari de ce grand débat était que la transition énergétique puisse s'appuyer très concrètement sur l'initiative citoyenne et locale. Il s'agissait de lever les freins qui subsistent pour relever le défi du changement climatique en répondant aux interrogations que chacun, chacune se posent : Comment agir pour le temps long ? Comment faire ici et maintenant ? Par quoi commencer et avec qui ? Comment mesurer les premiers effets de l'action sur le territoire ? Quels bénéfices à court terme et pour qui ? En répondant à ces questions, le grand débat se voulait l'accélérateur des capacités d'agir en associant toutes les parties prenantes : les partenaires et les acteurs de l'énergie, les acteurs des transitions numériques, démocratiques et économiques, les citoyens avec une attention particulière portée aux jeunes et aux personnes en vulnérabilité énergétique, les entreprises et notamment le tissu des entreprises PME TPE ainsi que les start up.

Les quatre thèmes autour desquels s'est articulé le débat étaient : quelle transition des modes de vie ? Territoire en transition : quels paysages et nouveaux usages ? Quelle appropriation citoyenne locale de l'énergie : de la production à la consommation ? Transition et économie : quelles opportunités d'innovation, emploi et insertion ?

Les deux enjeux de ce débat ont été atteints. Il s'agissait d'une part, de favoriser la connaissance partagée de ce sujet par les citoyens et, d'autre part, d'en faire un débat de l'action pour démontrer que la transition énergétique est souhaitable et possible si nous unissons nos forces. Ainsi, le débat c'est 53000 participants, 760 contributions citoyennes,160 cahiers d'acteurs, 42500 visiteurs sur le site internet, 500 citoyens embarqués dans les communautés.

La commission, dont la qualité du travail et l'importance de l'engagement de chacun de ses membres doivent être soulignées, a conduit le pilotage de l'animation du débat suivant les principes de transparence, de diversité, de proximité avec une volonté de promotion de la capacité citoyenne, en recherchant une pluralité d'expressions, en innovant et en expérimentant. Elle a remis son rapport au mois de septembre 2017 et synthétisé 60 préconisations pour répondre à l'enjeu "la transition énergétique c'est nous".

Ces préconisations entrent en résonance avec les actions associatives, économiques et publiques initiées par les acteurs pionniers du territoire. Elles croisent aussi avec les nombreuses initiatives menées par les communes, acteurs naturels de la transition énergétique pour mobiliser au plus près les habitants sur ces enjeux.

En décembre 2017, une première architecture de la feuille de route a été présentée aux acteurs susceptibles de s'engager sur des projets multi partenariaux pour construire une feuille de route partagée de la transition énergétique conjuguant l'action publique et l'action du territoire.

L'analyse des 60 préconisations de la commission et des engagements des acteurs du territoire a été menée de façon approfondie par les services de Nantes Métropole pour constituer la réponse à ces 60 préconisations sous forme de feuille de route de la transition énergétique du territoire. Déclinée en 33 projets, la feuille de route partagée incarne l'ambition de la Métropole de devenir une Métropole européenne de référence de la transition énergétique par l'envergure que ces projets auront sur l'aménagement du territoire, dans le quotidien des habitants métropolitains et les dynamiques collectives entre acteurs qu'elles impliquent.

Les actions de la feuille de route sont concrètes et opérationnelles. Des échéances précises sont posées. De même, les financements associés à la réalisation de ces actions sont annoncés et inscrits dans la programmation financière de la collectivité, par exemple pour développer les mobilités durables ou encore faire de la Métropole un territoire « zéro passoire énergétique ».

Par ailleurs, les engagements des communes contribuent à donner à cette feuille de route partagée une ambition inédite illustrant le jeu collectif à la nantaise. En effet, elles s'engagent sur des nouveaux projets pour accélérer la dynamique de transition notamment sur leurs politiques de rénovation du patrimoine, d'achats responsables ou encore pour accompagner en proximité des initiatives citoyennes.

Pour mettre en œuvre cette feuille de route partagée, une gouvernance partenariale dédiée et spécifique sera mise en place au travers de deux « instances » ouvertes et multi-acteurs. Elles auront à porter :

- d'une part, une gouvernance partagée et stratégique qui assurera les missions de droit de suite, d'évaluation, de prospective, de restitution et promotion des avancées du territoire en matière de transition énergétique. Cette instance associera toutes les parties prenantes du territoire mobilisées sur ces questions dans leur diversité, notamment les acteurs économiques, associatifs, institutionnels... Elle se veut être le garant, l'activateur et le porte-parole des singularités nantaises dans la mise en œuvre de la feuille de route ;

- d'autre part, une gouvernance de l'action qui assurera les missions d'animation, d'accompagnement et de soutien des projets émergents et futurs engagements des acteurs économiques comme associatifs, au fur et à mesure de leur maturité. Elle sera le guichet unique pour tous les porteurs de projet et un laboratoire d'expertises pluridisciplinaires pour accompagner les innovations à venir de la transition énergétique.

Par sa forme et son ampleur, ce grand débat public a confirmé la pertinence de l'aire métropolitaine comme échelle de l'accélération de la transition énergétique et de la mise en œuvre des solutions dans un cadre d'alliance des territoires. Cette échelle permet de mettre en lien les approches stratégique et opérationnelle, le temps long et le temps du quotidien des habitants, les expertises pointues et les expertises d'usages des citoyens.

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, Mesdames, Messieurs, la délibération qui vous est proposée ce matin est déterminante. C'est une délibération importante, fondamentale même, parce qu'elle inscrit dans la durée, dans l'action, notre engagement collectif je crois, pour la transition énergétique. Le défi climatique, environnemental, écologique, est aujourd'hui plus aigu que jamais. 2017 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. 15 000 scientifiques ont alerté en novembre sur l'état de la planète. En quelque sorte, l'horloge tourne et chaque jour qui passe abîme un peu plus la viabilité de notre planète.

Alors, oui, à Nantes, sur cette Métropole, depuis longtemps nous sommes convaincus que nous pouvons collectivement inventer des réponses, des solutions pour répondre aux défis de notre époque et évidemment, dans ce moment, la question écologique à laquelle est intimement liée la question de l'énergie prend une place absolument prépondérante.
Chacun ici le sait, le mesure, le débat nous l'a rappelé : nos grandes Villes, nos grandes Métropole s sont aujourd'hui responsables de 80 % des émissions de gaz à effet de serre. Soit nous considérons que nous sommes une part du problème, sur Nantes Métropole nous considérons plutôt que nous sommes une part des solutions. Vous savez la conviction qui est la mienne : que l'avenir de notre pays s'invente aussi et peut-être même sur certains sujets d'abord dans nos territoires. Je crois qu'on en a là une illustration flagrante.

Il suffit d'ailleurs de regarder des mouvements qui sont nés partout dans le monde après que le Président des États-Unis a fait ses déclarations absolument surréalistes qui mettent encore en doute, dans l'époque dans laquelle nous sommes, les enjeux climatiques : cela a engendré une levée citoyenne, une levée d'acteurs économiques, sociaux, pour continuer et renforcer la capacité d'agir sur ce sujet.

Alors, c'est dans cette volonté d'agir que nous avons le plaisir d'accueillir ce matin pour cette délibération Adèle Serra, Caroline Houalet, Samuel Jan, Éric Couvez, quatre citoyens membres de la Commission du grand débat, vous vous en souvenez puisque c'était une de nos innovations marquantes de ce deuxième grand débat : faire le choix d'aller au bout de la logique et assumer une Commission 100 % citoyenne.
Nous accueillons aujourd'hui trois autres acteurs qui témoignent de la diversité des engagements sur ce sujet : Hervé Fournier du réseau Éco événement, Virginie Watine de l'association ALISEE et Marie-Jeanne Bazin de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Je voudrais sincèrement en notre nom à tous les saluer chaleureusement et les remercier de leur présence parmi nous ce matin.

Nous allons donc délibérer sur la feuille de route transition énergétique. Elle s'inscrit, je viens de le rappeler, dans la suite de ce grand débat que nous avions lancé en affirmant à la fois notre ambition, notre philosophie, mais aussi avec cette volonté tout de suite d'y associer des engagements du concret, pas simplement des mots mais d'abord des actes. Penser les transitions, agir pour leur donner une forme, une direction, un cap, une ambition, et je voudrais saluer Julie Laernoes et Fabrice Roussel qui ont animé ce débat et qui ont mis l'implication qu'on leur connaît sur ces sujets absolument essentiels pour l'avenir.
Cette feuille de route, c'est celle de la Métropole , c'est aussi bien sûr celle des 24 communes. Moi, j'ai très clairement en mémoire les premiers échanges avec les Maires sur ce sujet où beaucoup d'entre nous ont dit : *"Mais nous faisons déjà des choses sur nos communes : comment on peut s'assurer que ce grand débat, il soit ancré dans la réalité et la diversité territoriale qui compose notre Métropole ?"* C'était un des défis de ce grand débat et je crois pouvoir dire aujourd'hui que ce défi-là aussi, il est réussi.

Notre feuille de route tire donc les enseignements du grand débat, du rapport de la Commission citoyenne, et en dégage des priorités. Je ne reviens pas sur le succès du nombre de contributions du grand débat : si vous ne deviez retenir qu'un chiffre, je rappelle les 53 000 participants.

J'évoquais la Commission citoyenne indépendante mais je voudrais évoquer un deuxième choix de positionnement du grand débat. Souvenez-vous, c'était cette idée des communautés, les communautés des Défricheurs, les communautés des Activateurs pour que pendant les 18 mois de grand débat, déjà, des actions concrètes, précises, des solutions puissent précisément voir le jour.

Alors c'est vrai, ce grand débat il a mis en œuvre une nouvelle forme de gouvernance basée sur cette logique à la fois de la réflexion mais aussi de l'expérimentation. Je le dis : ce débat, il n'aurait pas été réussi sans l'implication des communes et je veux notamment saluer les élus qui se sont réunis au sein du Comité de suivi territorial pour favoriser les allers-retours, les échanges que j'évoquais à l'instant entre les communes et la Métropole .

Avec Fabrice Roussel, Julie Laernoes et toutes les équipes qui nous ont accompagnées, on s'est posé une question au moment de l'élaboration finale de la feuille de route. Comment faire de cette feuille de route, dans un moment où beaucoup de territoires, et c'est heureux, s'interrogent sur ces sujets, une feuille de route qui nous ressemble, une feuille de route de la transition énergétique à la nantaise ? Et c'est principalement cela que je voudrais partager avec vous aujourd'hui : pourquoi cette transition énergétique, telle que nous l'imaginons, elle ressemble à notre Métropole nantaise ? Pourquoi elle s'appuie sur ce qu'est notre territoire, sur ses forces et sur sa volonté d'aller plus loin ?

D'abord, vous le savez, sur ces sujets on ne part pas de rien. Loin s'en faut. On a ici une histoire collective d'engagement sur ces sujets. Et en même temps, nous assumons que face à l'ampleur de cette question, nous devons penser l'avenir en rupture. En rupture en allant plus loin, en faisant parfois

autrement, en changeant d'échelle, en changeant de braquet pour véritablement faire de notre Métropole une Métropole de référence sur ce sujet.

Alors, la première singularité que nous avons voulu donner à cette feuille de route, c'est que nous la voulons 100 % utile pour 100 % des habitants. Vous le verrez à travers des propositions : il y a une question qui revient en permanence, c'est la lutte contre la précarité énergétique. La Commission l'avait soulevé : pour nous, ça a été un point déterminant parce que c'est un vrai défi. Demain la transition énergétique – ça vaut d'ailleurs aussi, je le dis au passage, pour la transition écologique – concernera tous les habitants dans leur diversité. Notre responsabilité c'est de mettre cette transition énergétique au service de la lutte contre les inégalités, au service de la justice sociale.

1 - Alors, la première caractéristique nantaise de cette feuille de route sur la transition énergétique, c'est une transition 100 % utile pour les habitants, pour tous les habitants.

2 - La deuxième caractéristique, c'est une feuille de route qui s'appuie 100 % sur nos ressources naturelles, sur la réalité de ces territoires. Et évidemment, avec une attention particulière à l'alliance des territoires auxquelle je suis attachée : comment sur ces questions on travaille avec les territoires qui nous environnent.

3 - Enfin, la dernière caractéristique, elle ne surprendra personne dans cette assemblée, c'est une transition 100 % citoyenne. Parce que la réalité d'abord, il faut le dire avec modestie et humilité, c'est que sur ce territoire, beaucoup d'habitants n'ont pas attendu que la Métropole , les institutions, les acteurs se mobilisent sur ce sujet. Un certain nombre d'habitants, d'associations, d'entreprises avaient de l'avance sur cette question et notre conviction profonde, c'est qu'il est de notre responsabilité d'impulser, il est de notre responsabilité d'être exemplaires évidemment, mais il est aussi de notre responsabilité de créer les conditions pour que toutes celles et tous ceux qui le souhaitent agissent, s'emparent de ce sujet et donc créer les conditions de la synergie collective.

Alors, je ne vais pas détailler l'ensemble des actions – Fabrice Roussel et Julie Laernoes y reviendront – mais peut-être évoquer avec vous, au-delà des sujets que nous venons largement de partager dans le PDU, une Métropole apaisée, un choix fort sur les transports publics, sur le vélo, sur la marche à pied, un changement de paradigme avec ce développement fort du covoiturage, je voudrais peut-être prendre trois exemples de la feuille de route qui montre la manière dont on veut travailler.

- Le premier, c'est cette idée de généraliser les projets de construction à énergie positive. Parce que nous sommes dans une Métropole en dynamique, nous sommes dans une Métropole où on cherche le développement qualitatif et donc la conjonction entre ces sujets est pour nous importante.
- Le deuxième exemple, c'est de doubler le nombre de chantiers de rénovation énergétique. Ce deuxième exemple, il renvoie très clairement à la priorité donnée à la lutte contre la précarité énergétique que j'évoquais tout à l'heure.
- Et puis le troisième exemple, je crois qu'il ne pourra que réjouir celles et ceux qui se disent que dans cette Métropole on doit inventer demain et chercher toutes les innovations. C'est cette idée de faire demain de nos toits 100 % de toits utiles, dédiés au solaire ou à la végétation. C'est l'idée de la première canopée urbaine qui pourrait ainsi voir le jour.

Alors je n'irai pas plus loin dans les exemples mais je voulais les partager pour vous dire deux choses. Cette feuille de route, nous l'avons voulue ambitieuse, très ambitieuse. Et en même temps, nous l'avons voulue réaliste. Il ne s'agit pas de faire de la com, il ne s'agit pas de faire du bla-bla. Il s'agit de prendre des engagements précis, concrets, que nous sommes sûrs de pouvoir tenir.

Je le dis car quand nous avons travaillé avec les équipes, nous avons fait beaucoup de benchmark pour regarder ce qui se fait ailleurs en France et en Europe. Les uns et les autres, nous avons pu constater que parfois il y avait, comment dire, une forme de surenchère de communication, des affichages d'objectifs qui n'étaient pas basés sur des moyens concrets pour y parvenir.

Or, la reconnaissance de Nantes sur ces sujets, je peux en témoigner : quand par exemple nous assumons le porte-parolat de CGLU, quand nous avons contribué à la COP 21, c'est que nous sommes reconnus à l'international parce que nous agissons local. Et pour donner un exemple précis, nous sommes une des rares Métropole s à nous être dotés d'un outil qu'on appelle BASEMIS pour concrètement mesurer nos avancées sur ce sujet.

Alors notre feuille de route, elle s'inscrit dans cet état d'esprit, ambitieuse et concrète, utopique et pragmatique. 15 ambitions, 33 engagements qui répondent aux accélérations et aux actions proposées

par la Commission citoyenne. Ce texte, il invite finalement chacun à imaginer des solutions qui croisent ensemble la lutte contre la précarité, la protection des ressources naturelles et le développement de nouvelles filières économiques pour faire une transition riche en emplois. J'insiste sur ce sujet parce que je crois que la question des nouveaux métiers, des nouveaux emplois liés à ces questions doit absolument nous réunir.

Et puis nous avons imaginé la gouvernance de demain sur ces questions avec deux niveaux : une Conférence qui devra permettre le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de cette feuille de route, mais aussi une gouvernance de l'action – concrètement c'est l'idée d'un guichet unique. Je suis sûre que chaque élu ici a entendu un jour un habitant lui dire : "*C'est trop compliqué. Il y a plein de dispositifs mais on est perdus.*" C'est vrai pour les habitants, c'est vrai pour les entrepreneurs, c'est vrai pour les associations. Ce foisonnement de l'ensemble des dispositifs, l'ensemble des collectivités et de l'État, est parfois un frein et non pas un moyen de progresser. Alors ce guichet unique, il sera un service efficace, concret, pour permettre à chacune et chacun de construire son propre parcours de transition.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, la transition énergétique c'est nous, c'est nous tous ensemble, c'est nous collectivement, c'est notre capacité à susciter l'engagement et l'action pour chacune et chacun, dans un changement progressif de notre mode de vie. Mais c'est aussi notre volonté collective d'agir pour changer nos modes de production, nos modes de consommation, nos modes de gouvernance.

Je crois qu'on n'éteindra pas l'incendie avec des gouttes d'eau, aussi nombreuses soient-elles. Par contre, on peut le maîtriser pour mieux le combattre, changer d'échelle pour être plus résilients. C'est l'enjeu de notre action, c'est toute notre responsabilité d'élus ici dans cette Métropole. Je passe donc la parole à Fabrice Roussel et Julie Laernoes pour vous dire la manière dont notre feuille de route sur la transition énergétique vous propose de répondre à ces enjeux majeurs. »

M^me^ Laernoes : « Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, Madame la Présidente l'a rappelé : c'est un moment important pour nous, puisque nous avons travaillé depuis un certain nombre de mois à l'élaboration de cette feuille de route, avec le concours de chacun et de chacune des Maires, des élus dans les différentes communes, et également bien sûr avec le concours des différents acteurs et les précieuses recommandations qui nous ont été formulées par la Commission.

Je voudrais revenir sur les deux premières ruptures que vous retrouverez dans les documents, et sur quelques points sur lesquels insister. Rassurez-vous : je ne vais pas vous faire la présentation des 33 actions de manière exhaustive, mais permettez-moi d'avoir quelques mots sur les grosses priorités.

- La première rupture, puisque nous étions effectivement dans cette interrogation de : comment on va généraliser, au-delà des actions un peu pionnières que l'on a pu poser sur la transition énergétique sur ce territoire, comment on peut massifier, généraliser la transition énergétique pour que ça puisse devenir un réel mode de vie ?

La première rupture, Johanna Rolland l'a rappelé, est que ce soit une transition énergétique au bénéfice de 100 % des habitants, qu'elle soit utile à chacun et à chacune. L'énergie, nous la consommons chacun et chacune ici dans nos actions quotidiennes, principalement dans le logement et dans nos manières de nous déplacer. La transition énergétique, justement, elle vise aussi à lutter contre les inégalités. On pense souvent à la précarité quand on parle de vulnérabilité énergétique ou de précarité énergétique, on pense souvent au logement, aux passoires énergétiques. Mais il y a également inégalité dans l'accès aux déplacements puisque souvent, quand on a moins de moyens, on va habiter peut-être dans un logement un peu plus dégradé, un peu plus loin aussi, et donc le budget qui est accordé aux déplacements est également un budget qu'il faut prendre en compte.

C'est pour cette raison-là que dans ce premier axe, nous avons concentré nos efforts d'une part sur le logement avec une ambition forte qui est de faire de la Métropole une Métropole à zéro passoire énergétique. C'était une des principales recommandations puisqu'elles n'étaient pas hiérarchisées dans les recommandations de la Commission du grand débat, mais pour autant, il nous semblait que c'était une proposition sur laquelle il nous fallait fortement nous mobiliser.

C'est pour ça que nous avons choisi d'amplifier et faire un effort conséquent, y compris financier, de la Métropole . Nous allons mettre 4,5 millions d'euros supplémentaires dans la rénovation de nos bâtiments publics. Nous allons également mettre 4,5 millions supplémentaires par an pour la rénovation des logements et principalement les logements en copropriété. Nous allons travailler et continuer à amplifier le travail avec les bailleurs sociaux sur la rénovation des logements sociaux. Également travailler mieux avec les entreprises sur la rénovation du tertiaire avec un objectif ambitieux de diminuer de 60 % la consommation énergétique d'ici 2050.

Et puis nous allons aussi, Johanna Rolland l'a rappelé, doubler le nombre de rénovations ambitieuses sur le territoire, en particulier envers les publics plus en précarité, et mieux accompagner aussi les situations individuelles. Nous l'avons vu notamment à travers la communauté des Astucieux.
Et si sur ces actions fondamentales, puisque nous avons parlé d'une gouvernance – et Fabrice va l'exposer plus en détail –, on met, nous, des moyens supplémentaires en tant que Métropole et collectivités, parce que c'est notre responsabilité, nous ne pourrons pas atteindre ces objectifs sans le concours de chacun et de chacune, des habitants bien entendu, mais également des bailleurs sociaux, de la CCI, des entreprises, des filières du bâtiment.

Sur les déplacements, je n'y reviendrai que brièvement puisqu'on vient d'avoir un long débat sur le PDU. Le PDU a intégré et s'est fait un peu bousculer dans son élaboration aussi par le grand débat et les préconisations qui en étaient issues : la réduction forte de la voiture individuelle, une Ville réellement apaisée et le soutien, je pense que c'est aussi là une innovation, aux espaces de coworking et le soutien au télétravail qui sont des nouvelles choses qui ont également fait partie des contributions que nous avons reçues lors du grand débat.

- Le deuxième axe qui est l'axe de rupture, c'est une Métropole qui valorise 100 % de ses ressources naturelles. Dans cet axe-là, il y a une multitude de choses. Je vais en citer quelques-unes : notamment l'objectif de viser 50 % d'énergies renouvelables, notre consommation alimentée par 50 % d'énergies renouvelables locales en 2050. C'est là ce que Johanna Rolland rappelait notre vision pragmatique et le fait de ne pas avoir des objectifs qui sont inatteignables puisque ça décrédibilise aussi notre action et la parole politique que nous tenons.

Cela en mobilisant toutes les filières énergétiques. On pense souvent électricité, mais il faut aussi aller sur des filières biogaz, l'hydrolien, il ne faut faire l'impasse sur aucune forme d'énergie. Et là aussi, il faudra le travailler avec tous les territoires voisins. La transition énergétique peut être une réelle opportunité pour rééquilibrer nos relations et creuser les liens entre les espaces urbains, périurbains et ruraux.

Ensuite, je le cite juste mais effectivement l'idée est de rendre 100 % de nos toitures utiles, qu'elles soient destinées à produire des énergies ou pour rafraîchir ou rendre plus résiliente notre ville avec la canopée urbaine, végétale et énergétique, avec une alliance sur l'urbanisme décarboné. Puisque vous vous en rappelez peut-être, mais une des questions posées à travers le grand débat et une des communautés des Arpenteurs notamment : il s'agissait d'examiner comment on a un urbanisme qui répond aussi aux défis de la transition énergétique et du climat.

Je citerai enfin l'objectif de viser 100 % de ressources locales et de lutte contre le gaspillage puisque nous avons un grand chantier qui est, sur notre territoire comme ailleurs, de mieux trier et valoriser nos déchets. On a aujourd'hui à la Métropole , depuis le début du mandat, une Vice-Présidente à l'économie circulaire et là aussi, dans les propositions très nombreuses qui nous ont été faites, on a souhaité mettre ça en exergue. Il y a là aussi un réseau important sur lequel s'appuyer, et donc on a également souhaité, notamment sur le compostage, donner des signaux concrets, mais tout cela ne se fera pas sans l'appui de tout le secteur qui est déjà mobilisé mais qu'il faut là aussi massifier et généraliser.

Voilà, mes chers collègues : les chantiers sont nombreux. Ils donnent du sens à notre action collective. Même si nous en avons identifié 33 dans cette feuille – je pense qu'il est important de le souligner – de route, il nous appartient à chacun et à chacune de coordonner les efforts pour arriver à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Toutes les initiatives et idées sont les bienvenues pour accélérer encore plus, ensemble, et aller encore plus loin. Car l'enjeu est bien, ce que je disais, de massifier, de généraliser toutes les initiatives pour construire ensemble la transition que nous souhaitons. »

M. Roussel : « Merci Julie. Mes chers collègues, nous avions souhaité que ce grand débat sur la transition énergétique soit un débat du faire. Nous souhaitions que les expérimentations puissent se mettre en œuvre durant ce débat, et la Commission qui a rendu son rapport souhaitait aussi que nous puissions continuer cette dynamique citoyenne et ce débat du faire.

Et donc, c'est à travers les cinq grandes ambitions que je vais vous présenter, qui font partie là aussi des 33 engagements, que nous souhaitons inscrire cette volonté de poursuivre cette dynamique.

Il y a tout d'abord la volonté de mettre en place ce qu'on va appeler des labs citoyens et de faire en sorte qu'il y en ait 100 sur notre territoire. La Commission avait particulièrement pointé cette nécessité d'avoir des lieux de rencontre entre différentes générations pour que là aussi les échanges, les pratiques, les expérimentations puissent être partagés. Donc à travers d'ores et déjà un nombre conséquent de lieux mais aussi avec la volonté de faire monter en compétences ces lieux, nous proposons donc de créer ces

100 labs citoyens qui permettront à la fois d'amplifier les communautés que nous avons mises en place et que nous souhaitons continuer et augmenter, mais aussi de développer les défis que nous lançons tous les ans à de nombreuses familles de l'agglomération nantaise.

La dynamique citoyenne, elle doit aussi évidemment s'appuyer sur le travail des 24 communes. Les 24 communes ont été associées dès les débuts de ce grand débat, puisqu'il y a d'abord eu les ateliers prospectives que nous avons animés conjointement avec Julie, et puis ensuite un Comité de suivi durant tout ce débat. Nous avions évidemment sollicité les 24 communes pour qu'elles puissent participer à cette feuille de route. Les initiatives, les propositions sont nombreuses. Je remercie une nouvelle fois tous les élus engagés dans cette démarche.

Et puis nous avons aussi souhaité, à travers cette feuille de route partagée, faire en sorte qu'il y ait des initiatives, des projets qui puissent concerner plusieurs communes, soit parce qu'il y a un enjeu territorial, soit parce qu'il y avait des questions, des propositions qui étaient portées par plusieurs communes et qui concernaient les mêmes sujets. Donc il y aura évidemment des initiatives communales, mais je pense que c'était aussi important de souligner qu'il y aura aussi des initiatives intercommunales.

La Commission a aussi pointé le fait que nous devions être plus simples, mieux accompagner les porteurs de projets qui parfois avaient du mal à se retrouver dans la multitude des structures qui pouvaient exister. C'est pour ça qu'il est proposé de créer ce Laboratoire Unique de la Transition Énergétique, le LUTE mon cher Éric, et donc avec la volonté de faire émerger 500 nouveaux projets et partenariats d'ici 2025, à la fois en accompagnant ces porteurs de projets avec la mise à disposition d'experts pour les conseiller, mais aussi avec la volonté de trouver les bons interlocuteurs pour accompagner les projets dans la durée, mais aussi trouver des nouvelles sources de financement.

Évidemment, nous souhaitions aussi que les acteurs économiques soient pleinement engagés dans cette transition énergétique. C'est aussi une des grandes ambitions de cette feuille de route partagée avec à la fois la volonté de toucher tous les secteurs économiques, bien entendu je pense que c'était particulièrement important, mais aussi de solliciter tous les types d'entreprises, les commerçants, les artisans. Donc je remercie tous les partenaires qui depuis de nombreux mois se sont engagés dans cette feuille de route et qui nous permettent d'engager des projets en partenariat sur l'économie en transition.

Et puis, ça a aussi été dit dans le grand débat, ça a été aussi reporté par la Commission, c'est forcément intéressant et exigeant de demander aux citoyens de se mobiliser, de demander aux associations de se mobiliser, de demander aux entreprises de se mobiliser, mais il faut que la Métropole , il faut que la collectivité soit exemplaire. Je pense que c'est un signe de confiance que nous devons donner à tous ceux et à toutes celles qui ont participé à ce débat. Et vous l'avez vu à travers différents engagements que la Métropole porte : eh bien nous souhaitons inscrire cette exemplarité de l'action au cœur de cette feuille de route.

Et puis, dernier point : la Commission a souhaité qu'il y ait un droit de suite. Comment cette feuille de route qui va enclencher des actions va être suivie dans la durée ? Comment les engagements des uns et des autres vont pouvoir être mesurés ?

Lors du grand débat sur la Loire, nous avions mis en place une Conférence permanente Loire. Je pense qu'aujourd'hui, c'est un outil particulièrement intéressant parce que des associations, des entreprises, des citoyens continuent de suivre les engagements que nous prenons au quotidien pour mettre en place les suites de ce grand débat sur la Loire.

Il y aura d'ailleurs une réunion publique de cette Conférence mercredi prochain et donc dans cette même lignée, il est proposé de mettre en place une Conférence Ouverte de la Transition Énergétique, une COTE cette fois, et cette Conférence sera un lieu d'échange, de partage sur la mise en œuvre de cette feuille de route. Elle regroupera évidemment des personnes qui ont participé au débat, et puis je pense qu'elle sera aussi composée de la diversité des acteurs qui ont aussi participé au débat, mais cette Conférence Ouverte de la Transition Énergétique nous permettra de suivre dans la durée l'élaboration de cette feuille de route. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vous propose donc d'ouvrir le débat. Marie-Cécile Gessant. »

M^me^ Gessant : « Madame la Présidente, mes chers collègues, il nous est donc proposé aujourd'hui d'adopter la feuille de route de la transition énergétique. C'est effectivement l'occasion de saluer celles et ceux qui ont souhaité participer à ce deuxième grand débat, qu'il s'agisse de nos concitoyens au cœur de nos communes, des forces vives de notre territoire, de nos associations, des élus, des services dans les communes et/ou ceux de la Métropole.

Mais n'oublions pas surtout la Commission du débat dont les membres ont fourni un important travail pour remettre en septembre dernier un rapport présentant les 60 actions préconisées en faveur de la transition énergétique. Toutes les actions proposées par le rapport de la Commission du débat n'ont d'ailleurs pas pu être retenues. À ce propos, il faut de la clarté et de la pédagogie pour bien expliquer ce qui a été retenu et ce qui ne l'a pas été, et pourquoi.

Il faudrait aussi faire la différence entre ce que la Métropole a déjà lancé à travers ses politiques publiques et ce qui va être lancé suite au débat. Il faudra donc établir un document porteur de ces informations qui soit pratique, concret et facile à lire et comprendre. Cela d'ailleurs a déjà été demandé lors des Commissions préparant notre Conseil. C'est un acte de pédagogie et de transparence qui est important.
Des attentes ont été soulevées par ce débat sur la transition énergétique. Et je le redis : nos concitoyens ont besoin de concret. Ils devront aussi être en mesure de constater dans leur quotidien les effets positifs que ce débat aura engendrés. Nous ne devons pas les décevoir. C'est très important : il s'agit là de la crédibilité des suites de ce grand débat et de la feuille de route que l'on nous demande aujourd'hui d'adopter.

Enfin, notons également que si ce débat a réussi à davantage rassembler de participants que le grand débat Loire, on ne peut pas encore parler d'une très forte participation, même si elle est fort encourageante. Nous espérons que le troisième grand débat que la Métropole va engager et attirera encore plus d'implication et de présence.

Pour conclure, nous voterons bien entendu cette délibération en souhaitant que nos concitoyens puissent rapidement constater les effets positifs engendrés par le grand débat sur leur quotidien, mais qu'ils se mobilisent également pour cette transition énergétique et qu'ils en soient les acteurs principaux. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Dominique Duclos. »

M. Duclos : « Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, lorsque nous luttons contre le réchauffement climatique, lorsque nous protégeons notre écosystème, nous le faisons dans l'intérêt de toutes et de tous, en ne laissant personne, je dis bien personne, au bord du chemin, la transition énergétique participant ainsi pleinement au bien vivre ensemble et à notre lutte contre la précarité.

Parmi les premières actions prévues par cette feuille de route partagée, se trouve la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration de l'habitat, la rénovation thermique des logements, initiatives importantes afin de garantir l'égalité entre nos habitants et habitantes, et lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre. Elles actent aussi notre volonté d'inclure toutes les catégories sociales dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Les innovations techniques, les innovations technologiques, la réflexion et les projets citoyens des politiques publiques toujours plus solidaires, comme la rationalisation de nos échanges économiques, sont autant de leviers sur lesquels nous agissons déjà et continuerons d'agir ensemble pour faire de notre Métropole un territoire de transition.

Madame la Présidente, chers collègues, il y a 17 ans, le développement durable n'était encore qu'un enjeu compris au niveau national et international. Le protocole de Kyoto n'était même pas encore entré en vigueur et pourtant, dès cette date, nous avons su nous doter d'un agenda 21 ambitieux, précurseur en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. Notre action en la matière s'est déclinée de nombreuses manières : agenda 21, grand débat citoyen sur la transition énergétique, adoption prochaine du Plan Climat Air Énergie Territorial, accueil des Sommets mondiaux Éco City et Climate Chance.

Et depuis tant d'années, notre Métropole a su se montrer curieuse et expérimentatrice, développant une conception sociale, une conception solidaire de l'écologie et du développement durable. Cela passe par des initiatives citoyennes, associatives, publiques ou privées. Faisant appel à la créativité qui nous caractérise si bien, il y a cette capacité d'innovation qui font de notre cité un territoire résiliant face aux bouleversements climatiques. Cette feuille de route est ainsi le symbole du nouveau cycle que nous construisons pour notre Métropole. Elle est autant le résultat d'une coconstruction de l'annonce, d'une coaction de l'ensemble des actrices et des acteurs du territoire métropolitain. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Paul Huard. »

M. Huard : « Madame la Présidente, chers collègues, on est évidemment très satisfaits de l'aboutissement de ce grand débat. Il a mobilisé très très largement et j'avoue que pour moi c'est une très bonne surprise qu'il ait mobilisé encore plus largement que le débat Loire.

Cette feuille de route n'est que le début de l'aventure, une nouvelle page de l'histoire qui s'ouvre et va s'écrire collectivement à plusieurs mains. Bravo à tous. J'avais prévu une liste de remerciements mais ça a déjà été fait. Je voudrais souligner la hauteur de vue de Madame la Présidente à l'occasion de cette introduction. Et là, je vous dis bravo et je nous dis bravo à tous.

L'engagement de la Métropole et des communes est nécessaire mais ce serait insuffisant pour relever tous les défis. Ça ne marchera que si tout le monde s'y met. Ces 33 projets collectifs sont la liste des actions à accomplir. Citons-en quelques-unes qui nous tiennent à cœur.

Zéro passoire énergétique avec 100 millions d'euros investis depuis 2030 et le doublement du nombre de chantiers pour résorber la vulnérabilité énergétique des personnes les plus modestes, et effectivement, j'ai repris les mêmes exemples que ceux que vous aviez pris : c'est effectivement la participation à la lutte contre les inégalités, y compris dans ce domaine.

Pour autant, comme mes collègues l'ont déjà évoqué, sur le vélo, le compte n'y est pas en termes de moyens mobilisés. Effectivement, c'est quelque chose qu'il faudra prendre en compte.
Et sur les déchets également, parce que je ne suis là pas seulement pour adresser des félicitations mais aussi pour pointer les choses à améliorer bien évidemment, sur les déchets il nous faudra être plus ambitieux. À ce jour on se contente des objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Les habitants nous interpellent régulièrement sur cette question et leurs attentes sont nombreuses et légitimes. Il faut aller plus loin et enclencher le virage zéro déchet sur notre Métropole . De nombreux acteurs associatifs et économiques nous attendent au tournant. C'est le cas des Ressourceries. Il y a de belles dynamiques d'acteurs à soutenir, certaines sont en danger.

Un mot sur les financements. Ils sont indispensables et clairement identifiés. Pour nous, investir dans la transition énergétique, c'est gagner demain en développement humain, en solidarité et en cohésion sociale pour assumer ensemble la responsabilité partagée du présent et la préparation du futur. Et c'est autant d'opportunités pour créer de nouvelles activités et de nouveaux emplois. Le potentiel est considérable.

Nous voulons une transition juste où chacune et chacun peut se retrouver. Ça commence dans la vie quotidienne, à la maison, dans les activités habituelles, dans les déplacements, dans l'entreprise, dans l'espace public, d'où l'importance de l'information, de la sensibilisation, de l'éducation et du soutien des acteurs qui s'engagent. Il y a un véritable enjeu pour développer de nouvelles coopérations entre les collectivités et les acteurs. Cette feuille de route, c'est l'invitation à transformer notre territoire pour relever les enjeux majeurs de notre siècle. Ces enjeux ne concernent pas seulement les générations futures mais aussi les enfants d'aujourd'hui, et c'est maintenant. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Merci Madame la Présidente. Je voudrais intervenir sur ce dossier parce qu'il nous tient véritablement à cœur au niveau de la Ville d'Orvault, comme dans bien sûr toutes les autres villes. On est presque sur une démarche éthique importante parce que c'est quelque chose d'extrêmement transversal.

Nous avons souhaité à Orvault, je tiens à le préciser, en lien très fort avec notre Métropole et notamment ses services, contribuer à l'amélioration continue de notre politique énergétique durable. Et pour cela, nous avons dépassé l'agenda 21, nous nous sommes inscrits dans la démarche du label Cit'Ergie. Vous me direz : c'est un label, mais que nous avons obtenu. Je tiens ici, parce que je suis là mais il y a ma collègue Catherine Heuzey qui est adjointe et qui nous a entraînés sur ce terrain-là, elle a participé fortement donc je tiens à le souligner, au groupe de travail, et c'est elle qui nous a fait comprendre, à l'ensemble des élus du Conseil municipal d'Orvault, l'intérêt d'aller dans cette démarche.

Nous venons d'obtenir le renouvellement du label derrière la ville de Besançon et de Dunkerque en tant que label Cit'Ergie et c'est important. Moi, ça m'a fait en tout cas extrêmement évoluer dans ma perception des choses à cet égard, et Madame la Présidente, tout à l'heure vous parliez du Président des États-Unis dont on connaît un petit peu la folie, et vous disiez qu'il ne reconnaissait pas, c'est vrai, ces problèmes-là.

Eh bien nous prouvons aujourd'hui, en étant ensemble, que c'est à travers les citoyens bien sûr, à travers les Conseils de développement durable, etc., mais avec les citoyens et dans nos collectivités les plus

petites, parce que nous sommes là mais avec la Métropole, que nous faisons des choses. Je serais tenté de dire un peu « exceptionnelles » aujourd'hui.

Donc nous pouvons bien dire par là que c'est à nous les élus de contrer un certain nombre d'idées reçues qui ne veulent pas évoluer et je pense que ce dossier est fondamental, de même que le dossier que nous aurons à voter après. C'est une nouvelle démarche, c'est transversal. Ça imprègne toutes nos politiques publiques. Je pense que c'est bien, je tenais à le souligner et à remercier très fortement ma collègue qui malheureusement n'est pas Conseillère métropolitaine – peut-être le sera-t-elle un jour – mais qui méritait cela. Je souhaitais souligner son action et je pense que vous le partagez avec moi. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. *"Notre maison brûle et nous regardons ailleurs."* : c'est par ces mots que Jacques Chirac ouvrait le Sommet sur le climat de Johannesburg en septembre 2002. En 2018 la maison brûle toujours mais nous avons fait le choix ici et ailleurs de regarder les choses en face et d'agir. C'est, je crois, tout l'intérêt du grand débat sur la transition énergétique lancé à l'échelle de la Métropole.

La feuille de route proposée ce matin aborde de nombreux sujets. Cette feuille de route est indispensable et nous oblige, vous l'avez dit, au dépassement des traditionnels clivages. Je m'attarderai plus spécialement sur quelques points.

1) D'abord, la nécessité absolue d'amplifier nos actions en faveur du logement. Le logement est le premier émetteur de gaz à effet de serre devant les déplacements. Et dans une agglomération qui construit beaucoup chaque année, notre parc immobilier reste pourtant énergivore car construit avant 1975, c'est-à-dire avant toute norme énergétique.

Il faut donc mettre en œuvre un plan d'envergure sur la réhabilitation des logements existants, seule manière de diminuer sensiblement nos émissions de gaz à effet de serre. L'item "vers une Métropole zéro passoire" entend répondre à ce défi mais je crois avec une attention particulière, ça a été souligné pour les publics les plus fragiles, mais je crois que nous pouvons mieux faire.

Rénover 10 000 logements d'ici 2030 est un objectif trop faible au regard du parc de logements de la Métropole. L'engagement annoncé à 100 millions d'euros, s'il paraît évidemment important, risque malheureusement d'être insuffisant pour faire face à ce défi majeur. Je note d'ailleurs que les chiffres inclus dans la feuille de route annoncent 9 500 000 euros par an pour la rénovation des bâtiments publics, des seuls bâtiments publics, ce qui correspond, si je fais un calcul sur 12 ans, à 114 millions d'euros, c'est-à-dire plus que les 100 millions d'euros. J'aimerais, si vous le voulez bien, avoir une petite explication sur ces chiffres.

En tout cas, de notre point de vue, cet objectif fixé doit être une première étape et pas une fin en soi. Et je crois que sur ce sujet, nous avons besoin de travailler avec l'ensemble des collectivités et d'obtenir des communes, du Département, de la Région et de l'État bien sûr des cofinancements pour les dispositifs que nous allons mettre en œuvre. Il nous faut aussi mobiliser l'Europe pour que cette question devienne une priorité des financements européens.

2) Le deuxième sujet qui demande à être amplifié, c'est évidemment celui de la nature en ville qui ne peut se contenter de mots mais exige des actes. Or, les derniers actes posés au niveau de la ville centre manquent d'exemplarité. La place Félix-Fournier, située derrière l'église Saint-Nicolas, le carré Feydeau, le futur aménagement de la place du Commerce, ne font pas de place – ou pas assez – à la nature. Nous proposons à nouveau et parmi d'autres propositions la végétalisation des cours Saint-Pierre et Saint-André pour intégrer la nature dans un parcours reliant l'Erdre à la Loire. La nature doit prendre le pas sur le minéral.

Sur la question de la publicité, je regrette qu'elle ne soit abordée que sous la question des panneaux lumineux. Il me semble que la lutte contre la pollution visuelle que constituent les trop nombreux panneaux de publicité dans nos communes devrait être un élément important sur lequel nous devrions avoir une attention particulière.

3) Dernier point que je souhaite à nouveau évoquer comme je l'avais fait au moment du lancement du débat, ce sont les conséquences environnementales de la révolution numérique que nous vivons et qui est un point qui doit nous mobiliser très fortement. L'ADEME a démontré qu'Internet était un gigapollueur en raison des milliards de données stockées dans les data centers très énergivores. J'avais, au moment du lancement du débat, donné deux exemples, vous me permettrez d'en donner trois nouveaux :

Si Internet était un pays, il serait le troisième plus gros consommateur d'électricité au monde derrière la Chine et les États-Unis. Chaque heure dans le monde, 12 milliards de mails sont échangés, ce qui correspond à la production de 18 centrales nucléaires. Dernier exemple : lorsque la vidéo *Gangnam Style* est visionnée 2,8 milliards de fois sur YouTube, cela équivaut à la production d'une centrale pendant une année. De là à penser que si l'on écoutait de la bonne musique on sauverait la planète, il y a un pas qu'évidemment je ne peux pas franchir, mais ces chiffres sont quand même assez éloquents.
Nous avons également un travail important à engager pour réduire l'empreinte écologique des internautes. Il est en tout cas certain qu'ignorer ce sujet serait une erreur.

Enfin, en tant que sixième Métropole française, nous devons participer à notre niveau à la prise de conscience mondiale car encore beaucoup trop d'États, de collectivités et de citoyens regardent ailleurs. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, je souscris et nous souscrivons plus largement bien sûr à l'importance de la transition énergétique comme véritable enjeu de société. Le focus a beaucoup été mis, et avec raison, sur la contribution des habitants, leur participation : plus de 53 000 contributions. Dans ce cadre-là, je souhaiterais aborder aujourd'hui le dossier de la chaufferie ou plutôt de la centrale Californie située à Rezé.

Les termes de l'enquête publique diligentée par l'opérateur ERENA indiquaient que dans un rayon de 3 kilomètres autour du site, les Villes concernées devaient publier une information vis-à-vis de leur population, de leurs habitants et donc les villes de Nantes, de Rezé, de Bouguenais, mais également de Saint-Herblain, étaient dans ce périmètre. Les trois premières Villes – Nantes, Rezé, Bouguenais – ont bien été consultées, ont bien diligenté une information vers leurs habitants. Cela n'a pas été le cas de la Ville de Saint-Herblain. C'est un fait qui a été avéré et même confirmé par ERENA lui-même au tribunal administratif.

Première question : pourquoi cet oubli ou cette erreur ? Comptez-vous réparer cet oubli également ? Et qu'en est-il à ce sujet des travaux qui doivent reprendre au mois de juin prochain concernant la partie bois ? Bien au-delà de toute considération technique, c'est bien des interrogations sur la forme, sur le processus, sur l'information des habitants dont vous nous parlez beaucoup et qui n'a pas été respectée en la matière. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, la transition énergétique et in fine la question climatique est un enjeu majeur, comme cela a été rappelé. Il appartient désormais, au vu de l'urgence reconnue scientifiquement, à chaque strate décisionnelle de s'emparer de ce sujet.

De ce point de vue, le grand débat sur la transition énergétique ainsi que les politiques que nous menons depuis plusieurs années maintenant, sont des leviers qui nous permettent à l'échelle métropolitaine de répondre à ces problématiques. Cependant, et nous aimons à le rappeler, si la part prise par les collectivités locales dans la bataille pour les transitions énergétiques est importante, il n'en demeure pas moins que l'État a un rôle prépondérant et structurant sur ces questions. Cela implique des choix et des décisions nationales cohérentes, garantissant une égalité territoriale. À ce titre, le rapport Spinetta sur le transport ferroviaire révèle toutes les contradictions de l'exécutif entre un affichage politique vertueux et des propositions destructrices, notamment avec des propositions de fermeture de lignes de chemin de fer.

Nous devons par ailleurs prendre conscience que la transition écologique tournée vers la production d'énergies renouvelables est aussi lestée d'un important bilan carbone en amont, comme l'aborde Guillaume Pitron dans son ouvrage *La Guerre des métaux rares*.

C'est dans ce contexte que Nantes Métropole s'engage, que ce soit en matière de déplacements, de rénovation urbaine, de gestion des déchets. Cet engagement, comme cela est précisé dans la feuille de route, se doit d'être collectif et ce à plusieurs échelles : mobilisation qui doit se faire avec la population, et de ce point de vue l'organisation de ce grand débat, comme les engagements pris, nous semblent ambitieux et intéressants, mais ils doivent également engager largement les territoires au-delà de la Métropole ainsi que nos différents partenaires institutionnels et associatifs, syndicaux, ainsi que le monde économique.

Si l'on prend l'objectif de 50 % d'énergies renouvelables locales en 2050, si louable et enviable soit-il, il n'en demeure pas moins que nous devrons faire avec les surfaces disponibles sur la Métropole. Soyons

clairs : en vertu des connaissances actuelles des problèmes inhérents à l'acheminement et au stockage de l'énergie, cela devra s'appuyer sur une coopération accrue avec les territoires voisins.

Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir un territoire fluvial et maritime, des industries de pointe. C'est un point positif que de se servir de ces atouts, à l'image du développement du barging que nous portons alors que l'État ponctionne sans vergogne les résultats du Grand port maritime et sous-investit dans le dragage notamment. Même sujet concernant d'autres industries structurantes de proximité sur le territoire, je pense là aussi à Arcelor. Là encore, silence radio du côté du Gouvernement concernant l'avenir du site et de ses emplois. Nous sommes pourtant convaincus qu'il n'y aura pas de transition énergétique et écologique possible sans politique industrielle cohérente.

Partout ailleurs se développent des solutions innovantes pour réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. De ce point de vue, et c'est un enjeu crucial pour notre territoire et pour la Grande région Ouest, le projet porté par les salariés de la centrale électrique de Cordemais et leur syndicat CGT menacé aujourd'hui de fermeture suite aux déclarations présidentielles, qui allie recours à la biomasse et captage de CO_2, non seulement sécurise notre approvisionnement énergétique mais répond aux enjeux climatiques et aux nécessités écologiques. Il y a déjà eu un faux pas du Gouvernement dans ce Département. Nul besoin de remettre en cause son approvisionnement énergétique au profit de l'énergie carbonée allemande.
Aussi, il doit s'agir après ce grand débat non seulement de répondre aux enjeux climatiques, mais dans le même temps répondre aux besoins fondamentaux de nos concitoyens. J'évoquais à l'instant les besoins énergétiques. Il en va de même des besoins en termes de mobilité, nous l'avons évoqué dans le cadre du PDU.

Nous avons également fort à faire pour ce qui concerne l'isolation des bâtiments publics comme des habitations privées ou sociales, et prioritairement celles occupées par les ménages à revenus modestes. Par notre objectif de zéro passoire énergétique comme par les autres politiques que nous mettrons en place pour améliorer le quotidien des métropolitains, nous devrons non seulement viser l'objectif de transition énergétique et dans un même mouvement concrétiser nos politiques de justice sociale à l'image de nos tarifications solidaires sur les transports ou encore sur l'eau. C'est, je crois, sur ce double enjeu que nous sommes attendus.

Enfin, la feuille de route reprend un certain nombre de points importants, mais peut-être deux remarques pour terminer. Une première qui concerne le télétravail, un point effectivement positif, mais il nous semble que ce sont des dispositifs à prendre avec attention, à présent que l'on sait aussi que l'atomisation des collectifs de travail fait peser un certain nombre de risques sur les salariés.

Enfin, nous serons attentifs sur la contribution de notre collectivité aux différents fonds cités dans les documents et à la mise en œuvre d'une gouvernance collective de ceux-ci. Comme vous le voyez, le Groupe communiste prendra toute sa part dans la mise en œuvre des préconisations de ce grand débat public pour permettre à chacune et à chacun de vivre toujours mieux demain dans une Métropole soucieuse de sa population et de son environnement. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Christian Couturier. »

M. Couturier : « Madame la Présidente, chers collègues, je me félicite de ce projet de délibération, preuve du succès du grand débat sur la transition énergétique. Mais au-delà, je salue la dynamique citoyenne à l'œuvre sur le territoire métropolitain. 80 événements ont été organisés dans les communes, 160 cahiers d'acteurs ont été rédigés. Reconnaissons toutes et tous ici cette volonté d'agir en faveur de la transition énergétique qui distingue nos 24 communes.

Ce désir de transition continue de faire de notre Métropole un territoire exemplaire et précurseur en matière de développement durable. Ce grand débat a montré toute la vitalité et la richesse démocratique de notre Métropole , car c'est par l'échange et l'imagination que notre territoire continuera d'être un des principaux acteurs d'une société durable qui contribue aujourd'hui à la qualité de la vie des générations futures. Plus qu'un débat, il s'agit d'un véritable élan, d'un souffle métropolitain pour un développement harmonieux pour l'homme et l'environnement dans nos 24 communes.

Les échanges ont été riches et pragmatiques. Ils ont permis d'établir une feuille de route à la fois ambitieuse et réaliste – les intervenants l'ont souligné déjà – avec 33 projets que nous nous apprêtons à lancer ou à réaliser, et ce à l'échelle de la Métropole comme à l'échelle de nos communes. Ainsi, aux Sorinières, nous continuerons bien entendu d'œuvrer pour la transition énergétique dans le cadre d'un certain nombre de politiques municipales.

Je pense par exemple au projet de notre médiathèque dont la toiture pourra servir de support au développement de l'énergie solaire. Mais d'autres toitures de bâtiments publics ont aussi un fort potentiel solaire ou végétal. Un toit ne doit pas simplement être destiné à nous abriter des intempéries. Il peut avoir tant d'autres fonctions : produire de l'énergie ou contribuer à la protection de la biodiversité.
De même, nous limiterons l'éclairage public de manière différenciée afin de protéger les espèces animales nocturnes et faire aussi des économies. Nous participerons également à la création de jardins partagés le long de la coulée verte de la ZAC des Vignes. Enfin, les restaurants scolaires des Sorinières proposeront davantage de produits issus de l'agriculture périurbaine, locale et biologique, jusqu'à en constituer 50 % des menus.

Mais je souhaiterais aussi parler du coefficient nature en ville dans tous les projets de construction. Ce Coefficient Biotope de Surface, le fameux CBS qui inquiète les instructeurs des permis, sera inscrit dans le prochain Plan Local d'Urbanisme Métropolitain pour toute construction nouvelle et permettra de maintenir ou de créer des surfaces essentielles à la biodiversité, au cycle de l'eau par la non-imperméabilisation des sols, et ce coefficient sera un outil supplémentaire au service de la préservation de la trame verte et bleue.
Voilà autant de projets que la majorité municipale que je préside saura réaliser ou promouvoir dans les années à venir. Ces exemples montrent toute l'importance du rôle des communes dans l'application de cette feuille de route. Elles sont coactrices à leur échelle d'un projet global : la lutte contre le réchauffement climatique.

Madame la Présidente, chers collègues, ce projet d'une feuille de route territoriale partagée marque une fois de plus le dynamisme démocratique et participatif de notre territoire. Il montre notre volonté de faire ensemble en nous appuyant sur nos ressources locales. Il s'agit, de manière pragmatique, d'agir au plus près des besoins des habitants, toujours dans un souci de proximité et de solidarité. Mais au-delà, elle constitue un appel à tous les territoires : en France, en Europe et ailleurs, même aux États-Unis, des plus petites Villes aux plus grandes Métropole s, les invitant à leur échelle à lutter contre le réchauffement climatique.

Aussi, je ne doute pas que l'ensemble des membres de cette assemblée adoptera cette feuille de route en faveur de la transition énergétique. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Chers collègues, avant de redonner la parole à nos deux rapporteurs, je voudrais mentionner deux choses.

1) La première : saluer à nouveau les membres de la Commission du débat, les citoyens qui sont avec nous aujourd'hui, dont je rappelle que leur engagement bénévole, extrêmement important en temps, en attention – ils ont eu l'occasion de me le dire – a créé les conditions de l'étape dans laquelle nous sommes maintenant, à savoir une feuille de route ambitieuse et concrète. Et je vous demande, chers collègues, d'abord d'applaudir les membres de la Commission du débat.

2) La deuxième chose, parce que je sais l'implication personnelle qui a été la leur : je voudrais vraiment très sincèrement remercier les équipes qui ont conduit le débat et le travail sur la feuille de route, qui nous ont accompagnés sur ces sujets, et je me permettrai de les nommer personnellement parce que je sais l'engagement qui a été le leur : Virginie Thune, Laurent Coméliau, Anne-Line Briand, Maxime Sourdin, Sandra Rataud, Francine Fenet, Philippe Marest, un très grand merci à vous.

Je redonne donc la parole à nos deux rapporteurs. »

M^me^ Laernoes : « Merci Madame la Présidente. Je me permettrai d'ajouter le nom d'une personne qui est partie à la retraite, mais qui a vécu quand même une bonne partie de ce débat, qui est Maryline Guillard, qui voulait passer inaperçue mais ne le passe de fait pas.

Pour répondre à un certain nombre d'interrogations qui ont été posées, je salue d'abord l'unanimité sur la nécessité d'agir collectivement, et c'est bien l'esprit, l'état d'esprit qui nous a animés dans la construction de cette feuille de route.

Pour répondre à certains points, je voudrais d'abord souligner l'excellent travail et l'excellent outil qui est Cit'Ergie, que nous utilisons aussi à la Ville de Nantes et sur la Métropole nantaise, et souligner aussi la modestie quelque part de Monsieur Parpaillon puisque vous avez choisi de ne pas être totalement labellisé Gold, mais vous faites partie avec Orvault des meilleures Villes ou communes de France sur la question du label Cit'Ergie. Je tenais quand même à souligner votre action et notamment celle de votre adjointe. C'est ensemble qu'on avance et ce sont ces outils aussi qui nous font avancer collectivement.

Ensuite, sur la question des moyens puisqu'il y a eu pas mal de questions qui ont été sur : qu'est-ce qu'on accélère en réalité dans nos politiques publiques ? Il y a des dispositifs qui étaient déjà existants, effectivement certains points avaient été soulignés dans ce sens-là en Commission. Il y a un certain nombre d'accélérations notables.

Et pour vous répondre, Monsieur Bainvel : sur le logement, les 100 millions d'euros évoqués sont 100 millions d'euros supplémentaires. C'est-à-dire que nous investissions déjà dans les bâtiments publics, nous allons doubler la somme qui est allouée mais nous n'avons pas ajouté 9 millions par an mais 4,5 millions par an et de fait, nous apportons 100 millions qui ont été évoqués.

Ensuite sur la question de la chaufferie, effectivement il y a une procédure juridique qui est en cours. La contestation n'est pas nouvelle. Nous avons mis un certain nombre d'outils en place, d'outils de concertation ainsi que des capteurs d'air pour pouvoir avoir des données objectives. Ce n'est pas sans relation avec le Plan Climat Air Énergie Territorial dont nous allons débattre à suivre.

Et puis vous avez eu raison aussi de souligner que la transition énergétique, elle nécessite d'être concrète et d'être vécue dans le quotidien. Quand notre collègue Jean-Paul Huard parle du vélo ou de la génération vélo, c'est bien dans notre quotidien, c'est bien ça qu'on a essayé aussi d'entraîner. L'adoption de cette feuille de route constitue un nouveau point de départ. C'est ce changement de paradigme dans nos actions quotidiennes.

Ça concerne évidemment le logement mais, je pense aussi, notre manière de se déplacer, et puis la question des déchets, puisque même s'il y a effectivement des objectifs qui sont fixés dans la loi, nous avons fait le choix ici, dans le sens de notre rupture, c'est-à-dire de valoriser 100 % nos ressources locales et c'est-à-dire de créer des filières notamment sur les biodéchets de traitement localement, et de ne pas les délocaliser, ce qui engendrerait d'autres choses et ce qui ne nous paraît pas cohérent avec les objectifs qué nous nous sommes fixés. »

M. Roussel : « Juste quelques points pour compléter, tout d'abord sur évidemment le rôle de la Métropole . Je rappelle qu'un des engagements également consiste à poursuivre notre engagement à l'international en continuant de participer à des réseaux européens, mais aussi en continuant d'accueillir de grands événements internationaux sur ce sujet.

Sur la question des moyens, je pense qu'il faut quand même que l'on ait tous conscience qu'on est, à ce moment du vote de la feuille de route partagée, avec 33 engagements. Et comme nous l'avions fait sur le grand débat Loire où nous avions acté 30 engagements, il y aura évidemment, après, la mise en œuvre de ces engagements, et il y aura aussi des moyens qui seront précisés dans les prochaines semaines, dans les prochains mois.

Je rappelle le timing dans lequel nous étions : un rapport remis par la Commission, il a fallu ensuite travailler avec les services, avec les élus, avec les différents partenaires, et donc tout cela aussi prend du temps. L'enjeu pour nous aujourd'hui, c'était de présenter ces engagements mais ensuite évidemment le travail continue, notamment au sein de la Conférence Ouverte sur la Transition Énergétique.

Et puis dernier point, Madame Gessant l'a dit mais ça a été aussi demandé en Commission, je pense que c'est aussi important pour les membres de la Commission mais aussi pour les citoyens, il y aura évidemment une réponse sur les actions, il y en a quelques-unes que nous n'avons pas retenues. Et puis moi aussi, je remercie l'ensemble des services et puis les membres de la Commission. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, on le sent dans nos débats : la mobilisation collective a été je crois à la hauteur des enjeux. On sent l'engagement qui est celui de nos territoires, de nos communes, de la Métropole, et chacun mesure que le moment que nous partageons ce matin est particulier et extrêmement important.

Et dans le même temps, je le dis, ce n'est qu'un point de départ. Ce matin ce n'est pas un aboutissement. C'est un point de départ, c'est l'engagement d'une dynamique, ce sont les convictions qui sont les nôtres et que nous voulons mettre au service de ce sujet aussi important pour la planète que pour nos enfants et nos petits-enfants.

Alors notre logique, ça doit être collectivement « d'embarquer le territoire », si vous me permettez cette expression directe. C'est la raison pour laquelle dès ce soir, avec Fabrice Roussel, Julie Laernoes, nous serons avec de nombreux Nantais, plus de 400 ont déjà répondu présents, pour partager les orientations de cette feuille de route, et pour proposer à celles et ceux qui le veulent dans leur diversité – citoyens, acteurs culturels, économiques, syndicaux, associatifs – d'acter leur engagement dans une feuille de route qui, je le rappelle, n'a pas vocation à être la feuille de route de la Métropole au sens de la

collectivité ou de l'institution, mais qui a bien vocation à être la feuille de route du territoire et donc de toutes celles et tous ceux qui font le territoire.

Ce sera là une deuxième étape importante et le lancement d'une mobilisation qui doit s'accélérer avec notamment l'invitation à toutes celles et ceux qui le souhaitent de signer très concrètement sur la plate-forme Change.org la feuille de route que je vous invite maintenant à voter.

Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Qui est favorable à cette feuille de route ? Mesdames, Messieurs, chers collègues, je me réjouis que cette feuille de route soit adoptée à l'unanimité. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Adopte la feuille de route partagée de la transition énergétique jointe à la présente délibération

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Comme annoncé au préalable, je vous propose donc de suspendre la séance et je vous donne rendez-vous à 13 heures 45. Merci. »

*
* *

M^me^ Laernos présente le dossier suivant :

Direction énergies environnement risques

03 – PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL – ARRÊT DU PROJET

EXPOSE

Nantes Métropole s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique, en réalisant un plan climat ambitieux. Depuis 2014, Nantes Métropole se fixe un objectif de réduction de 50% (par rapport à 2003) des émissions de gaz à effet de serre par habitant d'ici 2030. La collectivité contribue ainsi à un effort national et international pour développer une énergie durable et réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et son décret d'application du 28 juin 2016, imposent désormais à Nantes Métropole de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique et climatique sur le territoire. Il définit des objectifs stratégiques dans le but de réduire ou atténuer les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique et vise, dans une logique d'adaptation, à réduire la vulnérabilité du territoire face aux modifications du climat à venir.
Le PCAET doit notamment intégrer une composante « air ».

En conséquence, Nantes Métropole a engagé l'élaboration de son PCAET par une délibération du 13 octobre 2017, conformément à l'article R.229-53 du code de l'environnement.
L'élaboration du projet de PCAET s'est appuyée en grande partie sur l'important travail déjà réalisé au cours de ces dernières années par Nantes Métropole sur ces thématiques. Ainsi, le Grand Débat Transition Énergétique a constitué une importante phase de concertation pour le PCAET, et a contribué à l'élaboration de son volet « atténuation ».

Dans ce cadre et afin de poursuivre la procédure d'élaboration du document, il est proposé, avant son adoption définitive, d'arrêter le projet de PCAET (figurant en annexe 1) qui sera transmis pour avis à la Préfète de région ainsi qu'à la Présidente du conseil régional, en application de l'article R.229-54 du code de l'environnement.

Le plan climat-air-énergie-territorial comprend :
- un diagnostic

- une stratégie territoriale
- un programme d'actions
- un dispositif de suivi et d'évaluation

1- Un diagnostic

Le PCAET de Nantes Métropole est fondé sur un diagnostic qui comprend :

- un inventaire territorialisé et annualisé des émissions de gaz à effet de serre depuis 2003,
- le suivi de la consommation d'énergie et la production des énergies renouvelables,
- les émissions de polluants atmosphériques.

En 2014, Air Pays de la Loire a calculé une baisse de 23 % des émissions de gaz à effet de serre depuis 2003. Cette trajectoire conforte la Métropole dans son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le PCAET s'inscrit également dans une série de mesures réglementaires complémentaires qui concourent à renforcer son efficacité sur le plan de l'exemplarité de Nantes Métropole et de ses délégataires par l'intermédiaire d'un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre – BEGES (figurant en annexe 2).

2- La stratégie territoriale

Nantes Métropole positionnera l'action de la collectivité aux côtés de celle des acteurs pour converger vers un même objectif : réussir une transition sociétale tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en s'adaptant aux modifications du climat à venir. La stratégie du territoire de Nantes Métropole repose sur deux volets :

- L'**atténuation** qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre : ce volet prend appui sur les retours issus du Grand Débat sur la Transition énergétique.
- L'**adaptation** qui prend appui sur une étude de vulnérabilité, une stratégie de territoire et un premier plan d'actions en vue d'accroître la robustesse du territoire tout en améliorant sa qualité de vie et sa résilience face aux aléas climatiques.

La **qualité de l'air** est intégrée dans les deux volets et prendra notamment appui sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de la zone Nantes – Saint-Nazaire et sur les outils développés par Air Pays de Loire sur la surveillance de la qualité de l'air et le suivi annuel des émissions de gaz à effets de serre.
Nantes Métropole poursuivra également son action à l'échelle internationale et européenne dans la suite notamment de Capitale Verte Européenne (2013) et du sommet Climate Chance (2016).

3 – Le programme d'actions

La stratégie territoriale de Nantes Métropole s'articule en deux programmes d'actions :

- **Volet atténuation**

La concertation menée au cours du Grand Débat sur la Transition Énergétique a permis d'aboutir à un programme d'actions qui s'articule en trois orientations stratégiques.

OS 1- Faire ensemble : La Métropole , les acteurs et les citoyens expérimentent ensemble le chemin de la transition énergétique.
La transition énergétique doit être une démarche collective et ludique qui doit permettre d'expérimenter, de rester ouvert aux initiatives de tous. Nantes Métropole doit porter le rôle d'accélérateur et de facilitateur du pouvoir d'agir des acteurs (citoyens, collectifs, entreprises) pour réaliser cette transition énergétique.

1. Faire ensemble
2. Des leviers financiers et numériques au service des projets de la transition énergétique
3. Accélérer ensemble

OS 2- Améliorer le quotidien des habitants sur le logement et la mobilité
La transition énergétique doit être un outil d'égalité sociale, de lutte contre les inégalités et de réduction de la précarité énergétique. Elle doit aider à résoudre les problèmes du quotidien et améliorer la qualité de vie. Dans cette optique, deux sujets sont au cœur de la feuille de route : l'habitat et la mobilité.

1. Vers une Métropole zéro passoire énergétique
2. Penser autrement les mobilités

OS 3- S'appuyer sur les ressources locales
Il s'agit ici de mettre en valeur et d'utiliser les ressources de la Métropole de Nantes. Le développement des énergies renouvelables locales ou les nouvelles problématiques agricoles et alimentaires s'inscrivent dans une volonté d'alliance des territoires. La démarche vise à une moindre dépendance aux énergies

fossiles, une plus grande résilience de notre territoire, une plus grande valorisation des ressources agricoles locales. Dans cette logique, le territoire s'engage à faire des déchets de véritables ressources. Cette transition s'inscrit également dans une Métropole renouvelée où la nature en ville prend toute sa place.

1. 50% d'énergies renouvelables locales en 2050
2. Viser une plus grande sobriété énergétique du territoire
3. Vers l'économie circulaire : zéro gaspillage et moins 20 % de déchets ménagers en 2030,
4. Pour une alimentation locale, durable et accessible à tous

- **Volet Adaptation**

Au regard de la réponse internationale programmée en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les effets du changement climatique se traduiront par une hausse minimale de la température moyenne mondiale de 2 °C et des impacts climatiques locaux plus ou moins forts (hausse des températures, inondations, vagues de chaleur...). Fort de ce constat, Nantes Métropole adopte une stratégie d'adaptation et un plan d'actions qui repose sur un « Plan Guide » c'est à dire une démarche qui pourra évoluer au fil du temps en fonction :
- de la réponse internationale sur les émissions de gaz à effet de serre et
- des avancées de la science du climat.

La stratégie d'adaptation privilégie une approche par aléas afin d'avoir une bonne compréhension des impacts des événements climatiques qui vont survenir sur la Métropole de Nantes : inondations et pluies intenses, tempêtes, vagues de chaleur, sécheresses... et répondra aux enjeux suivants:

- Favoriser les changements de pratiques et la solidarité,
- Préserver la santé et améliorer la qualité de vie,
- Protéger les ressources du territoire,
- Renforcer la résilience et gérer les crises.

Sur ce dernier point, la prise en compte des migrations liées aux changements climatiques s'appuiera sur deux piliers. Intensifier les actions de coopérations décentralisées pour la lutte contre le changement climatique et au service d'un développement durable, à l'instar des actions de coopérations décentralisées déjà engagées. La mise en réseau des collectivités à l'international est à poursuivre afin d'échanger les pratiques et les expériences en associant la société civile.

L'autre pilier est l'accueil des migrants sur le territoire métropolitain. Nantes Métropole engagera une étude sur les flux qui concernent la Métropole . Sur cette base, et dans le cadre des compétences métropolitaines, une réflexion pourra s'engager à l'échelle des 24 communes sur l'adaptation au changement climatique. Il s'agira de créer un lieu d'échanges pour capitaliser sur les expériences déjà engagées et relever ce défi humanitaire.

Le volet adaptation s'articule autour de deux objectifs stratégiques :

OS 1 - Mieux vivre avec un climat plus chaud
L'évolution tendancielle des températures à la hausse et ses effets induits avec notamment l'élévation du niveau de la mer (incidence sur les milieux estuariens) et le changement des cycles des gelées va impacter de nombreux domaines : activités économiques, agriculture et alimentation, biodiversité et nature en ville, cycle de l'eau, hygiène et santé, migration climatique, réseaux énergétique et de télécommunication, résilience et organisation, transports, urbanisme, bâti et infrastructures. Le territoire doit dès maintenant anticiper les mutations nécessaires.

OS 2 - Se préparer à de nouveaux types d'évènements climatiques extrêmes
Les domaines listés précédemment seront également impactés par des aléas extrêmes comme : les vagues de chaleur (canicule), les sécheresses (retrait gonflement d'argile), les inondations et pluies intenses (crue des cours d'eau, précipitation, ruissellement), les tempêtes (vent violent). Le territoire doit se préparer à gérer ces crises.

Les systèmes urbains pourront faire face à de multiples aléas qu'il conviendra d'adapter pour les rendre plus robustes face à une augmentation de la fréquence de ces aléas et/ou de l'augmentation de leur intensité.

4- Un dispositif de suivi

Le PCAET fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation spécifique avec des outils dédiés notamment BASEMIS et Citergie.

- Le dispositif de suivi BASEMIS permet d'évaluer l'efficacité des politiques publiques engagées sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques locaux et de leur

concentration. Il tient compte également de la capacité de stockage de carbone sur le territoire, en analysant l'évolution des émissions et absorptions de CO2 au regard des changements d'utilisation des terres.

- Cit'ergie : Labellisée Cit'ergie depuis 2015, Nantes Métropole bénéficie d'un regard extérieur et objectif afin d'évaluer et alimenter ses politiques publiques dans le domaine énergétique.

Par ailleurs, conformément aux articles R.122-17 et R.122-20 du code de l'environnement, le PCAET fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, formalisée par un rapport sur les incidences environnementales du projet par rapport aux autres démarches de planifications de Nantes Métropole (figurant en annexe 3), qu'il convient de transmettre à l'autorité environnementale pour avis.

Le décret d'application du 28 juin 2016, impose une consultation du public du PCAET et le rapport sur les incidences environnementales du projet sur une période de 30 jours.

Une fois que les avis de l'autorité environnementale puis de la Préfète de Région et de la Présidente du Conseil Régional auront été recueillis, le projet de plan, éventuellement modifié pour tenir compte de ces avis, sera soumis au Conseil Métropolitain pour adoption.

Le PCAET adopté devra ensuite être mis à la disposition du public sur la plateforme informatique créée à cet effet, et hébergée à l'adresse suivante : http://www.territoires-climat.ademe.fr .

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, nous venons d'adopter à l'unanimité la feuille de route sur la transition énergétique, et j'espère qu'il en sera de même puisqu'elle concourt fortement à notre Plan Climat Air Énergie Territorial.

Vous l'avez rappelé, Madame la Présidente : le climat est le défi de notre siècle et surtout de notre génération puisque nous serons la première génération à vivre également les conséquences du changement climatique, et les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans ce défi global. Elles sont, vous l'avez rappelé, également responsables de 80 % des émissions de gaz à effet de serre, et puis elles sont également l'échelon le plus proche pour faire ensemble. Je pense mes chers collègues que nous en avons fait la démonstration ce matin avec le grand débat sur la transition énergétique.

Nous avons également une responsabilité particulière, en tant que Métropole et Métropole européenne, à agir. Puisque vous le savez, les Métropole s au sein de l'Union européenne sont responsables d'une partie du réchauffement climatique et par contre, et c'est paradoxal dans la lutte contre le réchauffement climatique, moins impactées que d'autres continents comme l'Afrique ou l'Asie du Sud-Est.

Notre objectif, qui s'inscrit dans ce plan climat, de réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, a été pris sur la préconisation scientifique et du GIEC pour diminuer effectivement et atteindre les objectifs qui ont été fixés par les grands accords internationaux, notamment la COP 21 de Paris.

Cette action volontariste ne date pas d'aujourd'hui et s'inscrit dans une montée en puissance progressive, notamment en 2006 avec l'adoption du premier agenda 21 et un premier diagnostic qui a été fait de nos émissions de gaz à effet de serre qui allait progressivement, en s'étendant à toutes nos politiques publiques, notamment avec l'outil Cit'Ergie, à la création de conseillers climat dans les différents pôles... Mais aujourd'hui c'est avec une ambition renforcée que nous abordons ce nouveau plan climat pour mettre à profit nos acquis et pour généraliser la transition énergétique et aller plus loin et plus vite.

2015 et 2016 ont à ce titre été mis à profit pour une évaluation externe, notamment à travers BASEMIS et Cit'Ergie, et cette année au grand débat sur la transition énergétique.

Le plan climat, très concrètement, comprend quatre volets : tout d'abord un inventaire territorialisé et annualisé de nos émissions de gaz à effet de serre depuis 2003. Madame la Présidente l'a rappelé concernant le grand débat : une de nos spécificités, c'est d'agir et de mesurer si notre action est réelle et conforter ainsi si nous prenons la bonne direction.

C'est le sens de la construction d'un outil qui s'appelle BASEMIS, en partenariat avec Air Pays de la Loire, pour mesurer de manière annuelle nos émissions de gaz à effet de serre.
Nous avons pu observer à travers cette analyse et ce point de vue extérieur qu'entre 2003 et 2014, nous avons déjà fait baisser de 23 % nos émissions de gaz à effet de serre par habitant et donc ça crédibilise l'objectif que nous nous étions fixé de diminuer de 30 % nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, puisqu'il s'agit de l'année 2014.

Le diagnostic comprend également la consommation énergétique et la production des énergies renouvelables. Là encore quelques chiffres pour crédibiliser notre action et mesurer le chemin qui nous reste à parcourir : on y aperçoit notamment que nous avons baissé de 10 % nos consommations entre 2003 et 2014 dans le domaine de l'habitat.

Et puis nous avons fait une évaluation des polluants atmosphériques. Là aussi nous voyons globalement une baisse. Enfin, puisque ce plan climat comprendra un volet sur l'adaptation au changement climatique, nous avons également effectué une étude de vulnérabilité.

Le plan climat, qu'est-ce qu'il comprend concrètement ? Le plan climat, c'est une stratégie territoriale du territoire qui vise à coordonner l'action de la collectivité au côté de celles et ceux qui agissent aussi sur le territoire pour réussir la transition nécessaire pour limiter le réchauffement climatique et s'adapter aux changements à venir.

Cela repose sur deux volets, vous les voyez ici : d'une part un volet atténuation, c'est le grand débat sur la transition énergétique et les actions concrètes que nous venons d'adopter avec le territoire, c'est comment on réduit notre impact sur le climat. Et puis la question de l'adaptation puisqu'on voit bien qu'aujourd'hui, le réchauffement climatique est une réalité, même si nous sommes moins impactés que d'autres continents : il s'agit de préparer et de rendre plus résiliant notre territoire aux changements à venir.

Sur le calendrier, je n'y reviendrai pas, vous le voyez s'afficher, nous nous étions engagés à engager cette démarche en octobre dernier. Il y a l'évaluation environnementale qui a été réalisée, il y aura également une consultation publique qui sera faite au mois de juin. L'évaluation environnementale a un objectif assez simple, c'est une nouveauté aussi dans les procédures du plan climat, c'est de nous éclairer sur les décisions à prendre pour aller plus loin et informer également le grand public sur le sens que prend le plan climat.

Donc nous arrêterons aujourd'hui normalement, si vous en êtes d'accord, le plan climat. Sur le volet atténuation, je vous propose, puisque nous avons pas mal de délibérations à l'ordre du jour, de vous épargner le plan d'actions puisqu'il correspond exactement au grand débat sur la transition énergétique. Il aurait été incohérent de mener une concertation de cette ampleur et qu'elle ne serve pas justement à alimenter, à innover sur notre action en faveur du climat.

Sur le volet adaptation, quelques mots puisque c'est un nouveau volet que nous adoptons aujourd'hui. On a, au vu des incertitudes – et c'est des questions qui ont pu être posées y compris lors de la journée sur le rendez-vous transition énergétique et climat – la notion de plan guide. Qu'est-ce qu'un plan guide ? C'est qu'aujourd'hui nous tablons sur un réchauffement climatique qu'on va essayer tous de contenir collectivement à 1,5 voire 2 degrés de hausse de température, mais nous ne savons pas au vu des incertitudes scientifiques si cela sera la réalité et quels seront les effets réellement mesurés sur notre territoire.

Ce plan est également partenarial puisqu'il va, je vais vous l'exposer, engager différents partenaires sur les territoires. Là aussi nous ne pourrons pas agir seuls, mais il faudra aussi être réactifs aux actions à mener pour rendre notre territoire plus résilient.
On a identifié quatre enjeux majeurs que vous retrouverez dans les six fiches action que je ne vais pas vous détailler en entier. Je vais juste donner quelques exemples pour rendre plus concret le volet adaptation.

1 - Le premier enjeu majeur qui a été identifié, c'est favoriser les changements de pratiques et la solidarité. Par exemple, on va mettre en place un guide pour sortir du tout tuyau en termes de gestion de l'eau. Christian Couturier n'est pas là mais c'est une chose sur laquelle on a travaillé également sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, ou encore encourager les entreprises, en cas de forte chaleur, à mettre en place des horaires de transport ou de bureau décalés.

   Également en termes de coopération décentralisée, mener des actions en faveur du climat pour agir là-bas mais également réaliser un diagnostic, puisque le changement climatique va apporter un certain nombre de flux migratoires augmentés et donc pouvoir réaliser, pour mieux anticiper sur notre territoire et mieux agir, un premier diagnostic sur les migrations qui nous concerneront plus directement.

2 - Le deuxième enjeu majeur est la préservation de la santé et de la qualité de vie. On a réalisé par exemple, je vous donne un exemple, un travail sur les îlots de chaleur urbains pour créer des

îlots de ressourcement, végétalisés là où c'est trop minéral, pour éviter d'apporter des climatisations mais également rafraîchir la température.

3 - Le troisième enjeu majeur est la protection des ressources du territoire. Il faut pour cela favoriser notamment la biodiversité et cultiver des végétaux qui seront capables de vivre dans un climat plus chaud. Nous savons que la biodiversité ne pourra pas s'adapter toute seule aux augmentations importantes de température et donc il nous faudra lui donner un coup de pouce là aussi.

4 - Sur le renforcement de la résilience et gérer les crises, il faudra notamment veiller à organiser l'approvisionnement du territoire en biens de première nécessité et en cas de crise.

Ces quatre enjeux, vous les trouverez concrètement déclinés dans quatre fiches action avec d'une part ce qui est de l'ordre du structurel, c'est-à-dire comment on peut préparer nos territoires à mieux vivre avec un climat plus chaud, mais également se préparer aux nouveaux types d'événements climatiques extrêmes comme les vagues de chaleur, canicules, la sécheresse, notamment le retrait et le gonflement d'argile, les inondations et les pluies intenses, les tempêtes et les aléas multiples.

Pour attirer simplement et en conclusion votre attention sur l'enjeu majeur que représentent ce volet et ce plan d'adaptation, je vous dirai simplement le coût économique de Xynthia, puisque nous n'avons pas préparé nos territoires à cela, était de 1,5 milliard d'euros.

En France, le coût des dégâts causés par les aléas naturels est estimé à plus 90 % sur les 25 prochaines années, soit 92 milliards. Vous voyez que pour nos territoires comme pour les différents acteurs qui vivent et travaillent sur notre Métropole, il y a là un enjeu majeur dont on vous invite à vous saisir. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Thomas Quero. »

M. Quero : « Madame la Présidente, chers collègues, depuis le début de ce Conseil métropolitain, il est question de se déplacer autrement, de transition énergétique, et donc plus globalement de lutte contre le réchauffement climatique.

La révision du Plan de Déplacements Urbains, la feuille de route, et maintenant cette adoption du Plan Climat Air Energie montrent combien la lutte contre le réchauffement climatique compte parmi nos priorités métropolitaines.

Ce plan climat fait partie d'une dynamique métropolitaine engagée de longue date avec le premier agenda 21, notre premier plan climat adopté en 2007, la signature de la convention des Maires en 2008 et l'accueil du premier Sommet mondial des acteurs non étatiques, Climate Chance, en 2016, ce Sommet qui a d'ailleurs confirmé toute l'importance aussi de nous inscrire dans les réseaux européens et mondiaux. C'est également une autre facette de l'action que mène Nantes Métropole , qui nous permet d'envisager la problématique du réchauffement climatique de manière globale et d'envisager en coopération avec d'autres organisations, d'autres villes, les solutions pour limiter le réchauffement climatique.

Avec ce plan et cette stratégie qui vient derrière, nous adoptons une approche globale qui nous permettra de lutter plus efficacement encore contre les changements climatiques, réduire notre impact environnemental, et surtout adapter notre action aux effets de ce changement qui est aussi quelque chose d'important, qu'il est important de signaler puisque même si nous ferons tout ce que nous pourrons pour contribuer à cette réduction des changements climatiques, il est quand même probable qu'un certain nombre de changements aujourd'hui déjà engagés soient malgré tout difficiles à contrebalancer.

Je crois qu'il y a aussi un point important dans cette délibération globalement, et dans l'action autour du changement climatique, c'est l'intensification des actions de coopération décentralisée. Puisqu'effectivement nous n'agissons pas seulement sur notre territoire mais aussi nous participons à renforcer la résilience d'autres parties de notre planète qui aussi subissent, notamment dans les pays du Sud et notamment dans d'autres collectivités, des effets du changement climatique. Et puis également dans cette dimension il est aussi important que nous ayons conscience des conditions climatiques qui poussent un certain nombre d'habitants de ces pays du Sud à s'engager dans des migrations et qui arrivent ensuite en Europe et dans les pays du Nord.

Il faut je crois que nous ayons bien conscience de ces flux de migrants afin que nous comprenions aussi les raisons pour lesquelles ils se déplacent et la manière dont nous pouvons ici dans l'Ouest, en France et en Europe, les recevoir avec toute l'humanité nécessaire.

Notre stratégie, nos objectifs sont clairement définis dans ce plan : réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et contribuer également – puisque ça a aussi des impacts – à préserver la santé de chacune et de chacun.

Je pense qu'il faut aussi saluer dans cette délibération le travail conduit par Air Pays de Loire qui effectivement nous permet de bénéficier aujourd'hui de données fiables sur l'évaluation et la connaissance de nos émissions de CO_2. Ça a été pendant longtemps, j'ai envie de dire, un combat, une action pour arriver à pouvoir disposer de cet outil qui nous permet de dire pas seulement que nous avons des politiques publiques qui sont efficaces, mais d'arriver à mesurer notre contribution et le résultat de ces politiques.
Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons déjà évoqué ce matin, c'est-à-dire les axes centraux de ce plan, la rénovation thermique des logements et les mobilités, la précarité énergétique.

On voit aussi qu'au travers de ce plan climat, on n'est pas seulement dans des actions de fond et qui sont importantes sur les infrastructures, mais qu'on pense aussi à ces facteurs sociaux et donc que nous réussissons à faire de ce plan climat également une des facettes de notre action en faveur de l'égalité sociale dans notre territoire.

Et puis je crois que cet engagement, pour une cité respectueuse de l'environnement et du bien vivre, il est reconnu, il nous a permis d'être Capitale verte en 2013, mais je crois que cette reconnaissance on ne la doit pas seulement à l'action exemplaire en matière de climat mais aussi à la manière dont on la conduit.
Je pense notamment à cette dimension de la cohérence de l'action transversale et partagée qui est portée également par chacun d'entre nous dans nos communes mais aussi dans nos délégations thématiques. Et c'est cette transversalité qu'on a vu illustrée ce matin à la fois sur la transition énergétique mais aussi sur le PDU, qui fait que dans le passé nous avons été reconnus au titre de Capitale verte européenne, et nous le serons demain dans la cohérence que porte aussi aujourd'hui ce plan climat.

C'est pourquoi, comme l'ensemble des élus du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, je voterai en faveur de ce projet de délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Madame la Présidente, chers collègues, je ne reviendrai pas sur le plan et la manière dont l'a exposé notre collègue rapporteur. Je voudrais juste appeler votre attention sur un point. La mobilisation sur la question de la consommation d'énergie, l'impact du bâti sur le climat est importante et pour autant, dans la mesure où nous intervenons à travers ce plan climat comme des animateurs de la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui contribuent à la fois à l'impact sur le climat mais aussi à la modification des comportements, je voudrais appeler votre attention sur un certain nombre d'alertes que les acteurs du logement peuvent nous remonter, et notamment sur l'impact que peut avoir la réduction de la consommation énergétique du bâti et l'équipement en nouveaux procédés de chauffage.

Il se trouve que ces nouveaux procédés de bâti et les investissements qu'ils impliquent quelquefois conduisent à avoir des investissements supérieurs à ce qu'ils seraient habituellement, et donc à avoir des loyers supérieurs, que la maintenance des appareils de chauffage conduit à facturer aux locataires des frais de maintenance qui sont supérieurs à ceux qui étaient précédemment appliqués et que ce différentiel n'est souvent pas, pas toujours, en deçà du gain de la facture énergétique des locataires qui sont soit en logement social, soit en logement intermédiaire.

Et moi je voudrais appeler votre attention puisque le rôle de la Métropole , c'est bien d'être animatrice dans ce plan climat territorial, c'est que nous soyons extrêmement attentifs à ce que dans ces procédures d'amélioration de la performance énergétique, de nouveaux procédés énergétiques, il n'y ait pas d'atteinte au reste à vivre des foyers qui sont en location, que ce soit en logement intermédiaire ou en logement social, parce que ce reste à vivre doit être préservé, et qu'on puisse conjuguer à la fois des politiques énergétiques extrêmement ambitieuses et une dimension sociale forte. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Garreau. »

M. Garreau : « J'interviens en tant que Maire d'une des communes concernées, et là c'est manifestement désormais pour longtemps, par la question du survol des avions qui décollent de notre merveilleux et polluant aéroport.

Si l'adoption de ce projet de Plan Climat Air Énergie Territorial ne fait pas l'objet d'objections, je souhaite, Madame la Vice-Présidente, attirer votre attention sur la nécessité dans ce plan de prendre en compte

les dizaines de milliers de riverains de Nantes Atlantique soumis au bruit et aux particules polluantes. Cela sans jamais qu'aucune étude santé ne soit menée publiquement puisque finalement, tous avaient en confiance pris patience en attendant un avenir meilleur.

Celui-ci nous étant désormais moins heureux, c'est donc au nom des habitants de notre territoire qui subissent et subiront ces nuisances, que je vous demande d'accompagner nos concitoyens en prenant en charge l'étude sérieuse sur les pollutions de Nantes Atlantique et leurs répercussions sur la santé.

Je veux bien que nous soyons prêts, comme vous l'avez indiqué, à ce que Nantes Métropole pilote et finance une étude sur les flux migratoires, puisqu'il peut en découler des conséquences locales, même si le sujet semble quand même plutôt relever de compétences nationales, mais puisque la délibération indique comme enjeu de notre stratégie d'adaptation la volonté, je cite, *"de préserver la santé et d'améliorer la qualité de vie"*, il est désormais impératif que nous lancions rapidement l'étude d'impact de pollutions désormais durables auxquelles nos populations sont et seront soumises sous les couloirs de survol. Merci de votre attention particulière. »

Mme la Présidente : « Merci. Marie-Hélène Nédélec. »

Mme Nédélec : « Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais insister sur deux actions que nous avons décidé d'intégrer dans notre nouveau plan climat. Ces deux actions illustrent la complémentarité entre l'atténuation et l'adaptation, et la nécessité d'agir à plusieurs échelles, du local à l'international, dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'interdépendance des pays et des peuples n'est plus à démontrer aujourd'hui, et chacun doit en assumer sa part de responsabilité.

Premièrement, je veux parler de notre action en direction de nos partenaires du Sud. Si le changement climatique est un phénomène global qui concerne notre planète entière, force est de constater que les pays du Sud sont les plus menacés.
Pour preuve : pas plus pas tard que cette semaine, Le Cap, deuxième ville d'Afrique du Sud, est menacée et frappée par sa pire sécheresse depuis un siècle et menacée d'une rupture d'approvisionnement en eau potable.
Il y a urgence à intensifier nos coopérations avec nos villes partenaires – Kindia, Grande Anse, Dschang – pour rechercher ensemble des modes de développement alternatifs moins consommateurs de ressources naturelles, moins émetteurs de gaz à effet de serre, plus producteurs d'égalité, plus résilients.

Deuxièmement, je veux parler des déplacements de population causés par le réchauffement climatique. Selon l'ONU, 250 millions de personnes seront d'ici 2050 forcées de s'exiler à cause des bouleversements du climat. Et la réalité est que ce sont les Villes et Métropole s qui sont confrontées à cette arrivée qui doivent accueillir de plus en plus de migrants et faire face à une pression supplémentaire sur les ressources, à un besoin accru de logements, d'infrastructures et de services pour un accueil digne de ces populations.

Le phénomène des migrations est un défi de long terme. Nous avons décidé d'intégrer cet enjeu du XXIe siècle à notre plan climat pour mieux l'anticiper. Concrètement, une étude sur les impacts et réponses de notre Métropole aux enjeux migratoires va venir consolider notre étude de vulnérabilité de 2014.

Agir là-bas comme accueillir ici, c'est ainsi renforcer notre ambition d'une Métropole solidaire et accueillante à l'échelle européenne et internationale. C'est apporter des solutions pour mieux préparer et adapter les territoires, leur population et leurs infrastructures. C'est aussi autant d'opportunités pour améliorer la qualité de vie pour tous. »

Mme la Présidente : « Merci. Catherine Choquet. »

Mme Choquet : « Madame la Présidente, au moment d'arrêter ce nouveau Plan Climat Air Energie, je voudrais le resituer dans l'histoire et voir le chemin que nous avons parcouru ensemble. En fait il y a eu la première mission énergie en 2004 puis la mise en œuvre d'un agenda 21 en 2006, le premier plan climat, lui, a été adopté en 2007, et aujourd'hui, Nantes Métropole porte la voix des collectivités locales lors des négociations internationales et elle est présente lors des grandes étapes de négociation sur le climat.

Ce chemin parcouru a été possible grâce à une action politique mais grâce aussi à une richesse d'acteurs investis sur l'agglomération et cela depuis des années. Il bouscule et mène des actions, on a eu la preuve ce matin avec les témoignages autour du grand débat sur la transition énergétique.

Les élus ont besoin de cette dynamique pour décider et mener des politiques publiques correspondant aux enjeux et aux attentes. Avec ce nouveau Plan Climat Air Energie, nous voulons mettre en œuvre une écologie grand format qui allie une ambition politique et des actions concrètes.

Et c'est bien une approche résiliente dont nous avons besoin, une approche qui s'appuie sur les acteurs du territoire, sur les citoyens qui sont eux-mêmes de plus en plus sensibilisés et de plus en plus partie prenante.

Il s'inscrit bien dans un engagement historique de Nantes Métropole en faveur du climat. Notre Groupe écologiste et citoyen a travaillé depuis longtemps à l'intégration de la transition écologique dans toutes les politiques publiques.

Mais je voudrais insister sur l'axe santé, sur l'intégration de la question de la qualité de l'air dans ce nouveau plan, l'air étant considéré comme un marqueur de santé environnementale.
Il n'y a pas de Métropole en transition sans préservation de la qualité de l'air. Aujourd'hui, l'industrie émet le plus de particules fines à l'échelle française mais le trafic routier, lui, est le premier responsable de la pollution dans nos agglomérations.

La limitation de la place de la voiture en ville, ce n'est pas un désir de contraindre la circulation pour embêter les automobilistes mais véritablement un enjeu de santé publique. En Europe, ce sont 500 000 morts prématurées par an dues à la pollution de l'air, et à cela il faut ajouter des maladies respiratoires occasionnées qui accompagnent une réduction d'espérance de vie, ou une espérance de qualité de vie en tout cas.

À Nantes Métropole il n'y a jamais eu autant de pics de pollution que durant l'année 2017. Les populations fragiles n'ont jamais autant souffert d'allergies. L'Organisation Mondiale de la Santé, l'OMS, préconise de développer des environnements de vie favorables à la santé, en considérant la santé comme un indicateur de réussite pour les politiques publiques.

Comme le rappelait dernièrement la Présidente de l'EDENN, je la cite : *"Si nous mettons la santé des habitants au cœur de nos choix politiques, nous avons toutes les chances de prendre des décisions vertueuses, respectueuses de l'intérêt général et du long terme, et cela passe par des réponses adaptées de la part de la collectivité pour accompagner les changements."* Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, quelques mots pour répondre à l'interrogation de Jacques Garreau et bien entendu, ce sujet de protection des populations face aux nuisances sonores, mais aussi face aux enjeux environnementaux, fait bien partie des sujets que nous devons désormais traiter. Il fait aussi partie des sujets dont nous devons discuter avec l'État et dans ce sens-là, dans quelques jours je réunirai l'ensemble des Maires concernés pour traiter toutes les problématiques liées à cette décision du Gouvernement. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Oui, mes chers collègues, je voudrais d'abord m'associer aux propos de mon collègue Fabrice Roussel à l'encontre de Jacques Garreau, puisque si je ne partageais pas personnellement l'opportunité de construire un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes, il me semble important aujourd'hui d'enfin prendre les mesures nécessaires pour agir concrètement sur les nuisances subies. Donc je m'associe pleinement aux propos qui viennent d'être tenus par Fabrice Roussel.

Sur sur les questions qui ont été posées, les migrations sont effectivement une responsabilité de l'État et plus largement de l'Europe, et c'est à ce niveau-là qu'il faut construire une politique migratoire cohérente.

Pour autant, nous sommes confrontés, et j'ai envie de dire, c'est un peu la même chose que pour le climat, aux effets du changement climatique, nous, collectivités territoriales. C'est pour ça que nous devons rendre notre territoire plus résilient, même si c'est aussi à l'échelle internationale qu'il va falloir redoubler d'efforts.

C'est la même chose pour les migrations : Nous devons pousser les responsables à d'autres niveaux, aux niveaux national et européen, à agir et à accueillir dignement les migrants qui se retrouvent sur notre territoire. Mais il faut aussi se préparer, c'est aussi là nos valeurs de solidarité et de responsabilité.

Et je rappelle, puisqu'on parle de flux de migration, que les migrants qui sont nombreux, et Marie-Hélène Nédélec l'a rappelé... Les migrations se font surtout au sein même des continents où il y a des

mouvements. En effet, les migrants en Asie du Sud-Est vont se retrouver plutôt dans les Métropoles et restent en Asie du Sud-Est. Il en va de même sur le continent africain.

Donc je souhaite qu'on parle de ces choses avec la responsabilité qui est la nôtre, mais de manière à ne pas non plus brandir des éventails qui pourraient éventuellement faire peur.

Sur la question de la consommation d'énergie, et je partage votre vigilance Monsieur Grelard, nous en avons discuté ce matin. Vous parlez de deux choses en réalité : c'est d'une part quand on a une politique volontariste dans la rénovation des copropriétés, de faire en sorte que les investissements qui sont faits dans le bâtiment ne soient pas plus forts que les économies financières qui seront faites, puisqu'un article est également paru dans la presse cette semaine et vous vous en faites l'écho.

Il y a cette question-là et puis il y a la question que vous abordez sans la nommer des réseaux de chaleur et des frais de raccordement qui peuvent être engendrés. Sur ces deux questions-là, notre réponse a toujours été extrêmement claire.

Sur la transition énergétique et le coût de l'énergie, aujourd'hui nous avons eu et nous avons bénéficié d'un coût de l'énergie très peu cher. L'évolution du coût de l'énergie, il faudrait une boule de cristal pour voir mais c'est quand même plutôt à la hausse. Donc il est nécessaire non seulement pour le climat mais également pour prévenir des frais engendrés par la consommation de l'énergie... Puisque si on continue à vivre dans des passoires énergétiques, de fait, les frais peut-être ne sont pas suffisamment conséquents et le prix de l'énergie n'est pas assez élevé aujourd'hui pour sentir ce gain mais le sera bien évidemment à l'avenir, sans compter que rénover un logement et l'entretenir peut aussi générer un bénéfice qui n'est pas immédiat dans la facture énergétique, mais qui va quand même compter si on va revendre ce bien par la suite puisqu'il aura pris de la valeur, de fait il aura été amélioré.

Sur la question des réseaux de chaleur, c'est la même chose. Nous avons parié sur le fait que le coût des réseaux de chaleur, ou de la chaleur achetée, est un coût qui est maîtrisé et stable sur la durée des Délégations de Service Public. C'est un des critères importants et donc ce coût-là n'évoluera pas ou très peu et sera beaucoup moins fluctuant.

Vous verrez que par exemple sur le prix du gaz qui était très peu cher, il va y avoir une taxation importante l'année prochaine et de fait, le prix du gaz va augmenter et la différence sera plus forte entre ceux qui bénéficieront de la chaleur et du réseau de chaleur que ceux qui sont uniquement raccordés au gaz.

Sur la qualité de l'air enfin, puisque c'est un enjeu majeur, Catherine Choquet l'a rappelé à juste titre, c'est un enjeu majeur et c'est un enjeu sur lequel les citoyens sont de plus en plus attentifs. C'est pour ça aussi que dans les plans climat la qualité de l'air a été intégrée, puisqu'on le voit bien : la corrélation entre l'énergie qu'on consomme et la manière dont on la consomme, et notamment la question des déplacements, est prépondérante sur la qualité de vie et l'air qu'on va respirer, sachant qu'il y a des pics de pollution...
Et il faut plus sensibiliser sur cette question encore de qualité de l'air puisqu'il nous appartient aussi, il appartient aussi aux habitants de la Métropole d'avoir des comportements et des usages différents qui favorisent une meilleure qualité de vie globale pour tous les habitants de la Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot avant de mettre aux voix cette délibération. Je voudrais revenir d'un mot sur l'intervention de Jacques Garreau qui est évidemment extrêmement importante.
Je crois qu'il est de notre responsabilité à tous aujourd'hui, quelles qu'aient été nos positions sur le sujet de l'aéroport, de dire et d'affirmer fortement que la question de la protection des populations survolées doit être une de nos priorités.

C'est absolument impératif au vu des enjeux de pollution sonore, au vu des enjeux de santé qui sont à l'évidence prégnants, je le dis avec d'autant plus de force que le Maire de Saint-Aignan a eu l'occasion de le dire : le mot "compensation exemplaire", dans la bouche de l'État, s'est en 15 jours envolé, sans mauvais jeu de mots.

Je crois donc que c'est extrêmement important que nous puissions ici collectivement réaffirmer avec force que ce sujet sera porté par les uns et par les autres. Je tenais absolument à faire cette précision en ce début d'après-midi.

Chers collègues, je vous invite maintenant à voter sur la délibération qui vient de vous être présentée. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. Merci. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITE

1 - Arrête le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Je vais donc donner la parole à Pascal Bolo pour parler du budget, et pour faire un tout petit point de modalité d'ordre du jour, je vous invite à remarquer que nous sommes à la délibération 4 et que nous avons pas moins de 31 délibérations, et que comme vous le savez nous avons rendez-vous à 18 heures avec les acteurs nantais pour parler de la transition énergétique. Donc j'invite chacune et chacun au dynamisme et à l'esprit de synthèse. »

*
* *

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction des Finances

04 – BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENTS – DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES - INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX – DISPOSITIF D'OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - DISPOSITIONS DIVERSES

EXPOSE

1) **Budget Primitif 2018 :**

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2018 de Nantes Métropole :

- Le rapport de présentation financière ;
- Les maquettes officielles du budget primitif 2018 du budget principal et du budget annexe déchets en M57 ;
- Les maquettes officielles du budget primitif 2018 des autres budgets annexes : eau, assainissement, réseaux de chaleur, locaux industriels et commerciaux et stationnement présentés en M4 et M49 ;
- La situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement ;
- La présentation du budget primitif 2018 par politique publique.

2) **Dispositions budgétaires et comptables :**

Virements entre chapitres budgétaires :

Le règlement financier adopté au conseil métropolitain du 15/12/2015 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le Conseil métropolitain puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente ou au Vice-président en charge des finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du CGCT) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le Conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.
Il convient de rappeler cette disposition pour l'exercice budgétaire 2018.

Provisions :

Le Code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M57 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux ou des créances douteuses. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil métropolitain.

Il convient de constituer les provisions suivantes, suite à des recours contre des plans locaux d'urbanisme et des créances irrécouvrables :

M Le Borgne	Recours indemnitaire contre le PLU de Couëron – risque d'appel	250 000€
Consorts David	Recours suite à annulation du PLU de Vertou	108 365€
ERDF	Titres de recettes 5460 5461 et 5463 non recouvrés, requête enregistrée au TA le 15/09/2017	474 588€
Suez énergie	Titres de recettes 4551 4552 et 4568 non recouvrés, requête au TA 03/02/2017	46 481€

Il convient de reprendre les provisions pour risques et charges en matière d'urbanisme, constituées et devenues sans objet partiellement ou en totalité :

M Deshayes	Recours de plein contentieux et recours en annulation contre le PLU de Vertou - provision constituée en 2017 (reprise totale)	492.480€
Nadiphia Atlantic	Recours indemnitaire suite annulation de préemption par le TA – provision constituée en 2017 (reprise partielle)	900 000€

Transfert d'actif du budget annexe de l'eau vers le budget principal :

Un poste de vaguemestre de la DOPEA (budget annexe de l'eau), a été transféré au service Moyens généraux de la direction Logistique (budget principal).
L'agent affecté à ce poste exerçant désormais ses missions au sein du secteur Courrier du service Moyens généraux, il est nécessaire de transférer également le véhicule utilisé par cet agent.

Il convient donc, dans ce cadre, de transférer du budget annexe de l'eau vers le budget principal le véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

- type de véhicule : Kangoo
- marque du véhicule : Renault
- immatriculation : 471 BSK
- n° d'inventaire du véhicule : 2026603
- valeur nette comptable : 0 €

Régularisation encours de dette – Budget principal et budget annexe de l'eau :

Suite à un chevauchement entre les rubriques intérêts et amortissement du capital, les échéances annuelles de 2014 des emprunts Crédit Agricole référencés 318 au budget principal (contrat de prêt n° 70001987842) et 131 au budget annexe de l'eau (contrat de prêt n° 70001988091) n'ont pas été comptabilisées conformément aux tableaux d'amortissement de la Banque.
Par conséquent, il convient d'autoriser le comptable public à régulariser la situation par des opérations d'ordre non budgétaire consistant à débiter le compte 1641 et créditer le compte 1068 à hauteur de 34 369,82 € au budget principal et à hauteur de 34 369,83 € au budget annexe de l'eau. Ces opérations ne créent aucune incidence sur le budget 2018.

Résultats du Syndicat Mixte d'hébergement des gens du voyage :

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Hébergement des Gens du voyage (SMHGDV) et la reprise de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage » par les établissements publics de coopération intercommunale au 1er janvier 2017, et à la demande de la trésorerie Nantes Municipale, le budget principal de Nantes Métropole reprendra les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget de l'ex SMHGV soit respectivement +332.934,19€ et +205.024,25€. Ces écritures de reprises se feront lors de la présentation et du vote du budget supplémentaire 2018 du budget principal. Cette reprise n'est pas possible au Budget primitif 2018 techniquement sans reprendre en même temps les excédents de Nantes Métropole .

3) **Autorisation de recours aux instruments de couverture :**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Métropolitain peut déléguer au bureau, à la Présidente et aux Vice-présidents une partie de ses attributions dont la réalisation des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change. Par délibération en

date du 28 juin 2016, le Conseil métropolitain a ainsi délégué à la Présidente et aux Vice-présidents ses compétences en matière de gestion de la dette mais hors contrats de couverture de risque de taux et de change. Afin d'assurer la réactivité nécessaire dans ce domaine, il est proposé d'inclure à cette délégation les opérations de couverture des risques de taux et de change qui pourront être réalisées dans le cadre exposé ci-après.

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, des instruments de couverture pourront être contractés afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses. Ces opérations de couverture des risques de taux pourront ainsi être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- des contrats de terme contre terme (FORWARD/FORWARD),
- des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette. La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 30 ans. En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées. Les index de référence des contrats de couverture pourront être l'Euribor, l'Eonia et ses dérivés, le CMS n ans, etc.

4) **Octroi de la garantie de Nantes Métropole à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2018 :**

Depuis janvier 2014, Nantes Métropole est membre de l'Agence France Locale et a souscrit auprès de cette dernière plusieurs prêts depuis 2015. Conformément aux statuts de la Société territoriale et de l'Agence France Locale, au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres, la possibilité pour un membre de bénéficier des prêts de l'AFL est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'AFL.

En effet, la création du Groupe Agence France Locale a pour fondement essentiel la recherche par les collectivités d'un mode de financement efficace, répondant à des contraintes fortes de transparence et satisfaisant à l'intérêt général. Ce fondement se double d'une exigence de conditions de financement attractives sur les marchés financiers.

Pour ce faire, un double mécanisme de garantie a été créé par les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, permettant d'assurer aux créanciers la pérennité du Groupe et, par voie de conséquence, la reconnaissance des investisseurs pour les titres financiers émis par l'Agence France Locale. Le mécanisme instauré a ainsi pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (les emprunts obligataires principalement).

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée en effet un lien de solidarité entre, d'une part la Société Territoriale et l'Agence France Locale et, d'autre part l'Agence France Locale et chacun des Membres du Groupe. Au titre de cette solidarité, chaque membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence même de tout défaut de sa part au titre des emprunts souscrits auprès de l'Agence France Locale.

Ce mécanisme de double garantie se décompose comme suit :

- la Société Territoriale accorde annuellement une garantie aux créanciers de l'Agence France Locale à hauteur d'un montant défini par le Directoire et approuvé par le Conseil de surveillance ;

- une garantie autonome à première demande est consentie par la collectivité membre à chaque emprunt réalisé auprès de l'Agence France Locale. Cette garantie est organisée au profit exclusif des titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la garantie. Le montant de la garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts souscrits par la collectivité auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la collectivité). Ainsi, si le membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de garantie. La garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel n'est pas subordonné à la démonstration

d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale. La durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la collectivité auprès de l'Agence France Locale, augmentée de 45 jours.

Chacune des deux garanties peut être appelée par deux catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires. La garantie consentie par la collectivité membre peut également être appelée par la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Il vous est ainsi proposé d'octroyer, pour 2018, une garantie autonome à première demande de Nantes Métropole aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale.

4) **Délégations du conseil – Ajustement :**

Jusqu'à présent pour pouvoir déclasser un bien du domaine public, celui-ci ne devait plus être affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

L'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, prévoit désormais une dérogation à ce principe. Si les nécessités du service l'exigent, le déclassement d'un bien (et donc la possibilité de le vendre) peut intervenir de manière anticipée, alors que celui-ci est encore affecté à un service public ou à l'usage direct du public. Dans ce cas, l'acte de vente précise le délai dans lequel cette désaffectation doit avoir lieu (maximum 6 ans) et contient une clause résolutoire en cas de non désaffectation dans le délai indiqué.

Au terme de cet article L.2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, le principe de cette désaffectation doit être décidé avant de signer l'acte portant déclassement.

Par ailleurs, cette ordonnance précitée permet également de conclure des promesses de vente sur le domaine public, sous condition suspensives de désaffectation et de déclassement du bien concerné dans un délai librement fixé dans la promesse. Au terme de cet article L.3112-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le principe de cette désaffectation doit être décidé avant la signature de la promesse de vente.

Il est proposé à cet effet de compléter la délégation à la Présidente et aux vice-président sur ce point pour pouvoir mettre en œuvre ces nouvelles dispositions qui visent à faciliter la procédure de cession des biens du domaine public tout en garantissant les intérêts publics. Les cessions de biens demeureront soumises au régime actuel des délégations du conseil et fonction de la valeur vénale des biens immobiliers concernés.

5) **Droits d'occupation du domaine public – tarifs :**

Le Conseil Métropolitain du 8 décembre 2017 s'est prononcé sur les tarifs liés aux droits d'occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Nantes et sur les voies métropolitaines hors agglomération, et relatifs aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, aux occupations par des terrasses, aux occupations de voirie au sol sans ancrage, aux occupations en surplomb et aux occupations pour travaux ou déménagements. Or, des anomalies ont été relevées dans l'annexe n° 3 associée à la délibération n° 2017-203 (notamment, disparition de l'article 22, chevauchement de zones à l'article 32...).

Afin de garantir une meilleure lisibilité de ces tarifs, il vous est proposé de vous prononcer à nouveau sur l'intégralité de l'annexe relative aux droits d'occupation du domaine public précitée dont les dispositions sont applicables au 1-1-2018 (annexe tarifs).

M. Bolo : « Madame la Présidente, mes chers collègues, moment traditionnellement important qu'est le vote du budget de notre Établissement Public de Coopération Intercommunale car une Métropole est toujours un Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Nous en avions déjà échangé sur les grands principes au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, et je vous rassure : le budget qui vous est présenté aujourd'hui est dans la droite ligne des observations que nous avons faites... que nous avions faites ensemble au moment de ce DOB.
Erwan Huchet me souffle qu'il n'était pas inquiet, je le remercie de sa confiance, je n'en doutait pas une seule seconde, mais il importe de rassurer l'ensemble de nos collègues et, mieux encore, l'ensemble des habitantes et des habitants de notre agglomération.

C'est un budget d'ambition pour la Métropole avec 853 millions de mobilisés en faveur des politiques publiques, et comme nous le faisons traditionnellement, peut-être en guise de rappel et sans détailler chacune des diapos, peut-être quand même quelques focus.

Un focus sur les moyens mis à disposition de nos politiques publiques de développement économique, d'attractivité de la Métropole au service de l'emploi, ce sera 21 % de nos dépenses de politiques publiques en 2018, soit 181 millions d'euros avec bien sûr ce gros morceau – et ceux qui se promènent ou qui passent sur le périphérique à la porte de Rezé voient de quoi je veux parler – : il s'agit naturellement de notre nouveau MIN. Mais ce sont également la livraison du palais des sports de Beaulieu, également tous les investissements de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et au monde industriel.

L'équilibre et la cohésion territoriale de la Métropole, ce sera 24 % de nos dépenses de politiques publiques avec, et il faut y insister, 63 millions d'euros consacrés aux équipements et aux travaux de proximité dans nos 24 communes. Nous tenons cette ligne qui consiste à ne jamais opposer et à ne jamais faire dépendre l'un de l'autre, les grands projets stratégiques, les grands projets d'infrastructure, ceux qui vont conforter le développement durable de notre territoire.
Et puis ce que Johanna Rolland appelle souvent "la ville facile", c'est-à-dire la quotidienneté, la qualité des espaces publics, l'entretien de nos voiries. Et ce système extrêmement déconcentré qui fait l'originalité de notre Métropole et qui fait que la Métropole nantaise est au service, dans le cadre de ses compétences, des 24 communes au plus près des conditions de vie des habitants.

Donc je ne détaille pas le reste de ces politiques de cohésion territoriale, mais elles sont évidemment un axe essentiel de notre projet politique.

La Métropole engagée dans la transition écologique, 55 % des dépenses de politique publique. Alors c'est vrai que c'est là qu'on voit combien cette problématique, et je n'y insisterai pas parce qu'on vient d'en parler longuement et de manière plus compétente que je ne saurais le faire, combien ces sujets traversent l'ensemble de nos politiques publiques. Puisque du plan alimentaire territorial à la collecte des déchets en passant par l'arrivée des premiers busways tout électriques et la mise en service de nos lignes chronobus, nous avons véritablement une Métropole engagée dans la transition écologique.
La transition énergétique en est une composante, on l'a vu, on en a parlé : dès 2018 la feuille de route, elle est en route, c'est le cas de le dire, je voudrais notamment insister sur l'investissement sur les flottes de véhicules propres.

Donc, voilà à quoi va servir tout cet argent que nous demandons à la fois à nos concitoyens Monsieur Bainvel, vous avez raison de hocher la tête, je vois que vous m'approuvez, j'en suis absolument ravi. Que nous demandons également aux entreprises du territoire et nous devons, nous leur devons la qualité de service qu'ils sont en droit d'attendre mais également la qualité de structures et d'infrastructures qui permet, et là je pense au monde économique, le développement des entreprises et donc derrière le développement de l'emploi.

Nous sommes dans un cercle toujours vertueux de développement qui fait que nous avons, au regard de cette action publique, une Métropole dont le taux de chômage est de 2 points inférieur à la moyenne nationale, qui est en croissance, qui est en dynamique, et pour laquelle les indicateurs notamment en matière d'emploi qui restent la préoccupation première de nos concitoyens, sont tout à fait positifs.

L'équilibre général du budget, vous allez le voir, il est avec un taux d'épargne brute à 166,2 millions d'euros qui est tout à fait important puisque nous avons à la fois une augmentation de l'épargne brute et de l'épargne nette. Il faut revenir pour cela, quitte à revenir à la diapo précédente, sur notre stratégie financière pour vérifier que non seulement elle est toujours pertinente, mais que nous la respectons et qu'elle permet toujours, et elle le permet, la réalisation de l'ensemble des engagements que nous avions pris devant les habitants de notre Métropole.

Oui, nous allons financer notre programme d'investissement sur le mandat, près de 1 milliard a déjà été réalisé depuis 2014, et donc nous arriverons à ce 1,7 milliard au budget général, un peu plus de 2 milliards si on intègre les budgets annexes.

Donc nous avions une stratégie financière, je vous le rappelle, qui était fondée sur trois piliers :

1) Le premier pilier c'était la réduction des dépenses de fonctionnement, en tout cas leur grande maîtrise, pour permettre justement de concourir à cette épargne, pour financer ce projet important en matière d'investissement.

2) Le deuxième levier, c'était la capacité dans laquelle nous nous trouvons de nous réendetter le cas échéant en profitant, je ne le cache pas, des conjonctures de taux extrêmement favorables, et nous allons voir que finalement, nous ne nous en servons qu'assez peu.
3) Et le troisième levier qui était la fiscalité supplémentaire, et nous avions dit que cette fiscalité supplémentaire, elle serait intégralement consacrée à l'autofinancement des investissements en 2018. Encore une fois, ce sera le cas.

Donc cette stratégie financière, elle est tenable, elle est vertueuse, et elle permet la réalisation de l'ensemble de nos engagements.
Donc, si on revient à la balance générale, vous voyez, 581 millions et des poussières en fonctionnement, presque 357 millions en dépenses d'investissement avec le remboursement du capital de la dette qui est là.

Nos recettes, elles augmentent de 4,14 % par rapport au budget 2017. Alors, il y a quelques changements de périmètre qui font que retraité de ces périmètres on est plus près de 2,25. Il n'empêche que c'est un taux d'augmentation qui est loin d'être négligeable, qui est permis par le dynamisme économique dont je parlais tout à l'heure.

La réalité des succès en matière d'emploi de notre Métropole a un indicateur qui s'appelle le Versement Transport. Même s'il est réservé maintenant aux entreprises de plus de 11 salariés, nous avons une augmentation du VT qui est tout à fait importante et qui nous permet d'assurer l'ensemble de notre équilibre budgétaire.

Le reste... les autres composantes de notre panier fiscal étant en augmentation, j'allais dire raisonnable, mais qui témoignent toujours du dynamisme de notre territoire. Alors, ces recettes et dotations au total de 681 millions. Vous voyez que ce sont des recettes extrêmement composites.

Les recettes de fiscalité : la fiscalité ménages de 204,9 millions d'euros, la fiscalité des entreprises 160,8 millions d'euros, la croissance des bases, vous avez tous les chiffres, je n'y insiste pas.
Les taux de fiscalité : nous avions dit une augmentation et une seule, évidemment nous respectons cet engagement, et les taux de fiscalité sont inchangés.

Les dotations et compensations de l'État au BP 2018 étant en baisse de 2,19 %, ce qui n'est pas beaucoup me direz-vous, c'est ça de plus me direz-vous également, mais surtout les règles du jeu ont changé, puisqu'il est confirmé par rapport à ce que je vous disais au moment du DOB que l'État nous propose – généreusement – de passer d'une manière qui était la baisse unilatérale des dotations à une manière dite "contractuelle". Alors nous sommes invités, comme les 300 plus grosses collectivités – dans notre Métropole sont concernées, outre Nantes Métropole , la Ville de Nantes et celle de Saint-Herblain –, nous allons donc être invités à aller en préfecture signer un contrat. Quand vous signez un contrat d'habitude, vous commencez par en discuter les termes. Là il n'y aura pas grand-chose à discuter, les termes sont fixés par la loi.

Donc, ce que nous allons signer ressemblera plus à un accusé de réception qu'un véritable contrat, mais il emportera quand même un certain nombre de conséquences parce que la loi nous dit : *"Vous n'avez pas le droit d'augmenter de plus de 1,2 % sur trois ans par an votre budget de fonctionnement."*

Alors déjà, ça peut nous poser une petite difficulté parce que quand on ouvre des lignes de chronobus, ça fait faire des kilomètres supplémentaires à la SEMITAN. On a beau avoir le réseau de transports en commun le plus performant en termes de productivité en France ou presque, nous avons évidemment quelques frais supplémentaires.

Et vous le verrez à ce budget 2018 : il y a 3 millions supplémentaires qui sont prévus pour la SEMITAN pour faire face tout simplement à l'augmentation du volume de service. Donc comment est-ce que tout cela va être pris en compte par la Préfecture ? Aujourd'hui on n'en sait rien. La Préfecture ne le sait pas non plus d'ailleurs.

Ce qu'on sait, c'est qu'après avoir signé notre accusé de réception en guise de contrat en 2018, nous allons mi-2019 retourner voir la Préfecture, bonjour Madame la Préfète, nous allons passer au débriefing et c'est là qu'on nous dira : *"Cette augmentation, on la prend dans les 1,2, cette augmentation on ne la prend pas, etc."*, selon des critères qui sont aujourd'hui extrêmement mystérieux.
Et en fonction de cela, nous aurons éventuellement des sanctions qui s'appliqueront immédiatement sur notre recette budgétaire fiscale 2019. Donc ce système contractuel est quand même un petit peu surprenant.

Je nous invite, si je puis me permettre Madame la Présidente, à signer quand même ce contrat parce que si nous avions l'idée de faire les mauvaises têtes et de dire : *"Puisque c'est ça, on ne signe pas, on n'est pas contents."*, naturellement les sanctions arriveraient immédiatement, le système est bien verrouillé. Donc raison de plus tout de même pour bien maîtriser nos dépenses de fonctionnement et c'est ce que nous continuerons à faire en 2018 avec 565,1 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, avec des périmètres qui évoluent.

La hausse hors périmètre est limitée à 1,89 %. Vous allez me dire : 1,89, c'est plus que 1,2. Oui, c'est plus que 1,2, donc il s'agira de négocier avec l'État pour que nous n'en soyons pas sanctionnés, parce que c'est là aussi le fruit du dynamisme du territoire. Non seulement de son dynamisme démographique qui sera un peu pris en compte, mais on ne progresse pas encore assez pour en bénéficier, mais également de son dynamisme global, et il serait évidemment choquant que nous en soyons pénalisés.

Je passe rapidement sur le détail des dépenses, les dépenses de personnel vous les voyez à l'écran, les Délégations de Service Public et je vous ai parlé des 3 millions supplémentaires pour la SEMITAN, les subventions qui sont en légère augmentation notamment dans le soutien aux associations avec 800 000 pour I-Site NExT, le rapprochement des Universités et de l'École centrale, 200 000 euros pour Débord de Loire, et puis l'aide supplémentaire à Euradio Nantes qui développe un projet qui va faire de Nantes le centre d'un média européen tout à fait singulier.

Les dépenses 2018, c'est aussi les services publics métropolitains, les moyens généraux, avec de légers surcoûts en matière d'énergie, c'est l'effet en année pleine de l'ouverture de nouveaux équipements. Mais surtout des économies recherchées en permanence sur le fonctionnement quotidien. Là, c'est la maintenance des véhicules, c'est la stratégie immobilière de la collectivité, c'est la réduction des subventions aux structures associées – le terme "satellite" aurait dû être enlevé, il n'est pas courtois –, la téléphonie et la maintenance informatique : 400 000 euros d'économies. Nous restons toujours dans cette exigence de sobriété budgétaire.

Le retour aux communes : 104,7 millions d'euros. La Métropole nantaise, non contente, comme je vous le disais tout à l'heure, d'assurer ses missions et ses compétences dans la proximité de chacune de nos 24 communes, est aussi la Métropole qui va reverser le plus au budget de fonctionnement des communes. C'est un fait historique et le pacte financier que nous avons conclu entre nous au début de ce mandat est naturellement tout à fait valable toujours.

L'investissement et son financement, c'est l'autofinancement et c'est l'emprunt, je vous en parlais tout à l'heure. Les dépenses d'investissement du budget général représentent 358 millions d'euros. Nous respectons le programme, nous sommes en phase d'accélération, et je voudrais saluer l'ensemble des directions de cette Métropole , les agents, les fonctionnaires dans les pôles de proximité qui font leur maximum pour que cette prévision budgétaire se traduise dans des réalisations, et c'est un travail considérable que d'avoir à assurer et à piloter ce niveau d'investissement. Je crois qu'il fallait y insister et le saluer.

Nous avons 183,8 millions d'emprunt, c'est-à-dire nettement moins que ce que nous avions en 2017, et donc nous avons largement des marges encore. La capacité de désendettement, elle sera évidemment inférieure à sept ans en fin de mandat, et elle est bien inférieure aujourd'hui.

L'investissement : vous le voyez, l'effort est soutenu, il est en augmentation constante puisque ça monte à plus de 422 millions d'euros avec les budgets annexes et vous avez par politique publique en page 24 les projets d'investissement inscrits à notre budget.

Les crédits de paiement, je n'y insiste pas, vous voyez qu'il y a le renouvellement des bus, 12,7 millions, les aménagements d'espaces publics, je parlais des 63 millions tout à l'heure, on retrouve là le MIN, on retrouve là la livraison de la salle 5000 du palais des sports de Beaulieu et divers travaux et investissements que vous avez à l'écran.

Les projets d'investissement, c'est aujourd'hui des autorisations de programme nouvelles ouvertes, des aménagements d'entretien de voiries dans les communes, le prolongement de la ligne 4 pour 12 millions d'euros, les itinéraires cyclables, vous avez le détail, je n'y insiste pas plus.

Les recettes d'investissement, rien que de très classique avec une part d'autofinancement qui est évidemment toujours très importante, un léger réendettement à partir de 2018, mais vous voyez la courbe, nous ne sommes pas en danger. Nous sommes d'autant moins en danger que nous avons une structure de la dette qui est particulièrement saine avec 55 % sécurisés à taux fixe et 45 % à taux variable. Nous profitons à plein à la fois de la sécurité des 55 % et de la conjoncture très favorable pour 45 % de cet encours qui est naturellement sans le moindre risque.

Nous pouvons passer au budget annexe de l'eau qui est toujours marqué par une capacité d'autofinancement tout à fait important, également avec des investissements qui se poursuivent sur la modernisation de l'usine de la Roche.
Le budget d'assainissement avec des investissements liés notamment aux bassins de protection de l'Erdre aval et les travaux de réhabilitation du réseau que nous faisons chaque année.
Et puis le budget annexe du stationnement avec des investissements prévus pour la construction de parkings dans le quartier de la gare, l'École de design. Vous savez que nous avons intégré un certain nombre de P + R, 18 pour être exact, à la gestion de ce budget annexe du stationnement.

Et donc nous avons 18 P + R qui sont transférés d'une gestion par la SEMITAN à une gestion par le biais du budget annexe de stationnement, ce qui nous permettra de profiter pleinement de ces grandes capacités d'investissement et notamment de son taux d'épargne qui laisse augurer de belles capacités d'investissement dans le domaine pour les années à venir, pour là encore remplir l'ensemble de nos engagements en matière de construction de places de P + R.

Et cette présentation se termine par le traditionnel petit diagramme qui vous décrit tous budgets confondus les différentes catégories de dépenses de la Métropole pour 100 euros. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Mounier. »

M. Mounier : « Merci Madame la Présidente, ça ne sera pas tout à fait terminé pour Monsieur Bolo, j'en suis désolé, je vais me permettre d'intervenir et il se fera un plaisir de répondre à mon intervention, je n'en doute pas.

À l'heure où les baisses des dotations de l'État pénalisent lourdement les budgets des collectivités locales en matière d'investissement mais aussi en matière de fonctionnement, à l'heure où la réforme de la taxe d'habitation, avec son lot d'incertitudes, privera nos collectivités de ressources mais aussi d'autonomie, à cette heure beaucoup d'entre nous en responsabilité font des économies de gestion depuis quatre ans, nécessairement, pour s'adapter à ces contraintes budgétaires, et pour certains d'entre nous sans demander aux contribuables de participer par l'intermédiaire d'une hausse d'impôts.

Avec le travail de gestion rigoureuse que nous menons, les sources d'économie se tarissent et nous devons maintenant investiguer d'autres champs d'action qui n'étaient pas prioritaires, mais qui le sont devenus du fait du désengagement de l'État.

Ces nouvelles pistes d'économies deviennent une nécessité, voire une obligation, au regard de la loi. La Chambre régionale de la Cour des comptes en fait souvent état dans ses rapports concernant les collectivités locales. Je veux évoquer l'application de la loi concernant la durée du temps de travail, la durée légale du temps de travail, dans les collectivités, et je pense particulièrement à la Métropole mais pas que. À l'échelle de la Métropole, l'enjeu est certainement de plusieurs millions d'euros par an.

Ce sujet est aujourd'hui devenu une nécessité au regard de nos responsabilités de gestionnaire, mais surtout vis-à-vis de nos concitoyens et de nos contribuables qui ne comprennent pas. Je suis certain que dans un avenir proche, sur ce sujet, l'État saura nous faire la remarque en réponse à nos différentes revendications sur la préservation de nos ressources. D'ailleurs, l'État travaille actuellement sur le statut des fonctionnaires.

Aussi, Monsieur le Vice-Président, je vous invite en responsabilité mais aussi avec l'énergie et le courage que vous avez, d'étudier ce sujet, d'abord dans le respect de nos agents et de leur travail, mais aussi dans l'intérêt de tous, des concitoyens et des contribuables. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Madame la Présidente, chers collègues, le budget qui nous est présenté est dynamique, dans un contexte financier pourtant contraint. En effet, les hausses de recettes sont significatives notamment en matière de Versement Transport, de recettes de stationnement et de recettes publicitaires.

Si le nouveau système de verbalisation du stationnement devrait permettre, espérons-le, de diminuer le nombre de voitures ventouses en centre-ville, nous sommes dubitatifs quant à l'augmentation des recettes publicitaires. En effet, nous tenons à rappeler la nécessité de réduire le nombre de panneaux publicitaires afin de diminuer la pollution visuelle et lumineuse de notre agglomération.

Cette année, nous constatons également un changement unilatéral des règles de contractualisation avec l'État qui plafonne maintenant l'évolution de nos dépenses dans la limite de 1,2 % chaque année.

Pourtant, dans le même temps, l'État nous oblige à augmenter de 2,5 millions notre participation au budget de l'habitat pour faire face notamment à la diminution des APL, soit une augmentation de 11,4 %. L'État prescripteur, mais pas payeur, demande aux collectivités de maîtriser leurs dépenses, d'équilibrer leurs comptes quand il adopte pour lui-même un budget 2018 avec 80 milliards de déficit. On ne peut se satisfaire d'un *"faites que je dis, pas ce que je fais"*.

Ce budget comporte un niveau élevé d'actions qui contribueront, dans le respect de nos engagements de mandat, à renforcer la cohésion de notre territoire. Si notre degré d'exigence est fort pour offrir à tous un service public de qualité, nous devons également veiller au maintien de la qualité de vie au travail de nos agents de plus en plus sollicités, qu'ils soient dans les services centraux ou dans les pôles, en lien avec les habitants ou les acteurs de notre territoire. Cette sursollicitation a des limites et ne peut se faire sans engager une réflexion sur les besoins en personnel additionnel.

Chers collègues, nous venons d'achever un temps de grand débat sur la transition énergétique, mobilisant plus de 50 000 de nos concitoyens, et Julie Laernoes nous a présenté précédemment les feuilles de route pour une transition énergétique et un Plan Climat Air Énergie Territorial ambitieux. Celles-ci nous engagent et il est important que Nantes Métropole soit exemplaire en la matière, y compris dans le choix de nos investissements.

Avec 358 millions d'investissement en 2018, notre Métropole dispose d'un budget dynamique pour soutenir la transition écologique et l'amélioration de la qualité de vie de tous dans un souci d'égalité et de solidarité.
Il nous faut accompagner et prévoir les déplacements dans l'agglomération en tenant compte des besoins de désenclavement, de l'impératif climatique, de la préservation de la qualité de l'air, pour une meilleure santé pour tous.

Ceci implique d'opérer de vrais changements dans nos modes de déplacement, de décongestionner certains morceaux de nos territoires, et en cela l'accélération de la liaison ligne 1 – ligne 2 du tramway serait significative.

Nous saluons également l'annonce de la mise en place en 2018 pour les agents de Nantes Métropole de l'indemnité kilométrique vélo, demandée de longue date par les Élus écologistes et citoyens. Si notre budget 2018 affiche clairement notre soutien aux partenaires économiques à travers notamment le versement attribué à l'agence Nantes-Saint-Nazaire Développement soit 2,75 millions d'euros, qui a certes permis de soutenir 75 entreprises et de soutenir la création de 1 000 emplois, notre évaluation doit être plus précise pour que nos soutiens aillent aussi vers les artisans, les petits commerces, l'économie sociale et solidaire, soit l'économie du lien et de la proximité.

Nous devons promouvoir un modèle, un nouveau modèle de développement qui accélère la transformation de notre économie et qui ne soit pas seulement rivé sur l'attractivité. Nantes Métropole doit contribuer à une plus grande coopération entre les territoires de notre aire urbaine, mais aussi en cohérence avec nos territoires voisins.

Forts de nos capacités financières, nous devons aussi soutenir à sa juste hauteur notre riche tissu associatif. La diminution drastique du financement des emplois aidés par l'État oblige les structures associatives à licencier des dizaines de salariés, alors que les actions qu'elles mènent participent à l'indispensable cohésion sociale de notre Métropole . Je pense notamment à la situation des ressourceries, maillons indispensables pour la réduction et le tri des déchets, mais aussi la réparation et le réemploi de matériel concourant à la lutte contre le gaspillage et l'obsolescence programmée. Nous devons leur apporter une aide juste, équilibrée et attendue.

Enfin, notre solidarité doit nous permettre de mettre davantage à l'abri les populations migrantes présentes sur notre agglomération. À ce titre, continuons de répertorier les locaux de Nantes Métropole en mutation ou voués à la démolition à moyen terme afin de proposer des baux précaires aux associations compétentes et reconnues pour leur action auprès des hommes, des femmes et des enfants qui arrivent sur l'agglomération nantaise.

Nous avons déjà avancé mais nous devons intensifier nos efforts. Je vous remercie pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marc Reneaume. »

M. Reneaume : « Je vous remercie Madame. Je ne peux pas m'empêcher, comme on a beaucoup parlé de climat et d'énergie depuis ce matin, de juste rappeler à ceux qui éventuellement se satisfont de la situation actuelle de l'aéroport que l'aéroport qui était prévu à Notre-Dame-des-Landes, il était

simplement trois fois moins énergivore que Nantes Atlantique. Mais ça c'était du hors-sujet donc je vous demande pardon Madame, je reviens au budget avant de me faire rappeler au règlement.

Et à propos du règlement d'ailleurs, comme le règlement est ainsi fait que votre majorité peut répondre à nos interventions mais nous ne pouvons pas répondre à ces réponses, je voudrais commencer par demander deux ou trois petites choses à Monsieur Bolo s'il veut bien. Je voudrais vous demander, Monsieur Bolo, comme je suis un peu habitué à vos réponses, de ne pas répondre en disant que nous sous-estimons les efforts qui sont faits par les équipes, parce que c'est faux, vous le savez, et nous les saluons.

Deuxièmement, je vous serais reconnaissant aussi de ne pas dire que nous ne nous attachons qu'à la forme parce que moi, je vais vous reparler de la dette. Il ne me semble pas que la question de l'endettement d'une collectivité quel que soit le niveau de cette dette soit une question de pure forme.
Et enfin, surtout, quand vous nous dites : *"Vous critiquez mais vous ne faites jamais de proposition."*, cette fois c'est à notre tour de vous rassurer. Je voudrais vous rassurer : les propositions, on les fera, et on les fera directement à nos concitoyens, et en 2020 si vous voulez bien.

Alors, une fois que j'ai dit ça, à l'analyse de votre budget on s'est fait deux ou trois réflexions.

Premier point, et il faut être très clairs là-dessus, bien entendu la situation financière de Nantes Métropole est saine. Nous nous en réjouissons mais nous conduit à nous poser deux questions. Première question : d'où vient cette situation saine ? Et deuxième question : à quoi ça sert aujourd'hui ?
La situation saine, elle vient effectivement d'efforts importants qui sont réalisés par les équipes de Nantes Métropole , mais à l'analyse des chiffres sur la durée depuis le début du mandat, on est bien obligés de reconnaître que le niveau d'économie reste relativement modeste, même si on sait que c'est difficile. Et plus on avance dans l'analyse, plus on peut constater que quels que soient les efforts qui sont réalisés par les équipes, en fait ce qui en bride l'efficacité c'est la politique que vous menez vous et que vous leur demandez de mener.

Je vais l'expliquer de façon très simple. La première chose, c'est que la situation, si elle est saine aujourd'hui, ça vient du fait qu'en 2016 vous avez augmenté les impôts sur les ménages de façon assez considérable, on n'y revient pas. En 2017, par effet de rebond, c'est sur les entreprises que l'imposition a augmenté dans la Métropole, et qu'aujourd'hui vous nous parlez déjà d'un début de réendettement.

Alors, je vous fais grâce de 2014 parce que je veux bien considérer que ce n'était pas tout à fait le même exécutif, encore que, mais quand on regarde ce qui s'est passé entre 2015 et ce budget primitif que vous soumettez à notre approbation aujourd'hui, eh bien on peut constater que la ponction fiscale sur nos concitoyens, elle a augmenté exactement de 136 millions d'euros. Elle est passée de 230 à 366 millions d'euros.
Alors, la question suivante c'est : à quoi ça a servi ? Je regrette : dans la minorité, on n'a pas de diapositives mais je vais essayer d'être simple dans mon exposé pour que tout le monde puisse retenir. On a regardé bien entendu à quoi avaient servi ces 136 millions d'euros que vous avez décidé de prélever auprès de nos concitoyens depuis l'année 2015.

C'est assez simple à retrouver. Ça a servi à compenser 30 millions d'euros de baisse des dotations de l'État sur la durée. Ça a servi à compenser 20 millions d'euros de baisse de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Ce n'était d'ailleurs pas un choix politique de votre part, c'était une obligation, parce que vous étiez dans l'illégalité et qu'il vous a fallu corriger cette situation, mais ça a été fait. On est à 50 millions.

Quand on regarde ensuite, on s'aperçoit que ça a servi à payer 63 millions d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement. Et puis que ça a servi effectivement à une augmentation, toujours sur la même période, de 14 millions de notre épargne nette, c'est-à-dire 14 millions réellement consacrés au financement de nos investissements.

Alors, je vous demande pardon de vous reprendre aussi nettement, mais quand je vous entends dire il y a quelques minutes, pendant vos 15/20 minutes d'exposé, qu'on a consacré la totalité de ces nouvelles recettes fiscales au financement de nos investissements, non seulement je m'inscris totalement en faux, mais je crains, Monsieur Bolo, que vous soyez en train de commettre soit une grosse erreur de calcul, ce dont je douterais, soit un vrai mensonge. Parce qu'il y a 14 millions de cette manne de 136 millions qui est allée augmenter notre capacité d'autofinancement des investissements. Les chiffres sont ce qu'ils sont.
Si je rapporte tout ça à la même enveloppe de ces 136 millions d'augmentation, ça représente simplement 10 %. Il y en a 10 % qui sont allés au financement de nos investissements en augmentant notre capacité d'autofinancement.

C'est la réalité des chiffres, vous pouvez dire non mais on pourra les refaire ensemble si vous voulez. Il y en a 46 % qui ont été avalés par des augmentations de frais de fonctionnement. Alors je ne vais pas être beaucoup plus long parce que la Présidente nous a invités à être rapides.

Je pense que ça révèle une chose sur votre politique financière, que je pense nécessaire de dénoncer une fois nouvelle, c'est que je pense que vous êtes un peu dans le : "je dépense vite et beaucoup", ce qui n'est pas forcément parfois d'ailleurs mal dépenser, mais ce qui sans doute est fait dans une vision peut-être un peu électoraliste. Et pour nous, l'avenir Monsieur Bolo, il va bien au-delà de 2020. Il ne s'arrête pas à 2020 et je regrette profondément, avec notre groupe, que vous ne soyez pas en mesure de consacrer beaucoup plus d'autofinancement au financement des investissements ambitieux que vous affichez au niveau de la Métropole. Voilà, je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Juste une petite chose. J'ai repris le décompte de Monsieur Reneaume. Considérez comme l'utilisation d'impôts la compensation de l'impôt sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ? Rappelez-vous, on a basculé cette taxe, une partie en tout cas, sur la taxe foncière. Ce sont déjà 20 millions qu'il faut enlever puisqu'en fait, c'est juste un transfert de ligne... Donc après, évidemment quand on se met à calculer en pourcentage, je comprends bien pourquoi vous avez intérêt à grossir l'utilisation des impôts, parce que ça permet d'avoir des pourcentages qui évoluent à votre guise. Passons, peu importe.

Un certain nombre d'investissements ont et vont être réalisés, vous l'avez dit. Nous allons continuer à en réaliser un certain nombre mais il faut avoir en tête que l'investissement, ce n'est pas juste un investissement qui a un impact neutre sur le fonctionnement. Par exemple quand on aménage des chronobus, eh bien cela induit davantage de frais de fonctionnement parce qu'il nous faut : un, des voies adaptées, deux, il nous faut des bus, et trois, il nous faut davantage de chauffeurs et d'énergie pour les faire fonctionner.

Donc l'investissement génère du fonctionnement et, sauf à renoncer à un certain nombre de nouvelles dessertes ou de services, je vois mal comment on peut faire. Mais je crois que ce matin le débat sur le PDU était assez intéressant puisque ça montrait qu'il y avait plutôt des demandes de services supplémentaires. Donc c'est toujours une question de cohérence politique.

Et puis juste pour terminer, je vais vous taquiner Monsieur Reneaume : ça veut dire que pendant deux ans, nous allons avoir encore des exposés didactiques et de prospective financière, mais aucune proposition ? Puisque vous nous avez dit que les propositions, vous les gardiez pour 2020. Donc ça promet ! »

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame. On pourra reparler de tout ça plus à fond mais Monsieur Affilé, Monsieur le Vice-Président, pardon, je viens d'expliquer que les 20 millions venaient en déduction. Donc je me suis peut-être mal exprimé, vous ne m'avez peut-être pas suivi complètement mais ils ont été une part de ce qui a consommé les augmentations d'impôt, que vous le vouliez ou non, et c'est ce que je disais tout à l'heure.

Deuxièmement, je tiens surtout à me féliciter devant tout le monde du fait que vous disiez que les investissements provoquent ou génèrent bien naturellement des coûts de fonctionnement. On en est tous conscients, on l'a même rappelé certaines fois, mais tout le problème que nous souhaitions soulever à l'occasion de ce budget c'est l'équilibre entre les deux justement. Aujourd'hui, je pense qu'il serait beaucoup plus important pour notre collectivité de consacrer une part plus importante à l'autofinancement des investissements que de se laisser embarquer par une envolée forte des coûts de fonctionnement, c'est tout ce que j'ai voulu dire. »

Mme la Présidente : « Merci. Mireille Pernot. »

Mme Pernot : « Madame la Présidente, chers collègues, impossible de parler de notre budget primitif sans décrire le contexte national dans lequel il s'est élaboré.

Comme par le passé, la volonté de réduire les déficits de l'État en contraignant toujours plus les collectivités sert inlassablement de prétexte aux mauvais coups portés contre les services publics et plus globalement contre le modèle social français qui a pourtant bien démontré lors de la crise de 2008 à quel

point il était utile pour empêcher que de nombreux ménages ne sombrent alors dans une trop grande précarité.

S'il est vrai que l'État doit équilibrer son budget comme nous le faisons dans nos collectivités, rappelons que la répartition de l'impôt doit être juste car celle des richesses ne l'a jamais été. Elle l'est même de moins en moins. L'OCDE nous dit que les 10 % les plus riches détiennent plus de la moitié des richesses nationales quand les 50 % les plus pauvres se sont partagé seulement 5 % de ces richesses.
Ainsi, 32 Français possèdent désormais autant que les 40 % les plus pauvres de la population du pays. Bien entendu, ce chiffre ne tient pas compte des 80 milliards d'euros d'évasion et de fraude fiscale qui chaque année plombent les comptes de l'État et sur lesquels on souhaiterait qu'il se penche davantage pour faire entrer des recettes.

Comment accepter que les collectivités locales participent à plus de la moitié de la réduction d'une dette dont elles ne sont en rien responsables ? Comment parler de contrat quand les grandes collectivités sont aujourd'hui mises sous la quasi-tutelle de l'État ? Comment admettre de nouvelles baisses de dotations au présent ou à l'avenir quand les cadeaux aux plus riches se multiplient tel le rabais d'impôt de plus de 3 milliards d'euros avec la transformation de l'ISF ?

On pourrait moquer la modernité macronienne faite dans les vieilles casseroles du MEDEF si la situation n'était aussi grave pour la population. Après la baisse des allocations logement, la ponction des retraités par le passage de la CSG à 9,2 %, le « Président des riches » lance de nouvelles régressions, tel un plan social pour 120 000 fonctionnaires ou l'attaque frontale du statut des cheminots, et veut aujourd'hui recycler la RGPP que Nicolas Sarkozy avait imposée il y a 10 ans et dont on peut constater les lamentables effets dans les hôpitaux, les commissariats ou encore les palais de justice. »

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, s'il vous plaît, je vous demande de porter un peu d'attention à l'expression de l'élue qui s'exprime en ce moment. Merci. »

M^me^ Pernot : « Merci. De même, la contractualisation avec la Préfecture qui nous est imposée par l'État pour limiter à 1,2 % l'évolution du budget de fonctionnement remet en cause un droit inscrit dans la Constitution, à savoir la libre administration.

Soyons clairs : les dispositions actuelles attaquent directement la démocratie locale, pilier de notre République. Les choix budgétaires qui nous ont été présentés par Pascal Bolo sont ceux annoncés et portés par la majorité parce que ce n'est pas le tout d'annoncer, mais nous on annonce et on porte, par la majorité de gauche depuis 2014.

Je mettrai en exergue le programme d'investissement encore renforcé au service des habitants et qui tire l'ensemble de l'économie locale vers le haut et l'emploi avec, tous budgets confondus, le volume total d'investissement qui va atteindre 422 millions d'euros en 2018. Plus de 358 millions de dépenses d'investissement sont inscrites au BP, au Budget Principal, soit une augmentation de 5 %, 40,1 millions d'euros sont inscrits au titre de la politique de l'eau qui permettront notamment de poursuivre les travaux de modernisation de l'usine de l'eau, d'achever les travaux du feeder pour sécuriser l'alimentation en eau potable du Département et sécuriser le réseau surpressé sur Nantes.

À noter que certains investissements rapportent également des recettes puisque la réalisation du feeder va nous permettre de vendre plus d'eau à la CARENE et à Cap Atlantique. Pour l'assainissement, les opérations de réalisation de bassins de stockage et de rétention seront poursuivies pour protéger l'Erdre, et les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement augmentent en 2018 pour limiter les pollutions et garantir un patrimoine en bon état pour les futures générations.

Notre budget, c'est du développement durable en action. Parlons investissement : ceux au titre des transports sont probablement les plus attendus par nos concitoyens car sans doute les plus visibles, avec le lancement des dernières lignes chronobus, la nouvelle dynamique lancée sur la ligne 4 avec l'arrivée des busways de 24 mètres, ainsi que son prolongement, prolongement aussi de la ligne 1 et construction du nouveau CETEX à Babinière.

En 2018, le réaménagement de la gare se poursuit, et les extensions des parcs relais à Neustrie et Porte de Vertou devraient offrir 1 000 places supplémentaires de stationnement pour 2019. Beau programme pour encourager l'utilisation des transports en commun dans l'agglomération.

L'habitat continuera à mobiliser nos efforts, avec les aides à la réhabilitation énergétique des logements et le dispositif de lutte contre la précarité énergétique dont la Présidente avait raison de souligner ce matin son importance. Et aussi la programmation de nouveaux logements locatifs sociaux et une politique active pour l'accueil des gens du voyage.

Au côté des investissements, les choix de justice sociale en action vont se poursuivre également, je ne citerai pour ne pas être trop longue simplement que les tarifications solidaires des transports et de l'eau qui vont se poursuivre.

Ces choix budgétaires pour le développement des infrastructures et équipements, pour le logement social, pour de grands services publics du quotidien, les élus communistes de Nantes Métropole les partagent et y contribuent. Ce sont ces grandes politiques publiques qui rendent notre agglomération attractive. Elles sont nécessaires si nous voulons être à la hauteur des enjeux pour nos communes et répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

Nous voterons donc ce budget 2018 ainsi que la délibération qui suit, fixant les taux de fiscalité. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Grelard, quelque chose me dit que vous avez envie de répondre à Madame Pernot. »

M. Grelard : « Oui, tout à fait. Je n'avais pas prévu de répondre mais en entendant notre collègue Madame Pernot, je me dis que je ne peux pas laisser passer le fait que l'État voudrait mettre sous tutelle les collectivités ou les établissements publics – puisque nous ne sommes pas dans une collectivité.

D'abord parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Vous savez très bien que globalement au niveau national, la dotation affectée aux collectivités augmente. Et la tendance observée pour l'établissement public dans lequel nous siégeons aujourd'hui va très largement dans le bon sens.

Si nous revenons depuis le début du mandat et parce que je crois qu'il faut parler des chiffres, entre 2014 et 2015 on ne parlait pas de mise sous tutelle de l'État, -13,8 millions d'euros de baisse de DGF. Entre 2015 et 2016, -13,8 également. Entre 2016 et 2017, -7,3 millions, et entre 2017 et 2018, -1,1 million. La tendance est largement, on va dire, à la baisse et à la stabilisation des dotations de l'État.

Je peux comprendre, et j'ai déjà dit dans d'autres assemblées, que le contexte de transformation des conditions de financement des collectivités, des établissements publics puissent créer une forme d'inquiétude. Je peux comprendre que les élus se mobilisent auprès du Gouvernement pour faire valoir le maintien de leur capacité à faire fonctionner des établissements publics et à investir.

Mais on ne peut pas dire en l'état actuel, et surtout ici où la tendance est en train de s'inverser, que l'État est en train de mettre sous tutelle les collectivités ou les établissements publics.

Concernant la contractualisation, je crois qu'un certain nombre d'acteurs ont déjà dit que ni vous ni la Préfète ni le représentant de l'État aujourd'hui sur le territoire ne sont en capacité de dire ce qu'il y aura dans ce contrat.

Vous brandissez toujours le risque d'une sanction si vous ne respectiez pas les dispositions contractuelles, mais vous ne brandissez pas non plus celui d'un boni si toutefois on vous accordait crédit d'une bonne gestion et d'avoir atteint un certain nombre d'objectifs fixés par l'État.

Et puis enfin, concernant la fonction publique, eh bien je pense qu'il faut essayer de dépasser les questions de dogme. Il y a une nécessité de transformer la fonction publique. Les Maires, les Conseillers municipaux que vous êtes savent bien que les métiers changent. Aujourd'hui, l'objectif du plan mis en œuvre par le Gouvernement, c'est d'abord d'engager une phase de concertation avec à la fois les syndicats mais aussi les employeurs que sont les représentants des collectivités locales – il y a une vraie phase de concertation – ; d'accompagner la mobilité entre public et privé ; et enfin d'accompagner surtout, face à l'ampleur de la transformation liée notamment au numérique, d'accompagner ces mutations des métiers des fonctionnaires pour leur permettre d'être plus performants au service de nos administrés et de pouvoir poursuivre leur carrière.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un plan massif de licenciement comme on voudrait nous le dire, mais bien d'une négociation qui s'engage pour fournir un meilleur service à nos administrés et accompagner l'ensemble des fonctionnaires dans leur carrière. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vais reposer la question cette fois une dernière fois : est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole avant que je donne la parole au rapporteur ? Il y en a donc une. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Oui, Madame la Présidente, juste pour que vous soyez indulgents avec notre collègue Grelard... Je n'avais pas compris que sa sphère professionnelle tournait autour du métier d'avocat, je le croyais plutôt dans une autre sphère professionnelle juridique.

Mais je voudrais, sans polémiquer, quand même rappeler que jamais la tentative de recentralisation par l'État n'a été aussi forte qu'aujourd'hui. Je voudrais le dire simplement mais fermement, en prenant à témoin ceux qui comme moi exercent cette fonction exigeante, intransigeante parfois, qu'est la fonction de Maire.

Et je ne voudrais pas laisser penser dans cette assemblée, au regard des discours des uns et des autres, et encore une fois sans jugement, que les Maires se plaignent juste parce qu'il faut se plaindre. La fonction de Maire est une fonction qui mérite plus de hauteur que ça, et si les Maires critiquent, si les Maires s'engagent, ce n'est pas seulement pour leur fonction. C'est pour le service public qu'ils offrent quotidiennement auprès de leurs habitants. C'est pour leur territoire qu'ils défendent bec et ongles contre cette tentative de recentralisation dont je parlais tout à l'heure.

Et c'est parce que nous croyons que le collectif de nos territoires fait la grandeur de notre territoire et de la France. Et c'est pour ça que les Maires s'engagent. Ne laissons pas croire encore une fois que seul l'État fait la grandeur de la France. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Avant de répondre très brièvement aux intervenants, je voudrais compléter mon rapport sur cette délibération qui comprenait, outre le budget 2018, également diverses dispositions budgétaires et comptables sur lesquelles je n'insiste pas en termes de description puisque vous les avez, mais je m'en serais voulu de faire un rapport qui soit notablement incomplet. Donc vous avez vu également les diverses dispositions notamment des délégations données à Madame la Présidente et au Bureau, qui sont des choses tout à fait techniques et tout à fait classiques.

D'abord un point de méthode avec mon ami Marc Reneaume. Cher Marc Reneaume, je vous laisse formuler vos questions de la manière qu'il vous plaît, laissez-moi formuler mes réponses de la manière que je choisis, merci.

Deuxième observation : vous jugez que la situation financière de la Métropole est saine, je vous en sais gré, mais elle pourrait être saine et ne rien faire. Or, non seulement elle est saine mais en plus elle agit, elle rend des services et elle investit. Et vous nous avez fait un joli numéro de jonglage où on a pris des choux, des carottes, on a tout balancé en espérant que ça revienne dans les mains. C'est un petit peu complexe. Je pense qu'il faudra que nous nous y penchions de près parce que d'ores et déjà il y a un certain nombre de vos chiffres qui m'inquiètent un petit peu.

Mais en tout cas ce qui me paraît certain, c'est que nous avons une épargne nette en augmentation de 22 millions entre le BP 2016 et le BP 2018 et que ça, ce sont des réalités. Par ailleurs, nous n'avons pas dépensé un sou de dépense de gestion ou de frais de structure j'allais dire indirects. Les dépenses supplémentaires non seulement ce sont des investissements, et je maintiens mon assertion de tout à l'heure, mais en plus ce sont des services rendus aux habitants. Donc ce sont des choses extrêmement concrètes et je ne voudrais pas qu'on laisse croire qu'il y aurait une dérive de frais de bureau, de structure, de gestion, de je ne sais pas quoi. Non, ce sont des dépenses qui correspondent à des services quantifiables et mesurables pour les habitants et ça, ça me paraît vraiment essentiel.

J'avais une petite précision à donner à Nicolas Martin sur l'évolution des recettes publicitaires. Ce n'est pas une augmentation de recettes mais c'est un changement de mise en gestion de ces recettes, puisque le nouveau mode de fonctionnement de la gestion des vélos fait qu'il y a une présentation comptable qui est évidemment différente. Et la principale différence c'est que s'il y a des surplus, c'est la Métropole qui les touchera, et ça n'est plus le secteur privé. Je crois qu'il fallait pour la bonne clarté préciser la chose.

Enfin, Hervé Grelard, Rodolphe Amailland vous a répondu, donc je crois qu'il est inutile d'en rajouter.

Monsieur Mounier, il y a une règle dans cette collectivité et ma collègue Élisabeth Lefranc y veille avec grande attention : c'est la qualité du dialogue social. Et c'est le respect des accords passés, et le fait de ne pas stigmatiser ou paraître.

Quelles que soient les précautions oratoires que vous avez prises, il n'empêche qu'au bout d'un moment ça revient à ça et je crois qu'il faut dire très clairement : les agents de Nantes Métropole font 35 heures, ils font 35 heures, c'est très bien ainsi et il n'y a pas de raison de remettre en cause cette situation,

surtout compte tenu de la qualité du travail qu'ils font. Du coup, merci de m'avoir rappelé parce que j'avais oublié l'essentiel, de dire un grand merci à la direction des finances qui a fait un travail considérable pour vous présenter ce budget. »

Mme la Présidente : « Merci. Juste deux éléments peut-être avant de mettre aux voix ce budget.

Le premier : dans la suite de notre débat de ce matin, puisque nous avons été nombreux ce matin à dire : "Sur ces sujets, il faut de l'ambition et du concret, des choses pragmatiques, des choses visibles."

J'attire donc votre attention sur quelques exemples d'opérations : sur l'axe rénovation isolation, pas loin de 1,2 million, qui contribue directement aux économies d'énergie. Sur les travaux qui seront réalisés sur le bâtiment voirie sur le site du Perray, pour être précise c'est 200 000 euros qui contribuent directement aux économies d'énergie. Ce sont également les reprises d'étanchéité, couverture avec isolation, sur la Cité des congrès, 300 000 euros qui contribueront là aussi aux économies d'énergie, idem sur le centre technique des Garennes, 300 000 euros, et le centre technique Ignasiak à Saint-Herblain, 400 000 euros.

Je prends volontairement ces exemples qui peuvent paraître très concrets, très pragmatiques, mais parce qu'il y a une cohérence entre ce que nous avons voté ce matin, adopté à l'unanimité, notre feuille de route sur la transition énergétique, et le budget 2018 que nous appelons à voter cet après-midi et qui très concrètement traduit sur des projets précis cet engagement. C'est le premier point sur lequel je voudrais revenir.

Le deuxième, sur ce débat entre centralisation et décentralisation. Je crois pour ma part, j'ai eu l'occasion de le dire, que c'est une vraie question d'avenir pour ce pays de dire : le nouveau modèle français... où est-ce qu'il s'invite ? Quelle est la part d'initiative donnée aux territoires et évidemment en premier lieu aux Maires ?

Je voudrais simplement ajouter un point : c'est que sur un certain nombre de sujets, les Maires sont aussi force de proposition à l'échelle nationale. Ils font des propositions d'abord pour demander de la clarté, j'en cite un exemple. Chaque Maire et nombre d'élus ici savent que quand le PACS a été transféré aux mairies, n'ont pas été transférés de moyens humains pour concrètement mettre cela en œuvre, donc quelle réponse de l'État sur ces sujets ? Les Maires, les Présidents de Métropole s sont aussi force de proposition pour dire comment dans le contexte actuel la décentralisation doit pouvoir continuer à s'exprimer.

Je le dis d'autant plus que lors de la dernière réunion à France Urbaine où je représente notre Métropole , nous avons acté avec d'autres Maires de grandes Villes et Présidents de Métropole s, le principe d'une demande de rendez-vous avec le Gouvernement qui nous a été accordé pour justement pouvoir être force de proposition sur ces différents sujets.

Je vous invite donc, chers collègues, maintenant à vous prononcer sur le budget qui vient de vous être présenté. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce budget ? Des abstentions ? Qui est favorable à ce budget ? Le budget 2018 est donc adopté. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,

1 - Par 64 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2018 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2018 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

2 - Par 64 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2018 du budget annexe Eau, adopte les autorisations de programme 2018 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

3 - Par 64 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2018 du budget annexe Assainissement, adopte les autorisations de programme 2018, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

4 - Par 64 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2018 du budget annexe Réseaux de chaleur ;

5 - Par 64 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2018 du budget annexe Locaux industriels et commerciaux, adopte les autorisations de programme 2018, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

6 - Par 64 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2018 du budget annexe Élimination et traitement des Déchets, adopte les autorisations de programme 2018, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

7 - Par 64 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2018 du budget annexe Stationnement, adopte les autorisations de programme 2018 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

PAR 64 VOIX POUR ET 27 ABSTENTIONS

8 - Délègue à Madame la Présidente ou à Monsieur le Vice-président délégué aux finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres pour les budgets gérés en M57 (budgets principal et budget annexe déchets) lors de l'exercice budgétaire 2018, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le Conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;

9 - Approuve la constitution et la reprise de provisions pour risques et charges et créances douteuses au budget primitif 2018 du budget principal ;

10 - Autorise le comptable public à débiter le compte 1641 et créditer le compte 1068 à hauteur de 34 369,82 € au budget principal et à hauteur de 34 369,83 € au budget annexe de l'eau ;

11 - Approuve la reprise des excédents du budget du Syndicat Mixte d'Hébergement des Gens du Voyage (SMHGDV) dissout soit :

- +332 934,19€ en recette de Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- +205 024,25€ en recette de Résultat de fonctionnement reporté

Ces inscriptions budgétaires seront intégrées au budget supplémentaires 2018 du budget principal de Nantes Métropole ;

12 - Approuve le transfert de véhicule de l'actif du budget annexe de l'eau vers l'actif du budget principal de Nantes Métropole ;

13 - Délègue à la Présidente et au Vice-président chargé des finances le soin de conclure des opérations de couverture de risque de taux et de change dans les conditions exposées ci-dessus et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

14 - Approuve l'octroi d'une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de Nantes Métropole dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) ;

- - Le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que Nantes Métropole est autorisée à souscrire pendant l'année 2018.
- - La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Nantes Métropole pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- - La Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale.
- - Si la Garantie est appelée, Nantes Métropole s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés.
- - Le nombre de Garanties octroyées par Nantes Métropole au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2018, et le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

15 - Autorise Madame la Présidente ou son représentant dûment habilité, pendant l'année 2018, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Nantes Métropole , dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

16 - Autorise Madame la Présidente ou son représentant dûment habilité à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par Nantes Métropole à certains créanciers de l'Agence France Locale et à engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

17 Délègue à la Présidente et aux vice-présidents la décision de désaffectation de tout bien immobilier, au sens des articles L.2141-2 et L.3112-4 du code général de la propriété des personnes publiques ;

18 - Approuve les tarifs d'occupations du domaine public liées aux marchés, aux fêtes foraines et cirques, aux manifestations à caractère économique, aux occupations par des terrasses, aux occupations de voirie au sol sans ancrage, aux occupations en surplomb et aux occupations pour travaux ou déménagements sur le territoire de la commune de Nantes et sur les voies métropolitaines hors agglomération des 24 communes (annexe tarifs) ;

19 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Finances

05 – VOTE DES TAUX 2018 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

EXPOSE

Nantes Métropole perçoit les produits de la taxe d'habitation, des taxes foncières bâties et non bâties, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que ceux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Elle doit voter, avant le 15 avril 2018, les taux de fiscalité directe locale qui s'appliqueront en 2018 aux ménages et aux entreprises situées sur son territoire.

Ainsi, les taux de fiscalité directe locale proposés au conseil métropolitain pour l'année 2018 sont identiques à ceux adoptés l'an passé.

Il vous est proposé de reconduire le taux de ces taxes au 1er janvier 2018 à :

- Taux de taxe d'habitation : 10,14 %
- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de TEOM : 7,50 %
- Taux de CFE : 31,49 %

M. Parpaillon : « Je voudrais intervenir au niveau des taux et en profiter pour dire que Monique Maisonneuve et moi-même allons les voter puisqu'il n'y a pas d'augmentation des taux. Chez nous, quand on n'augmente pas les taux dans nos communes, en général les gens sont suffisamment cohérents pour se dire : "Il n'y a pas de mal à ça."

Mais j'en profite quand même, Madame la Présidente, avec votre autorisation, pour mettre un bémol sur l'intervention qu'il y a eu tout à l'heure de mon collègue de Vertou par rapport aux propos tenus par Hervé Grelard. Il se trouve que j'ai une certaine solidarité avec Hervé Grelard pour plusieurs raisons : c'est mon ancienne DIRCAB, quelqu'un d'intelligent.

Ce qui me fait un peu sourire, puisque j'en entends certains qui parlent déjà de 2020 : j'espère qu'en 2020 un certain nombre de personnes n'iront pas quérir les soutiens d'En marche après ce que j'ai entendu, quand même.

Tout ceci pour dire que moi, je suis un girondin convaincu. J'ai toujours été girondin, pour des raisons culturelles ou autres, et pas du tout jacobin. Je reconnais qu'il y a certaines postures quelquefois qui peuvent nous faire penser à certains... mais il faut être mesuré dans les propos. Il ne faut pas tout jeter.

Hier soir il y avait une émission exceptionnelle où on a vu qu'un Ministre de l'Éducation rassemblait 71 % des personnes autour de lui. Je crois qu'il y a quand même de bonnes choses qui se font. Il y a des choses qui sont critiquables, je le sais, mais les propos de tout à l'heure semblaient jeter le bébé avec l'eau du bain. Soyons raisonnables et les amis, ceux qui voudront du soutien d'En marche, je leur dis d'être raisonnables. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Je fais une petite précision d'ordre du jour. Je donne la parole à Serge Mounier. Je vous propose si vous en êtes d'accord, sauf si tout le monde le souhaite, auquel cas on peut prendre un café tout de suite, mais à ce que le nouveau sujet du jour ne soit pas le débat politique sur la

politique gouvernementale, ni le degré d'adhésion de tel ou tel, ni la préparation de 2020, sinon je crains que nous ayons un peu de mal à tenir le timing, mais pour en parler à l'issue ce sera avec grand plaisir. Monsieur Mounier. »

M. Mounier : « Merci Madame la Présidente, et vous me connaissez mal, je vais être très pratico-pratique, laisser les débats que l'on vient d'entendre à d'autres. Simplement pour justifier un vote : Personnellement, j'ai voté contre les votes qui nous ont été proposés depuis deux ans. Comme ils n'ont pas évolué, je reste dans cette cohérence donc je voterai contre avec un certain nombre de mes collègues. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable à cette délibération ? Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 67 VOIX POUR, 20 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS

1 - Fixe, pour l'année 2018, les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taux de taxe d'habitation : 10,14 %
- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de TEOM : 7,50 %
- Taux de CFE : 31,49 %

1 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ la Présidente : « Je vous propose donc que nous puissions avancer et je donne la parole à Fabrice Roussel pour la délibération numéro 6. »

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Générale du Développement Économique et de l'Attractivité Internationale

06 – PROMOTION PORTUAIRE TERRITORIALE – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE PASCA – APPROBATION

EXPOSE

Le Pôle Achats Supply Chain Atlantique (PASCA) est une association basée à Saint-Nazaire dont la mission consiste à faciliter le rapprochement entre les mondes académique, associatif, industriel et institutionnel sur les questions relatives à la gestion de la chaîne logistique et à développer des projets collaboratifs permettant aux filières industrielles métropolitaines et régionales de répondre aux enjeux d'optimisation des achats et de la supply chain, contribuant ainsi au renforcement de la compétitivité de l'industrie ligérienne et de l'écosystème productif de l'estuaire de la Loire.

C'est dans ce cadre que le PASCA a souhaité mettre en place, avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire, de l'Union Maritime Nantes Port (UMNP) et du Grand Port Maritime (GPM) Nantes Saint-Nazaire, un programme d'actions destiné à consolider la démarche de promotion commerciale de la place portuaire de Nantes Saint-Nazaire auprès des entreprises et des investisseurs nationaux et internationaux.

L'objectif de la démarche vise à mettre en œuvre une véritable action d'animation de la communauté portuaire de Nantes Saint-Nazaire autour d'une bannière commerciale unique afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de l'offre de services portuaires territoriale auprès des acteurs du transport maritime et de la logistique industrielle de façon à capter de nouveaux flux et de susciter l'implantation ou le développement d'activités industrielles et logistiques sur les différents sites portuaires.

Cette démarche prend appui sur la volonté conjointe des collectivités territoriales (Région des Pays de la Loire, Département de Loire-Atlantique, Saint-Nazaire Agglomération, Nantes Métropole), des acteurs économiques réunis au sein de la CCI Nantes Saint-Nazaire et de l'UMNP et du GPM Nantes Saint-Nazaire d'inscrire leur action dans une logique collective et partenariale qui a abouti à la définition du

cadre contractuel aujourd'hui soumis à l'approbation du conseil métropolitain, dont l'économie s'organise autour des principes suivants :

- une gouvernance associant l'ensemble des partenaires impliqués dans le pilotage stratégique de la démarche (validation des axes prioritaires et du plan d'actions)
- une structuration de la démarche selon trois niveaux d'intervention (pilotage stratégique, pilotage opérationnel du plan d'actions par la CCI, le GPM et l'UMNP et portage opérationnel de la mise en œuvre du plan d'actions par le PASCA)
- une animation du dispositif de promotion portuaire territoriale assurant une mise en cohérence de l'ensemble des actions poursuivies en matière de promotion commerciale de la place portuaire
- une identité de promotion portuaire partagée entre tous les acteurs intéressés
- une contribution de l'ensemble des partenaires au financement des actions de promotion formalisée dans des conventions bilatérales avec le porteur opérationnel de la démarche
- une première période contractuelle de trois ans assortie d'une évaluation annuelle des actions et d'un bilan de la démarche au bout des trois ans.

Le programme d'actions proposé par le PASCA en collaboration avec le GPM, l'UMNP et la CCI pour 2018 comporte les axes principaux suivants :

- définition d'une bannière commerciale unique fédérant l'ensemble des parties prenantes de la démarche de promotion portuaire territoriale
- préparation et participation collective à la réunion commerciale de rentrée annuelle du Grand Port Maritime organisée en septembre 2018 « Le Port fait sa rentrée »
- organisation d'opérations portes ouvertes et d'ateliers collectifs à destination des acteurs de la place portuaire, des chargeurs et des investisseurs
- participation à des salons ou manifestations dédiés à l'activité industrielle, logistique ou portuaire (SITL à Paris, SPACE à Rennes, Break Bulk à Brème,...)
- organisation d'une conférence ouverte à des participants extérieurs sur la démarche de « smart port » prenant en compte le développement des réseaux intelligents sur les sites portuaires
- intégration des actions d'animation de la place portuaire déjà poursuivies par le Port ou le PASCA, notamment l'organisation de missions commerciales à l'international et de journées thématiques
- engagement d'une réflexion collective sur la construction du plan d'actions 2019 permettant d'assurer le déploiement de la démarche de promotion portuaire territoriale

S'agissant de la participation de Nantes Métropole au financement de la démarche, celle-ci est déclinée dans une convention bilatérale qui prévoit notamment le versement d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € au PASCA en 2018 pour la réalisation d'un programme d'actions dont le budget est estimé pour cette année à 330 000 €.

Les autres contributions sont apportées par le GPM Nantes Saint-Nazaire (150 000 €), la Région des Pays de la Loire (90 000 €) et la CARENE (50 000 €).

L'UMNP (20 000 €), le Département (5 000 €) et la CCI, par la valorisation de prestations en nature, complètent le financement du plan d'actions.

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, ce dossier concerne une convention de financement avec le Pôle Achat Supply Chain Atlantique, dit "PASCA". C'est un dossier important au regard des actualités récentes puisque l'enjeu est de travailler en parfaite coopération avec différents acteurs sur la promotion portuaire territoriale.

Je vous rappelle que le PASCA est une association basée à Saint-Nazaire qui regroupe des entreprises, des associations, des établissements de recherche et de formation, qui travaillent au renforcement de la compétitivité de l'industrie ligérienne, mais aussi au renforcement de l'écosystème productif de l'estuaire de la Loire, et donc participent pleinement de ce fait à renforcer la place portuaire de Nantes Saint-Nazaire auprès des investisseurs nationaux et internationaux.

Donc, la structure a souhaité mettre en place, avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint-Nazaire mais également l'Union maritime de Nantes port et évidemment le Grand port maritime, un programme d'actions qui est destiné à consolider la démarche de promotion commerciale.
L'objectif, c'est de bâtir une bannière commerciale unique afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité de l'offre des services portuaires, territoriale, auprès des acteurs du transport maritime, de la logistique industrielle avec la volonté évidemment de capter de nouveaux flux et également de susciter l'implantation ou le développement d'activités industrielles et logistiques sur les différents sites portuaires.

Cette démarche évidemment prend appui sur la volonté conjointe des collectivités territoriales... puisque vous l'avez vu dans cette délibération : la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique, Saint-Nazaire Agglomération souhaitent également s'engager.

Donc vous avez dans la délibération l'organisation du cadre contractuel. Je rappelle pour aller assez vite que nous sommes sur un contrat de trois ans assorti d'une évaluation annuelle des actions et d'un bilan de la démarche au bout de ces trois ans. Vous avez également le programme d'actions qui est constitué des points suivants : tout d'abord l'organisation de la réunion commerciale de rentrée annuelle du Grand port organisée en septembre prochain, l'organisation d'opérations portes ouvertes et d'ateliers collectifs à destination des acteurs de la place portuaire, la participation également à des salons et des manifestations dédiés à l'activité industrielle, évidemment au niveau national mais aussi international, et également l'organisation de conférences, d'animations de la place portuaire, et également l'engagement d'une réflexion collective sur la construction du plan d'actions 2019.

Le budget global de ces différentes actions est aujourd'hui estimé à 330 000 euros et donc il est prévu une participation de la Métropole nantaise à hauteur de 20 000 euros. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci Madame la Présidente. Je voulais très rapidement saluer cette belle délibération qui nous permettra de continuer à faire mieux connaître les atouts de notre port. C'est heureux que nous puissions le faire dans la complémentarité avec la Région, avec la CARENE, mais je profite de cette délibération pour dire nos inquiétudes puisque le Gouvernement ne semble pas, lui, convaincu des atouts de notre port. Je pratique là l'euphémisme.

Mais je veux rappeler que le budget a été rejeté par l'ensemble des collectivités, le budget du port, c'était une bonne chose. Je rappelle que l'État nous doit 5 millions d'euros sur le dragage si important et pour le port, et pour les berges de la Loire qui est notre bien commun, qu'il y a une ponction sur le résultat d'activités qui reviennent cette année à la croissance dans le port après plusieurs années difficiles. Et nous avons été particulièrement inquiétés par les déclarations du Premier Ministre indiquant qu'il n'y aurait que trois portes d'entrée portuaires d'intérêt national sur le territoire : Dunkerque, Marseille et l'ensemble HAROPA dont est issu Édouard Philippe puisqu'il s'agit du Havre Rouen Paris.

Nous n'acceptons évidemment pas que notre port soit relégué en ligue 2 mais si on met bout à bout l'ensemble de ces éléments, peut-être en rajoutant ce qui concerne l'estuaire, la fermeture annoncée de la centrale de Cordemais, ça fait beaucoup, vous en conviendrez. Le Gouvernement après l'effet Notre-Dame-des-Landes aurait-il déclaré la guerre aux territoires ? Je ne veux pas le croire et de ce point de vue c'est l'occasion de rassurer Joseph Parpaillon : je ne suis pas candidat à l'investiture En marche, ni en 2020, ni plus tard.

Mais en tout cas je crois que puisque nous parlons de rebond, il y a là un État qui nous doit des comptes sur des infrastructures aussi importantes qu'est la place portuaire pour nous, et que ces comptes, nous avons à les demander et nous pouvons gagner un certain nombre de combats.

C'est donc une note positive sur laquelle je veux conclure parce qu'il y aura de la difficulté à engager la transition écologique, et nous venons parler longuement de transition énergétique, si nous nous coupons du transport maritime et fluvial qui est le deuxième transport le moins polluant, après le transport ferré, et ça été rappelé par mon ami Robin Salecroix, c'est le premier transport le moins polluant alors que le rapport Spinetta préconise aujourd'hui de supprimer des lignes ferroviaires pour mettre un peu plus de camions et de voitures sur la route.
Vous voyez : les inquiétudes sont nombreuses mais je crois que l'heure de la mobilisation est venue pour le port et je crois que nous pouvons le faire dans l'unanimité la plus large. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve la convention cadre de partenariat visant la mise en place d'une démarche de promotion portuaire territoriale conclue entre les collectivités territoriales, établissements et structures intéressés pour 2018, 2019 et 2020 et le programme d'actions proposé à cet effet par le PASCA pour 2018.

2 - Approuve par dérogation aux délégations du Conseil au Bureau, la convention de financement entre le PASCA et Nantes Métropole prévoyant l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € au PASCA pour le cofinancement du programme d'actions 2018 lié à la mise en place de la démarche intégrée de promotion de la place portuaire de Nantes Saint-Nazaire.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

M. Allard présente le dossier suivant :

Direction du Patrimoine et de l'Archéologie

07 – CHRONOGRAPHE - APPROBATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

EXPOSE

Nouvel équipement culturel métropolitain dédié à l'archéologie, le Chronographe a ouvert ses portes le 27 janvier 2017. Le projet rassemble les éléments suivants :

- un site archéologique ouvert de 20 000 m², correspondant à la zone portuaire de la ville antique de *Ratiatum*, partiellement mis en valeur,
- la chapelle Saint-Lupien dont le sous-sol, classé au titre des monuments historiques, présente une coupe stratigraphique des occupations successives du site,
- le centre d'interprétation, bâtiment de 800 m² regroupant un espace d'exposition permanent avec terrasse et belvédère, deux ateliers pédagogiques, un espace d'exposition temporaire ainsi que bureaux et espaces logistiques.

Après une première année d'exploitation et fort des premiers retours des visiteurs, il est proposé d'adopter les grandes orientations scientifiques et culturelles de cet établissement métropolitain, guidant ses activités auprès de tous les publics. Ce projet scientifique et culturel pourra faire l'objet d'une actualisation à l'horizon 2022, après 5 années d'activités pleines.

Bilan après une première année d'exercice 2017

Le Chronographe a accueilli 33 000 visiteurs depuis son ouverture aux publics le 27/01/2017, dont 12 000 pendant le premier mois de gratuité. Les visiteurs ressortent majoritairement très satisfaits de leur visite qu'elle fût une découverte touristique ou de proximité, un atelier pour familles ou des conférences, une visite d'exposition temporaire ou des visites pour groupes scolaires.

Le bilan global pour cette première année de vie de l'équipement fait apparaître quelques points saillants sur lesquels doit s'appuyer le projet :

a - un équipement culturel considéré comme unique, alliant expérimentation, interaction et médiation numérique et humaine,
b - un sujet porteur de sens – l'archéologie - empreint d'ouverture et potentiellement accessible à des publics diversifiés,
c - un équipement culturel métropolitain situé à Rezé, adossé à une compétence archéologique métropolitaine, qui s'adresse aux habitants des 24 communes,
d - un site archéologique majeur en termes de recherche scientifique opérée depuis de nombreuses années par l'Université de Nantes et l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive qu'il faut valoriser,
e - un site naturel ouvert et préservé, dans un contexte urbain en pleine mutation, à désenclaver et mieux desservir,
f - un parti pris muséographique qui séduit et donne une orientation forte (simple, ludique, contemporain, numérique) au projet et un espace à aménager pour permettre un accueil adapté des objets archéologiques sensibles lors d'expositions,
g - un succès d'ouverture correspondant à une communication dense, à maintenir une notoriété à construire dans le temps et grâce à l'insertion dans un paysage culturel métropolitain foisonnant.

Ces quelques constats tracent dès à présent des perspectives d'action et de développement.

Vocation et enjeux

Un certain nombre de grands enjeux traversent le champ du patrimoine aujourd'hui : les dimensions éthique et citoyenne, les dimensions inclusive et créative de la production et de la transmission des savoirs pour un établissement patrimonial. Le projet de valoriser un patrimoine commun est ici central : il est le socle à partir duquel des liens peuvent être tissés avec le territoire et ses habitants.

En portant un propos sur l'archéologie, le Chronographe propose aux visiteurs de s'intéresser aux sociétés du passé à travers une approche globale, reposant sur une étude des techniques, des modes de vie, des relations sociales et politiques et des peuplements. C'est ainsi permettre d'éclairer les grandes interrogations de notre société contemporaine. Partager cette mise en perspective avec les citoyens est la vocation du Chronographe, établissement « chroniqueur du temps », instrument de navigation dans l'histoire et le présent.

Pour donner sa véritable utilité sociale au patrimoine, il est cependant nécessaire de le rendre accessible, lisible, appropriable par chacun, quelle que soit son origine et ses connaissances. L'objet patrimonial et le vestige sont alors le support d'une expérience commune, d'une relation engagée entre professionnels et publics. Ce dialogue suppose la mise à disposition d'activités et d'outils qui défendent une approche de la culture ouverte, décloisonnée et imaginative, qui favorise une appropriation par tous. Pour y répondre, le Chronographe doit favoriser une approche transdisciplinaire des sujets et faire émerger des projets au croisement de l'histoire, de l'art, des sciences et des techniques.

Il se donne pour cela un projet scientifique et culturel composé de :

- trois axes scientifiques :

  - **Révéler un site unique et singulier** par la valorisation progressive des vestiges sur le site St-Lupien, et plus largement de la ville romaine de *Ratiatum*, et l'évolution des aménagements muséographiques de l'exposition permanente.
  - **Expérimenter l'archéologie en privilégiant autant la démarche scientifique que ses résultats,** la dimension d'expérience, la rencontre directe avec les professionnels de l'archéologie.
  - **Mettre en perspective la société du présent grâce à l'archéologie** par la diffusion de l'actualité de la recherche archéologique sur l'ensemble du territoire métropolitain, en lien avec les opérateurs d'archéologie préventive et les chercheurs.

- et d'un projet culturel qui doit faire « maison commune » : lieu de questionnements et de rencontres, mais aussi un point de « maillage » territorial qui place l'habitant au centre de ses actions. Dans ce cadre, les lignes de conduite en matière d'accueil et médiation sont :

  - Soigner l'accueil pour conforter l'image **d'un lieu ouvert à tous et créé pour le public** en améliorant les conditions d'accès, en privilégiant une ouverture les week-ends, en soignant la qualité des espaces d'accueil.
  - Proposer une **médiation humaine facile d'accès** et conviviale en privilégiant visites courtes et ateliers, en faisant appel à des médiateurs étudiants en archéologie et en privilégiant le contact direct avec les professionnels de l'archéologie.
  - Investir l'ensemble des espaces pour **diversifier les expériences de visite** en utilisant les qualités de l'espace naturel, les qualités acoustiques de la chapelle, en faisant du prieuré un lieu d'accueil ouvert sur son quartier.
  - Développer un projet de **médiation numérique** en créant des partenariats avec le vivier numérique nantais et privilégiant l'expérimentation.

Le projet culturel détaille également les actions prioritaires en direction des publics qui sont :

- **Accompagner l'enfant dès la maternelle dans son parcours d'éducation artistique, culturelle et scientifique** en s'inscrivant dans les démarches et parcours de l'éducation artistique et culturelle, en privilégiant un accès autonome pour les plus grands, en développant des partenariats avec le monde éducatif.
- **Impliquer tous les publics** (partenaires sociaux, personnes handicapées, voisins, jeunes adultes) en s'appuyant prioritairement sur les relais locaux (Centres sociaux culturels, CCAS, associations).
- **S'insérer dans l'offre touristique métropolitaine** : s'intégrer plus fortement dans le parcours du Voyage à Nantes, faire connaître, labelliser le lieu, toucher prescripteurs et influenceurs numériques.

Le projet culturel précise également les formats retenus pour l'action culturelle en matière d'exposition, de programmation récurrente et de temps forts, en insistant sur la nécessité de trouver des relais et construire des projets collaboratifs et partenariaux pour s'inscrire dans une programmation métropolitaine.

Feuille de route 2018-2022

La feuille de route 2018-2022 détaille un certain nombre d'actions prioritaires à mener pour répondre à ces objectifs ; les principales actions programmées pour 2018 sont les suivantes :

- Bâtiment et site : mener à bien une étude d'aménagement paysager pour proposer un programme de valorisation et d'accessibilité phasé du site.
- Programmation culturelle : accueillir et produire des expositions comme ***AVE ! La BD et l'antiquité,*** du 24 février au 20 mai 2018 et ***Le Voyage des Vikings à Nantes*** du 30 juin à mi-décembre 2018. Ces expositions temporaires répondent à l'enjeu de création de partenariats métropolitains.
- Action culturelle : développement des projets en direction des publics scolaires, création d'un document de visite pour les familles, développement d'actions en direction du public aveugle et mal voyant, organisation d'un Muséosprint marathon créatif, médiation en ligne sur les fouilles archéologiques.
- Développement des partenariats : convention avec l'Université de Nantes, poursuite des collaborations avec les structures culturelles nantaises, développement de projets avec l'enseignement supérieur.

Aménagement des horaires et tarifs

Au regard des pratiques des publics lors de cette première année d'activité, il est proposé, en cohérence avec les autres équipements culturels métropolitains :

- l'ouverture en juillet et août du mardi au dimanche de 14h à 19h
- l'application d'un tarif réduit pour les groupes adultes (+ 26 ans) de plus de 10 personnes sans médiation,
- la fixation d'une jauge maximale pour les groupes adultes (25 personnes) et pour les jeunes non scolaires (14 personnes),
- la reformulation des prestations de « entrée avec visite guidée » en « entrée avec médiation »,
- la définition d'une tarification spécifique aux ateliers proposés aux scolaires de 10 € par groupe,
- la définition d'une tarification pour les accueils de type anniversaire.
- la gratuité pour les visites proposées aux groupes de personnes handicapées
- la gratuité pour tous lors des Journées de l'archéologie et de la fête de la science

M. Allard : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je vous propose pour cette délibération d'adopter le projet scientifique et culturel du Chronographe. Ce nouvel équipement métropolitain, remarquable et dont nous pouvons être fiers, a ouvert ses portes avec le succès que nous connaissons il y a un peu plus d'un an, le 27 janvier 2017 : 33 000 visiteurs dont 12 000 le premier mois gratuit. C'est l'opportunité pour moi de remercier devant notre assemblée la qualité du travail, l'engagement des professionnels qui, autour de la direction de l'archéologie de la Métropole et la Directrice de l'établissement, ont permis la réussite de ce projet unique à tous points de vue.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, À L'UNANIMITE

1 - Approuve le projet scientifique et culturel du Chronographe (annexe 1),

2 - Approuve la modification des horaires d'ouverture pour la période estivale du même établissement,

3 - Approuve les modifications apportées à la grille tarifaire ainsi que les conditions de gratuité ou de réduction (annexe 2) pour l'accès au Chronographe

4 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Chevallereau présente le dossier suivant :

Direction de l'emploi et de l'innovation sociale

08 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES - REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE - CONVENTION DE GESTION AVEC LA MISSION LOCALE - APPROBATION

EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2017, Nantes Métropole gère le dispositif Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), suite au transfert de cette compétence par le Département de Loire Atlantique, conformément à la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Le FAJ est un des leviers de la politique de soutien à l'emploi des jeunes (levée des freins à l'emploi), une des priorités de la politique publique emploi métropolitaine. Il permet le financement d'aides individuelles, pour les besoins en urgence ou des projets ponctuels, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés de 18 à 24 ans révolus. Il s'adresse aux jeunes ne pouvant s'appuyer sur la solidarité familiale pour construire leur projet d'avenir, soit du fait d'une rupture ou de conflits avec leur famille, soit du fait de la précarité financière de leur famille qui ne peut pas leur assurer un soutien matériel dans l'accès à la vie autonome.

Une partie du financement du FAJ provient des contributions des communes. Ce partenariat a été pérennisé en 2017, avec la conclusion d'une convention de financement.
La gestion administrative et financière du dispositif est confiée à la Mission Locale de la Métropole nantaise par le biais d'une convention.

Au titre de l'année 2017, 830 jeunes métropolitains ont bénéficié d'environ 1 200 aides, pour un montant total de 206 000 euros, dont 550 aides en urgence, principalement liées à la subsistance. Depuis 2013, une baisse des demandes d'aides a été constatée, aussi bien sur le territoire national que localement. Un suivi quantitatif et qualitatif du dispositif permettra d'être en veille sur cette situation.

En janvier 2017, Nantes Métropole a repris la compétence du FAJ en l'état et a souhaité engager une réflexion sur les ajustements et évolutions à apporter, en concertation étroite avec les communes et les partenaires prescripteurs du dispositif.

Une démarche d'état des lieux partagé a été lancée en avril 2017 et a permis d'identifier les évolutions souhaitables de ce dispositif. Afin de ne pas créer de nouvelle instance, elle s'est appuyée sur le Groupe Technique Emploi des Jeunes (GTEJ), animé par la Direction de l'Emploi et de l'Innovation Sociale de Nantes Métropole , qui réunit les communes volontaires et la Mission Locale. Elle a associé les 24 communes de la Métropole , la Mission Locale, en tant que gestionnaire du dispositif et les prescripteurs acteurs de la prévention spécialisée, du logement, de l'insertion sociale et / ou professionnelle (ADPS, Adelis, Edit de Nantes, 102 Gambetta, ANEF-FERRER, conseil départemental de Loire Atlantique).

La démarche a permis de mettre en évidence l'intérêt du dispositif pour répondre à des besoins non couverts par le droit commun, sa réactivité (24 commissions d'attribution dans l'année) et sa souplesse, pour faire face à des situations parfois très complexes, ainsi que la possibilité de délivrer des aides en urgence, notamment liées à la subsistance. Enfin, la délivrance de l'aide, à l'occasion d'entretiens réalisés par les conseillers Mission locale, permet d'inscrire pleinement celle-ci dans un parcours d'insertion professionnelle.

Fort de ces acquis, il est également apparu nécessaire d'apporter des ajustements, tant sur les règles d'intervention du dispositif, pour l'adapter à la réalité des besoins, que sur son fonctionnement et sa gestion.
Grâce à un dialogue étroit avec le Conseil Départemental, une attention particulière a été portée à l'égalité de traitement entre les jeunes métropolitains et ceux résidant sur le reste du département.

Les modifications suivantes sont proposées : revalorisation de l'aide à la subsistance qui passe de 150 euros par mois à 200 euros, extension des aides à la mobilité (code et conduite), introduction d'une

possibilité d'aide à la préparation des concours pour les métiers en tension, simplification des aides au logement et introduction d'une souplesse dans l'obligation alimentaire des parents, pas toujours réalisable pour des jeunes en rupture familiale.

Par ailleurs, il est proposé d'ajuster les modalités de gestion des appels de fonds auprès des communes, afin de leur permettre de mieux anticiper le vote de leur budget.

Enfin, pour faire face à la très faible visibilité et connaissance des communes de ce dispositif et de son impact sur leur territoire, qui est un des constats posés dès début 2017, une campagne d'information et de communication va être mise en place dès 2018, à destination des professionnels, des partenaires prescripteurs et des jeunes. Il est également proposé que les communes soient davantage impliquées dans le comité local d'attribution.

En conséquence, un nouveau règlement intérieur du FAJ métropolitain doit être adopté.

Par ailleurs, Nantes Métropole renouvelle la convention confiant la gestion administrative et financière du dispositif à la Mission Locale de Nantes Métropole et s'engage à lui confier une enveloppe financière pendant toute la période conventionnelle. Pour 2018, cette enveloppe s'élève à 312 000 €, comprenant le fonds d'aide aux jeunes pour 262 000 € et les frais de gestion de ce fonds pour 50 000 €.

M^me^ Chevallereau : « La délibération 8 concerne le Fonds d'Aide aux Jeunes. Alors, je suis heureuse de proposer cette délibération puisque c'est la première fois que nous allons parler d'une des trois compétences qui ont migré du Conseil départemental à la Métropole au 1er janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRE.

La délibération propose une modification du règlement. Nous avons travaillé toute l'année 2017 avec le règlement intérieur qui était celui du Conseil départemental. Et à l'intérieur de cette délibération, nous avons aussi la convention avec la Mission locale qui gère pour nous ce Fonds d'Aide aux Jeunes sur la Métropole.

Alors, avant de voir peut-être ces deux éléments, je voudrais vous rappeler rapidement ce qu'est le Fonds d'Aide aux Jeunes. C'est un financement individuel pour des besoins d'urgence pour nos jeunes de 18 à 25 ans, soit des besoins d'urgence, soit des projets qui sont ponctuels. Il ne s'agit pas d'un revenu complémentaire mais bien d'une aide très pointue à un moment précis.
Pour vous donner quelques chiffres, 830 jeunes ont été aidés cette année en 2017 sur la Métropole, ce qui représente 1 200 aides, dont 550 d'urgence – et quand je dis d'urgence c'est bien de la subsistance dont on parle – pour un montant de 206 000 euros.

En termes de financement, le FAJ est financé aux deux tiers par la Métropole et un tiers ce sont des contributions volontaires des communes.

L'année 2017 a été l'année d'un état des lieux de ce FAJ, de ce fonctionnement. On l'a regardé fonctionner. C'est pour ça que l'on va vous proposer quelques modifications puisque le règlement a besoin d'être un petit peu affiné. Nous avons eu aussi un travail partenarial avec 19 des 24 communes de la Métropole sur cet état des lieux, avec la Mission locale qui gère donc ce fonds, et les différents prescripteurs qui aiguillent les jeunes et qui étudient les dossiers des jeunes avant de les envoyer sur la Mission locale.
Notre souhait pour les années à venir c'est de donner une grande visibilité à cette aide qui est vraiment pointue et qui sort de l'embarras des jeunes très rapidement, et c'est très précieux, avec un suivi très pointu de la Mission locale.

Cette aide permet aussi de compléter tous les dispositifs de soutien à l'emploi que nous développons déjà dans le cadre de notre politique de l'emploi sur la Métropole . Ça complète tout à fait cette politique.
Juste pour reprendre peut-être les quelques modifications du règlement intérieur, nous vous proposons de faire passer l'aide à la subsistance de 150 euros par mois à 200 euros par mois. C'est une des choses que nous allons vous proposer.

Sur l'aide au logement aussi, elle était limitée sur le type d'aide que l'on pouvait porter simplement sur les loyers, désormais on vous propose d'aider aussi sur le dépôt de garantie, sur les frais d'ouverture de compteur pour tous les jeunes qui sont en vraie difficulté financière. Et puis une nouveauté aussi, c'est d'aider le financement de préparation à des concours pour des métiers en tension.

Ce que j'ai sans doute oublié de dire, c'est que cette aide, elle s'adressait à des jeunes de 18-25 ans mais aussi des jeunes en grande précarité financière qui ne sont pas aidés par les familles. C'est dans ce cadre-là que cette aide s'adresse.

Dans la délibération, on vous propose d'adopter ce nouveau règlement et on vous propose aussi d'approuver la convention relative à la gestion des fonds de ce Fonds d'Aide aux Jeunes avec la Mission locale de Nantes Métropole . »

Mme la Présidente : « Merci. Madame Gessant. »

Mme Gessant : « Madame la Présidente, mes chers collègues, comme l'a dit Madame Chevallereau, cette délibération est une aide financière qui intervient dans des cas souvent très difficiles, pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir pris en compte ma précédente remarque sur le fait que ce dispositif est bien destiné à pallier l'obligation alimentaire des parents, obligation alimentaire inscrite dans le Code civil, uniquement lorsque celle-ci n'est pas possible concrètement, dans des cas effectivement de rupture familiale ou d'extrême précarité financière de la famille.

Par ailleurs, cette délibération précise que 206 000 euros ont été versés en 2017 pour un total de 1 200 aides, soit une moyenne par aide de 171,66 euros. On peut bien évidemment se satisfaire de ce dispositif qui, en complément des autres dispositifs d'aide, joue pleinement son rôle de solidarité au bénéfice de jeunes fragilisés par des situations complexes et souvent douloureuses.

Mais je m'interroge toutefois sur le montant prévu à l'article 3A qui précise que ces aides ne sont pas remboursables sauf pour celles excédant un montant de 1 000 euros, à la condition que le plan de financement permette un tel remboursement. Au regard du montant moyen desdites aides, n'aurait-il pas été plus responsabilisant pour les jeunes d'établir un montant moins élevé à partir duquel l'aide devient remboursable en tout ou en partie ? Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Madame Le Berre. »

Mme Le Berre : « Madame la Présidente, chers collègues, le Fonds d'Aide aux Jeunes est un outil important au service de l'insertion des jeunes. Il les accompagne dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle. D'une compétence départementale, il est donc passé sous notre responsabilité et avec cette nouvelle compétence nous gagnons en clarté et efficacité au service de la solidarité et des plus précaires d'entre nous. Ce fonds d'aide s'inscrit en effet pleinement dans notre politique de l'emploi et je me réjouis que nous lui donnions une nouvelle impulsion au bénéfice des plus jeunes et ce sur la base d'un diagnostic réalisé en collaboration étroite avec les communes de la Métropole comme il vient d'être dit.

Il permettra de compléter les dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes déjà mobilisés par Nantes Métropole dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi.
Je profite aussi de ce projet de délibération pour rappeler que même dans un contexte de reprise économique, l'emploi reste notre priorité. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous agissons encore et toujours en faveur du développement économique et de l'attractivité du territoire.
Notre action porte ses fruits. Nantes confirme son rang de Métropole du Grand Ouest toujours en mouvement, innovante, ouverte, attractive et dynamique. C'est ce qui nous a permis de créer plus de 6 500 emplois en un an et d'afficher un taux de chômage de 7,3 % contre 9,5 % sur l'ensemble du pays.
Mais si cette statistique est prometteuse, elle est aussi une invitation à nous mobiliser davantage. Nous portons ainsi une attention particulière aux personnes les plus précaires, les plus éloignées du marché de l'emploi, et je veux saluer ici le travail accompli par la Maison de l'emploi, la Mission locale et l'École de la deuxième chance.

Madame la Présidente, chers collègues, avec ce projet de délibération nous réalisons un engagement supplémentaire de notre projet pour une Métropole active, créative et solidaire. Nous nous étions engagés à agir pour favoriser une croissance économique au bénéfice de toutes et tous, et à aider l'entrée des jeunes dans la vie active. C'est ce que nous faisons aujourd'hui lorsque nous donnons ce nouvel élan au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Aussi, comme l'ensemble des élus du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, je voterai en faveur de ce projet de délibération et j'invite mes collègues à s'associer à cette démarche. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Claudine Chevallereau. »

M^me^ Chevallereau : « Juste pour répondre aux interrogations de Madame Gessant, ce travail sur le règlement intérieur a été fait avec les 19 communes, des représentants des 19 communes, avec les prescripteurs, et effectivement le calcul qu'a fait Madame Gessant sur les aides et la distribution par aide, est exact. C'est-à-dire que la moitié des aides sont vraiment des aides d'urgence, c'est-à-dire les 550 aides où les jeunes vont avoir eu comme aide 150 euros jusqu'à cette fin d'année et désormais 200 euros. Donc c'est vraiment le cœur du métier, c'est vraiment le cœur du Fonds d'Aide aux Jeunes, c'est vraiment une aide de subsistance.

Nous avons quelques dossiers plus conséquents avec des jeunes qui demandent de l'aide par exemple pour passer un permis de conduire ou qui demandent de l'aide pour une formation professionnelle qui doit être financée. Alors, il faut nous laisser la possibilité – je dis : "il faut nous laisser" parce que je participe à tout cela –, il faut nous laisser la possibilité d'étudier chaque cas avec les prescripteurs pour voir dans quel cas le jeune est en capacité de rembourser ou pas l'aide qu'on lui propose.

Je sais que c'est très formateur effectivement de proposer aux jeunes de rembourser en partie ou la totalité de l'aide, mais il faut nous laisser cette petite possibilité parce que les cas sont parfois très différents, très délicats, et autrefois effectivement on demandait des remboursements et parfois ça mettait aussi des jeunes en difficulté parce qu'ils n'étaient pas en capacité de rembourser. C'est peut-être la petite aide qu'il faut laisser, en tout cas il faut laisser aux gens qui étudient chaque cas cette possibilité d'adapter et de souplesse. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Gessant. »

M^me^ Gessant : « Juste je voudrais dire à Madame Chevallereau que je partage tout à fait ce qu'elle vient de dire. Je n'ai pas dit le contraire. C'est une possibilité, de façon à ce que des jeunes qui sont en capacité puissent participer au financement de l'aide qu'on leur apporte. Merci. » :

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ

M. Pascal BOLO, Dominique DUCLOS, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Anne-Sophie GUERRA, Jean-Claude LEMASSON, Pascal PRAS, François VOUZELLAUD ne prennent pas part au vote.

1 - Approuve le règlement intérieur modifié du fonds d'aide aux jeunes métropolitain.

2 - Approuve la convention relative à la gestion du fonds d'aide aux jeunes à conclure avec la Mission Locale de Nantes Métropole .

3 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

M^me^ Naël présente le dossier suivant :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest

09 – NANTES / SAINT-HERBLAIN - PROJET DU GRAND BELLEVUE - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE À LA CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) – CONCESSION D'AMENAGEMENT - APPROBATION

EXPOSE

Le quartier du Grand Bellevue qui s'étend sur les communes de Nantes et de Saint-Herblain figure comme projet d'intérêt national dans le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain que Nantes Métropole a signé avec ses partenaires et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Ce quartier est un des marqueurs urbains de l'Ouest de l'agglomération Nantaise. Emblématique des années 1960-1970, il compte aujourd'hui 19 000 habitants et s'inscrit dans la politique de la ville depuis bientôt 30 ans (Zone Urbaine Sensible en 1996, Zone Franche Urbaine en 2004, extension du Contrat

Urbain de Cohésion Sociale en 2007...). Avec ses 325 hectares, dont 155 inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire, il représente le plus grand secteur prioritaire de l'agglomération nantaise.

La volonté politique de porter un projet commun sur ce territoire, de compétence métropolitaine, a été affirmée par la délibération du conseil communautaire du 14 octobre 2013. L'engagement de la Ville de Saint-Herblain auprès de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes dans le projet du Grand Bellevue répond à la nécessité de poursuivre la transformation du quartier dont les enjeux principaux sont de retrouver une attractivité à l'échelle de l'agglomération et de faire du quartier du Grand Bellevue un quartier populaire, attractif et durable.

La transformation de ce quartier a pour objectifs d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants et de favoriser le développement d'une nouvelle offre économique et commerciale. Ainsi, au regard des études urbaines menées depuis 2012, quatre secteurs apparaissent comme prioritaires tant ils cumulent des dysfonctionnements ou présentent des opportunités de renouvellement : la place Mendès France, les secteurs des Lauriers, de la Bernardière et Romain Rolland.

Le schéma directeur proposé par l'agence Bécardmap (ex-Bécard & Palay), en charge de la mission de programmation urbaine sur le Grand Bellevue, est une transcription physique du projet de territoire, qui propose une vision à long terme du quartier pour mieux l'intégrer au reste de l'agglomération. Il s'articule autour de trois grands objectifs stratégiques qui seront déclinés sur chaque secteur opérationnel afin de faire de Bellevue un quartier actif, populaire et durable.

Afin d'engager ce projet urbain, le conseil métropolitain, lors de sa séance du 15 décembre 2015, a approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC au sein du périmètre du projet Grand Bellevue. Conformément à l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme, il convient désormais de tirer le bilan de cette concertation.

En complément, il convient de noter qu'au-delà de la concertation préalable à la création de la ZAC prévue par le code de l'urbanisme, une méthode d'animation du dialogue citoyen et de concertation autour des questions urbaines et paysagères a été mise en œuvre depuis le lancement du projet et le démarrage des études en 2012.
Ainsi, différents ateliers ont été organisés à chaque étape de la réflexion, en collaboration étroite avec les Villes de Nantes et de Saint Herblain :

- un atelier permanent (ateliers participatifs pour le Projet Grand Bellevue) ;
- des ateliers sectoriels (ateliers participatifs pour les projets de secteur) ;
- des ateliers de micro-projet (ateliers participatifs pour la réalisation immédiate d'aménagements de proximité pérennes dans l'espace public préfigurant le projet de transformation du quartier).

Par ailleurs, Nantes Métropole envisage de concéder la réalisation de la future ZAC du Grand Bellevue à la société publique locale (SPL) Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA). Dans la mesure où la ZAC sera créée postérieurement à l'attribution de la concession d'aménagement, il convient dès à présent, conformément à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme, de tirer le bilan de la concertation préalable, définir les enjeux et l'objectif de l'opération, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan financier prévisionnel.

Bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Grand Bellevue

La concertation préalable à la création de la ZAC a porté sur l'ensemble du périmètre du projet du Grand Bellevue et s'est déroulée selon les modalités définies par la délibération du 15 décembre 2015 comprenant notamment :
- une information spécifique dans le journal de projet de Bellevue diffusé à chaque foyer du quartier (mars et novembre 2016);
- une exposition aux mairies annexes de Bellevue et Chantenay, à la Direction Aménagement, Renouvellement Urbain et Habitat de la Ville de Saint-Herblain et au Pôle Loire-Chézine ;
- la mise à disposition du public d'un registre d'observations aux mairies annexes de Bellevue et de Chantenay, à la Direction Aménagement, Renouvellement Urbain et Habitat de la Ville de Saint-Herblain, à l'hôtel de Ville de Nantes, au Pôle Loire-Chézine et au siège de Nantes Métropole ;
- deux réunions publiques afin de présenter, expliquer et échanger sur les enjeux du quartier, les aménagements, le programme envisagé et le périmètre opérationnel prévisionnel défini par l'étude (29 mars 2016 et 16 novembre 2017).

Les observations et questions ont porté essentiellement sur les thèmes suivants : le développement des activités commerciales et économiques, l'habitat, la préservation et le développement des espaces verts sur le quartier, la mise en valeur du tissu associatif, l'avenir du village de la Bernardière, la sécurité routière et la gestion des déchets.

Le détail du déroulement de la concertation ainsi que la synthèse des remarques et les réponses apportées par Nantes Métropole figurent en annexe.

Les enjeux et objectifs de la ZAC

Ils sont de :

- requalifier de manière significative les logements existants et diversifier l'offre en matière de logements ;
- développer l'activité économique par l'accueil de nouvelles activités au sein du quartier ;
- renforcer l'offre commerciale de proximité ;
- diversifier les fonctions du quartier ;
- requalifier les espaces publics, dont la mise en valeur des nombreux espaces naturels du quartier en leur redonnant des usages et une visibilité par la mise en œuvre d'une continuité verte structurante.

Le périmètre de la ZAC (joint en annexe 3)

La déclinaison opérationnelle des objectifs stratégiques se fera sur les secteurs suivants formant un périmètre intercommunal de 61 ha, sur les territoires des Villes de Nantes et Saint Herblain :

- le secteur Lauriers / Bois Hardy : un secteur à vocation très sociale qui concentre une population importante et fragile et connaît un fonctionnement enclavé ;
- le secteur Mendès France : situé sur les deux communes : il s'agit de l'espace de centralité commerciale et urbaine du Grand Bellevue qui concentre des problématiques fonctionnelles (plate-forme multimodale occupant un espace très important), commerciales, de sécurité et de régulation sociale (Zone de Sécurité Prioritaire) ;
- le secteur Romain Rolland, espace à l'écart de l'intensité urbaine mais pourtant stratégique car central et connecté aux secteurs Lauriers et Mendès France ;
- le village de la Bernardière connaissant une situation d'enclavement urbain, un cadre de vie dégradé et des difficultés sociales prégnantes ;
- le secteur Moulin des Hiorts / Moulin Lambert dont le renouvellement urbain est amorcé et qui connaît encore une situation d'enclavement .

Le programme prévisionnel de la ZAC

Il prévoit :

- la création d'environ 1000 logements ;
- la démolition de 480 logements sociaux ;
- la requalification de 807 logements ;
- la création d'environ 18 500 m² de surface plancher de services et activités ;
- la création d'environ 2 500 m² de surface plancher de commerces de proximité ;
- la création d'environ 3 000m2 de surface plancher d'équipements publics
- la requalification d'espaces publics (place Mendès France notamment), de cheminements piétons, la création de nouveaux sentiers et de corridors végétalisés ;
- la création de squares : place des Lauriers, rue d'Aquitaine (Mendès-France) et secteur Moulin Lambert.

Réalisation de l'opération d'aménagement

Conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme, Nantes Métropole souhaite confier la réalisation de la future ZAC du Grand Bellevue à la société publique locale d'aménagement (SPLA) Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA), dans le cadre d'une concession d'aménagement. Conformément à l'article 16 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, ce contrat est conclu sans procédure de publicité et de mise en concurrence, compte tenu du statut de société publique locale de LOMA et du contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services par Nantes Métropole sur cette société.

Le concessionnaire aura notamment pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution.
La concession d'aménagement liant Nantes Métropole et Loire Océan Métropole Aménagement définit ainsi les droits et obligations de chacune des parties pour mener à bien la réalisation de ce projet à échéance 2030.

Au titre de ce traité de concession, Nantes Métropole versera à Loire Océan Métropole Aménagement une participation financière, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- pour la période 2019 – 2021, 100 000 € d'apports en nature (terrains) ;
- pour la période 2022 – 2025, 16 000 000 M€ HT soit 19 200 000M€ TTC au titre des espaces publics et 93 000 € d'apports en nature (terrains)
- pour la période 2026 – 2030, 17 330 000 M€ HT soit 20 796 000 M€ TTC au titre des espaces publics.

Mme Naël : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, vous savez que notre collectivité est engagée pour accompagner les Villes de Saint-Herblain et de Nantes sur le projet du Grand Bellevue qui est également un projet qui est accompagné par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. Je rappelle que le Grand Bellevue, c'est un projet qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville puisque ce quartier de 19 000 habitants, le plus grand quartier prioritaire de notre agglomération, s'il est inscrit dans le cadre de la politique de la ville, c'est bien parce qu'il y a des dysfonctionnements urbains mais aussi des problèmes sociaux et économiques importants et notamment la question de l'emploi de ces habitants-là.

Notre assemblée a décidé en 2015, pour accompagner ce projet de se doter d'une Zone d'Aménagement Concerté. Nous avions lancé la concertation préalable. Aujourd'hui, il nous appartient de tirer le bilan de cette concertation. J'y reviendrai. Il nous appartient aussi, pour ne pas traîner et pour répondre aux attentes de nos concitoyens, de retenir un aménageur conformément aux articles du Code de l'urbanisme. Nous pouvons aujourd'hui désigner la Société Publique Locale LOMA, Loire Océan Métropole Aménagement, inscrire également évidemment le traité de concession que vous avez en annexe de cette délibération et la participation de la Métropole de maintenant jusqu'à 2030. Puisque ce grand projet, évidemment il va être long et nous devons travailler à court terme, à moyen terme et à long terme pour réussir la transformation du quartier en cohérence avec le schéma directeur qui a été établi par l'agence Bécard Map.

LOMA devra respecter évidemment les grandes intentions de ce projet qui a vocation à transformer le quartier, à le rendre actif, durable et populaire. Ce sont les termes travaillés dans le cadre de la concertation avec les habitants et les acteurs de ce grand quartier. Répondre aux enjeux de la diversification d'habitat, répondre aux enjeux de la réhabilitation, répondre aux enjeux, comme cela a été souligné, de développement économique, et comment demain dans nos quartiers populaires nous abordons la question du développement économique comme un facteur d'attractivité de ce territoire. Et puis bien évidemment, la question du commerce de proximité pour répondre aux besoins des habitants et la question globale de la nature en ville puisqu'elle est évidemment posée comme un enjeu fondamental de quartier durable.
Ces grandes intentions, on les avait adoptées dans le cadre des objectifs de la ZAC. Nous avons repéré des secteurs prioritaires, c'est ce qui sera confié à l'aménageur. Je pense notamment au secteur des Lauriers-Bois-Hardy, le secteur symbolique de rassemblement de nos communes Nantes et Saint-Herblain, la place Mendès-France qui comme vous le savez a fait preuve de dysfonctionnements importants, le secteur Romain-Rolland, le village de la Bernardière, ainsi que le secteur Moulin-des-Hiorts, Moulin-Lambert.

Donc cette délibération, elle vous demande de retenir l'aménageur LOMA, d'approuver le traité de concession d'aménagement ainsi que la participation financière de la Métropole . Elle détaille un programme prévisionnel pour la ZAC avec la création d'environ 1 000 logements, la déconstruction de 480 logements sociaux, la requalification de 807 logements, la création de 18 500 mètres carrés de surface de services et d'activités, 2 500 mètres carrés de commerces de proximité, 3 000 mètres carrés d'équipements publics et bien entendu, des requalifications d'espaces publics et de remettre la place de la nature en ville au cœur de ce quartier.

C'est bien un programme prévisionnel, je tiens à le souligner, puisqu'il évoluera en fonction des engagements financiers que nous attendons de l'ANRU, ainsi que les capacités à faire de nos partenaires que sont les bailleurs, et ça a été évoqué dans le cadre du budget primitif tout à l'heure.

Un mot sur la concertation préalable. Vous avez en annexe de ces délibérations l'intégralité des remarques faites par les habitants dans le cadre de la concertation réglementaire, à la fois les registres dans les mairies annexes de Bellevue, Chantenay et de Saint-Herblain, mais aussi les deux réunions publiques ainsi que le registre d'observations.

Je voulais juste souligner qu'au-delà de la concertation réglementaire, cela fait quatre ans maintenant que sur ce quartier il y a eu un atelier permanent réunissant des habitants, des ateliers sectoriels par microprojets qui aboutissent aujourd'hui à des projets concrets – je pense à la requalification totale du

parc de la Méta côté nantais, ou encore le réaménagement, l'entrée du parvis du collège Renan côté Saint-Herblain qui sont dans des phases actives et qui verront des livraisons rapidement. Et puis nous continuerons à travailler sur la concertation puisque nous sommes en train de mettre en place un Conseil citoyen intercommunal.

Et comme dans les dires de la concertation préalable beaucoup d'observations ont été faites sur la question de la valorisation du territoire, la valorisation des habitants et la valorisation du grand quartier populaire qu'est le Grand Bellevue, eh bien je vous propose si la technique fonctionne de regarder un petit clip qui a été réalisé dans le cadre d'un projet culturel financé par les Villes de Saint-Herblain et de Nantes et qui donne à voir de la vitalité de ce quartier. »

Une vidéo est diffusée

Mme Naël : « Donc voilà, c'est tout un quartier qui est en mouvement aujourd'hui, sur un projet de vie positif sur un territoire. Il vous est demandé d'approuver le bilan de la concertation préalable, de décider de retenir comme aménageur LOMA, d'approuver le traité de concession d'aménagement pour continuer d'avancer sur ce grand projet.
Et il y a un certain nombre de collègues, compte tenu de leurs fonctions, qui ne peuvent pas prendre part au vote, il s'agit de Pascal Bolo, Jocelyn Bureau, Christian Couturier, Serge Mounier, Pascal Pras et Gérard Allard. »

Mme la Présidente : « Merci. Marie-Hélène Nédélec. »

Mme Nédélec : « Madame la Présidente, chers collègues, ce projet urbain du Grand Bellevue qui est porté à la fois par Nantes Métropole et les deux Villes de Saint-Herblain et Nantes a fait l'objet d'un long travail préparatoire avec de nombreuses formes de participation.

Chacun attend aujourd'hui, maintenant, de connaître le niveau d'engagement financier de l'État via l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Le temps du projet est un temps long mais on voit bien sur le temps de la participation que le projet a démarré collectivement depuis 2014 et que pour arriver à ce résultat aujourd'hui, il a fallu de nombreux temps de participation. Donc, les attentes sont fortes et on espère avoir les résultats courant de ce premier semestre.

Pour une réussite totale, le projet urbain du Grand Bellevue doit être synonyme d'un quotidien amélioré pour les habitants avec donc, Myriam l'a dit, plus de nature en ville, mais aussi des démarches administratives simplifiées, des politiques tarifaires communes pour les Herblinois et les Nantais, des accès pour les équipements communaux indifféremment de l'origine géographique. Le quartier est riche de nombreuses initiatives associatives, on a pu voir le Bal de Bellevue, il y a Environnement solidaire, il y a Bellevue en transition, il y a pas mal de vie associative riche sur le quartier, et pour faire fructifier tout cet investissement collectif pour l'ensemble du quartier, il reste tout un travail à faire sur l'humain pour porter haut la fierté d'habiter Bellevue.

C'est vrai qu'aussi le travail qui est engagé sur la police de sécurité du quotidien pour laquelle la candidature de Nantes a été validée va être un outil au service d'un quotidien amélioré, sécurisé, pacifié pour tous les habitants du quartier, Nantais comme Herblinois. Donc la réussite de ce Nouveau Programme de Rénovation Urbaine et l'intégration du quartier à la ville et à l'agglomération est à ce prix. »

Mme la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci Madame la Présidente. Deux remarques sur ce projet du Grand Bellevue, une sur la concertation dont nous avons le bilan, et l'autre sur le projet du Grand Bellevue en lui-même.

La concertation tout d'abord : on a la sensation qu'il s'agit d'une concertation préconcertée puisque chaque question posée reçoit une réponse identique à la question. Tout le monde est à peu près d'accord avec le projet et dès que ce n'est pas le cas on parle de questions individuelles et là, les responsabilités sont données à d'autres.

Les habitants du quartier souhaitent améliorer la gestion des déchets et l'information faite aux habitants sur le sujet. Vous nous dites que ce n'est pas de la responsabilité de la Métropole mais de celle de la GUSP, même si cette Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est soumise à une convention d'exécution avec la Métropole . Ensuite, c'est la faute de l'État et du Conseil départemental et j'ai donc la sensation que cette concertation n'écoute que ce qui a été prévu en amont.

D'autre part, je ne crois pas qu'on puisse parler d'aménagement sans une volonté de désenclaver, sans une volonté d'aérer. Vous indiquez votre vision nature à travers des corridors végétalisés, des nouveaux sentiers, mais en réalité quand vous démolissez 480 logements vous en créez 1 000 juste à côté, dans des quartiers qui ont pourtant besoin de respirer.

À Malakoff, la place Rosa-Parks était plus lumineuse, on voit la création de deux immeubles, l'un sur les bords de la Loire et l'autre bientôt en face de Nantes Habitat, et je répète, nous avons l'impression et la sensation que ces quartiers ont besoin d'air et que la densification n'est pas la meilleure option.

Cette question de densification n'est évidemment pas sans lien avec les questions de la non-circulation. La non-circulation est pour vous un objectif et c'est un objectif louable pour atteindre les objectifs de déplacements doux, mais à Malakoff c'est ce qui fait que la place Rosa-Parks n'est pas fluidifiée, c'est ce qui fait que la zone permet le désœuvrement et parfois la délinquance.

C'est aussi ce qui fait que les commerces de proximité se développent correctement ou non. Nous savons que le commerce de proximité de Malakoff souffre, avec la malheureuse illustration du départ d'Intermarché sur laquelle on attend d'ailleurs toujours votre réponse, Madame la Présidente, une réponse que vous aviez annoncée, vous allez peut-être pouvoir nous répondre aujourd'hui, mais vous aviez annoncé le successeur d'Intermarché aux vœux.

En tous les cas, mon seul objectif sur le projet que l'on soutient, parce qu'il est évident qu'il faut engager ce projet de Grand Bellevue, c'est qu'on porte toute notre attention sur la configuration des espaces à la lumière des réussites et des échecs de ce qui a été fait à Malakoff, qui semble-t-il est une bonne illustration de ce qu'on sait faire et ne sait pas faire. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Juste une petite précision pour Monsieur Richard. Je ne sais pas si vous connaissez bien le secteur, mais il y a quand même beaucoup, beaucoup, beaucoup d'espaces et notamment côté herblinois, et je sais que sur l'espace nantais il y en a aussi un grand nombre, pour y avoir aussi passé un peu de temps pendant ma jeunesse. Donc quand vous parlez de nature en ville, la nature en ville elle est déjà là, elle est déjà là en partie, et il s'agit d'en réapporter.

Et puis après je pense que vous ignorez sans doute que lorsqu'on démolit des logements sociaux, on a l'interdiction d'en reconstruire sur le périmètre d'une opération ANRU désormais. Et donc, ça veut dire qu'on doit apporter de la mixité sociale d'un côté en démolissant des logements sociaux, de l'autre côté en amenant soit des logements privés, soit des logements en accession à la propriété. On est aussi sur un périmètre où il restait des espaces à utiliser, donc si vous voulez, ce n'est pas 400 et quelques logements détruits et 1 000 à la place, c'est sur des espaces qui sont évidemment plus grands, et il ne s'agit pas de les reconstituer exactement au même endroit. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Myriam Naël. »

M^me^ Naël : « Monsieur Richard, la rénovation urbaine des quartiers populaires est éminemment complexe. Je vous remercie de prendre en compte cette complexité.

Par contre, je n'ai pas compris ce que vous avez dit en fait sur la pseudo-concertation et, très sincèrement, sur la GUSP. Je ne sais pas comment la Métropole qui est pilote de la GUSP pourrait renvoyer à d'autres la responsabilité. Je ne sais pas d'où vous pouvez avoir quelques exemples puisque tous les élus travaillent sur la question de la GUSP pour essayer justement de mettre les partenaires autour de la table, pour essayer d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Ceci étant dit, à Bellevue il n'y a pas de pseudo-concertation. Il y a des échanges. Il y a parfois des désaccords, y compris avec des habitants, sur la manière dont on conçoit la transformation du quartier, sur la nécessité parfois de déconstruire certaines habitations, sur la nécessité de faire de l'accession abordable sur ce quartier pour permettre à la population y compris de ce quartier de pouvoir accéder. Parce qu'aujourd'hui il y a très peu d'offres en accession sur ce quartier et il y a des habitants qui souhaitent rester là, mais faute d'offre ils s'en vont dans d'autres quartiers de la ville. Donc il y a parfois des désaccords. La concertation c'est ça, c'est le sens de discuter, d'expliquer aussi le sens des projets.

Sur la question des commerces sur Malakoff, je pense que les choses sont en bonne voie, nous avons confiance dans l'avenir. Ce ne sont pas des sujets simples parce que d'abord, il faut avoir des zones de chalandise pour avoir des commerces viables économiquement. Pour qu'un commerce s'installe, accepte de s'installer quels que soient les lieux où on lui demande, il faut d'abord qu'il y ait des clients. Si l'on regarde l'histoire du Grand Bellevue il y avait plusieurs polarités commerciales. Les études de

développement économique et du commerce le démontrent aujourd'hui : on ne peut pas avoir une zone commerciale de proximité sur la place Mendès-France, sur le Casino côté Saint-Herblain, sur le boulevard du Tertre, sur le Netto, tout ça étant entendu que puisqu'il y a un transport en commun efficace dans notre Métropole, nous sommes à 10 minutes du centre-ville de Nantes, à 10 minutes de la zone Atlantis.

En fait, historiquement le Grand Bellevue était un quartier populaire décentré. Aujourd'hui c'est un quartier au cœur de la sixième Métropole de France et c'est comme ça qu'il faut construire l'avenir de ce territoire. La place Mendès-France est aujourd'hui en étude. Nous allons accompagner chaque commerçant comme nous l'avons fait sur tous les territoires où nous travaillons, et nous devons travailler évidemment à l'aménagement urbain et serein pour avoir des bonnes conditions du commerce.

Mais je rappelle quand même que pour avoir un commerce viable, il faut d'abord des clients, des gérants qui ont envie et qui jouent l'équilibre de leur structure.

Sur la question des encombrants et des déchets, loin de notre pensée d'évincer ce problème qui est la préoccupation de tous nos concitoyens. Et nous le savons tous, nous qui sommes au contact des habitants quels que soient les quartiers, que c'est un sujet de préoccupation.

Je voulais juste dire que sur le Grand Bellevue, Marie-Hélène Nédélec a fait référence à l'innovation d'environnement solidaire qui a vocation justement à essayer de traiter ce sujet de l'accompagnement des habitants par la collecte des encombrants et l'explication pédagogique du tri sélectif, et puis Nantes Métropole Habitat côté nantais est aussi impliqué dans ce dispositif et nous allons inaugurer pas plus tôt que mercredi prochain avec Alain Robert un nouveau local de prétri sur la rue du Jamet. Nous sommes engagés sur ces questions-là. Elles ne sont pas simples. Nous avons besoin de la mobilisation aussi des habitants pour réussir le pari partout de la propreté dans notre ville. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un point en complément de ce que Myriam Naël vient d'indiquer concernant la reprise d'un commerce, d'un magasin après la fermeture du Intermarché à Malakoff, pour vous indiquer qu'effectivement les négociations se poursuivent avec un potentiel repreneur avec lequel nous travaillons depuis plusieurs mois, que les équipes de la Métropole étaient encore ce matin en discussion, en négociation, et je suis sûre que vous comprendrez aisément que le moment venu très certainement, je réserverai, nous réserverons la primeur de l'annonce et du calendrier aux habitants de ce quartier.

Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

M. Pascal BOLO, M. Jocelyn BUREAU, M. Christian COUTURIER, M. Serge MOUNIER, M. Pascal PRAS, M. Gérard ALLARD ne prennent pas part au vote.

1 - Approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la future zone d'aménagement concerté du Grand Bellevue à Nantes et Saint-Herblain (annexe 1);

2 - Décide de retenir comme aménageur, conformément aux articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme, la société publique locale Loire Océan Métropole Aménagement pour réaliser la ZAC du Grand Bellevue ;

3 - Approuve le traité de concession d'aménagement à conclure entre Nantes Métropole et Loire Océan Métropole Aménagement (annexe 2);

4 - Autorise Madame la membre du bureau déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la concession.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

10 – NANTES - REZE - BOUGUENAIS - PROJET URBAIN DE PIRMIL LES ISLES – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC)

EXPOSE

La rive sud de la Loire en cœur d'agglomération est constituée du secteur nantais de Pirmil, des Isles de Rezé et d'une frange de la commune de Bouguenais. Ce territoire juxtapose des quartiers d'habitat ancien et de vastes espaces consacrés à l'activité économique et aux infrastructures de déplacements. Déjà attrayant par la présence de la Loire et l'excellente desserte en transports en commun à Pirmil, son dynamisme sera conforté par le développement de l'île de Nantes et l'arrivée du CHU au débouché du pont des Trois Continents.

Le projet de ZAC s'inscrit dans le périmètre prévisionnel approuvé au Conseil métropolitain du 13 décembre 2013 défini au nord par la Loire, à l'est par la rue Saint-Jacques, la rue Frère Louis, la rue Paul Théry et la rue Gabriel Goudy, au sud par la Sèvre et la route de Pornic, et à l'ouest par le giratoire des Couëts (périmètre joint en annexe 1).

Le projet vise à :
- mettre en valeur les qualités paysagères des lieux en renforçant la trame verte et en s'appuyant sur la présence de l'eau ;
- préserver le tissu résidentiel existant ;
- préserver les secteurs d'activités dynamiques et à forte concentration d'emplois ;
- conforter les polarités existantes en privilégiant des développements à partir de l'existant ;
- réaliser de nouveaux quartiers mixtes pour offrir un bon niveau de services urbains ;
- assurer la desserte des nouveaux quartiers en reliant le territoire aux polarités existantes et aux réseaux structurants de déplacements.

Afin d'engager la réalisation de ce projet urbain, le conseil métropolitain a approuvé, lors de la séance du 13 décembre 2013, les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement Pirmil Les Isles sous la forme :
- d'une exposition dans un lieu ouvert au public dans chacune des communes concernées ;
- d'un registre d'observations mis à disposition du public dans un lieu ouvert au public dans chacune des communes concernées,
- d'une réunion publique dans chacune des communes de Nantes et Rezé afin de présenter, expliquer et échanger sur les objectifs et le projet de création d'une ZAC sur les secteurs de Pirmil et des Isles, à l'intérieur du périmètre prévisionnel annexé à la présente délibération.

Il convient de tirer le bilan de cette concertation conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme. Il devra ensuite être joint, en application de l'article L123-12 du code de l'environnement, au dossier à mettre à disposition du public pour sa participation au titre de l'évaluation environnementale dans les conditions déterminées par la délibération du conseil métropolitain du 26 juin 2017.

Déroulement de la concertation

La concertation préalable a été lancée par la réunion publique du 3 juin 2015 à Rezé. Elle s'est déroulée en trois phases (schéma joint en annexe 2) :
- un diagnostic partagé, dont la synthèse a été présentée en réunion publique le 20 septembre 2016 ; il a été réalisé en présence de l'urbaniste Frédérique BONNET, sous forme de balades à pieds et à vélos et d'ateliers avec le public intéressé ;
- quatre ateliers thématiques de septembre à novembre 2016 dont la restitution des préconisations faites a eu lieu en réunion publique le 31 janvier 2017 avec la présentation du projet ; les ateliers ont eu lieu alternativement dans les communes de Nantes et Rezé, en présence de l'urbaniste avec le public intéressé ;
- un temps d'échange sur le projet de ZAC du 17 novembre au 22 décembre 2017, avec une exposition et un registre d'observations dans chacune des communes (à la Maison de quartier de Nantes Sud, à l'Hôtel de Ville de Rezé, à l'Hôtel de Ville de Bouguenais) et deux réunions publiques le 28 novembre à Nantes et le 12 décembre à Rezé.

Les balades et les ateliers ont réuni entre 25 et 60 participants.

Les réunions publiques du 3 juin 2015 (à Rezé), du 20 septembre 2016 (à Nantes), du 31 janvier 2017 (à Rezé), du 28 novembre 2017 (à Nantes) et du 12 décembre 2017 (à Rezé) ont réuni entre 75 et 250 personnes.

Bilan de la concertation

La concertation préalable a confirmé les atouts du site pour accueillir habitants, emplois et services au contact du cœur métropolitain, et a permis d'approfondir les grandes orientations à donner au projet urbain :

- valoriser le grand paysage de la Loire et de la Sèvre en développant les promenades sur berges et en donnant des vues lointaines aux immeubles ;
- conforter la nature encore présente sur les berges et autour de la route de Pornic par un maillage dans l'épaisseur du quartier ;
- préserver les villages et requalifier les espaces environnants, en particulier les friches ;
- préserver l'activité économique dynamique des secteurs de l'Ile Macé et de la rue Ordronneau en tenant compte de leurs besoins d'accès y compris pour les livraisons ;
- porter une attention particulière aux commerces de proximité et aux marchés ;
- tenir compte des nouveaux habitants et emplois pour mettre à niveau l'offre d'équipements et de services ;
- développer l'offre de transports en commun et de vélos (à Rezé) et réduire l'impact sur la vie du quartier, de la circulation et du stationnement de rabattement sur le tramway (à Pirmil) ;
- poursuivre la concertation en phase opérationnelle.

Le périmètre de la ZAC, centré sur les secteurs de Pirmil à Nantes et de Basse Ile à Rezé, n'a pas fait l'objet d'observations (périmètre joint en annexe 4). Il tient compte du Plan d'Exposition au Bruit actuel de l'aéroport de Nantes Atlantique. Les études dans le cadre du dossier de réalisation à mener au second semestre 2018 intégreront toutes études produites par l'Etat qui permettraient d'affiner le projet urbain pour tenir compte de la décision de maintien de l'aéroport.

La présentation détaillée du déroulement de la concertation ainsi que la synthèse des remarques et les réponses apportées par Nantes Métropole figurent en annexe 3.

Information sur la procédure d'évaluation environnementale

Parallèlement à la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme, le projet de ZAC fait l'objet d'une évaluation environnementale en application des dispositions de l'article R.122-5 du code de l'environnement.

Celle-ci est destinée à analyser l'insertion du projet dans l'ensemble des composantes de l'environnement (eau, air, sol, plantes et animaux) et à prendre en compte les enjeux de santé humaine. Elle est réalisée pendant toute la phase d'élaboration du projet afin que la conception soit nourrie des analyses environnementales produites. Elle est menée parallèlement à la concertation préalable et aux études de conception. Elle aboutit à un dossier déposé par le maître d'ouvrage auprès de l'autorité environnementale en vue de son avis.

L'évaluation environnementale préalable à la création de la ZAC Pirmil Les Isles a été déposée le 20 novembre 2017 auprès de l'autorité environnementale. L'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 19 janvier et publié le 23 janvier. Il conclut ainsi :

- l'étude d'impact du projet de création de la ZAC Pirmil Les Isles est de bonne qualité ;
- le dossier témoigne, dans son ensemble, d'une bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception du projet et d'une démarche ERC (Eviter Réduire Compenser) satisfaisante ; la prise en compte des risques naturels mais aussi des milieux naturels a ainsi guidé l'évolution du projet ;
- en ce qui concerne les déplacements, les hypothèses posées en termes de reports modaux devront être confortées pour mieux asseoir la soutenabilité du projet et ne pas sous-estimer ses effets sur certains axes ; des mesures devront être envisagées pour le cas où le suivi montrerait un écart important avec les résultats de la modélisation ;
- plus globalement, les mesures proposées dans les différents domaines devront être affinées au stade de la réalisation et le dossier gagnera à être complété sur le volet assainissement ; les études relatives aux sols pollués devront également être approfondies en phase opérationnelle ;
- au regard de la conception du projet basée sur le transfert à moyen terme de l'aéroport Nantes Atlantique et de la décision gouvernementale de ne pas réaliser ce transfert, l'autorité environnementale recommande que le projet soit revu, afin de pouvoir démontrer que l'exposition aux nuisances sonores des populations présentes et accueillies respectera la réglementation en vigueur en matière de bruit aéroportuaire.

Ces recommandations seront prises en compte en phase opérationnelle. S'agissant de l'impact de la décision gouvernementale de ne pas réaliser le transfert à moyen terme de l'aéroport Nantes Atlantique :

- le périmètre et le programme prévisionnel de la ZAC tiennent compte du Plan d'Exposition au Bruit actuel de l'aéroport ;
- les études dans le cadre du dossier de réalisation à mener au second semestre 2018 intégreront toutes études produites par l'État qui permettraient d'apprécier l'évolution des nuisances sonores afin d'affiner le projet dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de bruit aéroportuaire.

M^me^ la Présidente : « Monsieur Seillier. »

M. Seillier : « Madame la Présidente, chers collègues, le projet de la ZAC des Isles porte en son sein des enjeux de taille pour l'aménagement de notre territoire métropolitain. Ils sont rappelés dans cette délibération. Il porte aussi des difficultés sous-jacentes qui caractérisent la dimension d'un tel projet.
Les enjeux de développement de ce territoire sont énormes. Ils sont clairement définis, et le bilan de concertation préalable comme l'évaluation environnementale sur laquelle les communes de Rezé et Nantes ont déjà émis un avis, tiennent compte du PEB actuel. L'autorité environnementale, je cite, *"recommande que le projet soit revu afin de pouvoir démontrer l'exposition aux nuisances sonores des populations présentes et accueillies et que celui-ci respecte la réglementation en vigueur en matière de bruits aéroportuaires".*

On pouvait donc s'interroger sur la pertinence de cette délibération qui nous a été présentée dans nos communes respectives puisqu'elle renvoie à des résultats d'études environnementales qui seront diligentées par l'État et dont les résultats ne seront connus qu'au second semestre 2018.
Quoi qu'il en soit, je crois qu'il faut avancer : quelques points nous semblent malgré tout sensibles à ce stade de l'avancement du projet et il est important que nous les soulignions ici. Nous voudrions tout d'abord attirer l'attention du Conseil sur l'accroissement des nuisances que vont subir ces habitants de la Basse-Île et de Trentemoult. L'abandon du transfert de l'actuel aéroport à Notre-Dame-des-Landes fait que pour une large part, ce sont ces habitants qui vont en payer le plus fort tribut de nuisances sonores et environnementales.

Ceux-ci vont non seulement continuer à subir les nuisances des avions qui se rendront à l'aéroport mais qui plus est, viendront s'y adjoindre les nuisances issues de l'accroissement des modes de déplacement : deux lignes de tramway à rejoindre le quartier de la Basse-Île et les flux de circulation qui les traverseront.
Sur ce point, l'avis de la Commission régionale de l'Autorité environnementale le dit explicitement : l'apport de nouveaux habitants ne sera pas sans conséquence. Et il émet donc l'avis suivant qu'émis sur une journée moyenne, tous modes de déplacements générés sont estimés à hauteur de 73 000 déplacements par jour en 2035, soit une augmentation de 30 300 déplacements jour par rapport à ceux de 2016. Ces nouveaux déplacements représenteront donc une augmentation de plus 70 % de la génération des trafics tous modes à l'échelle du secteur, soit 2,8 % par an.

Cette augmentation est surtout portée donc par la zone de la Basse-Île qui va voir sa génération de déplacements tripler, et les zones de Pirmil et de Trentemoult Ordronneau auront également des croissances importantes de plus de 58 % par rapport à 2016.
Après l'arrivée du tramway, il est bien à noter que les flux vont augmenter encore de façon notable avec plus de 69 % entre 2016 et 2035. Je veux donc attirer l'attention du Conseil sur ce point qui fait que l'engorgement et les flux de circulation qui vont se produire sur ce secteur de la Basse-Île risque donc d'entraîner comme on le disait des nuisances plus que significatives.

Autre volet : celui de l'assainissement. L'étude d'impact indique que la station d'épuration de la Petite Californie présente une réserve de 13 300 équivalents habitants. Il semble qu'à l'échéance du projet de 2037 la station sera en limite de capacité. Il convient donc d'intégrer d'ores et déjà un recensement des projets qui seront traités par la station et qui devront être approfondis dans la phase opérationnelle.
Sur ce point, on peut d'ores et déjà se poser la question de savoir s'il n'y aura pas nécessité à l'implantation d'une seconde station d'épuration.

Autre sujet particulièrement sensible : celui du risque inondation. Le périmètre de la ZAC des Isles fait partie des territoires diagnostiqués comme étant soumis au risque inondation. Il fait partie donc intégrante du PPRI de la Loire et du territoire classé comme étant un territoire à risque inondation important, ceci depuis 2009.

Comment cette opération du quartier des Isles prend-elle en compte ce risque inondation ? Eh bien on constate que la communication à destination déjà des futurs résidents n'était pas dans le cahier des charges, en tous les cas du travail de l'urbaniste, et que bien qu'ayant des impacts sur le cadre de vie et les mesures de sauvegarde en cas d'inondation, on a dans ces deux rapports, un discours qui se constitue a priori, et c'est en l'occurrence ce point sur lequel nous souhaitions souligner l'importance du devoir d'information qui découle vis-à-vis des habitants actuellement implantés sur le secteur et de ceux qui vont y venir.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons souligner la particulièrement bonne organisation et maîtrise du nombre tant de logements qui vont à titre fonctionnel intégrer ce risque de crue, et la qualité des anticipations qui ont été faites dans le projet, qui permettront justement d'avoir un habitat adapté à ce risque inondation.

Pour l'heure et ce en quoi nous souhaitons souligner l'importance de cette délibération et de ce sujet, c'est que dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, les efforts sur l'aménagement qui sont exemplaires, font que l'information sur les risques est complètement absente et qu'il conviendra d'y porter une plus grande attention.

À ce stade, il nous semble qu'une véritable analyse de risques doit être envisagée à l'aune de crues récemment subies, pas celle seulement centenaire de 1910 mais aussi celles qui, inexorablement, ne manquerons pas de venir, du fait du réchauffement climatique. Nous devons être dans l'anticipation et faire que le PPRI soit revu de ce point de vue.

Nous réclamons aussi une information préventive comme je l'ai dit, précise, à destination des habitants et des nouveaux résidents, notamment pour l'évacuation des logements non fonctionnels sur le quartier des Isles en cas de crue majeure. Et enfin, les enjeux démographiques – croissance de la population –, ceux économiques liés à l'attractivité de notre territoire ou encore les fonctions territoriales tertiaires, nous soumettent donc aujourd'hui en tant que Métropole et maître d'ouvrage sur ce sujet à des enjeux de communication sur le risque inondation, au risque d'y entraîner notre responsabilité. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Gérard Allard. »

M. Allard : « Écoutez, Madame la Présidente, je vais surtout défendre le projet. Mais je suis un peu étonné de l'intervention de Monsieur Seillier parce que le PPRI, il est au centre de la réflexion de l'architecte. Le PEB, eh bien on va voir, on va voir quand le PEB va être dessiné quelles conséquences cela pourra avoir mais en tout cas ça n'impactera pas cette partie de la ZAC des Isles dont nous parlons ce soir.
Et puis recycler en Conseil métropolitain les interventions du Conseil municipal de Rezé, je ne pense pas que ce soit quelque chose de très utile au débat que nous avons ici aujourd'hui.

Alors, ce projet que nous allons engager ensemble représente pour la Ville et pour la Métropole un enjeu structurant de cohésion et d'unification pour l'ensemble de ce territoire.
L'architecte urbaniste Frédéric Bonnet propose une jonction paisible et subtile pour relier ce futur quartier à l'île de Nantes et aux quartiers nord de Rezé, Pont-Rousseau et Rezé Hôtel-de-Ville en particulier, ainsi qu'aux villages historiques de Trentemoult, Norkiouse, Basse-Île et Haute-Île qui vont conserver leur identité spécifique et leurs particularités. Ce sont des éléments qui ont été remontés dans le cadre de cette consultation.

Il s'agit de rapprocher ces territoires et de travailler les franges, les liaisons naturelles et patrimoniales, les espaces nature, pour proposer un nouveau quartier respectueux de son histoire, ancré dans son siècle. Cette restructuration urbaine va intégrer la trame verte de bord de Loire qui va de l'aval à Bouguenais jusqu'à la vallée de la Sèvre vers Vertou. Cette trame verte est essentielle pour offrir aux futurs habitants des lieux de détente, de pause et de respiration.
Le futur quartier centre d'agglomération va demain faire partie du triangle urbain cœur de la Métropole que nous dessinons ensemble avec le Bas-Chantenay et l'île de Nantes. Il s'agit de rebâtir une nouvelle entrée portuaire citadine. Cet aménagement doit se faire avec toutes les parties prenantes, les architectes, les élus, mais aussi les habitants, les acteurs économiques, qui ont été nombreux à participer à cette concertation préalable dont Fabrice Roussel vient de nous rendre compte.

La ville de demain doit être ainsi construite et pensée pour tous, les habitants d'aujourd'hui, ceux de demain, les jeunes, les personnes âgées, les familles, et pour toutes les catégories sociales de résidents. Nous ne construisons pas seulement pour répondre à la forte demande exogène de logements qui est réelle. Nous répondons aussi à la demande des habitants de notre Métropole qui souhaitent loger leurs enfants, leurs parents, tout simplement changer de logement.

Des choix sont aussi à faire en matière de commerce. Le projet devra prévoir une confortation et une requalification commerciale au-delà de la zone Atout Sud. On attend aussi une transformation des modèles de centres commerciaux pour tenir compte notamment des nouveaux modes de consommation car qui dit logement pour tous dit aussi activité économique pour tous, de l'économie coopérative avec Scopéli, à l'économie circulaire avec la Ressourcerie de l'île, l'Économie Sociale et Solidaire plus largement, et à toutes les activités artisanales, semi-industrielles et aux centres commerciaux existants qui ont toute leur place dans ce nouveau quartier de ville.

Enfin, les attentes sont fortes en matière de mobilité pour permettre à la fois de répondre à la demande des futurs habitants, mais aussi pour mettre fin à cet aspirateur à voitures que sont la route de Pornic et le boulevard du Général-de-Gaulle. Ces accès à la nouvelle centralité et au quartier devront se transformer en avenues de ville. Pour cela, l'arrivée à terme du tramway sur la ZAC des Isles sera un des éléments essentiels du projet, une chance pour Rezé en tant que desserte bien sûr, mais une condition de la réussite de la ZAC pour relier nos deux rives de Loire au cœur de ville avec l'ensemble du sud Loire. »

Mme la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

Mme Coppey : « Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, je prends brièvement la parole pour dire qu'aujourd'hui, Pirmil - Les Isles fait partie des cinq lauréats de l'appel à projets national de l'ADEME sur l'économie circulaire et l'urbanisme. Avec ce quartier on passe à la vitesse supérieure en matière d'aménagement durable et on va construire mieux, mieux pour un quartier résilient, sobre en énergie et en ressources, le tout au service de la santé et du bien-être de ses habitants. Merci pour votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Mireille Pernot. »

Mme Pernot : « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, je trouve que c'est un peu dommage que Philippe Seillier aborde ce projet d'une manière si négative et pessimiste, car c'est vraiment un joli projet parce que la ville se construit en permanence sur elle-même. Il est des moments de portée historique et ce bilan de concertation préalable à la création de la ZAC Pirmil - Les Isles en est un, où l'on nous propose d'imaginer et même de rêver la ville de demain.

Sans remonter aux calendes grecques, rappelons que situé au sud du bras de Pirmil, c'est dans ce périmètre que le développement de l'industrie est arrivé au sud de Nantes alors que son port était en plein développement. La savonnerie, la suifferie et les villages ouvriers y sont d'ailleurs toujours implantés.
La fermeture du chantier naval Dubigeon en 87 et le déplacement progressif de l'activité du Grand port maritime ont laissé au cœur de notre Métropole de vastes zones à reconquérir.

Cette reconquête, engagée dès 2003 au nord du bras de la Loire avec le projet Île de Nantes, s'achèvera avec le futur CHU de Nantes si cette fois l'État tient parole. Et le débat sur la Loire lancé par notre Métropole en 2014 nous a montré que les aspects fluviaux et maritimes n'étaient pas suffisamment pris en compte dans notre environnement et dans nos esprits, malgré une longue histoire commune.
C'est donc sur ces constats que depuis 2015, avec les habitants nous avons mené une concertation sur le devenir de ce que l'on nomme maintenant Pirmil - Les Isles.

Sur cet espace situé au cœur de la Métropole , nous devons réinventer une vaste zone où l'habitat, les activités économiques, la friche industrielle des anciens abattoirs, la Loire et la route de Pornic morcellent le territoire.

Les élus communistes partagent les objectifs de ce projet qui vise à mettre en valeur les paysages en s'appuyant sur la présence du fleuve, préserver le tissu résidentiel existant ainsi que les secteurs d'activité, intégrer de nouveaux quartiers au tissu urbain existant, et assurer la desserte de ce territoire par des réseaux structurants de transport.
Ce projet d'agglo doit redessiner le cœur de la ville avec la nature et la Loire comme dimensions paysagères et historiques. Par ailleurs, le projet Transfert que l'association Pick-Up Production portera pendant cinq ans dans cette zone est un projet à la croisée des enjeux du développement artistique, touristique, économique et social. Il se construira autour des potentialités d'une ville nature, retrouvant le contact avec son environnement.

Il devra également inventer de nouveaux liens entre le terrain des anciens abattoirs et le bourg de Rezé, notamment des cheminements piétonniers sur une portion très impactée par la route de Pornic. Transfert s'inscrit dans cette volonté de reconquête des espaces urbains avec une démarche artistique qui va

permettre d'allier attractivité culturelle et touristique, et l'association de la population, de façon innovante, à la construction d'un nouveau quartier.

Aussi, nous soutenons ce projet qui accentue la place de Rezé dans le cœur de la Métropole ainsi que la démarche originale proposée pour inventer collectivement la ville de demain. »

M^me^ la Présidente : « Merci. J'ai à nouveau trois demandes d'intervention : à nouveau Monsieur Seillier, Monsieur Hiernard et Monsieur Lemasson. Donc je me permets de réinviter chacune et chacun à cette idée d'interventions dynamiques et synthétiques. Monsieur Seillier. »

M. Seillier : « Merci Madame la Présidente de me redonner la parole. Je voudrais qu'il soit acté une fois pour toutes que lorsqu'on émet des suggestions, des remarques sur des projets auxquels on concourt et pour lesquels on a toujours voté pour, on ne soit systématiquement repris et renvoyé dans des 22, du style : *"On n'a pas à refaire le Conseil municipal de Rezé."* Évidemment, Rezé appartient à Nantes Métropole et évidemment, je suis enclin à devoir défendre les intérêts de ma commune. Que ça ennuie mon Maire, tant pis pour lui, que Madame Pernot n'y comprenne pas grand-chose, ce n'est pas grave. »

M^me^ la Présidente : « S'il vous plaît. En ce milieu d'après-midi, il nous reste une vingtaine de délibérations. Sur le fond chacun pense ce qu'il veut. Sur le fond chacun est libre de dire ce qu'il veut. Sur la forme, j'invite chacun à la courtoisie que requiert notre assemblée. Monsieur Hiernard. »

M. Hiernard : « Je ne vais pas dire grand-chose parce que Philippe Seillier effectivement a dit un certain nombre de choses. Juste un petit point : effectivement, nous sommes dans une assemblée où en démocratie il n'existe pas une seule opinion mais plusieurs opinions. Je crois qu'il faut que nous, on respecte les opinions qui sont divergentes des nôtres sur un certain nombre de sujets. J'aimerais que la majorité puisse de temps en temps respecter nos opinions. On a le droit de penser différemment de vous, ce n'est pas pour ça qu'on a tort. Ce que je dis c'est pour ce sujet, mais c'est aussi pour d'autres que j'ai entendus depuis ce matin. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Je ne vais pas délibérer sur le fond des pensées, simplement donner des faits et la réalité au regard de notre territoire métropolitain. Simplement pour informer mes collègues que nous arrivons au bout de la réflexion sur la SLGRI, cette Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation, et ça permet de répondre à quelques interrogations qui ont été soulevées ici et reprises partiellement.

Simplement pour rappeler que 11 communes sont concernées sur le territoire métropolitain, que cette stratégie devrait être adoptée si nous en sommes d'accord au prochain Conseil métropolitain, et que cette stratégie prend en compte bien évidemment le risque inondation dans toute sa grande dimension, y compris sur la problématique de la résilience du territoire et de la protection des habitants et des services, et sera présentée à la Commission inondation Loire vendredi prochain à Orléans. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Rapidement, trois points. Je vous rappelle que les questions qui ont été remarquées par l'Autorité environnementale sur le sujet de l'assainissement et également de circulation seront intégrées dans les études opérationnelles. Vous le savez : sur la question des déplacements nous avons déjà acté l'arrivée du tramway mais nous sommes en train de travailler à d'autres orientations. Et à partir de 2019 les études opérationnelles sur la ZAC devront préciser dans le détail les plans de circulation et l'organisation des voiries pour atteindre les objectifs fixés. Puisque vous le savez, notamment dans le cadre du PDU, nous avons fixé aussi les objectifs de déplacement suivant les différents moyens de se déplacer.

Et puis sur la question des inondations, je voudrais rappeler également tout le travail qui a déjà eu lieu avec l'architecte, avec les services de l'État, pour faire en sorte que les logements puissent être accessibles, même en cas d'inondation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable à cette délibération ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 78 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS

1 - Approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté Pirmil Les Isles ;

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

11 – LA CHAPELLE SUR ERDRE - LA BABINIERE - IMPLANTATION DU CREPS - MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

EXPOSE

Le CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives) est un établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, dont la compétence a été transférée à la Région. Il accompagne les sportifs de haut niveau dans leur double projet sportif et scolaire ou professionnel, et pour partie les héberge en internat.
Il organise des formations à l'animation sportive et socioculturelle et met à disposition de ses partenaires le centre de ressources lié à ces missions. Il propose l'accueil de stages. Le nouvel équipement réalisé en remplacement de l'actuel situé dans l'ancien hôpital Broussais, quartier Doulon à Nantes dans des locaux obsolètes, comprendra des équipements sportifs mutualisés avec la ville de la Chapelle-sur-Erdre, permettant aux associations sportives d'utiliser les installations.

Le site d'accueil est aujourd'hui classé au PLU de la commune, en zone 2AU, zone d'urbanisation future «fermée». Pour permettre la réalisation de cette opération de construction, il convient de :

- faire évoluer le zonage sur l'emprise du projet afin d'ouvrir l'urbanisation de ce secteur en transformant la zone 2AU en zone 1AUm ;
- revoir les limites de la zone UBb au nord du site afin qu'elles soient cohérentes avec l'emprise du projet ;
- adapter le règlement applicable à la zone ;
- créer une orientation d'aménagement couvrant le site de projet ;
- modifier le périmètre de l'orientation d'aménagement existante « pôle multimodal de La Babinière » afin de prendre en compte la nouvelle orientation d'aménagement.

Afin de permettre l'implantation du nouveau CREPS des Pays de la Loire sur le site de la Babinière, une évolution du PLU est donc nécessaire.
La procédure retenue est une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU en application des articles R153-16 et L300-6 du code de l'urbanisme.
Le dossier a été transmis, avant enquête publique, à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale qui dans son avis en date du 28 avril 2017 a considéré qu'il n'y avait pas lieu de réaliser une évaluation environnementale.

Conformément aux dispositions de l'article L153-54 du code de l'urbanisme, ce projet a fait l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées, qui s'est déroulé le 14 septembre 2017.
La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) a rappelé d'une part l'importance de la préservation de la zone humide existante en partie centrale du terrain d'implantation du CREPS, et d'autre part que l'orientation d'aménagement prévoit bien cette préservation. Elle a aussi souligné l'intérêt de présenter au public des éléments du projet architectural du futur CREPS.
Le Conseil Départemental a émis un avis favorable par courrier en date du 29 août 2017.
Les autres personnes publiques associées n'ont formulé aucune observation.

Une réunion d'information des riverains a été organisée le 4 octobre 2017 en présence des représentants de la Région, de la ville de la Chapelle-sur-Erdre, de Nantes Métropole ainsi que des architectes du futur équipement permettant une présentation du projet de construction.

L'enquête publique qui s'est déroulée du 9 octobre au 9 novembre 2017 a donné lieu à 5 permanences du commissaire enquêteur. Trois observations écrites ont été portées sur le registre papier et six personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences.

Les observations ont porté sur les hauteurs des futurs bâtiments situés au nord du site et à proximité du village de la Haute Gournière, le traitement de la clôture, le devenir des terrains libres au cœur du village, les accès au site ainsi que le zonage de parcelles situées au nord.

- Concernant la hauteur des bâtiments, celle du bâtiment nord qui comprend les salles de sport sera de 9,5m hors sol. Celui-ci est situé légèrement en contrebas des maisons existantes ramenant la différence de hauteur entre la maison la plus proche, située à 24m environ, et ce bâtiment, à 8m.
- La clôture à positionner, à 15m de la maison, sera en treillis soudé.
- Les terrains libres au cœur du village, actuellement propriété de Nantes Métropole , pourraient à terme accueillir des jardins potagers.
- Les accès au site du CREPS se feront via la rue de la Babinière. Aucun accès ne se fera via le boulevard Becquerel ni directement à partir du périphérique par le site de l'ancienne station-service.
- Les parcelles hors emprise du CREPS, au nord du site ne sont pas concernées par les évolutions de zonage.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Conformément à l'article L300-6 du code de l'urbanisme, la Région des Pays de la Loire, maître d'ouvrage du projet, s'est prononcée par déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération lors de son assemblée délibérante du 20, 21 et 22 décembre 2017.

Par courrier du 14 décembre 2017, la préfète de la région des Pays de la Loire a transmis le dossier de mise en compatibilité du PLU, les rapports et conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint à Nantes Métropole afin d'approuver la mise en compatibilité du PLU de la Chapelle-sur-Erdre.

En application des dispositions de l'article R153-16 du code de l'urbanisme, il appartient maintenant au conseil métropolitain d'approuver la mise en compatibilité du PLU.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est tenu avant cette séance à disposition des élus métropolitains dans son intégralité au Département du Développement Urbain. Il sera consultable par le public, une fois la délibération devenue exécutoire, dans les services de Nantes Métropole , auprès du Département du Développement Urbain (immeuble Magellan, 5 rue Vasco de Gama) et au pôle de proximité Erdre et Cens, 48 boulevard Einstein à Nantes.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Chapelle sur Erdre, pour permettre l'implantation du CREPS, tel que présenté à l'enquête publique

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente le dossier suivant :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Ouest

12 – NANTES – PROJET URBAIN DE L'ILE DE NANTES – INDEMNISATION DES COMMERCANTS – AVENANT À LA CONCESSION D'AMENAGEMENT – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE – APPROBATION

EXPOSE

Les travaux d'aménagement de l'Île de Nantes sont réalisés par la SAMOA, maître d'ouvrage au titre d'une concession d'aménagement approuvée par le conseil métropolitain du 15 décembre 2015.

Ces travaux, notamment ceux qui concernent les espaces publics, peuvent potentiellement occasionner, par leur importance et leur durée, un préjudice aux commerces riverains.
Le principe en matière de travaux publics est que les entreprises riveraines des voies publiques doivent supporter les inconvénients d'opérations effectuées dans l'intérêt général dont elles sont censées bénéficier ultérieurement.
Néanmoins, un droit à indemnisation est reconnu lorsque le préjudice occasionné revêt un caractère anormal et spécial.

Pour les travaux d'aménagement des berges Nord et de la place de la Galarne de nature à engendrer des gênes importantes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires, Nantes Métropole , par délibération en date du 29 Avril 2016, a mis en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains en instituant une Commission de Règlement Amiable pour chacune de ces deux opérations. Cette commission est composée de la façon suivante :

- Président : un magistrat du Tribunal Administratif
- Membres : un titulaire et un suppléant :
  - de la Préfecture ;
  - du Trésor Public ;
  - de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-Saint - Nazaire ;
  - de la Chambre des Métiers de Loire Atlantique ;
  - de Nantes Métropole .

Dans ce cadre, il convient par avenant à la concession de prévoir les conditions dans lesquelles les commerçants subissant un préjudice anormal et spécial du fait des travaux d'aménagement des ZAC Île de Nantes et Île de Nantes Sud-Ouest, pourraient être indemnisés par la SAMOA, qui, en tant que maître d'ouvrage desdits travaux, supporte ce risque.

Il est également proposé de désigner des représentants de la SAMOA (un titulaire et un suppléant) pour siéger au sein de la Commission de Règlement Amiable « Berges de Loire » et « Galarne ».

M. Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, il s'agit à travers cette délibération d'approuver l'avenant numéro 1 à la concession d'aménagement de l'île de Nantes à conclure avec la SAMOA. En effet la SAMOA est maître d'ouvrage de travaux d'espaces publics qui portent à la fois sur les berges nord et la place de la Galarne. Dans ce cadre, nous avons décidé d'installer une Commission de règlement amiable pour indemniser les commerçants qui pourraient être impactés par ces travaux.
Il est demandé à travers cette convention que la SAMOA supporte les frais d'indemnisation des commerçants concernés et dans ces conditions il est proposé, conformément à la réglementation comptable, d'intégrer au sein de la Commission de règlement amiable concernant ces deux projets deux représentants de la SAMOA, à savoir son Directeur général mandataire social de la société, Jean-Luc Charles, et son adjoint Monsieur Didier Rességuier. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de question je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, À L'UNANIMITE

1 - Approuve l'avenant n°1 à la concession d'aménagement de l'Ile de Nantes à conclure avec la SAMOA ;

2 - Désigne comme représentants de la SAMOA au sein des Commission de Règlement Amiable des berges Nord de l'Ile de Nantes et de la place de la Galarne :

- Titulaire : M. Jean-Luc CHARLES
- Suppléant : M. Didier RESSEGUIER

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des Investissements et de la Circulation

13 – REZE – NANTES - LIGNES DE TRAMWAY CENTRALITE METROPOLITAINE – POLE D'ECHANGES MULTIMODAL – MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE

EXPOSE

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), approuvé par le conseil communautaire du 20 juin 2011, prévoit l'évolution de la part modale des transports collectifs de 15 à 16 % à l'horizon 2030. La révision du PDU engagée en 2016 devra confirmer cette ambition.

Pour y parvenir, la dynamique de développement du réseau doit être poursuivie afin de répondre à plusieurs objectifs complémentaires :

- Conforter le réseau existant par le renouvellement des infrastructures et du matériel roulant et la création de nouveaux centres techniques adaptés,
- Renforcer le maillage du réseau et améliorer l'offre de desserte en extra-périphérique par le renforcement des lignes à vocation structurante (radiales et transversales), en rabattement vers le réseau armature,
- Renforcer le réseau armature, pour permettre d'étendre le maillage du réseau structurant et améliorer ses capacités par une nouvelle offre extra périphérique (prolongement tramway et busway au-delà du périphérique), par la consolidation du maillage Nord-Sud et Est-Ouest et par la déconcentration du pôle Commerce, en accompagnement des projets de la centralité métropolitaine.

Par délibération n°2017-73 le conseil métropolitain du 26 juin 2017 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et d'avant-projet pour la réalisation de nouvelles infrastructures de tramway sur l'ouest de l'île de Nantes et sur Rezé, la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal sur Rezé, la réalisation d'une étude d'exploitation, ainsi que la rémunération du futur mandataire sur la tranche ferme et des frais de maîtrises d'ouvrage, représentant une enveloppe globale de 3 750 000 € HT, soit 4 500 000 € TTC.

Cette délibération a également approuvé le lancement d'un marché subséquent au sein de l'accord-cadre de mandats portant sur la réalisation d'études et travaux d'infrastructures, de bâtiments et services associés, lié au développement et à la sécurisation du réseau de transport collectif structurant de Nantes Métropole , pour réaliser le programme de nouvelles infrastructures de tramway sur l'ouest de l'Ile de Nantes et sur Rezé et la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal sur Rezé ainsi que pour la réalisation d'une étude d'exploitation. Ce marché a été notifié à la SEMITAN.

Il est aujourd'hui proposé d'engager la réalisation d'études préliminaires et d'exploitation sur les deux sections de lignes nouvelles de tramway pour la desserte de l'ouest de l'Ile de Nantes et du secteur nord de Rezé en lien avec les projets urbains des ZAC Sud Ouest, sur l'Ile de Nantes et Pirmil Les Isles sur Rezé, ainsi que les études de faisabilité complémentaires pour permettre au Conseil Métropolitain de prendre une décision pour la réalisation du scenario qui sera retenu lors d'une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, il est demandé au Conseil Métropolitain d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole , à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre, relative au programme ci-dessus, sous forme d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

Le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre est estimé à 1 166 666 € HT soit 1 400 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP049 libellée Ligne TC Ile de Nantes opération 2017 n° 3770 libellée Étude desserte TW Ouest Ile de Nantes.

Mme la Présidente : « Éric Buquen. »

M. Buquen : « Merci Madame la Présidente de me donner la parole. J'en profite, même si ce n'est pas l'objet de mon intervention, pour remercier à la fois le Vice-Président en charge des transports, cher Bertrand, et les services qui l'accompagnent pour le travail de qualité fourni et qui aboutit aujourd'hui à un projet de PDU innovant et ambitieux. Mais je reviens à cette délibération.
Si nous nous félicitons bien évidemment de l'arrivée du tramway sur la ZAC des Isles et des différentes études qui sont lancées sur la base des deux délibérations qui nous ont été présentées, l'une en juin dernier et l'autre aujourd'hui, nous souhaitons malgré tout émettre quelques remarques et prendre le temps de voir plus loin.

Je ne reviendrai pas sur l'enjeu pour notre commune du développement de ce nouveau territoire mais on voit bien qu'au travers du déploiement de cette nouvelle tranche urbaine, une problématique plus large se pose. Elle repose notamment sur deux points.

- Le premier est lié à la constitution d'un nouveau paysage d'entrée de ville et d'entrée de Métropole en esquissant à la fois la transformation de la dernière deux fois deux voies pénétrant dans le cœur de la Métropole, et en prenant appui sur de nouvelles formes de mobilités et de déplacements, comme le soulignent les grands axes du PDU.

- Le deuxième point est l'organisation prospective du cadran sud-ouest du territoire à travers l'organisation du maillage, la desserte des grandes zones économiques depuis la centralité métropolitaine jusqu'à la zone portuaire et Cheviré, jusqu'à l'aéroport et l'IRT Jules-Verne.

Nous sommes, comme l'a dit l'Agence urbaine, dans un système infrastructurant pesant. Ceux qui le matin viennent travailler dans la centralité urbaine le savent et nous obligent à repenser l'offre de mobilité. Sur la question spécifique des déplacements, puisque c'est le principal objet qui justifie mon intervention, et au moment où des études s'engagent sur le sujet, au moment également où nous venons de voter un projet de mise en œuvre d'un plan de déplacements ambitieux, il apparaît essentiel d'intégrer dans les études menées la prolongation possible de la ligne de tramway vers l'ouest du territoire métropolitain, et plus particulièrement jusqu'au secteur de Trentemoult et de la Californie.

Cette réflexion doit être accompagnée de l'organisation d'un pôle multimodal en amont, avec une gestion adaptée des stationnements et des déplacements. De cette analyse découlera inévitablement la nécessité de repenser les usages et le traitement de la route de Pornic en avenue métropolitaine dans une gestion nouvelle des déplacements intégrant qualité urbaine et paysagère.

Ainsi, la prolongation du tramway vers l'ouest et l'enjeu de requalification de la route de Pornic convergent vers un seul objectif : proposer une offre de mobilité renouvelée et structurante en appui sur une nouvelle porte d'entrée ouest de la centralité métropolitaine, qui permette d'anticiper les mutations à venir. »

Mme la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Rapidement, en fait il va falloir qu'on pense l'avenir du terminus puisqu'aujourd'hui on a un terminus qui a été positionné assez vaguement d'ailleurs, plutôt sur une forme de « patate », comme disent les urbanistes, que sur un lieu précis. L'idée c'est de travailler en fonction de l'aménagement à venir de la route de Pornic sur le meilleur choix de prolongation de ligne, si prolongation il doit y avoir. Mais effectivement, aujourd'hui je ne peux pas vous dire ce qu'il en sera. Simplement je retiens la suggestion et le fait évidemment de la travailler. »

Mme la Présidente : « Merci. Michèle Gressus. »

Mme Gressus : « Je ne vais pas faire ma mauvaise tête mais un petit peu quand même. Je partage exactement ce que vient de dire Bertrand. Il me semble un petit peu hors sujet par rapport au corpus de cette délibération, de venir bien au-delà. C'est un peu vrai. Je me suis « étranglée » ce matin en buvant mon thé, parce qu'évidemment il y avait un énorme article hier ou aujourd'hui dans la presse. C'est toujours assez curieux de voir un débat qui va avoir lieu et des questionnements qu'on se pose les uns et les autres. Il me semble qu'on a payé à plusieurs : la Ville de Bouguenais alors que j'étais encore Maire, la Ville de Rezé, la Ville de Nantes et l'AURAN.

Nous avons donc décidé de faire une grande étude sur le sujet, tu viens de le rappeler et fort justement. Donc moi, j'aimerais bien qu'on n'en parle que quand on aura déjà eu les uns les autres nos Conseils municipaux et vu le résultat de cette étude. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable nécessaire à la désignation d'un maître d'œuvre, pour un montant estimé de 1 166 666 € HT soit 1 400 000 € TTC en tranche ferme

2 - Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation,

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Direction des Investissements et de la Circulation

14 – MANDAT DSP 3 MODIFIE – MANDAT DSP 5 MODIFIE – REFECTION DES QUAIS DE STATIONS ET DES VOIRIES DANS LES CETEX – TRAVAUX DE SERRURERIE EN STATION ET DANS LES CETEX - AMENAGEMENT DE PASSERELLES DANS LES CETEX DE DALBY ET SAINT-HERBLAIN - TRANSFORMATION DE LA STATION DE COMPRESSION DU CETEX DE TRENTEMOULT - LANCEMENT DE PROCEDURES ADAPTEES

EXPOSE

Les programmes et les enveloppes financières prévisionnelles du mandat 3 modifié « Infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et Busway » et du mandat 5 modifié « Infrastructures et équipements des dépôts y compris GNV », inclus dans le contrat de délégation de service public (DSP) avec la SEMITAN, ont été approuvés par le Conseil Communautaire du 11 avril 2011.

Le mandat 3 modifié prévoit notamment la rénovation des stations de tramway et Busway et leur mise aux normes en terme d'accessibilité. Le mandat 5 modifié prévoit notamment l'aménagement des Centres Techniques et d'Exploitation (CETEX) et la mise aux normes des ateliers, via le renouvellement des équipements et la réfection des voiries.

Par délibération du 24 mars 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé l'avenant n°14 au contrat de DSP intégrant la modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat 5 modifié portant celle-ci à 6 438 000 € TTC.

Par délibération du 13 octobre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé l'avenant n°15 au contrat de DSP intégrant la modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle du mandat 3 modifié portant celle-ci à 6 280 000 € TTC.

Un certain nombre de travaux doivent être réalisés dans les CETEX et stations voyageurs tramway. En particulier, il est nécessaire de procéder à des travaux de voirie et serrurerie afin de rénover les revêtements et bordures et de mettre les stations en accessibilité. De plus, les CETEX de Dalby et Saint-Herblain sont concernés par des aménagements de passerelles dans les ateliers tramways et le CETEX de Trentemoult, par la transformation de la station de compression.

<u>Mandat 3 modifié et mandat 5 modifié : réfection des quais de stations et des voiries dans les CETEX</u>
Un précédent marché de travaux à bons de commande, utilisé pour les deux mandats DSP précités, a permis à la SEMITAN de rénover les quais de vingt stations de tramway et de les équiper de bandes d'éveil et de vigilance, conformément à la réglementation ainsi que de rénover les voiries des espaces de remisage des bus dans les CETEX. Il convient aujourd'hui de poursuivre le programme de réfection en lançant une nouvelle consultation de travaux de voirie. La consultation sera lancée sous la forme d'un accord-cadre, d'un montant minimum de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC et d'un montant maximum de 1 200 000 € HT soit 1 440 000 €TTC, pour une durée maximale de 4 ans.
Cet accord-cadre sera lancé en procédure adaptée.

Mandat 3 modifié et 5 modifié : travaux de serrurerie en station et dans les CETEX

Les travaux de serrurerie concernent les CETEX (rénovation et/ou remplacement des portails, portes, etc.), ainsi que les mobiliers de stations tramway et Busway, notamment pour les aménagements liés à la mise en accessibilité, via des modifications sur les aubettes par exemple.

Un précédent marché a permis à la SEMITAN d'intervenir dans les CETEX et en station et il convient aujourd'hui de poursuivre ce programme en lançant une nouvelle consultation de travaux de serrurerie sous la forme d'un accord-cadre d'un montant minimum de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC et d'un montant maximum de 1 200 000 € HT soit 1 440 000 €TTC, pour une durée maximale de 4 ans.
Cet accord-cadre sera lancé en procédure adaptée.

Mandat 5 modifié : aménagement de passerelles dans les CETEX de Dalby et Saint-Herblain

La maintenance des rames de tramway nécessite un accès à des équipements situés en toiture des tramways.

Au CETEX de Dalby, contrairement au CETEX de Saint-Herblain, certaines lignes de maintenance permettent déjà l'accès aux toitures des tramways mais sans que de véritables postes de travail n'aient été créés.

Il est aujourd'hui proposé de transformer les accès créés à Dalby en véritables postes de travail en toiture, d'augmenter leur nombre et de créer une passerelle à Saint-Herblain.

Le montant prévisionnel des travaux prévus est estimé à 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC, découpés en lots, suivant la répartition ci-dessous :

- lot n°1 pour le CETEX de Dalby avec, en tranche ferme, la création d'une nouvelle passerelle, et en tranches optionnelles l'allongement d'une passerelle existante ainsi que la transformation et l'allongement d'une autre passerelle existante afin d'anticiper l'acquisition des nouvelles rames de tramway de grande longueur,
- lot n° 2 pour le CETEX de Saint-Herblain, avec la création d'une passerelle.

La consultation sera lancée sous forme de procédure adaptée.

Il est prévu que les travaux soient réalisés en 2018.

Mandat 5 modifié : transformation de la station de compression du CETEX de Trentemoult

La station de compression GNV du CETEX de Trentemoult est équipée de 3 compresseurs et d'une borne d'alimentation rapide des véhicules, implantée au sein de la partie du CETEX dédiée au remisage.

Compte tenu de l'âge de la station et de l'augmentation du nombre de véhicules alimentés au GNV, il est proposé de remplacer ou de remettre à neuf les compresseurs en place, d'augmenter la capacité de la station par l'adjonction d'un quatrième compresseur (dit de secours), de remplacer l'automate de contrôle des compresseurs et mettre aux normes le local de compression. La borne rapide sera également déplacée pour l'implanter à proximité de la station de compression.

Le montant total prévisionnel de ces travaux est estimé à 500 000 € HT soit 600 000 € TTC.

La consultation comportant six lots distincts, dont certains intègrent des tranches optionnelles sur le nombre d'équipements, sera lancée sous forme de procédure adaptée.

Il est prévu que les travaux soient réalisés en 2018.

Conformément aux articles 26, 27, 78 et 79 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement de ces procédures adaptées par la SEMITAN.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°027 et libellée Équipements Exploitation Transports, opérations 2011 - 3230, libellée Infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et Busway et opération 2011 – 3229, libellée Infrastructures et équipements des dépôts y compris GNV.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Autorise le lancement par la SEMITAN des procédures adaptées pour :

- l'accord-cadre de travaux de voirie, au niveau des stations de tramway et des espaces de remisage des bus dans les CETEX,
- l'accord-cadre de travaux de serrurerie en station et dans les CETEX,
- les marchés de travaux d'aménagement des passerelles dans les CETEX de Dalby et Saint-Herblain,
- les marchés de travaux pour la transformation de la station de compression du CETEX de Trentemoult,

2 - Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de ces consultations,

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Investissements et de la Circulation

15 – BUSWAY ELECTRIQUES DE 24 M - ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES ET CENTRE TECHNIQUE D'EXPLOITATION DE VERTOU – TRAVAUX DE RENOVATION DES STATIONS ET DE LA PLATE-FORME – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE - MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX - LANCEMENT DE PROCEDURES NEGOCIEES

EXPOSE

Par délibération n°2015-161 en date du 15 décembre 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle d'une opération d'acquisition de Busway électriques de 24m et de modification des infrastructures.

Par délibération n°2015-48 du 10 avril 2015, le conseil métropolitain a autorisé la signature d'un accord-cadre mono attributaire de mandat relatif à l'acquisition de matériels roulants, avec la SEMITAN. Sur la base de cet accord-cadre, Nantes Métropole a signé, par décision n°2016-128 en date du 4 février 2016, un marché subséquent de mandat pour la réalisation de l'acquisition de véhicules électriques de 24m et l'adaptation des infrastructures pour la ligne 4 Busway.

Par délibération n°2016-85 en date du 28 juin 2016, le Conseil Métropolitain a approuvé le lancement par la SEMITAN (en tant que mandataire) de la consultation pour la fourniture des véhicules électriques de 24m et l'ensemble des systèmes de recharge nécessaires à l'exploitation de la ligne 4 de Busway.

À l'issue de la consultation, ce marché a été attribué par la CAO du 8 juin 2017 à l'entreprise HESS, avec un objectif de livraison du premier véhicule en novembre 2018 et une exploitation complète de la ligne à partir de la rentrée 2019.

Rénovation de la plate-forme du Busway et du revêtement au sol des stations

A raison d'une fréquence d'un Busway toutes les trois minutes en heure de pointe, la plate-forme du Busway et le revêtement au sol des stations ont subi, depuis la mise en service en 2006 de la ligne 4, de fortes sollicitations et font l'objet, depuis 2012, d'une campagne de travaux de réfection régulière.

Les travaux consistent d'une part, à remplacer la plate-forme au niveau des stations par une structure béton renforcée afin d'assurer une meilleure pérennité de l'ouvrage et de limiter l'orniérage lié aux freinages et démarrages répétés et d'autre part, de rénover la plate-forme de la section courante (entre chaque station) en enrobé sur les sections identifiées aujourd'hui comme les plus abîmées.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour ces travaux s'élève à 900 000 € TTC. Elle pourra être complétée par l'enveloppe prévisionnelle du mandat 2 libellée Infrastructures ferroviaires réseau TCSP et Busway dédiée à la rénovation des plates-formes TCSP bus pour compléter la rénovation sur les autres sections de la plate-forme qui se dégraderaient.

Il est proposé de traiter ces travaux sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire sans minimum, ni maximum d'une durée de 1 an, renouvelable 3 fois, pour assurer la rénovation des stations et de la plate-forme, en tant que de besoin et dans la limite des enveloppes financières dédiées à ces opérations.

Conformément à cet accord-cadre, des marchés subséquents seront lancés pour chaque besoin de rénovation, pour une ou plusieurs stations et/ou en section courante.

La consultation sera lancée en procédure adaptée par la SEMITAN, mandataire de l'opération.

La nature homogène des travaux justifie le recours à un marché global.

Conformément aux articles 27, 78 et 79 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement de cette procédure adaptée pour réaliser les travaux.

Marché de maîtrise d'œuvre travaux infrastructures pour les véhicules électriques de 24 m

Le programme de l'opération prévoit, outre l'acquisition des Busway électriques de 24m, l'acquisition et l'installation des systèmes de recharge électrique sur la ligne 4 avec leur raccordement au réseau de distribution ainsi que l'adaptation de l'infrastructure pour faciliter la circulation et la recharge de ces nouveaux véhicules de 24 mètres.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme a été fixée à 44 125 000 € HT soit 52 950 000 € TTC par délibération en date du 13 octobre 2017.

Pour les infrastructures (raccordement et installation des systèmes de charge, adaptation de l'infrastructure existante à la circulation, au remisage et a la recharge des véhicules électriques de 24m), le bureau d'études EGIS a réalisé les études de conception.

Il convient aujourd'hui de lancer la consultation pour désigner le maître d'œuvre chargé de l'ensemble des missions liées à la réalisation des travaux.

Le montant estimatif du marché est de 460 000 €HT soit 552 000 €TTC

Cette consultation sera lancée par la SEMITAN, mandataire de l'opération.

Les prestations de maîtrise d'œuvre concernent les domaines suivants : énergie, courants faibles, courants forts, aménagements urbains, stations et abris de station.

Conformément aux dispositions de l'article 90.II.2° du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire, à lancer cette consultation sous la forme d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

Marché de maîtrise d'œuvre travaux du CETEX secteur Vertonne

Par délibération N°2017-74 en date du 26 juin 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement du CETEX Vertonne.

L'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme a été fixée à 5 000 000 € HT soit 6 000 000 € TTC, rémunération du mandataire comprise.

Afin de mener à bien cette opération, un marché subséquent de mandat relatif à l'accord-cadre concernant l'acquisition de matériel roulant et adaptation des infrastructures pour le réseau de transports collectifs a été confié à la SEMITAN le 10 janvier 2018.

Afin de réaliser en parallèle l'étude des aménagements liés à l'arrivée des premiers véhicules électriques de 24m, leur circulation sur la ligne Busway, leur remisage, le raccordement ainsi que l'installation des systèmes de charge et la réutilisation des bâtiments existants, les études de conception sont réalisées par le bureau d'études EGIS dans le cadre de l'opération d'acquisition de véhicules électriques de 24 m.

Il convient de lancer aujourd'hui la consultation pour désigner le maître d'œuvre chargé de l'ensemble des missions liées à la réalisation des travaux de bâtiments et d'équipement du CETEX.

Le montant de l'estimation pour cette consultation est de 230 000 €HT soit 276 000 €TTC.

Les prestations de maîtrise d'œuvre concernent les domaines suivants : bâtiments, équipements et les lots techniques associés. Ce marché comportera une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Conformément aux dispositions de l'article 90.II.2° du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire, à lancer cette consultation sous la forme d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP027 libellée Équipements Exploitation Transports et sur l'opération 2016-3660 libellée Acquisition Busway 24m et adaptation des infrastructures, sur l'opération 2016-3695 libellée Nouveau centre d'exploitation – Cetex Bus ainsi que sur l'opération 2011 - 3232, libellée Infrastructures ferroviaires réseau TCSP et Busway.

M^me^ la Présidente : « Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Pardon Madame la Présidente. Ce doit être la longueur de nos débats, l'habitude d'attendre dans d'autres instances que le Président veuille bien vous donner la parole.

Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération sur les mobilités est bien sûr pour nous une bonne nouvelle, une bonne nouvelle pour Vertou évidemment, une bonne nouvelle pour l'ensemble du sud-est de l'agglomération nantaise.

Ceci concrétise avant tout une démarche d'accélération du service public que nous portons avec l'ensemble, je dis bien l'ensemble, de mes collègues Maires du sud-est. Et même si parfois tout le monde ne partage pas la vision idéologique du sans voiture en ville, il n'en demeure pas moins que l'évolution des besoins et des usages, sans parler de l'obsolescence des infrastructures au fil du temps, nécessite l'adaptation et la modernisation de nos équipements et de nos transports collectifs.

Ainsi vous le savez, je soutiens depuis le début le projet métropolitain, cette approche globale sur la mobilité à Vertou qui doublera la capacité du P + R au terminus du busway ainsi que l'installation du CETEX dont vous avez parlé, qui permettra aussi d'accueillir les busways électriques de 24 mètres pour augmenter la fréquence et donc le service à nos concitoyens.

Je n'oublie pas non plus que votre démarche va au-delà des décisions que nous votons aujourd'hui puisque vous avez annoncé pour cette année 2018 le lancement des études pour le prolongement de la ligne 4 du busway ce matin qui sera concrétisé pour 2021.

Nous serons bien sûr à vos côtés Madame la Présidente pour que la concrétisation très attendue de ce prolongement soit effective dans le contexte global d'amélioration des modes complémentaires évidemment à la voiture. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Autorise le lancement d'une procédure adaptée par la SEMITAN sous forme d'accord-cadre mono-attributaire pour la rénovation de la plate-forme des stations et section courante de la ligne 4 de Busway,

2 - Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer l'accord-cadre ainsi que les marchés subséquents résultant de cette consultation,

3 - Approuve le lancement par la SEMITAN des consultations en procédure négociée avec mise en concurrence pour la désignation des maîtres d'œuvre en charge de la réalisation des travaux des infrastructures de la ligne 4 et du CETEX secteur Vertonne,

4 - Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés de maîtrise d'oeuvre correspondants,

5 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M. Affilé : « Juste une petite chose. Ce matin j'avais préparé une petite liste des gens à remercier et j'ai perdu la liste, ce qui fait que quand j'ai fait les remerciements j'ai omis un des élus qui participe activement au groupe de travail sur les déplacements, c'est Thomas Quero. Je m'en excuse platement Thomas, il n'y avait pas volonté de t'oublier exprès. C'est juste que parfois je suis un peu étourdi et ça me joue des tours. »

*
* *

16 – MANDAT « RENOVATION ET MISE AUX NORMES DU PATRIMOINE IMMOBILIER MIS À DISPOSITION DE LA SEMITAN PERIODE 2012-2015 » - COMPLEMENT AU PROGRAMME DE L'OPERATION – LANCEMENT DE CONSULTATIONS

EXPOSE

Par délibération n°2012-04 du 23 mars 2012 le bureau communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation et de mise aux normes du patrimoine immobilier mis à la disposition de l'exploitant du réseau de transport pour la période 2012-2015, pour un montant de 3 764 632 € HT soit 4 502 500 € TTC.

Le marché de mandat correspondant à la mise en œuvre de ce programme a été attribué à la SEMITAN, après appel d'offres ouvert, et notifié le 6 juillet 2012.

Dans le cadre de cette opération, la SEMITAN a procédé à la rénovation des toitures du centre technique et d'exploitation (CETEX) de Saint-Herblain. Elle a également rénové une première partie des toitures du CETEX de Dalby, dont la seconde partie sera traitée courant 2018.

Il est aujourd'hui proposé de compléter le programme de l'opération pour y intégrer la création de locaux administratifs supplémentaires au CETEX de Dalby.

Les locaux administratifs actuels, formant le siège de la SEMITAN, ne conviennent plus aux besoins de l'entreprise qui, depuis sa création et son emménagement dans les locaux de Dalby en 1984, n'a eu de cesse de voir son activité s'accroître, du fait du développement du réseau de transports en commun de la Métropole nantaise.

Aujourd'hui, la SEMITAN a des besoins de locaux pour répondre aux nécessités suivantes :
- la formation des agents techniques et de conduite pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires,
- le travail supplémentaire du secteur informatique pour répondre aux nouveaux enjeux numériques,
- le travail supplémentaire de la commande publique dans le cadre du respect des nouvelles dispositions en la matière,
- le travail supplémentaire du secteur maîtrise d'ouvrage dû aux nombreuses opérations à piloter.

En 2012, un bâtiment modulaire d'un étage représentant une surface utile d'environ 400 m² avait été implanté sur le site de Dalby afin d'accueillir des locaux administratifs supplémentaires qui ont permis :
- de transférer du personnel commercial, auparavant localisé au centre-ville de Nantes, dans des locaux loués,
- de disposer de salles de formation mieux adaptées aux exigences pédagogiques.

Il est aujourd'hui proposé de surélever ce bâtiment d'un étage et de l'équiper pour qu'il puisse accueillir bureaux et salles de réunions sur une surface utile d'environ 220 m².

Ce complément de programme ne nécessite pas de modification de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération. Le montant prévisionnel de fournitures et travaux est estimé à 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC.

Il est proposé, d'une part, de conclure un marché négocié sans mise en concurrence pour la partie bâtiment, avec Y. Cougnaud, titulaire du marché initial de création du bâtiment, et d'autre part de lancer une consultation en procédure adaptée pour le mobilier nécessaire à l'équipement de cette extension.

L'estimation de l'opération est de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC.

Préalablement au lancement de ces consultations, un avenant au marché de mandat sera conclu avec la SEMITAN dans le cadre des délégations de la Présidente.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP27 libellée Equipements Exploitation Transports, opération 2012-3356 libellée « Rénovation et mise aux normes du patrimoine immobilier mis à disposition de la Semitan sur la période 2012-2015 ».

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve le complément au programme de l'opération de rénovation et mise aux normes du patrimoine immobilier mis à la disposition de l'exploitant du réseau de transport pour y intégrer la surélévation du bâtiment modulaire existant et son équipement,

2 - Approuve le lancement par la SEMITAN d'un marché négocié avec l'entreprise COUGNAUD CONSTRUCTION, pour la réalisation du deuxième étage du bâtiment modulaire,

3 - Approuve le lancement par la SEMITAN d'une consultation en procédure adaptée pour le mobilier,

4 - Autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de ces consultations,

5 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Direction des services de mobilité

17 – CONVENTION RELATIVE AUX TARIFS INTERMODAUX APPLICABLES SUR LA LIGNE NANTES-CHATEAUBRIANT ET SUR LES RÉSEAUX TAN ET LILA – AVENANT N°2 - APPROBATION

EXPOSE

Par délibération n°2014-42, le Conseil Communautaire du 25 avril 2014, a approuvé la signature d'une convention relative aux tarifs intermodaux applicables sur la ligne de Tram-Train Nantes-Châteaubriant qui a permis de mettre en œuvre des tarifs intermodaux dans le but de favoriser l'usage combiné de plusieurs réseaux de transports au cours d'un même déplacement (LILA, TAN, TER).

Ainsi, pour chaque trajet qui combine plusieurs modes et emprunte la ligne Nantes-Châteaubriant, le prix d'un titre intermodal intègre les tarifs applicables aux réseaux empruntés sur lesquels chaque partenaire a consenti des réductions tarifaires pour parvenir à la constitution de tarifs attractifs. Les titres proposés à la vente permettent d'emprunter les trams-trains de la ligne Nantes-Châteaubriant, le réseau urbain TAN et les cars LILA en rabattement sur la ligne de Tram-Train.

La convention du 10 juin 2014, modifiée par un avenant le 16 février 2015, qui détermine les modalités de mise en œuvre de ces tarifications arrive à échéance le 28 février 2018 et doit donc être renouvelée. Cependant, le travail conduit actuellement par la Région des Pays de la Loire sur la refonte de sa grille tarifaire nous amène à privilégier la prolongation de la convention actuelle.

Ainsi et afin de tenir compte des modifications tarifaires envisagées par la Région des Pays de la Loire dans le courant du premier semestre 2018 lors du renouvellement de la convention, un avenant n°2 de prolongation de la convention actuelle au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018 est soumis à l'approbation du présent conseil.

M. Affilé : « Dans une perspective d'intermodalité, c'est d'autant plus important d'avoir cette convention comme point d'appui pour travailler. La Région Pays de la Loire conduit actuellement un travail sur la refonte de sa grille tarifaire et comme celle-ci devrait être votée plus tard, il est proposé dans un premier temps de prolonger cette convention d'un an par l'avenant numéro 2 au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018.

Ensuite, tout simplement juste après je vous abandonnerai parce que je vais aller travailler avec le Vice-Président de la Région précisément sur cette délibération, et la suite à donner à cette délibération dans l'intérêt pas simplement de la Région mais aussi évidemment de la Métropole . »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve l'avenant n°2 à la convention relative aux tarifs intermodaux applicables sur la ligne Nantes-Châteaubriant et sur les réseaux TAN et LILA,

2 - Autorise Madame la Présidente ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer l'avenant.

M^me^ Gressus présente le dossier suivant :

Direction Espace public

18 – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE BOUGUENAIS - APPROBATION

EXPOSE

Conformément à l'article L. 5217- 2 du Code général des Collectivités territoriales et à la délibération du 16 décembre 2016 du conseil métropolitain, Nantes Métropole est compétente en matière de création, d'extension et gestion des nouveaux cimetières et les communes sont compétentes en matière de gestion et d'extension des cimetières communaux existants.

L'extension de cimetières communaux peut bénéficier de financement de la Métropole via un fonds de concours dont les modalités d'attribution et de versement ont été précisées dans la délibération du conseil communautaire du 20 juin 2011.

Dans un souci de gestion active du cimetière Moulin Laheux, la commune de Bouguenais a souhaité réaliser des travaux d'extension afin de répondre aux obligations légales en matière de capacité d'accueil. Ces derniers ont permis la viabilisation du terrain et l'aménagement des allées pour y accueillir 500 nouveaux emplacements pour l'inhumation et 60 emplacements pour le dépôt d'urne dans des cavurnes.

Dans ce cadre, la commune a sollicité un fonds de concours d'un montant de 146 250 €.

Un projet de convention d'attribution du fonds de concours à la commune de Bouguenais est annexé à la délibération.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 004 libellée « solidarité intercommunale », opération 2017-3238 libellée « Cimetière Bouguenais – Fonds de concours ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

M^me^ Gressus : « Je profite de cette délibération pour vous rappeler qu'à partir de mardi prochain, ce sera le Pôle Erdre et Cens qui m'a donc invitée pour présenter, faire un point d'information sur la politique funéraire de la Métropole. Ce sera les prémices à l'engagement d'une réflexion plus large sur les cimetières et les affaires funéraires de façon à ce qu'à la fin de ce mandat on ait vraisemblablement à poser ou à mettre au débat une politique peut être commune. Voilà, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve l'attribution à la commune de Bouguenais d'un fonds de concours de 146 250 € pour les travaux dans le cimetière paysager Moulin Laheux et autorise la signature de la convention afférente ci-annexée.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Contrôle de gestion

19 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement est née de la volonté commune de Nantes Métropole , de la CARENE et de la Chambre de Commerce et d'industrie Nantes Saint-Nazaire de mettre en place une structure unique de développement économique et internationale rassemblant les compétences et savoir-faire pour mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse.

Entre 2016 et 2017, l'association a mis en œuvre un plan de progrès afin d'assurer ses principales missions :

- la prospection d'entreprises, d'investisseurs et de talents en France et à l'international,
- l'accueil et/ou l'accompagnement d'entreprises, d'investisseurs et de talents sur le territoire,
- la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles,
- l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

Le plan d'actions déployé a permis de passer de nombreux caps dans le cadre de la stratégie d'attractivité de la Métropole , en impulsant notamment une démarche collective impliquant et mobilisant l'écosystème économique dans la démarche d'attractivité (déplacements à Québec, Hambourg, soirée attractivité...), une démarche de storytelling du territoire, ainsi qu'une stratégie de marketing territoriale renforcée. Enfin, le bilan des implantations d'entreprises place Nantes Saint-Nazaire Développement comme la première agence en termes de résultats en 2016 (86 implantations, 1 350 emplois).

Le nouveau plan d'actions de l'agence doit permettre d'accroître l'impact de son action : si le territoire nantais demeure très attractif et génère naturellement des flux de projets, afin de développer une vraie plus-value, il est nécessaire de faire monter en puissance la détection de projets. Ce plan induit de passer d'une stratégie de communication à une stratégie d'influence, d'affiner l'élaboration de contenus en fonction des cibles, de travailler avec le réseau des ambassadeurs, et de développer une stratégie d'intelligence économique sur le territoire.

Par ailleurs, en matière de prospection, un plan d'actions pro-actif doit être développé en cohérence avec les road-maps filières ; un volet prospection de talents doit également être structuré.
Enfin, les stratégies d'accueil et de fidélisation constituent des leviers essentiels de l'action conjointe de Nantes Saint-Nazaire Développement avec la Métropole .

En conséquence, il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à **2 750 000 €** (cf convention en annexe 1).

TOURISME

La Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) La Folle Journée organise la manifestation musicale « La Folle Journée ». En 2018, la 24ème édition s'est déroulée du 31 janvier au 4 février 2018. Le rayonnement de la Folle Journée est national tant par sa couverture médiatique que la provenance de ses spectateurs. Nantes Métropole conduit, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en matière de tourisme afin d'assurer le rayonnement et l'attractivité du territoire. La Folle Journée s'inscrit donc dans le cadre de cette politique publique menée par Nantes Métropole . Il est proposé d'accorder une subvention à cette SAEML d'un montant de **500 000 €** au titre de l'édition 2018 de « La Folle Journée » (cf convention en annexe 2).

GRANDS PROJETS METROPOLITAINS

L'association Pick Up Production porte un projet baptisé «Transfert », projet d'envergure métropolitaine, d'urbanisme artistique et culturel transitoire, particulièrement ambitieux, inédit à cette

échelle en France, et dont les enjeux en termes d'innovation et d'expérimentation en matière culturelle sont porteurs d'attractivité et de créativité à l'échelle de la Métropole nantaise.
Il s'agit d'un projet exceptionnel d'installation d'une « zone d'art et de culture » provisoire, sur un périmètre de 15ha au sein d'une future ZAC située sur le territoire de la Ville de Rezé, pendant une durée de 5 ans, et qui débutera à l'été 2018 en lien avec l'ouverture du « Voyage à Nantes ».

Ainsi « Transfert » fédère de très nombreux acteurs du territoire et vise à s'ancrer dans son environnement immédiat. Il est marqué par une démarche très transversale d'implication de nombreux acteurs d'horizons divers. Il a l'ambition de participer à une réflexion sur la construction des urbanités de demain tout en s'attachant également au renouvellement de la création artistique.
Ce projet innovant repose sur quelques grandes caractéristiques expérimentales et singulièrement originales. Il consiste en effet à investir un espace urbain pour y développer :

- Un lieu de vie construit autour de différents espaces aux fonctions variées et mobiles en fonction de l'avancée de l'urbanisation de la zone : une base vie, un Totem, une place publique, un bar, un restaurant, une conciergerie, des ateliers d'artistes, des boutiques et échoppes éphémères, etc
- Un lieu d'accueil du public qui sera dédié à des activités artistiques et culturelles toutes esthétiques entendues dont la programmation sera assurée en grande partie par d'autres que Pick Up,
- Un projet à la croisée des enjeux de développement artistique, touristique, économique, social et durable d'un territoire en mutation,
- Un aménagement de site avec des constructions modulables et mobiles (bois, containers) ayant vocation à accueillir les activités et à s'adapter en fonction de l'avancée du projet d'aménagement urbain,
- Un projet qui interroge dès l'origine l'héritage urbain qu'il souhaite imprimer à l'opération d'aménagement programmée sur le site,
- Une gouvernance organisée, collégiale, évolutive qui veut réunir des personnalités issues de l'« écosystème culturel nantais », dans une logique de poursuite d'une dynamique culturelle presque trentenaire,
- Un projet construit avec une grande part d'expérimentation et un chantier d'évaluation-recherche à produire au fur et à mesure.

Le secteur de Pirmil Les Isles se situe sur les communes de Nantes, Rezé et Bouguenais. Il forme la rive sud de la Loire dans sa traversée du cœur de l'agglomération nantaise.
Pour métamorphoser ce territoire, le projet urbain de Nantes Métropole a fait notamment de la nature et du paysage le levier du renouvellement du site, caractérisé aujourd'hui par des environnements très fragmentés mais riches des potentialités d'une « ville-nature » ayant restauré son contact avec le fleuve.
La concertation publique a débuté en 2015, Nantes Métropole tire le bilan de la concertation préalable au présent conseil et créera la ZAC en 2018.

Pour Nantes Métropole , le projet de Pirmil-Les Isles est un projet emblématique. Au cœur de ce nouveau périmètre, la Loire urbaine constitue une colonne vertébrale autour de laquelle vont s'articuler tous les projets structurants du futur cœur métropolitain, considérant désormais le fleuve comme l'axe majeur de son développement à moyen et long termes.
Nantes Métropole a défini une politique publique en matière de développement urbain des territoires qui vise en particulier :

- à conforter une Métropole innovante, créative, attractive et rayonnante
- à mettre en œuvre un projet pensé, partagé et co-construit avec les acteurs du territoire.

Elle souhaite conforter un centre d'agglomération habité, actif, accessible et attractif et propose de favoriser le développement des équipements à vocation culturelle et touristique du centre d'agglomération.
Aussi et avec ambition, Nantes Métropole développe des démarches innovantes de dialogue citoyen dans le domaine du développement urbain. Elle coordonne et développe la participation dans tous les projets urbains et souhaite favoriser de nouveaux modes de faire en particulier en encourageant les expérimentations et en innovant dans les outils d'aménagement et de financement de projets.

Nantes Métropole développe également une approche transversale de ses politiques publiques au croisement des enjeux sociaux, économiques, urbains, touristiques, prospectifs. Ses objectifs permettent de conforter son positionnement parmi les grandes Métropole s françaises et européennes.
Le projet « Tranfert » proposé par PICK Up Production, s'inscrit dans cette démanche volontariste.
C'est pourquoi, il est proposé de soutenir le projet porté par cette association en accordant une subvention de fonctionnement et d'investissement destinée à contribuer à son financement en 2018 pour :

- la mise en œuvre du projet TRANSFERT, et notamment la réalisation d'importants aménagements techniques et l'installation de constructions provisoires,
- l'animation et la gestion de l'ensemble du site.

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement 2018 d'un montant de 600 000 € (cf convention pluriannuelle 2018-2022 en annexe 3), ainsi qu'une subvention d'investissement 2018 à hauteur de 2 000 000 € (cf convention en annexe 4).

SOLIDARITES

Le Conseil métropolitain, lors de sa séance du 29 juin 2015, a décidé le principe de participation financière de Nantes Métropole par voie de fonds de concours pour l'aménagement de terrains familiaux locatifs. Le montant du fonds de concours correspond à 50 % du montant HT de l'opération hors subvention, plafonné à un montant forfaitaire de 15 000 € par emplacement.
Dans ce cadre, la **commune de Nantes** a sollicité un fonds de concours pour l'amélioration de son terrain familial de 6 emplacements, situé 7 chemin Moulin des Marais. Les travaux consistent à remplacer les 2 blocs sanitaires modulaires, inadaptés aux usages et dégradés, par la construction d'un bloc sanitaire de 6 unités wc – douches en béton préfabriqué accessibles PMR. Ces travaux permettront également de réaménager la parcelle afin de mieux organiser l'espace des familles locataires.
Le montant de l'opération est évalué à 300 000€ HT dont 270 000 € affectés aux travaux ; compte tenu du plafonnement forfaitaire à l'emplacement, la participation financière de Nantes Métropole sera de 90 000 € maximum. Le montant définitif du fonds de concours sera arrêté et versé après justification des travaux par la commune selon les modalités prévues dans la convention à conclure.
Il est ainsi proposé d'accorder un fonds de concours à la commune de Nantes pour l'amélioration du terrain familial communal locatif chemin Moulin des Marais pour un montant maximum de **90 000 €** (cf convention en annexe 5).

M^me^ la Présidente : « Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Est-ce qu'il est possible d'avoir un vote séparé s'il vous plaît pour la subvention Pick-Up ? »

M^me^ la Présidente : « Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je vais vous répondre juste après. »

M. Vey : « Très bien. Je vais aller rapidement : on votera contre cette subvention. En effet, on trouve déraisonnable le montant qui est subventionné. 2 millions par an sur une œuvre éphémère qui va quand même durer cinq ans, c'est-à-dire 2 millions multipliés par cinq, plus 600 000 euros de fonctionnement, je trouve ça déraisonnable par les temps qui courent.

On salue la démarche mais le montant est trop onéreux, trop important.
Par ailleurs, on s'interroge également au niveau de la convention. On n'a pas vu sur les pages 12, en particulier sur la convention de fonctionnement, les contributions, alors que ça nous avait été annoncé, à la fois de Bouguenais et de Rezé.

On s'interroge également sur le mode de passation de marché puisqu'il n'y en a pas. Il n'y a pas d'appel à projets, il n'y a pas d'appel à concurrence, il n'y a même pas un MAPA, c'est-à-dire un Marché à Procédure Adaptée. Donc on est très interrogatifs sur cette démarche-là. Et puis je m'interroge à titre personnel sur cette association parce que j'ai cherché sur les réseaux et sur les sites : ils déclarent une structure à six ou neuf salariés, c'est très évasif. On n'a pas de chiffres de bilan. Donc on votera contre cette délibération et cette subvention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Fabrice Roussel et nous voterons donc par vote séparé sur la question de transfert. »

M. Roussel : « Tout d'abord nous connaissons, nous, bien l'association Pick-Up parce que nous travaillons avec elle depuis un certain nombre d'années. Vous le savez, elle a été partie prenante du Voyage À Nantes ces dernières années avec la Villa Occupada, avec la maison d'arrêt dernièrement, et je crois qu'à chaque fois, ça a été des moments de rencontre culturelle particulièrement appréciés par les différents visiteurs.

Quelques mots sur ce projet que nous avons eu l'occasion déjà d'évoquer : c'est la volonté de faire en sorte que sur cet espace, sur la ZAC Pirmil - Les Isles, 15 hectares, ce n'est pas un petit projet, nous

puissions mener durant cinq ans un projet artistique et culturel qui va être en lien avec le futur aménagement urbain de ce secteur.

Donc j'insiste sur ce premier point : la rencontre entre l'art et la construction de l'espace public. Et si nous soutenons ce projet, vous le savez, c'est quelque chose qui nous intéresse fortement, que nous travaillons là aussi depuis de nombreuses années avec le Voyage À Nantes, mais de cette manière nous allons le traiter dès la construction de cet espace urbain.

Si la Métropole souhaite soutenir ce projet, c'est qu'il nous faut à mon avis garder un temps d'avance. J'ai entendu ce matin qu'il ne fallait pas prendre de retard. Justement, vous le savez, la dynamique culturelle sur cette Métropole , elle est forte. Nous sommes reconnus aujourd'hui au niveau national et au niveau international et donc il faut garder ce temps d'avance avec des projets innovants. Ce projet est innovant de par sa dimension, de par sa diversité artistique, de par aussi la volonté de faire en sorte qu'il y ait des jeunes artistes qui puissent s'exprimer et que ce soient de vrais lieux d'échanges avec le public. Et puis, ça a également été dit, c'est au cœur de la centralité métropolitaine.
Le budget n'est pas de 9 millions d'euros, 10 millions d'euros. Il est de 6 millions d'euros, il a été présenté dans le cadre du fonds de dotation culture et patrimoine puisqu'aujourd'hui, vous le savez, l'équipe de Pick-Up a sollicité différents partenaires, évidemment l'État avec les services de la DRAC mais aussi le Conseil régional, je crois qu'il y a déjà eu une rencontre, le Conseil départemental et d'ores et déjà, des partenaires privés sont plutôt enclins à soutenir le projet.

Je le dis aussi puisque vous avez raison de le dire, le montant est conséquent, c'est un projet évidemment particulièrement conséquent. L'objectif est de pouvoir réutiliser à l'avenir les œuvres qui vont être créées au fur et à mesure de ces cinq prochaines années, soit dans l'aménagement futur de ce secteur, soit dans d'autres points de l'agglomération.

Nous soutenons avec cette subvention d'investissement et de fonctionnement ce projet, mais évidemment, tout au long de l'année, il va y avoir des échanges pour finaliser le plan financier sur les cinq prochaines années.

S'il n'y a pas eu d'appel d'offres, c'est que nous sommes avec un projet atypique, avec la rencontre finalement d'une association et d'une collectivité qui souhaite soutenir ce projet. Egalement, vous le savez sans doute déjà, ce projet fera partie intégrante du Voyage À Nantes et nous allons aussi mettre en avant ce projet durant le prochain événement estival et durant les prochaines années.

J'imagine aussi qu'il contribuera à faire en sorte qu'il y ait des retombées économiques supplémentaires sur le territoire parce que je pense qu'après la réouverture du Musée d'arts l'année dernière, ce sera un des grands événements estivaux et culturels de cette année sur la Métropole nantaise. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix d'abord le projet Transfert dont nous venons de débattre. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable au projet ? Ce premier point de la délibération est donc adopté.

Je mets maintenant au vote l'ensemble de la délibération, sauf ce point, telle qu'elle a été présentée par Pascal Bolo. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1 - Approuve par 63 voix pour, 24 voix contre et 1 abstention la subvention attribuée à l'association Pick-Up Production et les conventions correspondantes ci-jointes.

2 - Approuve à l'unanimité :

- l'attribution des autres subventions,
- les conventions correspondantes ci-jointes :
  - Nantes Saint-Nazaire Développement : 1 convention
  - La Folle Journée : 1 convention
  - Ville de Nantes : 1 convention

  Pour SEAML « La folle journée » : M me Aicha BASSAL, M. Benoît BLINEAU, Mme Rachel BOCHER, Mme Abbassia HAKEM, M. Robin SALECROIX et Mme Laurence GARNIER ne prennent pas part au vote.

  Pour Nantes-Saint-Nazaire Développement : Mme Johanna ROLLAND, M. Gérard ALLARD et M. Franckie TRICHET ne prennent pas part au vote.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

Direction de l'Habitat

20 – HABITAT – CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS NANTES METROPOLE – NANTES METROPOLE HABITAT POUR LA PERIODE 2018-2021 : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNEL

EXPOSE

L'engagement volontariste des élus de Nantes Métropole pour la construction de logements sociaux est ancré dans le territoire depuis l'approbation du premier Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2004. Cette volonté métropolitaine a été réaffirmée et se décline dans le cadre du 2ème Programme Local de L'Habitat (PLH) qui couvre la période 2010-2016, et qui a été prorogé jusqu'en 2018 suite à sa modification : la Métropole y porte un objectif ambitieux de production neuve à hauteur de 6000 logements par an dont 2000 logements sociaux (PLUS/PLAI) et 1300 logements abordables (500 logements locatifs abordables, PLS, et 800 logements en accession abordable).

Le 3ème PLH (2019-2025) est en cours d'élaboration : il vise à poursuivre et préciser les ambitions en matière de développement de l'offre de logements locatifs sociaux en élaborant un programme métropolitain partagé avec les 24 communes de l'agglomération visant à répondre aux besoins croissants en logements, aux défis d'un développement urbain maîtrisé, et d'une ville attractive et solidaire pour tous.

La Métropole mobilise des moyens conséquents pour soutenir cette production de logements locatifs sociaux à hauteur de l'ambition affichée :

- un engagement financier de 11,5 M € par an via des aides directes à la pierre apportées aux opérateurs sociaux du territoire,
- un soutien financier indirect via les exonérations de taxes d'aménagement et les minorations des charges foncières dans le cadre des opérations publiques d'aménagement ;
- le pilotage des outils de programmation et de planification favorisant la production de logements sociaux : 29 ZAC habitat opérationnelles (et 23 à l'étude), des interventions foncières, des outils de mixité sociale développés dans le PLU (servitudes de mixité sociale, périmètres ENL, orientations d'aménagement);
- une contractualisation avec les opérateurs sociaux des objectifs de production dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle ;
- l'engagement de la Métropole pour la requalification et la diversification de son parc de logements sociaux dans les quatre projets de renouvellement urbain soutenus par l'ANRU ;
- l'engagement d'une politique de peuplement métropolitaine au travers de la Conférence Intercommunale du Logement co-présidée avec le Préfet qui permet à l'ensemble des acteurs de s'accorder sur les enjeux propres au territoire métropolitain et de fixer des orientations partagées en matière d'attributions et de mutations au sein du parc locatif social.

La production de logements locatifs sociaux a ainsi pu passer de 500 logements sociaux en 2008 à 2000 logements sociaux ces dernières années.

Nantes Métropole Habitat (NMH) est l'Office Public de l'Habitat de Nantes Métropole depuis le 1er janvier 2016, en application des dispositions de la Loi ALUR (2014) imposant le rattachement des OPH aux EPCI compétents en matière d'habitat. L'Office est un outil de la mise en œuvre de la politique Métropolitaine de l'habitat tant sur le plan de la gestion patrimoniale que sur celui de la réponse à la demande sociale et du développement urbain de la Métropole . Il démontre une solide expérience de la construction et de la réhabilitation du patrimoine tout en se positionnant sur le terrain de l'innovation sociale et technique. Il joue un rôle majeur dans les grands quartiers d'habitat social avec une forte présence des équipes, un rôle de régulation et de gestion sociales avéré dans ces quartiers où il est implanté historiquement.

Dans ce contexte, la Loi de Finances 2018 du 21 décembre 2017, prévoit une hausse de la TVA (de 5 à 10 %) sur les travaux d'entretien et de construction des logements sociaux, ainsi qu'une baisse des

loyers destinée à compenser la baisse des APL. Ces décisions gouvernementales vont fortement impacter les capacités financières de NMH et engendrer des pertes d'autofinancement limitant ses capacités à répondre favorablement aux objectifs métropolitains de développement du logement social, aux ambitions des projets de renouvellement urbain et aux attentes des locataires en matière d'amélioration de leurs logements.

L'Office public est engagé dans de nombreux projets métropolitains d'envergure et a notamment été un opérateur majeur du renouvellement urbain de l'ANRU 1. Par ailleurs, depuis 2016 et sa métropolisation, Nantes Métropole Habitat poursuit sa politique de développement afin de répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de la Métropole en construisant environ 350 logements par an en moyenne, tout en élargissant son périmètre d'intervention au-delà de la Ville de Nantes dans d'autres communes de l'agglomération. L'ambition de l'Office public est de poursuivre son développement et d'atteindre une production neuve de 450 logements par an.

L'Office public métropolitain est accompagné par la Métropole au même titre que les autres bailleurs pour la construction neuve : il bénéficie d'un soutien équivalent à 2,8 M € par an en aides à la pierre. La Métropole accompagne par ailleurs NMH en soutenant la réhabilitation du parc à hauteur de 5 000 € au logement soit en moyenne 2,25 M € par an.

La Métropole et ses partenaires attendent de l'Office public métropolitain une forte contribution à la réalisation des objectifs des politiques publiques de l'habitat, inscrites dans le Programme Local de l'Habitat, le PADD du PLUm et les documents d'orientations stratégiques des politiques de peuplement adoptés dans la Conférence Intercommunale du Logement de février 2017 :

- poursuite et renforcement de la production de logements locatifs sociaux à hauteur de 2000 logements sociaux sur 6000 logements neufs, tout en répondant aux besoins spécifiques ;
- amélioration du parc social existant tant d'un point de vue énergétique que d'amélioration du confort des logements et de l'image des quartiers ;
- accompagnement des ménages les plus modestes pour accéder au logement social et amélioration des parcours résidentiels de tous les ménages au sein du parc social dans le respect des équilibres territoriaux.

Par ailleurs, si l'Office public concentre ses efforts pour développer la production neuve dans les communes de la Métropole , l'engagement du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) va le mobiliser très fortement dans les quatre quartiers de Nantes Nord, Grand Bellevue, Bottière Pin Sec et Dervallières : Nantes Métropole Habitat est concerné par près de 80 % des réhabilitations projetées et 78 % des démolitions envisagées, sans compter les nombreux projets de résidentialisations, condition d'amélioration de l'attractivité du patrimoine et de l'ensemble des quartiers.

Afin de répondre à ces défis et aux évolutions que subit le monde HLM, tout en garantissant la transformation profonde des quartiers du NPNRU, la Métropole s'engage à accompagner le projet d'établissement de son Office public autour d'un plan de progrès partagé et d'un plan de performance.

Les modalités d'accompagnement économique se formalisent par une aide financière au logement selon les types et les volumes d'interventions (réhabilitation, démolition, gros travaux d'amélioration). Cette aide s'enclenche au regard de quatre critères financiers qui traduisent la capacité d'autofinancement ou la capacité à aller chercher des fonds extérieurs (emprunt, vente) que Nantes Métropole entend soutenir en cohérence avec l'ambition de l'Office ; et ce pour conforter sa solidité financière. Cette aide sera bonifiée selon l'atteinte progressive des engagements de performance de l'office, lesquels à terme lui permettront de renforcer ses fonds propres.

Ce mécanisme d'aide, décrit précisément en annexes, est plafonné à 5 M€/ an en moyenne sur la durée de la présente convention, avec une réfaction selon le niveau de résultat comptable de l'Office.

Les crédits sont prévus à l'AP 002 « Habitat et logement social » article 204-2021.

M. Bolo : « Il s'agit de la délibération de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2021 entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat, qui est, vous le savez, depuis le 1er janvier 2016 et pour répondre aux obligations de la loi ALUR, l'office public d'habitat de notre Métropole et qui constitue un outil évidemment essentiel de la mise en œuvre de notre politique locale de l'habitat.

Je rappelle rapidement que Nantes Métropole Habitat que mon voisin Alain Robert connaît bien puisqu'il la préside, a un parc de 25 000 logements, qu'elle contribue évidemment aux ambitions de la Métropole en matière de logement avec une production tout à fait importante. Il convient de souligner que Nantes Métropole Habitat est le bailleur de la Métropole qui a le parc le plus accessible en termes de loyers. Inutile de vous dire qu'évidemment Nantes Métropole Habitat est un acteur majeur des quartiers prioritaires de la politique de la ville et que c'est notamment à ce titre que cette convention d'objectifs et de moyens a été conçue.

Vous savez aussi que le contexte pour les offices HLM et pour le monde HLM en général est extrêmement contraignant avec des augmentations de TVA, avec la baisse des loyers imposée liée à la baisse des APL.
On a dit dans certaines sphères gouvernementales que les sociétés HLM n'avaient qu'à prendre sur leurs fonds propres abondants et pas de chance, les offices publics n'ont pas de fonds propres par définition. Donc les nouvelles dispositions créaient pour Nantes Métropole Habitat des pertes d'autofinancement tout à fait dommageables qui seraient problématiques à la fois pour la construction de logements dont nous avons besoin et de tous types de logements sociaux, mais également problématiques pour la capacité de Nantes Habitat à réhabiliter son parc et notamment à le réhabiliter dans le sens de la feuille de route sur la transition énergétique qui a été votée. C'est-à-dire en faisant un effort tout à fait important sur l'efficacité énergétique de l'ensemble de ce parc.

Donc, il est proposé qu'évidemment, Nantes Métropole Habitat soit un partenaire clé des projets de renouvellement urbain de la Métropole. Pour accompagner notre office, un certain nombre de financements lui seront attribués, des financements forfaitaires en cas de démolition de logements, et des financements en cas également de réhabilitation et de gros travaux d'amélioration.
En fonction des résultats annuels et de l'avancement des opérations il y a une fluctuation annuelle qui sera possible dans la limite d'un plafond de 5 millions d'euros par an sur quatre ans, et cette convention fera évidemment l'objet d'un suivi par les services de Nantes Métropole et d'un bilan annuel.

Je vous propose donc d'adopter la convention d'objectifs et de moyens nous liant avec Nantes Métropole Habitat. »

Mme la Présidente : « Merci. Carole Grelaud. »

M^me^ Grelaud : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes ici tous convaincus qu'il faut produire de nouveaux logements et plus particulièrement des logements d'habitat social.
Mais sous couvert de réformer un secteur qui a certes besoin d'être modernisé, le Gouvernement menace la pérennité du logement social en France et s'attaque aux plus précaires d'entre nous. En effet, en exigeant unilatéralement une baisse des loyers, le Gouvernement diminue d'autant les recettes des bailleurs sociaux. Et cette diminution conduira logiquement à une baisse du nombre de nouveaux logements d'habitat social alors qu'il y en a tant besoin sur l'ensemble du territoire national.

Rappelons-le, le modèle économique des offices HLM repose sur un endettement à long terme garanti par les collectivités locales et remboursé par les loyers. Or, leur baisse risque de mettre certains bailleurs, et notamment ceux qui investissent le plus, en grande difficulté financière.
Le Gouvernement fait donc courir un risque systémique à tout le secteur. Depuis 2016, Nantes Métropole Habitat est l'office public de l'habitat de Nantes Métropole et nous souhaitons lui donner cette année, et encore plus les années suivantes, davantage de moyens pour agir et investir sur notre territoire malgré les réformes voulues et annoncées par le Gouvernement.

Nous poursuivons ainsi notre action en matière de développement de l'offre de logements locatifs sociaux en élaborant un programme métropolitain partagé avec les 24 communes de l'agglomération.
De cette manière, nous parviendrons à répondre au besoin croissant des habitants en matière de logement, et le logement social dans notre Métropole doit pleinement s'inscrire dans notre développement urbain, participant ainsi à la vie de notre cité pour qui attractivité et solidarité sont intimement liées.
Madame la Présidente, chers collègues, le logement compte parmi nos priorités métropolitaines. Chaque année nous construisons plus de 6 000 nouveaux logements sur nos 24 communes, dont 2 000 à caractère social. Cet effort est indispensable pour garantir un parcours résidentiel adapté aux besoins de chacune et de chacun.

Il est donc de notre responsabilité politique de protéger notre office public de l'habitat d'une réforme malveillante pour le logement social. Et c'est ce que nous faisons aujourd'hui en adoptant ce contrat d'objectifs. Mais au-delà, nous souhaitons donner au logement social une nouvelle impulsion métropolitaine dans le cadre de notre Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et Plan Local de l'Habitat. Il s'agit de penser et d'agir afin de construire plus de logements sur notre territoire.

Pour cette raison, j'invite l'ensemble des élus à voter en faveur de ce projet de délibération et bien évidemment pour être en cohérence avec nos votes de ce matin et justement tous les propos qui ont été tenus sur la transition énergétique, l'unanimité ne fait pas de doute. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, j'avais eu l'occasion, au nom des Élus communistes et républicains, lors de la délibération sur la délégation des aides de la pierre de l'État en mars dernier, de vous interpeller sur la réhabilitation du parc public. Je précisais que l'amélioration de ce parc public ancien était partie intégrante d'une politique ambitieuse de l'habitat, du renouvellement équilibré de nos quartiers et de la transition énergétique.

C'est pourquoi les Élus communistes et républicains partagent ce dispositif d'accompagnement. Il vise en effet à réhabiliter environ 520 logements par an dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, et à intervenir sur des ensembles patrimoniaux hors QPV et hors NPRU.
Rappelons que depuis un certain nombre d'années, l'aide apportée par l'État pour la réhabilitation est égale à zéro, ce qui a engendré une faible activité de réhabilitation sur le parc depuis de trop nombreuses années. Une réelle prise en charge du rattrapage de maintenance s'impose donc afin d'éviter une déqualification d'une partie du patrimoine de l'office, et répondre ainsi aux besoins des locataires. Et si l'on veut que le logement social reste un acteur de la mixité sociale, on ne doit pas seulement changer l'image de ce parc mais le rendre attractif tant du point de vue du loyer, du confort du logement, du coût des charges et de l'intégration dans le quartier.

La délibération le précise : Nantes Métropole Habitat est concerné par près de 80 % des réhabilitations projetées dans le cadre du renouvellement urbain. Voilà pourquoi le dispositif d'accompagnement prévu dans cette délibération est indispensable à la réussite du renouvellement en profondeur des quartiers politique de la ville.

Mais en même temps, Nantes Métropole Habitat supporte 78 % des démolitions envisagées, soit près de 100 logements démolis par an. Ce qui exige parallèlement un développement du parc conséquent pour ne pas déséquilibrer l'offre en termes de logements sociaux. Or, il est prévu une offre nouvelle de l'office à l'échelle de la Métropole de 450 constructions neuves a minima par an. Cet objectif est de notre point de vue un scénario médian insuffisant pour répondre aux objectifs du PLH, à la reconstitution de l'offre, à fluidifier les dispositifs d'hébergement et à l'enjeu politique majeur pour une Métropole juste et solidaire.
Je dois évoquer en même temps dans ce déséquilibre les éventuelles ventes en bloc de patrimoine amorties par le bailleur, suggérées par l'État et sous-entendues dans cette délibération pour renouveler les fonds propres de l'office.

Alors oui, Nantes Métropole Habitat peut et va jouer un rôle essentiel dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain comme il l'a été pour l'ANRU 1. Il est donc important de l'accompagner afin qu'il reste un acteur de cohésion sociale, du vivre ensemble, pour une Métropole inclusive.
Il nous faut en même temps avoir une politique foncière qui facilite ce développement car comme vous le savez, les constructions neuves de Nantes Métropole Habitat doivent se faire hors des quartiers politique de la ville.

Mais rappelons-le, cet accompagnement s'exprime dans un contexte très perturbé pour les bailleurs sociaux et en premier lieu les offices publics HLM. En effet, la politique sociale du logement est malmenée par le Président Macron et le Gouvernement. Les orientations prises mettent à mal des pans entiers de ce que l'on peut appeler le modèle français de protection dans le domaine du logement.
Ils s'en prennent en effet aux deux piliers de ce modèle : l'APL et les HLM. Les attaques contre les APL ont aussi pris la forme d'une mise à contribution des organismes HLM. Cette Réduction du Loyer de Solidarité, la RLS, met à mal le principe économique de base du logement social, un loyer d'équilibre.
Le montant du loyer payé par les locataires est en effet fixé pour permettre de rembourser l'emprunt qui a servi à financer le terrain et la construction. C'est cet équilibre que le Gouvernement détruit avec cette baisse de loyer prévue. Cette politique est une impasse qui va conduire à terme à des loyers plus chers et ce sans créer la dynamique nécessaire dans un pays déficitaire en logements, comme l'a rappelé le dernier rapport de la fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France en 2018.

Le secteur HLM a 120 ans et n'a cessé de s'adapter, se moderniser, parfois à l'initiative des organisés eux-mêmes. Nous devons accompagner ce mouvement et refuser la privatisation des HLM. Je vous remercie de votre attention. »

Mme la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Monsieur Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Je vais revenir à l'origine de la délibération, à savoir le vote d'une subvention. On ne va pas refaire la politique du logement ni du logement social et la nécessité de construire sur l'agglo, on l'a déjà dit au niveau des PLH. Je voudrais simplement faire remarquer qu'il avait été évoqué lors des Commissions la nécessité de Nantes Métropole Habitat de faire des économies au niveau de sa gestion. Ce sujet n'est pas repris dans les délibérations. Malgré cela, les Maires UCD, entre autres, voteront pour cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Vous avez parfaitement raison Monsieur Vey, et je vous remercie de l'avoir fait, de souligner qu'il y a un effort important qui est d'ores et déjà engagé par la direction de Nantes Métropole Habitat. Je crois qu'il est important, parce que ce sujet est majeur, que le Président de Nantes Métropole Habitat, Alain Robert, puisse en dire un mot. »

M. Robert : « Tout à fait Madame la Présidente. L'intervention de Monsieur le Maire de Basse-Goulaine vient conforter en quelque sorte ce qui vous est proposé.

Ce n'est pas un chèque en blanc que va donner Nantes Métropole à travers la délibération qui vous est proposée et la convention d'objectifs et de moyens, c'est véritablement, si vous la lisez attentivement, une convention qui va permettre à Nantes Métropole d'accompagner en effet le développement de son opérateur d'habitat social à l'échelle de l'agglomération nantaise, de répondre aux enjeux de rénovation urbaine et d'entretien de son patrimoine, tout en lui demandant dans le même temps d'améliorer sa gestion avec un certain nombre d'indicateurs qui doivent permettre à l'outil Nantes Métropole Habitat d'accroître sa performance économique et interne.

Donc c'est pris en compte dans la convention et je peux rassurer Monsieur le Maire : déjà c'est un travail que nous avons engagé à travers une première réorganisation des services, qui rend beaucoup plus efficiente la procédure d'attribution des logements, l'idée étant véritablement de faire en sorte que la structure maintienne et développe ce qui fait sa force, c'est-à-dire offrir vraiment aux personnes qui ont les plus faibles ressources des possibilités d'accès au logement dans des meilleures conditions possible, développer et consolider les services de proximité dans l'ensemble de notre patrimoine et par contre, d'essayer au niveau des services support d'accroître une performance de gestion qui est indiquée très clairement dans la convention qui vous est soumise aujourd'hui. »

Mme la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable à cette délibération ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 79 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS

1 - Approuve le contrat d'objectifs et de moyens entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Habitat pour la période 2018-2021,

2 - Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer le contrat d'objectifs et de moyens.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction générale des services

21 – AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NANTAISE – PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUBVENTION 2018

EXPOSE

Créée en 1978, l'AURAN est depuis plus de trente ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.

En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent, la mise en place de plusieurs schémas de cohérence territoriale, l'AURAN a développé un

savoir-faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

L'AURAN mettra en œuvre son projet d'Agence en 2018 pour inscrire ses actions au service des territoires, avec un objectif d'efficience et d'efficacité. L'Agence est engagée dans une voie d'innovation, de renouvellement des métiers et des objets d'études et d'amélioration des méthodes de production. Ce projet trouve sa traduction dans le programme partenarial de travail 2018-2020 que les élus de Nantes Métropole et des territoires partenaires ont approuvé lors de l'assemblée générale du 12 janvier 2018.

Le programme partenarial de travail de l'AURAN s'articule autour de trois axes : suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales en développant l'observation territoriale ; préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ; faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux.

Parmi les missions listées ci-dessous, Nantes Métropole attend notamment de l'AURAN un investissement particulier sur la planification (plan de déplacements urbains, programme local de l'habitat) et l'aide à la stratégie sur le volet développement économique et enseignement supérieur et recherche, ainsi que sur les enjeux liés à la transition énergétique, avec le schéma directeur de l'énergie. L'appui de l'agence en matière de connaissance (filières et commerce de proximité, emploi, mobilité, question du vieillissement et projections démographiques, questions alimentaires, observatoire des copropriétés, nature en ville) ainsi que le soutien à l'animation des coopérations territoriales, notamment via les études sur le traitement des pénétrantes, seront déterminants en 2018.

Le travail de l'AURAN pour Nantes Métropole pour 2018 portera sur les sujets suivants :

Suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales

- Contribution au suivi du programme local de l'habitat
- Observatoire du financement immobilier
- Observatoire des loyers du parc privé
- Observatoire de l'immobilier d'entreprise
- Observatoire du foncier et de l'immobilier d'entreprise
- Référentiel parcellaire du foncier et de l'immobilier
- Étude sur le positionnement des activités industrielles
- Observatoire de l'emploi et de l'activité économique
- Observatoire des pôles commerciaux de proximité
- Observatoire de l'enseignement supérieur et de la recherche
- État des lieux de la filière agroalimentaire au service du système alimentaire
- Analyse des réalités économiques des « smart grids »
- Analyse économique de la filière santé
- Diagnostic de l'écosystème économique de la valorisation des déchets
- Étude comparative de l'attractivité nanto-nazairienne
- Observation des finances locales et de la fiscalité
- Observatoire du tourisme
- Étude sur la mobilité des femmes

Préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques

- Accompagnement multithématique du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire à la mise en œuvre de son plan d'action 2017-2020
- Assistance au Pôle métropolitain Loire-Bretagne sur la thématique de l'alliance des territoires
- Requalification de la route de Pornic
- Requalification de la route de Paris
- Élaboration du schéma directeur de l'énergie
- Analyse du système alimentaire territorial de la Métropole nantaise
- Accessibilité ferroviaire
- Contribution à une réflexion locale sur le vieillissement démographique des territoires
- Suivi des démarches d'écoquartier
- Accompagnement à l'élaboration du plan de déplacements urbains et suivi de la mise en œuvre
- Contribution à la réalisation du schéma directeur vélo
- Évaluation du prolongement de la ligne 1 de tramway jusqu'à Ranzay
- Conseil dans l'élaboration de la stratégie économique foncière
- Diagnostic économique de la filière numérique

Faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux

- État des lieux et caractérisation des espaces constitutifs de la « ville nature »
- Accompagnement du projet européen « MySMARTLife » sur la ville intelligente
- Perfectionnement des méthodes de projections démographiques
- Diagnostic des zones d'activités

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avéreraient nécessaires au cours de l'année 2018.

L'Assemblée générale de l'AURAN, lors de sa séance du 12 janvier 2018 a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 3 441 000€ de dépenses. Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 2 007 180 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2018 opération 3059 « AURAN » chapitre 65.

Mme la Présidente : « Ghislaine Rodriguez. »

Mme Rodriguez : « Madame la Présidente, chers collègues, dans les objectifs fixés à l'AURAN pour 2018 je souhaitais souligner ici ceux qui paraissent particulièrement importants au vu des enjeux et des travaux actuels. Je ne serai pas longue.

Tout d'abord favoriser une approche de coopération entre notre Métropole , les grandes Villes de l'Ouest et les pôles urbains du Département en dépassant la simple logique du développement économique classique.

Deuxièmement, recenser toutes les vacances de logements dans l'existant privé et public, pour répondre à un impératif de logements pour tous et à tous les âges, adaptés à chaque budget, à chaque commune de l'agglomération, pour avancer sur la mobilisation foncière et immobilière, et mettre en place l'occupation intercalaire comme le fait la Ville de Paris afin d'éviter les squats, la rue, etc.

Connaître également de manière plus précise les publics à la rue pour répondre le mieux possible à leurs besoins, et enfin actualiser notre connaissance de la thermographie des logements pour se projeter dans une réhabilitation grand format.

Je profite également de cette intervention pour saluer la mise à disposition régulière des analyses menées par l'AURAN et des documents pour l'exercice de notre mandat. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais mettre aux voix en précisant que plusieurs élus ne doivent pas participer au vote : Marie-Annick Benâtre, Pascal Bolo, Pascale Chiron, Marc Reneaume, Alain Robert, Pascal Pras, Jacques Garreau, Cécile Bir, Philippe Rioux, Alain Vey et moi-même.

Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

Mme Marie-Annick BENATRE, M. Pascal BOLO, Mme Pascale CHIRON, M. Marc RENEAUME, M. Alain ROBERT, Mme Johanna ROLLAND, M. Pascal PRAS, M. Jacques GARREAU, Mme Cécile BIR, M. Alain VEY, M. Philippe RIOUX ne prennent pas part au vote.

1 - Prend en considération le programme partenarial de travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Métropole pour l'année 2018,

2 - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 007 180 € au titre de l'année 2018 et la convention correspondante ci-jointe

22 – EQUIPEMENTS CULTURELS METROPOLITAINS – DISPOSITIONS FINANCIERES ET ACCORD CADRE RELATIF À DES PRESTATIONS DE TRANSPORTS D'ŒUVRES ET D'OBJETS D'ART

EXPOSE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2014, a adopté plusieurs délibérations en vue de renforcer l'ambition métropolitaine notamment dans le champ de la culture. Ainsi, a été approuvé le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire qui a permis de développer une politique dynamique, tournée vers un public métropolitain et contribuant à la politique culturelle du territoire.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes.

Tarifs de réalisation et de fourniture de travaux de reproduction des collections patrimoniales

Par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil métropolitain a validé la grille tarifaire pour la fourniture de documents photographiques, droits de reproduction, de représentation et d'image des collections patrimoniales.

Face aux différents profils des demandeurs (notaires, huissiers de justice, chercheurs particuliers ou universitaires, étudiants, collectionneurs, écrivains, éditeurs, artistes, journalistes, cinéastes et réalisateurs...), à la variété de la nature et de la quantité d'images demandées, il est devenu très complexe d'appliquer les tarifs parfois obsolètes ou incomplets. De plus, chaque établissement doit répondre à ces demandes avec deux grilles de tarifs communes (grille de tarifs des « travaux » de reproduction et grille de tarifs de « droits » de reproduction).

En effet, en réponse aux demandes, il convient de distinguer les prestations de reproduction d'éléments des collections patrimoniales (frais de fourniture de copies, de réalisation d'images...) à la charge de la collectivité, des droits de réutilisation de ces données publiques.

Or, en matière de réutilisation des données publiques, la législation a évolué récemment avec la loi Valter du 28/12/2015, relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public et la loi Lemaire pour une République Numérique du 7/10/2016, dont le dernier décret du 27/04/2017 impose aux institutions d'établir une licence gratuite, indiquant dans quelles conditions les images libres de droits qu'elles conservent et fournissent peuvent être réutilisées. Ces dispositions intégrées au Code des relations entre le public et l'administration confirment le principe général de gratuité de la réutilisation des informations publiques. À partir du moment où des documents produits par l'administration sont tombés dans le domaine public et conservés par celle-ci, ils doivent être diffusés gratuitement, y compris pour une utilisation commerciale. Cependant, des exceptions pour les archives, les musées ou les bibliothèques sont prévues par la loi Valter dans le cas de réutilisations commerciales, ces institutions ont alors la possibilité de faire payer une redevance annuelle proportionnelle au nombre de fichiers et se poursuit.

Dans le cadre de la démarche de la collectivité pour développer l'ouverture des données (open data), Nantes Métropole souhaite permettre un accès le plus libre possible à la culture et au patrimoine, favoriser et diffuser le plus largement auprès des chercheurs et du grand public la connaissance des collections patrimoniales.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'approuver uniquement la licence ouverte gratuite de réutilisation des données publiques (annexe 1), reprenant strictement la licence ETALAB, mission d'État coordonnant l'open data, ainsi qu'une nouvelle grille de tarifs simplifiée correspondant aux frais à la charge de la collectivité pour réaliser et fournir les travaux de reproduction (numérisation, photographies, photocopies, etc.) des images des collections patrimoniales libres de droits (annexe 2).

La mise en œuvre est proposée à compter du 1er mars 2018.

Tarifs d'envoi par les établissements culturels

Les tarifs applicables pour tout envoi d'articles compris dans l'offre boutique des établissements culturels sont de 3 €. En cas de conditionnement ou de mode d'expédition particulier (pochette renforcée, courrier suivi, recommandé...), ces frais seront facturés au coût réel avec un minimum de 3 €.

Paiements par chèques-vacances

À l'instar des chèques-culture, titres de paiement déjà acceptés pour le règlement à l'entrée des établissements culturels, les paiements en chèques-vacances sont fréquemment demandés par les visiteurs. Il est donc proposé d'accepter les chèques-vacances comme moyen de paiement dans les établissements culturels métropolitains. Le déploiement se fera au fur et à mesure des conventionnements entre chaque établissement culturel et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

Musée d'arts

Il est nécessaire de se prononcer sur les tarifs de catalogues de collections réalisés par le Musée :
- Catalogue Claude Cahun et ses doubles : 20 € l'unité
- Catalogue raisonné des peintures italiennes du Musée des Beaux-Arts de Nantes : 59,45 € l'unité
- Catalogue des peintures françaises XVIe-XVIIIe siècle : 56 € l'unité

Par ailleurs, par délibération du 24 mars 2017, le Conseil Métropolitain a adopté une grille tarifaire de location des espaces du Musée d'arts (auditorium, Chapelle de l'Oratoire, hall et patio). Il est proposé de compléter cette grille tarifaire par un tarif horaire de 30 € HT par agent de sécurité, mis à disposition et nécessaire au fonctionnement, en cas de dépassement horaire. Le dépassement d'horaire concerne la location en soirée au-delà de 23 heures et l'ensemble des locations effectuées en dehors des jours et horaires d'ouverture du Musée,

Musée Jules Verne

Les Éditions Lafon souhaitent éditer une biographie de Jules Verne et y reproduire 75 photographies de documents relatifs à l'auteur et à son œuvre conservés dans les collections du Musée Jules Verne, pour un tirage de 9000 exemplaires. Compte tenu des échanges effectués avec la société et de l'intérêt de cette édition pour la diffusion du patrimoine relatif à Jules Verne, il est proposé d'accorder la gratuité des droits d'utilisation des images (valeur 3901,20 € sur la base des tarifs en vigueur à ce jour). En contrepartie, les Éditions Lafon donneront 112 exemplaires de l'ouvrage au Musée (valeur 3914,40 €). Il vous est proposé d'accorder la gratuité des droits d'utilisation de ces images et d'autoriser la vente de l'ouvrage au prix public de 34,95 €.

Accord-cadre en vue des prestations de transport d'œuvres et d'objets d'art

L'actuel accord-cadre en vue des prestations de transport d'œuvres et d'objets d'art se termine le 31/03/2018. Il convient donc de conclure un nouvel accord-cadre multi attributaires pour répondre à ce besoin.

À cet effet, une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée, conformément aux articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
Selon les dispositions des articles 78 et 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il s'agira d'un accord-cadre multiattributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents conclus pour une durée de 4 ans, à compter de la date de notification.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum sur sa durée totale d'exécution. Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres du 08 février 2018 a attribué l'accord-cadre relatif aux prestations de transport d'œuvres et d'objets d'art pour les services de Nantes Métropole aux sociétés Atlantic Logistique, LP' Art, EXP' Art, BOVIS Transport et Léon AGET.

Le montant de cet accord cadre est estimé à 1,5 M€ HT sur 4 ans.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2018, chapitre 011.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve la licence ouverte gratuite de réutilisation des images des collections patrimoniales libres de droits (annexe 1) ainsi que la grille tarifaire simplifiée de réalisation et de fourniture de travaux de reproduction d'éléments des collections patrimoniales (annexe 2), avec une mise en oeuvre à compter du 1er mars 2018,

2 - Approuve l'utilisation des modalités tarifaires précisées ci-dessus pour l'envoi des articles de boutique des établissements culturels selon les modalités précitées

3 - Approuve les chèques-vacances comme moyen de paiement dans les établissements culturels métropolitains,

4 - Approuve les tarifs de vente des catalogues du Musée d'arts ainsi que le tarif complémentaire relatifs aux locations des espaces du Musée d'arts,

5 - Accorde la gratuité des droits d'utilisation des images aux Editions Lafon dans le cadre de l'édition d'une biographie de Jules Verne, autorise la vente de cet ouvrage au Musée Jules Verne au prix indiqué et la signature de la convention de mise à disposition des images numériques (annexe 3),

6 - Autorise la signature de l'accord-cadre donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents relatif aux prestations de transport d'œuvres et d'objets d'art pour les services de Nantes Métropole avec les sociétés Atlantic Logistique, LP' Art, EXP' Art, BOVIS Transport et Léon AGET,

7 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présente le dossier suivant :

Pôle Nantes Loire

23 – NANTES – PRESTATION DE NETTOIEMENT DU PARC DES CHANTIERS ET DES ESPACES INTERIEURS ET EXTERIEURS DU MEMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION

EXPOSE

Le marché passé par Nantes Métropole pour le nettoiement des espaces extérieurs du site du parc des Chantiers sur l'île de Nantes arrivera à échéance à la fin de l'année 2018. De même, le marché de nettoyage des espaces intérieurs et extérieurs du mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes s'achèvera le 18/07/2019. Il convient, afin d'assurer la continuité de ces prestations, de relancer une consultation.

Le marché conclu à l'issue de la consultation, sera composé d'une part forfaitaire globale pour l'entretien courant et d'une part à bons de commande pour la partie événementielle non prévisible sur le parc des Chantiers. La nature homogène des prestations à réaliser justifie le recours à un marché global.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de conclure un marché pour une durée de 6 ans sans montant maximum. Le montant annuel des dépenses est estimé à 492 000 € HT.

Conformément aux articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2018 chapitre 011, opération n° 2949 et libellée gestion du site des chantiers et opération n° 1034 et libellée propreté urbaine pôle Nantes Loire.

M^me^ Gressus : « Il convient d'assurer la continuité de ces prestations et de relancer une consultation concernant du coup la double prestation. Je vous propose que nous puissions lancer une procédure concurrentielle, en espérant qu'elle ait une vraie réponse intéressante avec une partie à prix global, c'est évidemment qu'on met tout en œuvre pour garantir la parfaite propreté du périmètre que je viens de définir. Il y a aussi une partie à bons de commande parce que sur ces deux lieux il y a aussi des manifestations, des animations qui rendront nécessaires des interventions ponctuelles, des prestations spécifiques. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Autorise le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la prestation de nettoiement des espaces extérieurs du site du parc des Chantiers et des espaces intérieurs et extérieurs du mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente le dossier suivant :

Département du B.A.T.I.

24 – ILE DE NANTES – PREPARATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU FUTUR CHU – MARCHES NEGOCIES AVEC LES CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX

EXPOSE

Par délibération en date du 19 octobre 2015, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle (14 369 150 € HT, soit 17 242 980 € TTC) des études et des travaux nécessaires à la libération de l'assiette foncière du CHU. Un mandat a été conclu avec la SAMOA pour la réalisation de cette opération.

Trois réseaux structurants de télécommunications, d'électricité et de gaz dont les concessionnaires sont Orange (France Télécom), Enedis et GRDF transitent actuellement sous le boulevard Wilson, au sud du MIN. Or, cette voirie est vouée à disparaître puisqu'elle fait partie intégrante de l'assiette foncière du CHU. Il s'agit donc de dévoyer ces réseaux dans l'emplacement le plus définitif possible, vis-à-vis du futur bâtiment du CHU et du projet urbain de l'Ile de Nantes. Ces réseaux seront donc placés dans l'emprise de la future voirie allant du pont des Trois Continents vers la rue des Marchandises en contournant le futur CHU par le nord.

À cet effet, il convient de conclure les trois marchés négociés sans mise en concurrence en raison des droits d'exclusivité applicables aux concessions conformément à l'article 30-1-3° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, avec Enedis, GRDF et Orange, dans le cadre du mandat confié à la SAMOA pour la réalisation de l'opération « Préparation de l'assiette foncière du futur CHU ».
Le montant global de ces marchés est estimé à 408 463,31 €. Ces marchés permettront de démarrer les études de détail des travaux (environ 1,5 ans d'études), puis les travaux en eux-mêmes prévus mi-2019.
Cette estimation globale est décomposée de la façon suivante :

- Orange, pour un montant estimé à 80 417,28 € net de toute taxe
- Enedis, pour un montant estimé à 132 054,83 € TTC
- GRDF, pour un montant estimé à 195 991,20 € TTC

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP033, libellée Projets d'aménagements Urbains, opération n°2015-3592, libellée "Préparation de l'assiette foncière du futur CHU".

Mme la Présidente : « Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Je serai très rapide, merci. Je ne vais pas vous refaire le détail de ce que nous pensons du choix de ce site, Monsieur Robert le connaît et comme à chaque fois il dit : "*Vous vous répétez.*" mais qu'il ne donne jamais de réponse, on va se l'épargner ce soir à cette heure-ci.

Je voudrais juste insister sur un point. Le PPRI qui a été révisé dans des conditions sur lesquelles on s'est toujours interrogés en 2009, à 10 ans bientôt... Moi je pense que pour qu'on objective nos échanges il serait grand temps que vous demandiez – d'ailleurs ça a été fait par certaines associations –, à la Préfecture de bien vouloir entamer une révision du PPRI parce que jusqu'à maintenant ce qu'on a pu noter et souligner c'est que si la Loire débordait, elle déborderait sur sa rive gauche mais pas sur sa rive droite.

Alors je sais bien qu'il n'y a rien de politique là-dedans mais moi je pense qu'il y a quand même un vrai problème sur la question de l'inondabilité du site. Nous voterons contre cette délibération. »

Mme la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Oui, je vais faire la même réponse qu'à Monsieur Seillier, Monsieur Reneaume. Je rappelle que nous sommes en train de travailler sur la SLGRI, qu'elle intègre effectivement l'ensemble des mesures à prendre, que les 11 communes concernées travaillent avec les acteurs et les opérateurs sur la Stratégie Locale de la Gestion des Risques Inondation, sur les bases que nous connaissons. »

Mme la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Jean-Claude Lemasson a parfaitement répondu. L'actuel PPRI, je le confirme, ne considère pas que le site de l'emprise foncière du futur CHU soit concerné par le risque inondation, à l'exception de l'occurrence de la crue millénale, c'est-à-dire une crue qui a un risque sur 1 000 de se produire chaque année. C'est le seul risque qui est pris en compte et qui est d'ailleurs totalement intégré dans le travail qui est en cours sur l'élaboration du permis de construire, qui prévoit en effet que le CHU puisse être résilient – selon le terme consacré – par rapport à l'occurrence de cette crue millénale. »

Mme la Présidente : « Merci. Juste un mot en complément quand même. Je crois que c'est tout simplement inexact, Monsieur Reneaume, quand vous dites et répétez que Monsieur Robert ne vous répond pas. Il vous a répondu à de très nombreuses reprises, je crois même que nous vous avons répondu par courrier sur un certain nombre de sujets.

Je le dis d'autant plus que j'ai proposé aux Maires qui le souhaitaient d'organiser une réunion d'information sur ce sujet que je crois important, et j'appelle vraiment chacun à rentrer dans le fond de ce sujet. Ce sujet est majeur. Ce sujet est déterminant pour l'avenir de la Métropole . Ce sujet mobilise une communauté médicale extrêmement engagée. Le dernier Conseil de surveillance du CHU a d'ailleurs été l'occasion de le réaffirmer ensemble, main dans la main. Le Directeur du CHU, le Président de l'Université, le représentant de la CME, la doyenne de l'Université, le représentant des soignants, la représentante pour être précise, ont dit leur engagement sur ce dossier.

J'invite donc chacune et chacun à prendre en considération l'ensemble de ces éléments et je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable à cette délibération ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 64 VOIX POUR, 23 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

1 - Approuve les marchés négociés sans mise en concurrence à conclure avec Orange, Enedis, GRDF nécessaires à la préparation de l'assiette foncière du futur CHU.

2 - Autorise Monsieur le Directeur de la SAMOA à signer les marchés négociés résultant de ces consultations.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à solliciter des subventions pour cette opération.

4 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Lefranc présente le dossier suivant :

Département des ressources humaines

25 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

EXPOSE

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comités techniques et se déclinent ainsi :

1.1 Budget principal

- 8 créations de postes pour répondre aux besoins du service.

  - Cinq créations de postes au département BATI dont quatre pour une durée de 3 ans en vue de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI). La création du cinquième poste sera contrebalancée par une suppression au sein de ce même département.
  - Une création de poste de chargé de mission à la direction énergie environnement et risques afin d'assurer non seulement la feuille de route de la Transition Énergétique mais aussi la Loi Biodiversité, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).
  - Une création de poste pour l'accueil d'un permanent syndical. Ce poste sera supprimé lorsque l'agent sera nommé sur un autre poste permanent au sein de la collectivité.

- 4 suppressions de postes après consultation du comité technique. Il s'agit de postes en surnombre vacants suite à des évolutions organisationnelles ou de postes créés pour des missions spécifiques sur une durée déterminée arrivée à échéance.

- 10 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

- 30 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

Par ailleurs, un poste a été créé au conseil métropolitain du 17 octobre 2014 pour une durée de 3 ans dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUM) Il est proposé le maintien de cet emploi pour une nouvelle période d'un an dans la perspective de la finalisation du projet et de l'approbation du PLUM à un prochain conseil métropolitain.

Enfin, en application de l'article 3.1°) de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et afin de répondre aux besoins du service liés à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi de conseiller marchés publics en renfort pour une durée de 10 mois à la Direction de la commande publique.

1.2 Budget annexe de l'eau

- 2 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe assainissement

- 3 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Dans le cadre du développement de synergies entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes, il est fait appel aux compétences du Département citoyenneté, vie sociale et territoires de la Ville de Nantes

C'est pourquoi, sur la base d'une convention, la Ville de Nantes met partiellement à disposition de Nantes Métropole, un agent du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Or, les modalités de gestion de cette convention diffèrent de celles des autres conventions conclues par la Ville ou pour la Métropole sur le volets financiers / rémunération / participation financière. C'est pourquoi par souci d'harmonisation et de simplification, il est proposé de résilier la convention actuellement en vigueur et d'approuver la convention jointe en annexe 2.

III – ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION RIFSEEP DE DÉCEMBRE 2017

Par délibération de décembre 2017, Nantes Métropole , Ville de Nantes et CCAS ont refondu l'architecture de leur régime indemnitaire pour mettre en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) conformément au décret 2014-513 du 20 mai 2014.

Toutefois, à l'époque de l'élaboration de cette délibération, certains arrêtés interministériels instaurant le RIFSEEP pour les corps de la fonction publique d'État n'étaient pas encore parus empêchant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois équivalents de la fonction publique territoriale.

Suite à la parution de l'arrêté du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du RIFSEEP, le cadre d'emplois équivalent, à savoir celui des conservateurs territoriaux du patrimoine est désormais concerné par le dispositif RIFSEEP. En conséquence, l'annexe 6.1 de la délibération-cadre du RIFSEEP est modifiée à compter du 1er janvier 2018 (annexe 3).

IV - ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES MÉTROPOLE ET LA VILLE DE NANTES

La convention et ses annexes approuvées par délibérations des conseils municipal et métropolitain de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole respectivement les 24 et 31 mars 2017 nécessitent d'être actualisées afin de prendre en compte les évolutions organisationnelles liées à la création de services communs entre la Métropole et les autres communes. Ainsi, la Direction tranquillité publique devient service commun entre la Ville et Nantes Métropole afin de porter le centre de supervision urbain. Le service commun de la direction de l'urbanisme réglementaire est créé afin de porter le nouveau service commun « animation d'un réseau droits des sols » entre la Métropole et les autres communes. Enfin, la création du service commun relatif à l'animation d'un réseau archives et gestion de la fonction documentaire entre la Métropole et les autres communes implique que le service commun Archives de Nantes soit porté par Nantes Métropole .

La convention de services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole , telle que jointe en annexe 4 à la présente délibération, intègre ces modifications.

M^me^ Lefranc : «Concernant la convention de mise à disposition de personnel dont vous avez les précisions dans l'annexe 2 qui est jointe, cela concerne donc un cadre qui est mis à disposition pour une quote-part de 15 % de son temps de travail.»

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.»

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 63 VOIX POUR ET 25 ABSTENTIONS

1 - approuve l'adaptation du tableau des effectifs (annexe 1),

2 - approuve la convention de mise à disposition de personnel avec Nantes Métropole (annexe 2),

3 - approuve l'actualisation de l'annexe « assise réglementaire montants et butoirs indemnitaires de chaque cadre d'emploi » de la délibération n°2017-188 du 08 décembre 2017 pour tenir compte des nouveaux montants de régime indemnitaire des conservateurs du patrimoine applicables au 1er janvier 2018 (annexe 3),

4 - approuve la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la ville de Nantes suite à l'élargissement du périmètre des services communs entre les deux structures (annexe 4)

5 - précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

6 - autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

M^me^ Gressus présente le dossier suivant :

Direction de la Commande Publique

26 – TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – CONVENTION AVEC L'ETAT

EXPOSE

Par délibération en date du 25 juin 2010, Nantes Métropole s'engageait dans le dispositif « ACTES » conduit par l'État, consistant à dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. La convention signée avec la Préfecture de Loire-Atlantique le 30 août 2010, fixait le périmètre initial et les conditions de cette dématérialisation.

Un avenant à cette convention, approuvé par le conseil communautaire du 24 juin 2013 est venu compléter le dispositif en intégrant les documents budgétaires.

Dans la poursuite de cet engagement et conformément aux obligations réglementaires de « Full démat » des marchés publics effectives à compter du 1er octobre 2018, Nantes Métropole prévoit d'intégrer la télétransmission des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité. Une nouvelle convention est donc proposée et ce afin d'intégrer l'ensemble des dispositifs de télétransmission des actes au contrôle de légalité.
Après une phase d'adaptation et de tests, il est envisagé une télétransmission des actes de la commande publique à compter du 1er avril 2018.

Il vous est proposé d'approuver une nouvelle convention pour une durée d'un an reconductible, intégrant tous les types d'actes désormais télétransmis au contrôle de légalité, formalisant ainsi le nouvel engagement de Nantes Métropole dans le dispositif « ACTES ».

M^me^ Gressus : « La délibération a été présentée le 2 février en Commission affaires générales. Je salue les élus qui y viennent. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ci jointe

2 - Autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention

M. Lucas présente les dossiers suivants :

Direction Espace public

28 – ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION LUMINEUSE, CONTROLES D'ACCES, COMPTAGE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT ET D'UNE PROCEDURE ADAPTEE

EXPOSE

Les marchés relatifs à la fourniture d'équipements de régulation de trafic arrivent à échéance au cours de l'année 2018. Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il convient de les renouveler. Ces équipements seront installés sur tout le territoire de Nantes Métropole .

Les marchés, conclus à l'issue de cette consultation, prendront la forme d'un accord cadre à bons de commandes, avec minimum et sans maximum, pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois pour une durée de 2 ans. La consultation comprend 6 lots distincts :

- signaux lumineux et supports des carrefours à feux
- contrôleurs de carrefours à feux

- bornes escamotables automatiques
- système d'identification par badge et phonie
- gestion technique centralisée des aires piétonnes
- équipements de comptage automatique des véhicules

Le montant des fournitures est estimé à 1,7 M € TTC sur 4 ans, pour l'ensemble des lots.

Par ailleurs, un lot à faible montant, faisant l'objet d'une procédure adaptée, sera passé pour l'acquisition de radars pédagogiques. Ce lot comprendra un montant minimum de 20 000 € HT et un maximum de 80 000 € HT, pour une durée de 2 ans renouvelable pour 2 ans.

Conformément aux articles 22 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures et d'une procédure adaptée pour l'acquisition des radars pédagogiques.

Les crédits correspondants sont prévus aux budgets sur l'AP n°36, « Nouveaux aménagements de voirie » opération n°2972 Info-circulation, sur l'AP 37 ERS, opération n°3672 ERS régulation de trafic ainsi que sur le budget de fonctionnement, article 6068.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition des équipements de signalisation lumineuse, de contrôle d'accès et de comptage de véhicules et d'une procédure adaptée pour l'acquisition des radars pédagogiques.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et signer le marché passé par procédure adaptée, à signer les autres marchés et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Espace public

29 – PRESTATIONS D'INVESTIGATIONS, D'ETUDES ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN GEOTECHNIQUE, CHAUSSEES ET OUVRAGES D'ART – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSE

La réalisation des travaux routiers et sur les ouvrages d'art nécessitent des études géotechniques particulières.

Le marché transversal actuel arrivera à échéance en août 2018. Il convient donc de lancer dès à présent une nouvelle consultation.

En effet, lors des différents stades des projets d'infrastructures ou de génie civil, des études préalables jusqu'au suivi de réalisation, en passant par les phases d'études de conception, il est nécessaire :

- de disposer de diverses informations techniques sur la nature, la structure et la résistance des sols existants,
- d'interpréter et d'analyser ces données pour la conception et le dimensionnement des ouvrages et/ou de leur fondation
- de réaliser des essais et contrôles de réalisation.

Dans le domaine des ouvrages d'art, plusieurs axes et niveaux d'accompagnement sont nécessaires :

- le diagnostic de désordres constatés sur des ouvrages d'art nécessitant fréquemment une expertise ainsi que des reconnaissances de sols
- des assistances techniques (ex : calcul ou recalcul d'ouvrage), des expertises et essais en laboratoire (ex : pathologie des bétons), des essais sur site et contrôles extérieurs (ex : analyses de peintures, contrôle de mise en œuvre de béton et armatures, peinture, métallerie).
- La nature hétérogène des prestations à réaliser justifie le recours à un marché alloti, décomposé comme suit :

- lot 1 : Investigations, études, essais et contrôles, et assistance en géotechnique
- lot 2 : Investigations, essais et contrôles, et préconisations sur chaussées
- lot 3 : Assistance technique, expertise, essais et contrôles extérieurs dans le domaine des ouvrages d'art

Le marché conclu à l'issue de cette consultation prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande, d'une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois par période d'un an.

Le montant minimum annuel est fixé à :

- lot 1 : 20 000 € HT soit 24 000 € TTC,
- lot 2 : 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC
- lot 3 : 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.

Il n'y a pas de montant maximum. Les montants sont identiques pour les périodes de reconduction.

Conformément aux articles 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'enveloppe des crédits de voirie des pôles et de la DEP, ainsi que ceux de la Direction du Cycle de l'Eau et du Département Bâti

Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des prestations d'investigations, d'études et d'assistance technique en géotechnique, chaussées et ouvrages d'art.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Pernot présente les dossiers suivants :

Direction du Cycle de l'Eau

30 – ACHAT ET VENTE D'EAU EN GROS – CONVENTION AVEC LA CARENE – APPROBATION

EXPOSE

Le Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable de la Loire Atlantique (Conseil Départemental et Agence de l'Eau) a, en 2005, mis en évidence la nécessité de renforcer les axes structurants de transport d'eau entre les ressources du Nord-Ouest du département, à savoir les usines de production d'eau de Férel (Institution l'Aménagement de la Vilaine), de Campbon (CARENE) et de Nantes Métropole .
Suite à ces constats, Nantes Métropole , la CARENE et Cap-Atlantique, se sont engagées, par une convention de réalisation et de financement des travaux conclue en juillet 2013, à réaliser les ouvrages permettant une alimentation en eau potable assurant la sécurisation et le développement de leur territoire c'est à dire :

- Sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole , la création de la nouvelle station de pompage à la Contrie à Nantes et une nouvelle canalisation de liaison de 13 km entre la Contrie et le réservoir de Ste Anne à Vigneux-de-Bretagne.
- Sous maîtrise d'ouvrage CARENE, la création d'une nouvelle station de stockage et de surpression de Sainte Anne à Vigneux de Bretagne et d'une canalisation de plus de 60 km entre Vigneux et La Baule.

Ces travaux se terminant début 2018, la mise en service de ces nouveaux ouvrages, requiert la passation d'une convention régissant les nouvelles modalités d'achat et de vente d'eau entre les deux collectivités. Etant précisé que ces ventes d'eau à la CARENE ne portent pas atteinte aux capacités de production et

de distribution d'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole , les installations ayant été dimensionnées à cet effet.
La convention définit les modalités techniques et financières d'achat et de vente d'eau, notamment en matière de livraison d'eau, de qualité d'eau livrée, et de responsabilités de chaque partenaire.
La CARENE s'engage en particulier à acheter un volume minimum contractuel de 4 900 000 m³/an, pour couvrir ses propres besoins (correspondant à 3 600 000 m³) et ceux de Cap Atlantique (1 300 000 m³).
D'autre part, la CARENE s'engage à fournir les volumes d'eau nécessaires aux besoins d'un secteur de la commune de Sautron.

Le principe de détermination du prix de vente de l'eau a été défini dans la convention relative à l'engagement des travaux de la liaison Nord-Ouest. Il était alors évalué en valeur 2011 à 48 centimes d'euros HT par m³ d'eau vendu, soit un montant de 49,30 centimes d'euros par m³ en valeur 2017.
Ce prix correspond :

- au coût de production de l'eau fournie (montant actualisé chaque année en application d'une formule de révision de prix)
- au coût de la participation au financement de la nouvelle usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes
- au montant des redevances dues à l'Agence de l'Eau, Voies Navigables de France et l'établissement public. Ces redevances seront refacturées pour leur montant réel à la CARENE.

La convention s'appliquera à compter de la date de mise en service du feeder Nantes Vigneux 700, et jusqu'au 31 décembre 2038 ; soit une durée permettant notamment de revoir les tarifs au terme des emprunts contractés dans le cadre du financement de l'usine de la Roche, à Nantes.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve la convention relative à l'achat et la vente d'eau en gros avec la CARENE, annexée à la présente délibération.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention avec la CARENE.

Direction du Cycle de l'Eau

31 – ASSAINISSEMENT - DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – AVENANTS – FIN DE CONTRAT

EXPOSE

1 - Unité de traitement des eaux usées de Tougas et de la Petite Californie - Valorisation agricole des boues - Régie intéressée - Avenant n°4

La société Terre de l'Ouest (groupe Suez) assure la valorisation agricole des boues des stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er février 2009 pour une durée de dix ans, soit jusqu'au 31 janvier 2019.

L'avenant n°4 à la convention de délégation de service public, soumis à l'approbation du présent conseil a pour objet d'intégrer la gestion des terres de décantation de l'usine d'eau potable dans le sécheur solaire, de définir les modalités de substitution de l'indice de révision électricité et de revoir certaines modalités financières de fin de contrat.

Le sécheur solaire fait partie du périmètre d'exploitation de Terre de l'Ouest. Néanmoins, le traitement des odeurs liées au séchage solaire doit être optimisé afin d'être en mesure de traiter dans de bonnes conditions les boues de la station d'épuration. Cet ouvrage est ainsi temporairement disponible pour d'autres utilisations. Nantes Métropole souhaite profiter de cette disponibilité pour stocker les terres de décantation de l'usine d'eau potable pendant les périodes ne permettant pas leur épandage. Ce stockage nécessite que Terre de l'Ouest réalise des opérations de manutention et assume des charges de personnel et d'électricité. Ces coûts supplémentaires sont estimés à 25 000 € H.T. par an. Il est donc proposé de définir les prix unitaires supplémentaires à intégrer au coût d'objectif.

Par ailleurs, compte tenu de la disparition d'un indice utilisé pour la révision des prix pour la partie électricité, le présent avenant précise les conditions de remplacement de l'indice.

Terre de l'Ouest est rémunérée pour la production et l'élimination des boues d'épuration. En 2019, Terre de l'Ouest ne fera que produire des boues en janvier et ne les éliminera pas. La rémunération pour 2019 doit donc être diminuée pour tenir compte de l'absence de coût d'élimination. Cette diminution est estimée à 43 000 € H.T.

La commission de délégation de service public réunie le 11 janvier 2018 a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

2 – Unité de traitement des eaux usées de Tougas et de la Petite Californie – EXPLOITATION DES STATIONS - Régie intéressée - Avenant n°4

La société Epuria (groupe Suez) assure l'exploitation des stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie dans le cadre d'un contrat de régie intéressée depuis le 1er février 2009 pour une durée de dix ans, soit jusqu'au 31 janvier 2019.

L'avenant n°4 au contrat de délégation de service public, soumis à l'approbation du présent conseil a pour objet de définir les conditions de rémunération d'Epuria pour une prestation supplémentaire obligatoire de contrôle des équipements de combustion, de définir les modalités de substitution de l'indice de révision électricité et de définir les modalités financières de fin de contrat.

L'arrêté ministériel relatif aux équipements de combustion du 24 septembre 2013 fixe des critères de contrôle des émissions plus restrictifs que ceux de l'arrêté préfectoral applicable à la station, du 21 octobre 2009, relatif à l'autorisation d'exploiter une installation de combustion et les systèmes de compression connexes à l'activité de la Petite-Californie. Il est nécessaire de procéder à des analyses de la composition chimique des rejets à l'atmosphère pour l'année 2018. Il est proposé d'augmenter la valeur du forfait du coût d'objectif, pour intégrer ces coûts supplémentaires, estimés à 23 700 € H.T. pour 2018, liés à l'évolution de la réglementation.

De plus, compte tenu de la disparition d'un indice utilisé pour la révision des prix pour la partie électricité, il convient de le remplacer dans les conditions décrites par l'avenant.

Enfin, le contrat se terminant le 31 janvier 2019, il est proposé de préciser le traitement comptable du mois de janvier 2019.

La commission de délégation de service public réunie le 11 janvier 2018 a émis un avis favorable sur le projet d'avenant.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - Approuve l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la valorisation agricole des boues des stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie à conclure avec la société Terre de L'Ouest.

2 - Approuve l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des stations d'épuration de Tougas et de la Petite-Californie à conclure avec la société Epuria.

3 - Autorise Madame la présidente ou Madame la Vice-Présidente Déléguée à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer les avenants concernés.

M^me^ la Présidente : « Merci à tous et bonne fin de journée. »

*
* *

La séance est levée à 17h36

Le secrétaire de séance

Dominique DUCLOS